



# Rapport National de Développement Humain 2023

***Thème : De l'humanitaire à  
la relance de développement en  
République Centrafricaine***



Version finale  
21 Novembre 2024

# Table des matières

LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN CHIFFRES ET EN GRAPHIQUES EN 2023.....	IV
ÉQUIPE NATIONALE DE REDACTION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DE 2023.....	I
SIGLE ET ABBREVIATIONS.....	3
PREFACE.....	5
RESUME EXECUTIF.....	7
MESSAGES CLES.....	9
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RCA.....	11
1.1. QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ? .....	11
1.2. CONTEXTE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	12
1.3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	14
1.4. METHODOLOGIE.....	14
1.5. PLAN DE REDACTION .....	14
CHAPITRE 2 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE : UN OBJECTIF DIFFICILEMENT REALISABLE EN RCA .....	15
2.1. LES PRINCIPAUX FACTEURS DE FAIBLESSE DE L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RCA.....	16
2.1.1. INSTABILITE ET FAIBLE NIVEAU DE CROISSANCE ECONOMIQUE EN RCA .....	16
2.1.2. LE FAIBLE NIVEAU DU CAPITAL HUMAIN EN RCA.....	19
2.1.2.1. POPULATION JEUNE EN RCA .....	20
2.1.2.2. SANTE GENERALE DE LA POPULATION.....	20
2.1.2.3. ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE .....	22
2.1.2.4. GENRE ET DEVELOPPEMENT.....	26
CHAPITRE 3: LA FRAGILITE : UN FREIN POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN RCA .....	28
3.1. PROBLEME DE GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE.....	28
3.1.1. PROBLEME DE LEGITIMITE.....	28
3.1.2. FAIBLESSE DES INSTITUTIONS.....	29
3.1.3. PERTURBATION DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UN ÉTAT DE DROIT .....	30
3.1.4. DEVELOPPEMENT INEGAL DES REGIONS .....	32
3.2. MAUVAISE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN RCA.....	33
3.2.1. LA GESTION INEFFICACE DES FINANCES PUBLIQUES .....	34
3.2.2. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES .....	36
3.2.3. LE CHOMAGE ET LE SOUS-EMPLOI DES JEUNES EN RCA.....	38
3.2.4. FAIBLE REVENU ET PAUVRETE ELEVEE DES POPULATIONS EN RCA .....	38
3.2.5. INSUFFISANCE DE PROTECTION SOCIALE EN RCA .....	41
3.3. CONFLITS ET LE CLIMAT D'INSECURITE.....	42
3.3.1. CONFLITS LIES A L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIERES .....	43
3.3.2. CONFLITS LIES A LA TRANSHUMANCE .....	44
3.3.3. INEGALITE DE GENRE ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	45
3.3.4. LES RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN RCA .....	47
CHAPITRE 4 : ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION HUMANITAIRE .....	51
4.1. CADRE POLITIQUE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE L'HUMANITAIRE .....	52
4.2. PROFIL DE LA SECURITE HUMAINE EN RCA.....	60
4.2.1. INCIDENTS SECURITAIRES ET DECES LIES AUX CONFLITS EN RCA.....	60
4.2.2. RELATION INTRA ET INTER COMMUNAUTAIRE ET COHESION SOCIALE.....	63
4.3. PERSONNES DEPLACEES INTERNES ET REFUGIES LIES AUX CONFLITS .....	64
4.4. INSUFFISANCE DE PROTECTION .....	66
4.5. DETERIORATION DE LA SITUATION SANITAIRE.....	67
4.6. MENACES SUR L'ACCES A L'EAU POTABLE, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT .....	68
4.7. MENACES SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION .....	69
4.8. DEGRADATION DE LA SITUATION EDUCATIVE .....	70
4.9. DESARMEMENT, DEMOBILISATION ET REINTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS.....	71
4.10. FINANCEMENT DES ACTIONS HUMANITAIRES .....	74
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES LIENS POTENTIELS ENTRE L'HUMANITAIRE ET LE DEVELOPPEMENT EN RCA.....	76
5.1. SYNERGIE ENTRE L'HUMANITAIRE ET LE DEVELOPPEMENT .....	78
5.2. FINANCEMENT DE L'HUMANITAIRE ET DU DEVELOPPEMENT .....	80
5.2.1. LES AIDES PUBLIQUES AU DEVELOPPEMENT (APD) .....	81
5.2.2. BILAN DES FONDS FIDUCIAIRES .....	82

5.3.	IMPACT DE L'HUMANITAIRE SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN .....	84
<b>CHAPITRE 6: LE NEXUS HUMANITAIRE, DEVELOPPEMENT ET PAIX : UNE SOLUTION IDEALE AUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN RCA .....</b>		<b>86</b>
6.1.	CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DU NEXUS HDP.....	88
6.2.	MISE EN ŒUVRE DU NEXUS HUMANITAIRE, DEVELOPPEMENT ET PAIX .....	90
6.2.1.	LES QUATRE AXES DE COLLABORATION DU NEXUS HDP EN RCA .....	90
6.2.2.	REINTEGRATION SOCIOECONOMIQUE, TRANSFERTS MONETAIRES ET FILETS SOCIAUX.....	91
6.2.3.	SOLUTIONS DURABLES.....	92
6.2.3.1.	STRATEGIE NATIONALE DES SOLUTIONS DURABLES POUR LES DEPLACES INTERNES, ET LES REFUGIES DE RETOUR EN RCA	93
	LE CONTENU DE LA STRATEGIE NATIONALE .....	93
6.2.3.2.	LA REINTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS.....	95
<b>LEÇONS APPRISSES DES PROCESSUS DDR EN CENTRAFRIQUE .....</b>		<b>96</b>
<b>A) ENJEUX ET DEFIS DE LA REINTEGRATION COMMUNAUTAIRE DES EX-COMBATTANTS .....</b>		<b>96</b>
6.2.3.3.	LEÇONS APPRISSES DES PROCESSUS DDR EN CENTRAFRIQUE.....	97
6.2.4.	PREVENTION, GESTION ET REPONSE D'ENSEMBLE AUX CATASTROPHES NATURELLES .....	98
<b>CHAPITRE 7: PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN RCA .....</b>		<b>101</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>		<b>106</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>		<b>107</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>110</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Les quatre grandes de la croissance économique en RCA.....	16
Tableau 2:	Les grandes contributions de la croissance économique en RCA .....	17
Tableau 3:	Les facteurs de production selon les quatre phases de croissance économique en RCA. ....	19
Tableau 4 :	État des salles de classe et ratios élèves/enseignant en 2023 .....	23
Tableau 5:	Répartition des écoles et des élèves par inspection académique .....	24
Tableau 6:	Évolution des composantes de l'IDH.....	27
Tableau 7:	Évolution de l'IDH par région .....	27
Tableau 8:	Évolution de l'incidence de la pauvreté (en%) .....	40
Tableau 9:	Évolution de taux de pauvreté par région (en%).....	40
Tableau 10:	Évolution de divers types de violences subies par la population .....	46
Tableau 11:	Bilan de désarmement et démobilisation à fin 2023.....	72
Tableau 12:	Bilan de désarmement et démobilisation par groupe armé à fin 2023 .....	72
Tableau 13:	Bilan de réinsertion socioéconomique par partenaire d'exécution à fin 2023 .....	73
Tableau 14:	Évolution du financement des PRH et des taux de décaissement.....	74
Tableau 15:	Présentation des principales recommandations.....	102

## Liste des graphiques

Graphique 1:	Évolution des IDH de cinq pays d'Afrique saharienne dont la RCA .....	15
Graphique 2 :	Évolution des indices de revenus par habitant et de l'inflation .....	17
Graphique 3 :	Évolution de taux de croissance économique et de l'inflation de 2010 à 2022.....	17
Graphique 4 :	Principales cause .....	21
Graphique 4 :	Principales causes des décès maternels en RCA.....	21
Graphique 5 :	Évolution de l'indice de perception de la corruption pour les cinq pays d'Afrique subsaharienne .....	35
Graphique 6 :	Taux de pauvreté des cinq pays d'Afrique subsaharienne.....	40

Graphique 7 : IDH et Indice d'inégalité du genre en 2021 .....	45
Graphique 8: Évolution des incidents sécuritaires et besoins humanitaires au cours des dix dernières années.....	51
Graphique 9: Évolution du nombre de décès pour 100 milles habitants .....	61
Graphique 10: Le nombre d'incidents sécuritaires en 2013 et 2014 par région.....	61
Graphique 11 : Évolution de la tendance des incidents par région.....	62
Graphique 12 : Évolution de la tendance des incidents par région.....	62
Graphique 13 : Évolution des PDI et des réfugiés centrafricains .....	65
Graphique 14 : Évolution des besoins et de financements en matière de protection.....	67
Graphique 15 : Évolution des besoins et de financements en matière de santé.....	67
Graphique 16 : Évolution des besoins et de financements en matière de Eau, hygiène et assainissement.....	68
Graphique 17 : Évolution du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire en RCA..	70
Graphique 18 : Évolution des besoins et financements en matière d'éducation .....	71
Graphique 19 : Évolution du financement des PRH .....	74
Graphique 20 : Évolution des financements par sous-secteur .....	74
Graphique 21 : financements reçus en 2023 par sous-secteur .....	75
Graphique 22: Évolution du nombre de groupes armés et des jeunes enrôlés.....	76
Graphique 23: Évolution des besoins humanitaires et insécurité alimentaire en RCA .....	81
Graphique 24: Évolution des financements des actions humanitaires et de développement en RCA .....	82

## Liste des figures

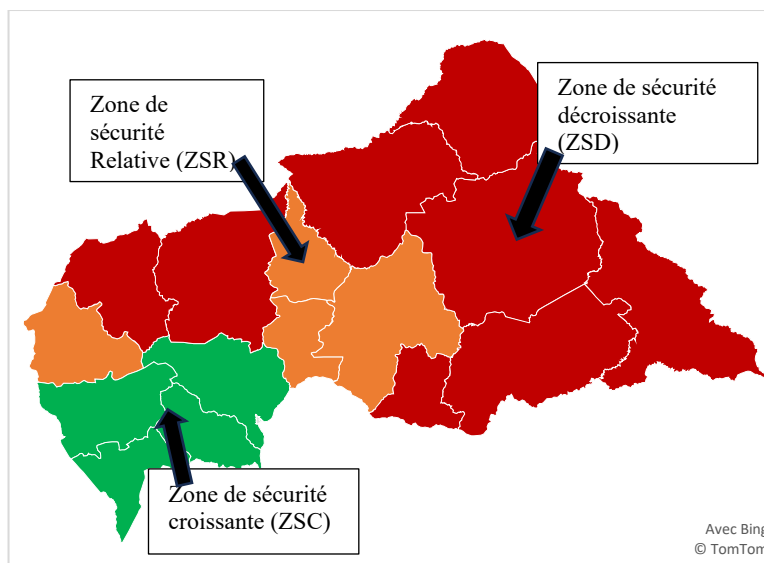
Figure 1: Cercle vicieux de la malédiction de chômage des jeunes et des conflits en RCA .....	28
Figure 2: sources potentielles de financements disponibles.....	34
Figure 3: schéma des déplacements des populations.....	65
Figure 4: Schéma d'opérationnalisation du NEXUS HDP en RCA.....	88
Figure 5: Les axes de collaboration dans le cadre du NEXUS HDP en RCA .....	90
Figure 6: Les secteurs leviers du NEXUS HDP en RCA .....	99
Figure 7: Les quatre groupes de recommandations formulées pour la mise en œuvre du NEXUS HDP en RCA.....	101

## Liste des cartes

Carte 1: Proportion de maîtres parents par préfecture de la RCA(en%).....	25
Carte 2: répartition des financements par préfecture .....	32
Carte 3: incidence de la pauvreté par région.....	40

## Liste des photos

Photo 1: les élèves dans une salle de classe en RCA .....	24
Photo 2: Personnes déplacées internes sur les sites .....	66
Photo 3: Les élèves dans la salle de classe en province.....	70
Photo 4 : les éléments des groupes armés prêts à faire le DDR à Bria .....	76
Photo 5 : Distribution des vivres au PDI à Batangafo .....	78

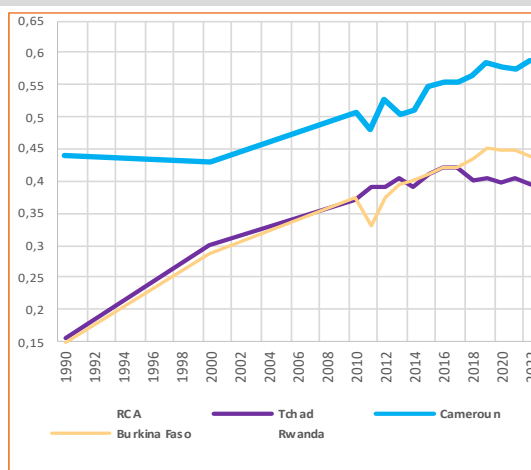


## I- Géographie et Potentialités en ressources naturelles

Superficie	623 000 Km <sup>2</sup>
Terres arables	15 millions ha
Terre de pâturage	16 millions ha
Superficie de forêt	3,8 millions ha
Espèces bois exploitées	12 à 16
Indices minéraux	470
Minerais exploités	2 (Diamants et Or)
Minerais exploitables	34 substances
Exploration pétrolière	3 sites
Superficie faune	84 904 Km <sup>2</sup>
Eau douce	47milliards m <sup>3</sup> /an

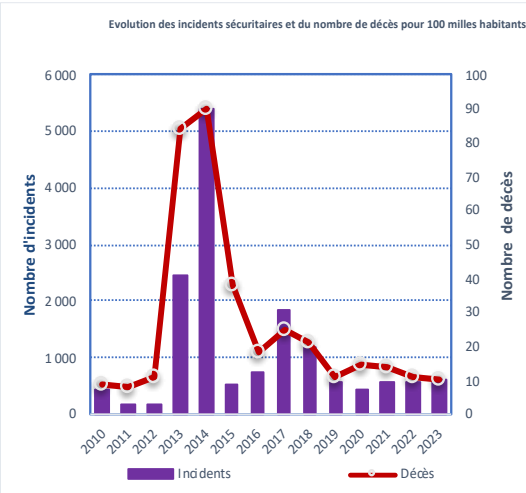
## II- Socio-démographie 2022/2023

Population totale	6 243 374
Hommes	3 090 474
Femmes	3 152 900
Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )	9,8
Population Urbaine	41,1%
Population < 20 ans	58%
Croissance démographique	2,5%
Age Moyen Mariage	26,9
Nombre enfants / femmes (15-49 ans)	6,4
Espérance de vie	53,3
Taille Moyenne Ménage	4,7
Part de la population active	37,8%
Part Jeunes sans emploi	45%



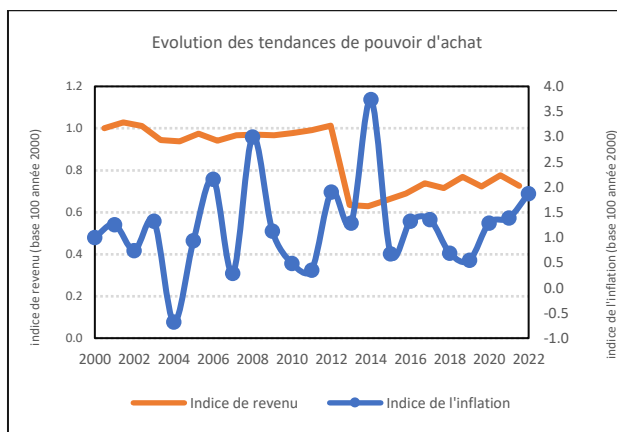
## III- Développement Humain et Pauvreté en 2023

Nombre d'incidents sécuritaires en 2023	<b>116</b>
Variation incidents sécuritaires 2022/2023	-76%
IDH des pays d'Afrique subsaharienne	0,547
IDH des Pays faibles	0,518
IDH RCA	0,396
Incidence de la pauvreté	68,5%
Incidence de la pauvreté en milieu rural	74,2%
Incidence de la pauvreté en milieu PDI	74,2%
Seuil de pauvreté par tête et par jour en \$	1,7
Taux de pauvreté multidimensionnelle	80,4%

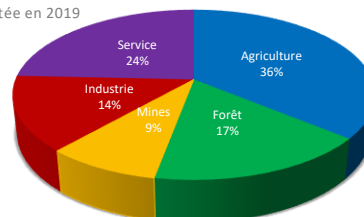


## IV- Économie

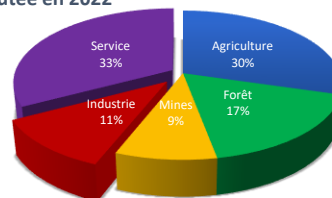
	2021	2022	2023
Monnaie	F CFA	F CFA	F CFA
PIB nominal (milliards FCFA)	1 432	1 533	1 595
PIB (Millions de \$)	2 864	3 066	3 190
PIB (millier CFA/hab)	262,5	245,5	257,0
PIB/hab ( en \$)	525	491	514
Taux Croissance PIB réel	1,0%	0,5%	0,7%
Taux d'inflation	4,3%	5,8%	6,5%
VA Agriculture	401 612	430 450	435 510
VA Forêt	14 866	18 014	19 455
VA Industrie	120 990	137 041	135 247
VA Mines	2 559	5 691	5 916
VA Service	348 324	350 101	355 100
Recettes Totales (mrds FCFA)	182,28	151,39	140,11
Taux pression fiscale	8,8%	7,8%	8,5%
Dépenses Totales (mrds FCFA)	227,50	167,87	167,87
Solde primaire hors dons (mrds FCFA)	-73,5	-68,1	-59,6
VAN dette extérieure/PIB	32,9%	33,4%	37,4%
Service dette/Exportation	8,9%	4,8%	6,3%



Valeur ajoutée en 2019

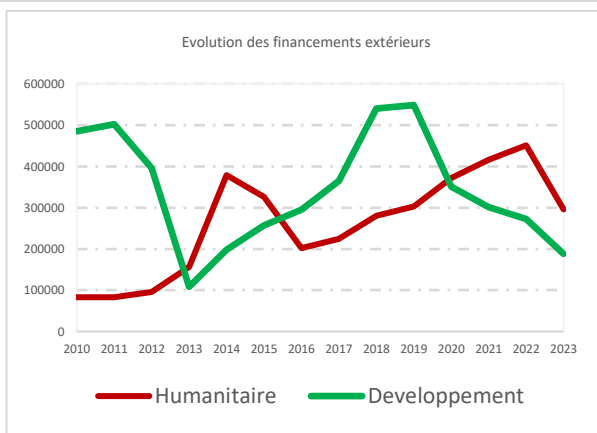


Valeur ajoutée en 2022



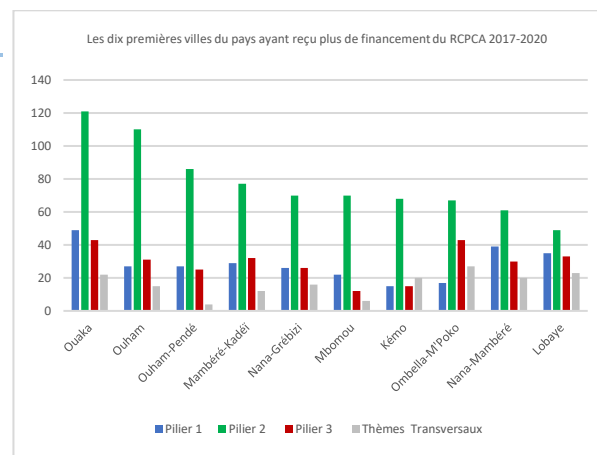
## V- Éducation 2022/2023

Taux Brut Scolarisation au F1	125% (F:108% G:138%)
Taux Net Scolarisation au F1	99% (F: 96% G: 100%)
Taux d'Achèvement au F1	58% (F: 48% G: 67%)
Taux Brut Scolarisation au F2	28% (F: 22% G: 37%)
Ration Fille Garçon au F1	0,8
Nombre d'élève par enseignant	83
Nombre d'élève par salle de classe	102
Taux d'alphabétisation	44,10%
Dépenses courantes d'éducation	7,80%



## VI- Santé 2021-2022 et 2023

Espérance de vie	53,3 (F: 54,1 et H: 52,6)
Nombre de contaminés de la COVID-19	11.048
Nombre de décès de COVID-19	98
Nombre de vaccinés à la COVID 19	1.500.000
Taux de mortalité infantile	116‰ (F: 107 G: 125)
Taux de mortalité infanto-juvénile	179‰ (F: 166 G: 191)
Taux de mortalité maternelle	880/ 100 000
Naissance assistée par un personnel de santé qualifié	54% (83 urbain ; 38 rural)
Taux de prévalence de VIH SIDA	3,0%
Nombre de médecins/100 milles hab	8
Taux d'accès à l'eau potable	68% (Urb: 84 Rur: 52)
Taux d'accès au lieu d'aisance	22,3% (Urb: 34 Rur: 17)
Dépenses courantes de santé	8,3%



## Supervision nationale

**M. Richard FILAKOTA**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale;  
**Mme. Josiane Lina BEMAKASSOUI**, Ministre de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation National.

## Coordination nationale

**Mme Edwige Opportune POUNINGUINZA-NGUELEBE**, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, Présidente du Comité Technique d'orientations du RNDH 2023;

**M. Joseph-Aimé BETINDJI**, Chargé de Mission en matière de Partenariat au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale et Président du groupe consultatif N°3, du RNDH 2023 ;

**M. Émile Urbain BEBE**, Directeur Général de la Coopération pour le Développement, Point Focal RNDH 2023 au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;

**M. Bienvenu Blaise ALI**, Directeur Général de l'ICASEES ;

**M. Franck Elvis MATKOSS**, Directeur des Statistiques Sociales, du Genre et de l'Environnement, ICASEES ;

**M. Jean Price Mars TALO**, Directeur de la Coopération Multilatérale au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;

**Mme Dany Sandra YADILA née SOBELA**, Directrice de la Gestion de l'Assistance Technique et de la Formation à l'Extérieur au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale.

## Supervision technique au Niveau du Système des Nations Unies

**Jean Luc STALON**, Représentant Résident du PNUD ;

**Laurent RUDASINGWA**, Représentant Résident Adjoint chargé de Programme au PNUD ;

**Mamadou BOBO SOW**, Économiste Principal au PNUD ;

**Yousoufa SILLA**, Économiste national au PNUD ;

**Dominique MALO**, Team Leader stabilisation au PNUD ;

**Ulrich DOMTENEANG NODJE**, Associé à la Recherche à l'Unité de Politique et Stratégie(UPS) au PNUD.

## Équipe de rédaction

**Abdalla-Kadre ASSANE**, Consultant Statisticien et Économiste Sénior au PNUD ;

**Dr Bénédicte Cynthia NEMBI**, Consultante Nationale Économiste au PNUD.

## Comité de lecture

**YINDOUA Annie** (Présidente OFCA) ; **WANEYOMBO-BRACHKA Dieudonné Bruno** ( Dircab Eaux et forêt) ; **NGAMOU Marie-Josée** (Chargée de Mission/ MEPCI) ; **Stève MATONGO APETE**, (Chargé de Mission en matière d'Économie /MEPCI) ; **Prof GRESENGUET GEORGINE** (Chargée de Mission, Ministère de DRR) ; **ZAÏ LOUIS KADER** (Chargé de Mission TP) ; **MOKWAPI Marcel** (Chargé de Mission/ UNPC) ; **NGOMBALA-KOLO Francis** (CM) ; **Moïse ZAMI** (SGA, RCPCA) ; **FALI Flore Florence** (DG Jeunesse/Ministère-Jeunesse) ; **MALOGOLO Auguste** (Directeur Général /MASRN) ; **Christophe KAYA-DE-KIMIKA** (DG Économie Numérique/MENPT) ; **Leopold KOUANDONGUI**, (Économiste / RCO) **BALAYA Cyprien G.A** (Conseiller NEXUS / BCR SNU) ; **BARBIEN Jereorl** (Directeur Pays ACTED) ; **CUNGA ABRAT FILIPE** (Coordonnateur CIER) ; **CHARPENTIER Emile**, ( Représentant du bureau de droit de l'homme à la MINUSCA ) ; **Dr Nerry Cyrille Urbain MBALLA**, (Economiste, Coordonnateur de l'Étude Prospective RCA Vision 2050) ; **MOLOGBAMA Serge Magloire** (Modérateur des groupes consultatifs) ; **Dr PODA Ghislain** (OMS) ; **FARADANGA Mamie Clémence** (Cadre au MEPCI) ; **TECLAIRE Same** (OCHA) ; **NDOMODECKO Alanta Paterson** (Confession religieuse) ; **DOUNIA Joseph** (Chef de service au MATDL) ; **KAROUA MICHEL** (Expert SPONG) ; **YOKO-MOKOBONGO Jesus Jackson** (Expert ST/PND-RCA), **MAMBOYA Victor** (CS /MG) ; **SIAMO Jean-Richard** (Directeur au MEPCI) ; **SAMON Guy** (MINUSCA) ; **KAMBAGO Nadège**, (DIHA/ MDERH) ; **NDEMABE Francine Evodie** (AWIN RCA) ; **SERVICE Ghislain** (Chef de service au MADR) ; **MOBAME KIZIMA Paul Guy Junior** ( Chef de service /ACFPE) ; **KOAGOU KOUNSOUNDO Ismael** (ONU Femme) ; **OGARAMA Telesphore** (CNSS) ; **KAMBAT THIBA Aimé** (Chercheur/CERAPE-RCA) ; **GABITA**

**Olga** (RCPCA) ; **SINGA Emmanuel** (R. Programme/OFCA) ; **MONGUE-KOSSERPE Gloire** (Chef de service /MSP) ; **POUTOU Lysanias. S** (Chef de service / CIC ) ; **Dr GAZANGUINZA Claude** (MESA) ; **KONGOMBE Nancy** (Directrice/ MEPCI) ; **MBASSA Mardoché** (Cadre / MPGPFFE) ; **FORCEMA Sylvestre** (Cadre MPGPFFE) ; **OUADEZAN Jean Carlo Bonaventure** (Cadre MPJSEC) ; **BODA Josiane** (Cadre/MEPCI) ; **Jorisquin** (OCHA) ; **NDOUNGO Jean-Louis Ghislain** (Chef de service MTEPSFP) ; **OKIMBA Ken Olivier** (Chef de service MTEPSFP) ; **KOWEGOUI -Narcisse** (Chef de service / MATDDL) ; **KPANOU Charles** (Cadre/ MSP) ; **GUERENDEBO Godefroy** (CP /UE) ; **GBARAM Maxime** (CN /FAO) ; **DOUNG-ZANGBAYA Christian Gene** (Programme HCR) ; **LINGA-NZAMBO** (Chef de service/ DG CD).

## Sigle et Abréviations

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGDRF</b>	Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières
<b>ACBG</b>	Autorité chargée de la Bonne Gouvernance
<b>APPR</b>	Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation
<b>ARCEP</b>	Régulation des Communications Électroniques et de la Poste
<b>ASS</b>	Afrique Sub-Saharienne
<b>AVEC</b>	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BIT</b>	Bureau International de Travail
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Central
<b>CIRGL</b>	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CPK</b>	Certification du Processus de Kimberley
<b>DHD</b>	Développement Humain Durable
<b>DIP</b>	Dialogue Inclusif et Politique
<b>DTS</b>	Droits de tirage spéciaux
<b>EHCVM</b>	Enquête sur les conditions de vie des ménages
<b>EP</b>	Entreprises publiques
<b>FACA</b>	Force des Armées Centrafricaine
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FCV</b>	Fragiles Touchés par des Conflits
<b>FEC</b>	Facilité Elargie de Crédit
<b>FLEGT</b>	Forest Law Enforcement Governance and Trade
<b>GFP</b>	Gestion des Finances Publiques
<b>HDP</b>	Humanitaire-Développement et la Paix
<b>HHI</b>	Harward Humanitarian Institut
<b>ICASEES</b>	Institut Centrafricaine des Statistiques, des Études Économiques et Sociales
<b>IDG</b>	Indice de Développement du Genre
<b>IFI</b>	Institutions financières internationales
<b>IPH</b>	Indicateur de Participation des Femmes
<b>IPC</b>	Integrated Food Security
<b>ITIE</b>	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
<b>MINUSCA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine
<b>MFB</b>	Ministère des Finances et du Budget

<b>MGF</b>	Mutilations Génitales Féminines
<b>MPTF</b>	fonds Multipartenaire pour la RCA
<b>PNAE</b>	National d'Action Environnementale
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des AFFAIRES
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernemental
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMT</b>	Programme Management Team
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNAE</b>	National d'Action Environnementale
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNDDDR</b>	Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement
<b>PRH</b>	Plan de Réponse Humanitaire
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RCPCA</b>	Relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique
<b>RCO</b>	Bureau du Coordonnateur Résident
<b>RRM</b>	(Rapid Response Mechanism ou Mécanisme de Réponse Rapide)
<b>RNDH</b>	Rapport National sur le Développement Humain
<b>CVR</b>	Réduction de la Violence Communautaire
<b>SEGA</b>	Société d'Etat de Gestion des Abattoirs
<b>SODECA</b>	Société de Distribution d'Eau de la Centrafrique
<b>SIGE</b>	Système d'Information et de Gestion de l'Education
<b>SIG</b>	Systèmes d'Information de Gestion
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>STP</b>	Secrétariat Technique Permanent
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNOPS</b>	United Nations Office for Project Services
<b>UNDAF</b>	United Nations Development Assistance Framework
<b>UNSDCF</b>	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

Après plusieurs décennies de crises et d'instabilité, la République Centrafricaine est résolument engagée à avancer courageusement sur le chemin de l'avenir en tournant les pages sombres de son histoire dont les stigmates sont encore perceptibles au sein de la population. Cette ferme volonté ne pourra être concrétisée qu'en s'inscrivant dans un processus long et réfléchi de développement.

En décembre 2023, le pays comptait encore plus de 660 milles réfugiés dans les pays voisins et plus de 500 milles déplacés internes. Les VBGS constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues. Le total des cas pris en charge et enregistré était de 23,6 milles cas dont 95% sont de femmes et filles.

Les effets conjugués de l'exploitation illégale, illicite et anarchique de certaines ressources naturelles constituent une entrave à la mobilisation des ressources budgétaires, nécessaires au financement des investissements dans les secteurs sociaux et des infrastructures. Lesquels investissements sont indispensables pour l'amélioration des conditions de vie des populations en général et du niveau du développement humain en particulier. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale de commun accord avec le PNUD s'est engagé à élaborer le RNDH 2023 dont le thème porte sur « **de l'humanitaire à la relance du développement en RCA** ».

En effet, la problématique de passage de l'humanitaire à la relance de développement à la fin de la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) est placée au cœur des préoccupations du Gouvernement et de tous les partenaires au Développement de la RCA.

Le vrai développement est le développement humain qui ne se contente pas seulement d'engendrer la croissance économique, mais qui en répartit équitablement les fruits. Il doit régénérer l'environnement au lieu de le détruire. Il place « **l'Homme** » au cœur de toute action de transformation. C'est une forme de développement qui donne la priorité aux pauvres notamment les jeunes et les femmes, qui élargit leur liberté de choix et leur champ de possibilités,

qui leur permet de participer aux décisions influant sur leur vie.

En dépit des résultats encourageants obtenus après sept (7) années de mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017 – 2023), le taux de croissance économique et l'indice de développement humain (IDH) de la RCA sont restés toujours faibles et le pays demeure encore loin de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 des Nations Unies et de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Aujourd'hui, la RCA doit rompre définitivement avec le cercle vicieux de l'humanitaire pour redonner de l'espoir aux personnes laissées pour compte qui constituent la cible prioritaire non seulement du plan national de développement (PND 2024-2028) mais aussi des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Dans le contexte de la RCA, les personnes laissées pour compte sont principalement des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes déplacées internes, des retournés, des réfugiés, des personnes vivant avec handicap et des communautés hôtes victimes des conflits armés. Pour le Gouvernement les ressources devront être orientées en priorité vers ces personnes pour permettre au pays de stabiliser et de renforcer son capital humain nécessaire à l'effort de développement économique dans le cadre du plan national de développement (PND 2024-2028). Le Gouvernement affiche un engagement indéniable dans cette dynamique illustré par la participation des experts nationaux, à l'élaboration de la stratégie nationale sur les solutions durables en faveur des personnes déplacées et les communautés hôtes que le gouvernement vient de lancer officiellement le 26 juillet dernier et du RNDH 2023. Cela a été une occasion pour donner une grande visibilité aux conditions difficiles des populations centrafricaines de manière à renforcer le plaidoyer pour la mobilisation plus accrue des ressources.

L'attention particulière portée sur les personnes laissées pour compte est d'ailleurs la raison pour laquelle **l'approche Nexus humanitaire-développement-paix** a été lancée. Elle permet de les sortir des crises chroniques ou récurrentes qui compromettent leur bien-être. Rappelons-nous

que les personnes laissées pour compte constituent le point de convergence entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix consacrant ainsi l'approche Nexus Humanitaire-développement-paix. Dès lors, il s'avère impérieux de développer davantage cette approche avec un cadre stratégique qui accompagnera son opérationnalisation déjà en cours dans les zones fragiles. Dans cette dynamique le leadership du gouvernement au niveau central, sectoriel et local revêt une importance capitale.

Mais, la préservation de la paix et de la stabilité passe aussi par la réponse aux aspirations de mieux-être de la population, notamment les jeunes, longtemps aux prises avec le cercle vicieux de **« l'instabilité politique et sécuritaire – l'aggravation de la pauvreté – la rupture du contrat social avec les pouvoirs publics »**. Comme le soulignait l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans son rapport intitulé **Liberté plus grande** : **« Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, ... »**

En servant d'espace de débats entre toutes les parties prenantes, le présent Rapport National sur le Développement Humain (RNDH 2023) se veut une contribution aux réflexions sur les enjeux et les opportunités du moment, en particulier ceux liés au passage de l'humanitaire au développement. D'où le thème retenu pour le rapport **« de l'humanitaire à la relance de développement »**.

L'essence du rapport est de promouvoir le développement humain en RCA, à travers des politiques et programmes qui garantissent la relance durable de la croissance économique et offrent aux citoyens des palettes de choix plus larges, en particulier au plan économique et social. Dans un contexte marqué par des décennies de

crises politiques et sécuritaires, avec un taux élevé de pauvreté ainsi que de graves pénuries de services publics essentiels, tels que l'éducation et la santé, il s'agit d'ouvrir des perspectives plus porteuses pour l'ensemble des citoyens, en particulier les couches les plus vulnérables, dont les jeunes, les femmes, les déplacés internes, les retournés, les personnes handicapées et les minorités.

A cet égard, si l'objectif de développement humain pose des réels défis, notamment au regard des retards accumulés dans les différents domaines prioritaires (amélioration des revenus, persistance des besoins humanitaires, accès à des services sociaux de base de qualité, etc.) et de la fragilité structurelle en RCA, le rapport souligne le caractère opportun du contexte pour bâtir sur les acquis de ces dernières années afin d'impulser une nouvelle dynamique de développement soutenu et durable, y compris à travers la mise en œuvre du Nexus Humanitaire - Développement et Paix. Cette nouvelle dynamique nécessitera un soutien renouvelé et renforcé des partenaires techniques et financiers, mais aussi une synergie d'actions renforcée entre tous les acteurs sur le terrain.

Enfin, les opinions exprimées dans ce rapport sont issues d'une analyse indépendante menée avec impartialité et compétence par une équipe d'experts nationaux talentueux. Ces opinions ne sont pas nécessairement partagées par le PNUD Centrafrique encore moins le Gouvernement Centrafricain. Le PNUD et le Gouvernement de la RCA ont toujours respecté l'indépendance intellectuelle et l'intégrité professionnelle qui président à l'élaboration des rapports nationaux de développement humain en RCA. Nous sommes convaincus que ce rapport exercera une grande influence dans le débat sur les grandes orientations de développement du pays et sur les activités futures des autres partenaires au développement..

**Jean Luc STALON**  
**Représentant Résident du PNUD**

**Richard FILAKOTA**  
**Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale**

Située dans une zone enclavée de l'Afrique centrale, la RCA dont la population est estimée à 6,2 millions d'habitants selon les dernières estimations de l'ICASEES, est marquée par plusieurs décennies de crises politiques, sécuritaires, économiques, sociales, sanitaires et environnementales. Les conséquences sociopolitiques, humanitaires et environnementales ont entraîné de forts mouvements de populations qui se sont accélérés ces dix dernières années. Cependant, face à la jeunesse de sa population (72%), les difficultés de création d'emploi, l'insuffisance de désenclavement, la prolifération des armes légères et de petits calibres, la quasi-absence de l'État dans plusieurs localités et la prolifération des groupes armés, le pays ne peut pas s'engager résolument sur la voie du développement.

La mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2023), renforcée par l'application de l'APPR signé en 2019, de la feuille de route de Luanda de 2021 et des recommandations du dialogue républicain du 21 au 27 mars 2022 ainsi que la montée en puissance des FACA appuyées par les forces alliées bilatérales ont permis une accalmie dans les principales villes du pays durant ces deux dernières années.

Malgré tous les efforts déployés aussi bien par le Gouvernement que par la communauté internationale, l'exclusion de certains groupes de personnes, la protection des populations, la restauration complète de l'autorité de l'État, la délivrance des services essentiels de base à la population et la relance de l'économie restent encore des priorités majeures et des enjeux essentiels pour la stabilisation du pays et le développement humain durable.

Le Gouvernement et le PNUD dans le cadre de coopération habituelle, s'engagent à produire le quatrième rapport national sur le développement humain (RNDH) 2023. Cet exercice s'inscrit dans un contexte caractérisé par le passage de l'humanitaire au développement.

Le RNDH 2023 dont le thème porte sur : « de l'humanitaire à la relance de développement »

permettra d'analyser l'évolution de la situation humanitaire, de formuler des recommandations devant aider la RCA à réaliser la vision du PND-RCA qui consiste à faire de la RCA « **un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit plus inclusif et axé sur les principes de bonne gouvernance** ».

L'approche méthodologique utilisée pour l'élaboration du présent rapport a été participative. Le processus a impliqué toutes les institutions étatiques en charge du DRRR, de la sécurité, de l'action humanitaire, de la santé, de l'éducation, de la promotion du genre, de l'économie et plan, des travaux publics ; les organisations internationales et les organisations de la société civile centrafricaine identifiées comme intervenant dans le domaine de l'humanitaire, de la paix et du développement.

La collecte des données a été faite auprès de toutes les parties prenantes. Le traitement des données collectées a permis de dégager les principales tendances ayant servi de base aux différentes analyses.

Le présent rapport est structuré autour de sept chapitres à savoir : (i) Contexte du développement humain durable en RCA; (ii) Le développement humain durable : un objectif difficilement réalisable en RCA; (iii) La fragilité : Un frein pour le Développement humain durable en RCA; (iv) État des lieux de la situation humanitaire; (v) Analyse des liens potentiels entre l'humanitaire et le développement en RCA et; (vi) Le NEXUS humanitaire, développement et paix : une solution idéale aux problèmes de développement humain durable en RCA vii) Principales recommandations pour améliorer le développement humain durable en RCA.

En effet, selon les statistiques du rapport mondial sur le développement humain (RMDH 2023/2024) publié par le PNUD en 2024, le niveau de développement humain de la RCA est très faible. Les affrontements prenant pour cibles les civils ont des conséquences directes sur les populations. Déjà en décembre 2023, le pays comptait encore 511 milles déplacés internes et 670 milles réfugiés. La persistance

des crises a accentué les violences basées sur le genre et les inégalités puisque plus d'un million de centrafricains sont en déplacement forcé et vivent dans des conditions précaires notamment les femmes et les enfants qui manquent de nourritures, d'eaux et de médicaments. La dernière analyse de l'IPC (Integrated Food Security) réalisée en 2023 a révélé que 40% de la population analysée (2,7 millions de personnes) font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée. Les conséquences des crises au Soudan et en Ukraine ont encore exacerbé le phénomène de l'insécurité alimentaire.

La RCA enregistre d'importantes lacunes en matière de capital humain et ses besoins sont énormes. Le pays occupe la dernière place mondiale en matière d'indice de capital humain (ICH), avec un score de 29% entre 2020 et 2022, largement inférieur à la moyenne de 39 % pour les États fragiles et de 40 % pour les pays de l'Afrique Sub-Saharienne (ASS).

Alors que les jeunes centrafricains constituent une ressource indispensable sur laquelle serait fondé l'espoir de développement de la RCA, si leur éducation, leur formation et leur préparation à la vie active, notamment à l'apprentissage et à l'exercice de responsabilités sociales, économiques et culturelles sont bien assurées.

Les chocs surviennent dans un environnement fragile et conflictuel caractérisé par les problèmes de gouvernance multidimensionnels, tels que : déficit de légitimité politique, la faiblesse des institutions, le chômage ambiant et chronique des jeunes, le sous-emploi, le développement inégal des régions, la gestion inefficace des finances publiques, le niveau élevé de l'extrême pauvreté, la persistance de l'inégalité de genre, la gestion non orthodoxe des ressources naturelles, et l'instabilité du cadre macroéconomique. Il est clair que la sécurité et la paix ne seront possibles que si ces causes profondes des crises et les limitations des infrastructures socioéconomiques sont traitées de manière efficace.

Pour sortir de la spirale de violence, réduire les actions humanitaires, créer les conditions du développement durable et accélérer l'augmentation de l'indice de développement humain, les recommandations suivantes sont formulées :

- ☞ Renforcer les actions de coordination et de programmation stratégiques entre les humanitaires et les acteurs de développement ;

- ☞ Mettre en œuvre des actions vigoureuses pour réduire la vulnérabilité et échapper à l'instabilité chronique en renfonçant le dialogue intercommunautaire, accélérant le DDDR et la RSS et en créant les conditions de stabilisation des FAE à l'intérieur du pays ;

- ☞ Engager des réformes pour accélérer la croissance économique en vue de créer des emplois pour la réduction de la pauvreté sur toute l'étendue du territoire ;

- ☞ Valoriser l'exploitation des ressources naturelles du pays à travers l'implantation des zones économiques spéciales et la (Zone de libre-échange continental africaine) ZLECAF.

La mise en œuvre des recommandations peut être entravée par certains types de contraintes dont les quatre principales portent sur la persistance de la mauvaise gouvernance, la faiblesse de l'autorité de l'État, la dépendance de l'État centrafricain vis-à-vis de l'extérieur et la persistance des tensions géopolitiques et stratégiques.

En conclusion, au-delà de l'humanitaire, l'amélioration des conditions de vie des populations nécessite la relance du processus de développement dans les provinces. Ainsi, la transition réussie de l'humanitaire vers le développement dans le cadre du Nexus humanitaire, développement et paix, ne sera viable que si elle s'inscrit dans des initiatives plus vastes et durables relatives à la sécurité, à la réconciliation, à la délivrance des services sociaux de base, au développement des infrastructures et au redressement économique. Toutes les actions des Nations Unies pouvant consolider ce processus devraient être imbriquées de manière à assurer sa durabilité, y compris les efforts de réconciliation, de désarmement, démobilisation et réintégration, les projets pour les jeunes à risque, les THIMO et les QIP.

## Messages clés

1

**La RCA est résolument engagée à avancer courageusement sur le chemin de l'avenir en tournant les pages sombres de son histoire.**

Conscient des enjeux de développement, le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui des partenaires au développement y compris du Système des Nations Unies pour élaborer le Plan National de Développement (PND-RCA) sur la période 2024-2028 qui va succéder au RCPCA 2017-2023. Le nouveau plan stratégique a pour vision de faire de la RCA « **un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un État de droit plus inclusif et axé sur les principes de bonne gouvernance** ».

2

**Les conséquences sociopolitiques, humanitaires et environnementales ont entraîné de forts mouvements de populations qui se sont accélérés ces dix dernières années.**

Les affrontements prenant pour cibles les civils ont des conséquences directes sur les populations. En décembre 2023, le pays comptait encore 511 milles déplacés internes et 670 milles réfugiés. La persistance des crises a accentué les violences basées sur le genre et les inégalités puisque plus d'un million de centrafricains sont en déplacement forcé et vivent dans des conditions précaires notamment les femmes et les enfants qui manquent de nourritures, d'eaux et de médicaments.

3

**L'absence de développement est une menace pour la sécurité humaine et la paix.**

La reconquête de la paix sociale est apparue comme une condition sine qua non pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement indispensables pour le bien-être des populations à travers l'amélioration des indicateurs du développement humain.

4

**L'indice de capital humain (ICH) de la RCA reste faible avec un score de 29% entre 2020 et 2022**

En 2023, la RCA compte 7,3 professionnels de santé de base pour 10 000 habitants contre 23 professionnels pour 10 000 habitants selon les normes OMS. Malgré l'amélioration de la couverture scolaire, l'achèvement universel du fondamental 1 et 2 reste un défi majeur pour le système éducatif centrafricain. Or, les individus plus qualifiés et plus productifs ont plus d'opportunités sur le marché du travail et plus de chances de disposer d'un revenu élevé.

5

**Le plus souvent les principales revendications des groupes armés tournent autour de développement de leurs régions**

La RCA manque d'infrastructures socioéconomiques adéquates. Les populations dans les régions d'accès difficiles sont exposées à tout genre de crises (catastrophes naturelles et attaques des bandits armés). Par ailleurs, l'inégal développement des régions du pays et l'extrême pauvreté sont à l'origine des conflits.

6

**Le contrôle des zones minières et des couloirs de transhumance constitue un facteur important de conflit.**

L'absence des opportunités économiques et l'esprit de gain facile ont poussé bon nombre de jeunes centrafricains à quitter les zones rurales, à s'adonner à la drogue et aux grands banditismes. Parfois, ils sont contraints de rejoindre la rébellion dans l'objectif d'ériger des barrières illégales, de racketter les populations et de participer à l'exploitation illicite et illégale des ressources naturelles (bœufs, bois, diamants et or).

7

**Les actions humanitaires n'ont pas vocation à s'éterniser.**

L'impact des conflits est si brutal pour les populations, qu'il est difficile de proposer une seule réponse. La réponse humanitaire seule ne suffit pas, car, elle permet seulement de sauver des vies à très court terme et de protéger les plus vulnérables. Les besoins

humanitaires ont continué à augmenter. Et ce, en raison de l'aggravation des besoins en matière de protection, de santé et nutrition, de l'éducation et de l'insécurité alimentaire.

8

**Après une crise on peut aussi s'attendre à un saut en avant en terme de développement humain durable.**

Avec le retour à l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2023), renforcée par l'application de l'APPR signé en 2019, de la feuille de route de Luanda de 2021 et des recommandations du dialogue républicain du 21 au 27 mars 2022 ainsi que la montée en puissance des FACA appuyées par les forces alliées bilatérale ont permis de retrouver très rapidement une accalmie sur toute l'étendue du territoire durant ces deux dernières années.

9

**En RCA, les femmes et les jeunes jouissent moins de droits sociaux, économiques et juridiques que les hommes et ont un accès limité aux opportunités de développement.**

Les personnes divorcées, séparées ou veuves, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de continuer à vivre dans la pauvreté car, elles doivent assumer seule la responsabilité des enfants et des autres personnes à charge, tout en ayant perdu les ressources ou le revenu de leur conjoint qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins.

10

**En RCA, la persistance des crises a accentué les violences basées sur le genre et les inégalités**

Les filles et les femmes centrafricaines ont toujours été, pendant les périodes de crises, des victimes des VBG dans les communautés affectées, faisant d'elles des personnes vulnérables. Une analyse du sous-cluster VBG indique en 2023, les groupes des personnes à besoins spécifiques avec un risque élevé de VBG sont les femmes/ filles cheffes de ménages, les veuves, les filles mères, les femmes ou filles vivant avec handicap, les femmes enceintes et allaitantes, les filles adolescentes, les femmes déplacées internes (environ 13% des survivants de VBG durant le 1er semestre sont des PDI selon le rapport GVBIMS de Jan-Juin 2023) et les orphelines.

11

**La RCA est soumise à un défis de gestion efficace, moderne et transparente des finances publiques et dépend fortement de l'aide extérieure.**

Les investissements consacrés aux deux moteurs fondamentaux de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté que sont le capital humain et les infrastructures restent insuffisants.

12

**La solution idéale se trouve dans l'application du NEXUS humanitaire développement et paix pour adresser de vraies réponses aux problèmes structurels.**

La mise en œuvre du NEXUS HDP doit tenir compte du principe "ne pas nuire" afin de ne pas exposer les Ex-combattants, les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour de l'exil à la vengeance et aux risques contre leur intégrité physique et morale ou à une situation de discrimination dans l'accès à l'assistance et à la propriété ou à la jouissance de nombreux droits et en particulier au droit à la jouissance des ressources naturelles (forêts, mines, pâturages, eau, espaces maritimes pour la pêche...).

### 1.1. Qu'est-ce que le développement humain durable ?

Le développement humain est un concept qui se définit selon le PNUD comme le processus d'élargissement des choix des populations pour garantir le bien-être physique, mental, social et économique. Aujourd'hui, il s'agit principalement d'avoir un minimum de revenu, de disposer d'une bonne espérance de vie à la naissance, d'être bien instruit, de vivre dans un environnement sain et de mener une vie épanouie et décente. A cela s'ajoutent le respect de soi, les libertés de choix politique et la garantie des droits humains.

Cependant, face à la dégradation de l'environnement et aux effets de changement climatique, la pérennité du développement humain est devenue une préoccupation majeure. En effet, l'intérêt de la protection de l'environnement devient indispensable pour la survie de l'humanité. Ainsi, le rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2007 (PNUD, 2007) donne l'alerte concernant l'incidence des changements climatiques sur le développement humain : accroissement des inégalités, augmentation de la pauvreté, crises alimentaire et sanitaire, déficits en service de santé et d'éducation, etc. Le développement humain est l'enjeu social primordial de développement durable à l'échelle planétaire. C'est pourquoi, le rapport mondial sur le développement humain de 2010 a mis l'accent sur la durabilité dans le cadre du développement humain. Donc, il s'agit bien « **du développement humain durable** ».

Le développement humain durable est donc un concept multidimensionnel qui est une combinaison des aspects qualitatifs et physiques du développement durable tels que le développement social, la croissance économique et l'environnement sain. Ces deux derniers aspects ne sont plus appréhendés comme finalité du développement, mais plutôt comme des moyens. Ainsi, la finalité de l'accumulation de revenu et de la qualité de l'environnement, est « **l'être humain** » qui est en même temps acteur et bénéficiaire du développement (Fongang S., 2006).

En tant qu'acteur, l'être humain doit utiliser ses facultés pour profiter de son potentiel symbolisé

par la force du travail à travers son emploi. L'approche du développement humain durable doit en principe promouvoir, de manière soutenue, l'investissement sur les êtres humains (Fongang, 2006). L'individu comme acteur du développement durable doit disposer de toutes ses facultés. Il doit jouir d'une santé physique et mentale, se doter de bonnes capacités intellectuelles car, les individus sont la véritable richesse des nations et cela transparait dans les relations qu'ils entretiennent entre eux et avec les gouvernements et le milieu naturel. C'est la raison pour laquelle, l'objectif premier du développement durable est de bénéficier aux populations (Rapport PNUD, 1990). En revanche, comme bénéficiaire ou finalité de l'accumulation, l'être humain devrait satisfaire aussi bien ses besoins matériels que non matériels. La satisfaction de ses besoins reste et demeure la contribution de ses avoirs sur son bien-être. Le développement humain durable devrait donc se traduire par la réduction des inégalités sociales et des pires formes d'exclusion ainsi que celle de l'extrême pauvreté, l'élargissement des champs d'opportunités sur les volets social, économique et environnemental.

Néanmoins, quatre ans après l'apparition de la pandémie de COVID-19, les nouveaux variants continuent de naître et constituent une menace pour l'humanité. En même temps, les nombreux conflits dans le monde notamment en Afrique Subsaharienne, en Ukraine et en Palestine continuent d'avoir des répercussions partout dans le monde, provoquant ainsi, une pénurie de produits de premières nécessités et causant d'immenses souffrances humaines. Chaque jour, de nouvelles catastrophes climatiques et écologiques menacent les vies humaines, la planète et le développement humain durable. Les piles d'incertitude s'accumulent et interagissent pour bouleverser des vies de façon inédite. Certes, l'humanité a déjà connu des maladies, des conflits, des guerres et des dérèglements climatiques. Mais la convergence des conflits et de pressions planétaires déstabilisantes, d'inégalités croissantes, de fractures sociales et de transformation radicale

de la société génère des sources d'incertitude nouvelles, complexes et interactives pour la planète et ses habitants.

Aujourd'hui, pour chaque crise qui renaît avec son lot d'anéantissement des capacités, des choix et des espoirs des êtres humains, c'est le bien-être des nations et de la planète qui en pâtit.

En revanche, face aux crises, la créativité de l'être humain (le génie créateur de l'homme) devrait être alors complètement libérée car, à l'heure où le monde est en pleine mutation, avec la pandémie de COVID-19, une batterie de nouveaux vaccins, dont certains reposent sur une technologie révolutionnaire, ont permis de sauver près de 20 millions de vies en une année. Aussi, après des guerres, certains pays ont retrouvé le chemin de croissance économique et de développement à l'exemple de la Côte d'Ivoire et du Rwanda. Donc derrière une crise on peut aussi s'attendre à un saut en avant en terme de développement humain durable.

## **1.2. Contexte national du développement humain durable**

Pays sans littoral situé dans une zone instable de l'Afrique centrale avec une superficie de 623.000 km<sup>2</sup>, la République Centrafricaine (RCA) compte en 2021, selon l'ICASEES, environ 6,1 millions d'habitants dont 57,5 % vivent en milieu rural. Sa démographie est caractérisée par une prédominance de femmes (50,5%), une majorité de jeunes de moins de 35 ans (72 %), une faible densité (8,8 habitants/km<sup>2</sup>) et une croissance démographique moyenne de 2,5 % l'an.

L'organisation administrative de la RCA est basée sur la nouvelle Loi N°21.001 du 21 janvier 2021, relative aux circonscriptions administratives. Le nombre de préfectures est passé de 16 à 20 et celui des sous-préfectures de 73 à 85. Bangui, la capitale, est dorénavant subdivisée en 09 arrondissements au lieu de 08 précédents.

La RCA est marquée par une instabilité politique, dans lequel le niveau d'insécurité dans l'arrière-pays reste une source de préoccupation. Cependant, la situation sécuritaire reste marquée au plan extérieur par l'instabilité politique et sécuritaire dans certains pays voisins et la prolifération des armes légères et de petits calibres en lien avec la porosité des frontières avec les pays limitrophes.

La mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2023), renforcée par la signature de l'APPR en 2019, la feuille de route de Luanda en 2021 et le dialogue républicain du 21 au 27 mars 2022, a permis le retour progressif de la sécurité, la stabilisation et le renforcement des capacités des institutions républicaines, la restauration progressive de l'autorité de l'État, la réconciliation nationale, l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base à la population et le renforcement de la résilience de l'économie.

Néanmoins, la persistance des effets de la pandémie de COVID-19 et des crises humanitaires continuent d'exercer une pression considérable sur la poursuite des travaux de reconstruction du pays. Ainsi, malgré la mise en œuvre du RCPCA, 2017-2023, la protection des populations, l'exclusion de certains groupes de personnes, la restauration complète de l'autorité de l'État (RESA 2017-2020), la délivrance des services essentiels de base, restent encore des priorités majeures et des enjeux essentiels pour la stabilisation du pays et le développement humain durable.

En outre, malgré la contestation des partis politiques d'opposition constitués en bloc républicain pour la défense de la constitution de mars 2016, la RCA vient d'adopter la nouvelle constitution le 30 août 2023 alors que les élections locales sont encore reportées faute de mobilisation insuffisante des ressources.

Chaque année, le PNUD appuie la publication des rapports nationaux portant sur des problématiques variées en marge du rapport mondial sur le développement humain. Depuis, la RCA n'a produit que trois rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) respectivement en 2000, 2008 et 2017. Celui de 2008 avait pour thème « *Renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'État centrafricain* ». Après avoir identifié les sources et la nature des conflits en mettant en exergue le rôle de différents groupes sociaux, ce deuxième RNDH analyse les disparités en matière des conditions de vie des populations centrafricaines. Il propose des mesures dont la mise en œuvre devrait se traduire par la consolidation de la paix, la prévention des conflits et plus précisément la refondation de l'État centrafricain. La reconquête de la paix sociale est apparue

comme une condition sine qua non pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement indispensables pour le bien-être des populations à travers l'amélioration des indicateurs du développement humain.

Le troisième Rapport national sur le développement humain a porté sur le thème suivant : « *Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable* ». Depuis, le renversement de l'ordre constitutionnel en mars 2013, il y a eu une série de crises militaro-politiques qui ont ébranlé la précaire stabilité du pays.

Le contrôle des zones minières et des couloirs de transhumance constitue un facteur important de conflit. Le commerce des produits d'extraction échappe à l'État et constitue une source de revenus très importante pour les groupes armés. A titre d'exemple, les Nations Unies estimaient qu'en 2018, sur 330 000 carats de diamants extraits dans les mines, seuls 90 000 carats avaient été exportés sous le contrôle du gouvernement<sup>1</sup>.

En outre, les conflits autour de la transhumance ont surtout lieu dans les régions du nord et du centre (Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi, Bamingui-Bangoran, Haute Kotto et Ouaka, etc.) que traversent les grands couloirs de transhumance. Enfin, il est établi que le commerce des bovins contribue considérablement à la génération de revenus des groupes armés qui imposent de lourdes taxes aux éleveurs et commercialisent du bétail volé ou extorqué (RNDH 2017).

Les actes de violence consécutifs à l'occupation de plusieurs régions du pays par des groupes armés ont engendré une spirale de violence, provoquant une instabilité sociale qui a sapé les efforts des pouvoirs publics en matière de mise en œuvre des politiques de développement local et contribué à la dégradation des conditions de vie des populations.

Les principales recommandations de ce troisième RNDH ont porté sur i) le renforcement de la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles au profit réellement du bien-être des populations et ii) la restauration de

l'autorité de l'État pour une bonne fourniture de services sociaux de base à la population.

Le thème retenu cette année pour le RNDH porte sur « *de l'humanitaire à la relance du développement en RCA* ». En effet, selon les statistiques du rapport mondial du développement (RMDH 2023/2024) publié par le PNUD en 2024, le niveau de développement humain en RCA est très faible. Les affrontements prenant pour cibles les civils ont des conséquences directes sur les déplacements forcés des populations, l'insécurité alimentaire et les violences basées sur le genre et le sexe (VBGS) en temps de conflits. En décembre 2022, le pays comptait encore 680 milles réfugiés et 490 milles déplacés internes. Les VBGS constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues. En 2022, le total des cas enregistrés et pris en charge était de 23,6 milles cas dont 95% sont de femmes et filles.

Le taux brut de scolarisation au cycle primaire est passé de 121% en 2021 à 125% en 2023. Ce taux masque des disparités entre les sexes car, chez les jeunes garçons, il est passé de 135% à 138% alors qu'chez les jeunes ce taux est passé de 106% à 108% sur la même période.

L'espérance de vie à la naissance en Centrafrique est passée de 43,8 ans en 2003 à 53 ans en 2022. Le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de cinq ans) est de 99 décès pour 1000 naissances vivantes en 2019 (MICS6) alors qu'il était très élevé en 2015 (179 décès pour 1000 naissances vivantes). Le taux de croissance économique a été de 1% en moyenne entre 2020 et 2022. Le PIB qui était de 423 dollars par tête en 1986, est tombé à 226,4 en 2015 avant de stagner à 320 dollars par an entre 2020 et 2022. Selon le rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté en Centrafrique, le taux de pauvreté est passé de 62% en 2008 à 72,5% en 2020 avant de revenir à 68,8% en 2021 puis à 68,5% en 2023. Et pourtant, le pays regorge de terres arables, de riches pâturages, de bois, de diamant, de l'or, des gisements d'uranium et de pétrole encore sous exploités et/ou inexploités ; sans compter de nombreuses espèces animales et la forte réserve en eau.

---

<sup>1</sup> [Derrière les groupes armés se cachent les diamants de sang](#), DW, 2019

La persistance des crises a accentué les inégalités puisque plus d'un million de centrafricains sont des déplacés et vivent dans des conditions précaires notamment les femmes et les enfants qui manquent de nourritures, d'eaux et de médicaments. La dernière analyse de l'IPC (Integrated Food Security) réalisée en 2022 a révélé que 44% de la population analysée (2,7 millions de personnes) font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée (Rapport IPC 2022). La crise sanitaire a encore exacerbé le phénomène de l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, les effets conjugués de l'exploitation illégale, illicite et anarchique de certaines ressources naturelles et du contrôle d'une partie du territoire par des groupes armés constituent une entrave à la mobilisation des ressources budgétaires nécessaires au financement des investissements dans les secteurs sociaux et infrastructurels. Lesquels investissements sont indispensables pour l'amélioration des conditions de vie des populations en général et du niveau du développement humain en particulier. C'est dans ce contexte que le PNUD s'est engagé à apporter un appui à l'élaboration du RNDH 2023 en RCA. La problématique de passage de l'humanitaire à la relance de développement qui est placée au cœur des préoccupations publiques génère une série d'interrogations, dont les principales, portent sur : *i) le niveau actuel du développement humain en RCA, ii) le bilan de la situation humanitaire depuis la grande crise de 2013, iii) l'analyse de fragilité en RCA en relation avec les différents plans et politiques sectoriels de développement, iv) comment passer de l'humanitaire à la relance de développement dans ce pays et enfin v) les stratégies d'application du NEXUS humanitaire-développement et paix susceptibles de mieux orienter les politiques vers le développement en Centrafrique.*

### **1.3. Objectifs de l'étude**

L'objectif principal de l'étude est de contribuer à une meilleure identification des liens entre l'humanitaire et le développement en RCA en vue d'améliorer la qualité des plans, politiques et stratégies et contribuer à la promotion du développement humain durable. De manière spécifique, il s'agit de :

- dresser un état du développement humain et de ses différentes composantes au cours des dernières années ;
- faire le bilan de la situation humanitaire ;
- analyser les liens entre l'humanitaire et le développement, la croissance économique, ainsi que la réduction des inégalités et de la pauvreté en RCA ;
- formuler des recommandations de politique susceptibles de faire garantir la paix, un vecteur du développement à moyen et long termes.

### **1.4. Méthodologie**

Pour atteindre ces différents objectifs, une méthodologie basée sur la collecte et le traitement des informations, les entretiens, l'exploitation documentaire et l'analyse des données accompagnée des café-débats a été adoptée. La mobilisation des informations et des documents ayant trait à la problématique est faite auprès des administrations, des organisations humanitaires et des partenaires au développement. Des entretiens sont également réalisés auprès des responsables de diverses administrations publiques, des humanitaires et des PTF. Pour appréhender la relation fonctionnelle entre l'humanitaire et le développement, deux approches sont retenues. Celle portant sur une analyse spatiale des indicateurs humanitaires et de développement en rapport avec le contexte d'instabilité que traverse le pays. La deuxième approche consiste à identifier les leviers pour accélérer la transition de l'humanitaire vers le développement. Aussi, évaluer les effets positifs de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement humain durable.

### **1.5. Plan de rédaction**

Après avoir situé le contexte et la problématique du développement humain durable, le deuxième chapitre du présent rapport présente l'état du développement en RCA au cours de l'année 2021/2022. Le troisième chapitre s'intéresse au bilan de la situation humanitaire en RCA alors que le quatrième analyse le piège de la fragilité qui constitue un frein au développement de la RCA. Le cinquième chapitre apprécie les liens entre l'humanitaire et le développement en RCA. Le sixième chapitre porte sur le NEXUS humanitaire, développement et paix comme solution idéale aux problèmes de

développement humain en RCA avant de finir sur le septième chapitre qui porte sur les recommandations pouvant orienter la transition

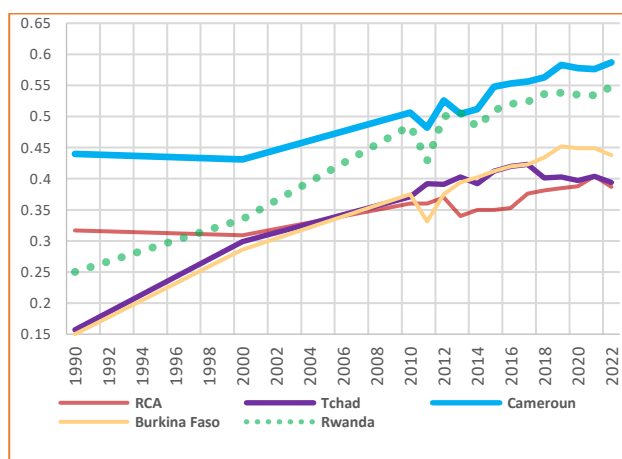
entre l'humanitaire et le développement en RCA en mettant en exergue les défis à relever.

## Chapitre 2 : Le développement humain durable : un objectif difficilement réalisable en RCA

Le développement humain se mesure par le calcul de l'Indice de Développement humain (IDH) qui prend en compte des variables ayant trait à l'économie (revenu), à l'éducation (niveau d'instruction) et à la santé (espérance de vie). Cet indice a une valeur comprise entre 0 et 1. Il permet d'apprécier les efforts fournis par chaque pays pour accroître les richesses et améliorer substantiellement le bien-être des populations. Lorsque sa valeur est faible et proche de zéro, il traduit un faible niveau de développement humain. En revanche, plus l'indice est élevé en approchant la valeur 1, mieux la valeur ajoutée du pays améliore le bien-être des populations, traduisant ainsi une meilleure répartition du fruit de la croissance économique.

Le faible IDH peut s'expliquer soit par une répartition inéquitable du fruit de la croissance économique, soit par un taux de croissance économique très faible (inférieur au taux de croissance démographique) qui ne permet pas aux pouvoirs publics de satisfaire les besoins fondamentaux de la population.

**Graphique 1 :** Évolution des IDH de cinq pays d'Afrique saharienne dont la RCA



Source : Rapport mondial IDH et Auteur

Selon les données du PNUD, l'IDH de la RCA demeure toujours faible. Pourtant, lors de la conférence internationale sur la population et le développement de septembre 1994 au Caire en Égypte, l'IDH de la RCA était déjà faible, mais légèrement mieux que ceux des pays comme le Rwanda, le Tchad et le Burkina Faso. Pendant

que les pays comme le Tchad, le Rwanda et le Burkina Faso ont sensiblement amélioré leur IDH après 1990, ceux de la RCA et du Cameroun ont par contre baissé jusqu'en 2000, traduisant ainsi, la détérioration des conditions de vie de population dans ces deux pays du fait de l'instabilité provoquée par des tensions sociales et politiques, des villes mortes et des mutineries. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance en RCA a considérablement baissé passant de 49 ans en 1988 (RGPH 1988) à 43 ans (RGPH 2003).

A partir de 2000, il y a eu un effort d'inversion positive de la tendance de l'IDH en RCA et au Cameroun. Mais, à partir de 2005, les IDH de tous ces pays ont dépassé celui de la RCA. Et ce, malgré les effets de la crise de « **subprime** » en 2008 qui a affecté presque toutes les économies. Ainsi, l'IDH de la RCA est passé de 0,320 en 2005 à 0,370 en 2012 avant de connaître un repli en 2013 avec la crise politico-sécuritaire, en se situant à 0,340.

Grâce aux appuis multiformes de la communauté internationale, cet indice a recommencé à se relever à partir de 2015. Malgré la légère embellie observée en 2021 pour une valeur de 0,404, le pays vient de connaître encore un repli de l'IDH en 2022 avec une valeur de 0,387 avant de remonter légèrement en 2023 (0,396), classant toujours, le pays 191<sup>ème</sup> sur 193 devant le Soudan du Sud et la Somalie.

En effet, l'IDH de la RCA est toujours inférieur à la moyenne de celui de tous les pays à faible IDH qui est de 0,518 et aussi très loin derrière celui de tous les pays d'Afrique subsaharienne (0,547). Ce résultat signifie que les efforts de mise en œuvre du RCPCA (2017-2022) n'ont pas permis de rattraper le retard de développement en vue d'atténuer l'impact préjudiciable de la crise de 2013 qui se creuse encore avec l'accumulation des autres crises (COVID-19, crises pré et post électorales, guerre Russo-ukrainienne, conflit au Soudan et les catastrophes naturelles).

Comparée à l'Afrique subsaharienne et au reste du monde, la situation du développement en

RCA demeure critique avec la persistance des crises qui a accentué les inégalités ; puisque les populations de plus en plus en déplacement sont devenues très fragiles et vulnérables à l'insécurité alimentaire notamment les femmes et les enfants (44% de la population en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère (Phase IPC 3 et +)). La crise sanitaire a encore exacerbé la situation humanitaire. Les conditions de vie des populations déjà précaires se sont encore détériorées et les besoins fondamentaux en matière de protection, d'eau, de nourriture et de soins de santé continuent d'augmenter. Selon les données des rapports de situation humanitaire en RCA établi par OCHA, aujourd'hui, plus de 50% des centrafricains ont besoin de l'assistance humanitaire. Ainsi, toutes les actions de développement doivent être orientées vers une lutte accrue contre l'extrême pauvreté.

## 2.1. Les principaux facteurs de faiblesse de l'indice de développement humain en RCA

Dans le cadre du présent rapport, les principaux facteurs de faiblesse du niveau de développement humain durable en RCA sont appréhendés par : i) l'instabilité et la faiblesse chronique de la croissance économique et ii) la faiblesse du capital humain avec l'insuffisance d'accès des populations aux services sociaux de base.

### 2.1.1. Instabilité et faible niveau de croissance économique en RCA

L'évolution de la croissance économique depuis l'indépendance en 1960, a été très faible. Elle a été subdivisée en quatre grandes phases.

**Tableau 1:** Les quatre grandes de la croissance économique en RCA

Phase	Périodes	Taux de croissance	Contribution (en point %)	Contribution (en %)
1	1960-1980	1,93	0,6	49,6
2	1981-2000	0,99	0,4	29,5
3	2001-2012	3,49	0,6	51,5
4	2013-2023	-3,34	-0,4	-30,6
---	1960-2023	0,95	0,95	100
Phase4 corrigée	2014-2023	2,46	0,4	25,8

Source : ICASEES et Auteur

La période 1960-1980 est caractérisée aux plans administratif et économique par la mise en place d'une nouvelle administration post-coloniale avec le recrutement massif des fonctionnaires et agents de l'État, la construction d'une base économique avec le lancement des grands chantiers de production dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Ces grandes opérations ont entraîné une augmentation de taux de croissance économique de 1,9% en moyenne sur la période.

La période 1981-2000 quant à elle est caractérisée au plan international par la crise économique des années 1980. Dans ce contexte, des plans d'ajustements structurels issus du Consensus de Washington (Williamson, 1995) ont été développés alors que le déclin économique est grave et rapide en RCA (BTI, 2022). D'ailleurs, ce déclin se traduit par les baisses des taux d'emploi et l'accumulation des arriérés de salaires observés sur plusieurs mois. Cette situation a entraîné le ralentissement de taux de croissance économique qui est tombé à 1%.

Au cours de cette période et à l'instar des autres pays en développement, le pays est sous la pression des institutions de Bretton wood, qui conditionnent l'aide internationale à des progrès économiques et démocratiques (Programme de DVA et élection démocratique en 1993) suivi de la dévaluation du Franc CFA qui a eu des conséquences désastreuses sur l'économie nationale.

Au cours de la période 2001-2012, l'économie centrafricaine a connu une performance avec un taux de croissance de 3,5% qui est supérieur au taux de croissance démographique (2,5%). Cette performance s'explique par le réengagement de la communauté internationale à travers la conclusion des programmes économiques avec les institutions de Bretton Wood, la mise en œuvre du DSRP et l'annulation de la dette de la RCA au point de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE. Cette période représente 0,6 point de pourcentage tout en contribuant à 51,5% du taux de croissance économique.

Sur la période 2013-2023, le taux de croissance est de -2,2%. Ce recul s'explique d'abord par la chute brutale de taux de croissance économique en 2013 (-37%) du fait de la grande crise politico-

militaire, ensuite par l'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020, crises pré et post électorales et enfin par l'impact socio-économique de la guerre en Ukraine. Et ce, en dépit de la mise en œuvre du RCPCA. Et pour des motifs variés (intérêts criminels, économiques ou politiques), les groupes armés continuent d'affirmer leur contrôle sur certaines parties du territoire tout au long de la période 2017-2020. Cependant, en enlevant la donnée atypique de 2013, le taux de croissance économique est de 2,5% en moyenne sur la période 2014-2023. Juste le même niveau que le taux de croissance démographique.

**Tableau 2:** Les grandes contributions de la croissance économique en RCA

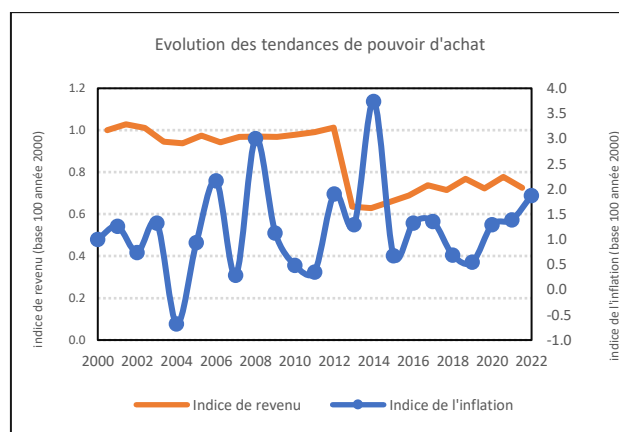
	2001-2012		2013-2023	
	Contribution (en point)	Contribution (en %)	Contribution (en point)	Contribution (en %)
Secteur primaire	1,4	39,4	-1,8	35,8
Secteur secondaire	0,8	22,9	-0,5	20,9
Secteur tertiaire	1,1	32,3	-0,9	38,6
Impôts et taxes sur les produits	0,2	5,4	-0,1	4,7
Taux sur la période	3,5	100,0	-3,3	100,0

Source : ICASEES et Auteur

Les conflits sous-tendus par des considérations régionales, ethniques, religieuses, etc., ont marqué toute la période post-indépendance de la RCA. Ces éléments de choc varient selon les périodes, alimentent et conditionnent l'économie dans son ensemble, et donnent plus de lisibilité aux différents taux de croissance mis en perspective.

Selon le graphique ci-dessous en utilisant les statistiques de la Banque mondiale (WDI, 2021), le PIB par tête de la RCA est resté globalement stable même s'il a connu une embellie entre 2007 et 2012 en passant de 342 à 364,5 dollars US. Par contre en 2013, il a fortement chuté pour se situer à 228,6 dollars US. Jusqu'aujourd'hui il est demeuré l'un des plus faibles des pays d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, le pouvoir d'achat s'amenuise en raison de la tendance haussière de l'inflation. D'abord forte tension inflationniste en 2014 et encore inflation galopante depuis 2020.

**Graphique 2 :** Évolution des indices de revenus par habitant et de l'inflation

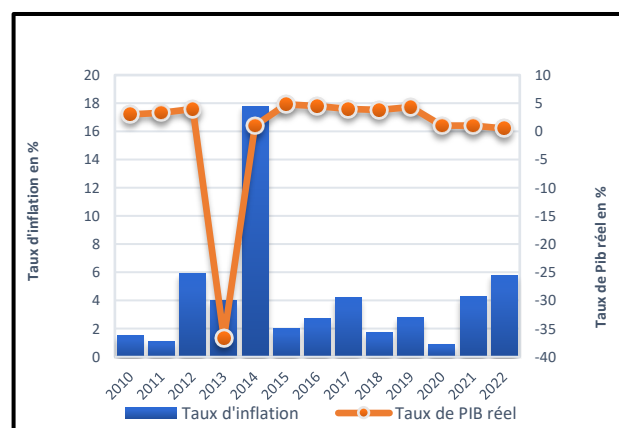


Source : DGPE et Auteur

Ce résultat est le reflet de l'évolution du taux de croissance économique qui est passé de 3,7% en 2007 à 4% en 2012. En effet, l'économie réelle a connu des taux de croissance peu stables dus à la fois à la forte dépendance à l'agriculture qui elle aussi dépend à son tour des aléas climatiques et de la conjoncture économique. Cependant, son tissu industriel embryonnaire et non diversifié a été déstructuré par une instabilité sociopolitique et des perturbations sécuritaires. Au cours des années 2007-2012, le taux moyen de croissance économique s'est consolidé à un niveau de 3%.

Suite à la crise sociopolitique de mars 2013, ce taux de croissance économique a chuté à -37% en 2013.

**Graphique 3 :** Évolution de taux de croissance économique et de l'inflation de 2010 à 2022



Source : DGPE et Auteur

L'économie de la RCA a quelque peu repris en 2014 et cette reprise a été consolidée en 2015 (4,8%), en partie grâce à l'aide humanitaire internationale. Le taux moyen de croissance

avait atteint 4,1% sur la période 2015–2019, soit la moyenne quinquennale la plus élevée depuis l'indépendance. Au cours de cette période, le nombre des incidents liés aux conflits a considérablement chuté, et est passé de 251 en 2014 à 61 en 2019. Cette tendance encourageante de la reprise économique a été interrompue en 2020, par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations du FMI, la croissance économique a ralenti à 1% en 2020. Malgré le déploiement des vaccins et la réouverture des frontières suite aux déconfinements, ce taux de croissance du PIB réel est encore maintenu en 2021 en raison de la découverte des nouveaux variants de COVID-19. Ce ralentissement serait imputable à la baisse des activités dans tous les secteurs de l'économie, expliquée principalement par l'impact des mesures de confinement au niveau international, la restriction de la libre circulation des personnes et des biens au niveau intérieur ainsi que la persistance des tensions pré et post électorales.

La pénurie des produits de base et l'inflation galopante ont impacté négativement la croissance économique en 2022 (0,5% au lieu de 4% initialement prévu par le FMI) et affecté les capacités de l'État à mobiliser des ressources intérieures nécessaires au financement du développement. Par ailleurs, la suspension du programme FEC avec le FMI et les reports successifs de décaissements des appuis budgétaires par certains partenaires traditionnels ont privé l'État des ressources essentielles pour son fonctionnement et la fourniture des services sociaux de base aux populations. Cette situation a été aussi aggravée par le refroidissement de la coopération avec les autorités monétaires de la sous-région au sujet de l'adoption de la crypto monnaie et la création/lancement du Sango Coin, la cryptomonnaie dite nationale, le 3 juillet 2022. Même si cette situation a trouvé un début de solution avec l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°22.004 du 22 avril 2022 régissant la cryptomonnaie en RCA.

Par ailleurs, le niveau d'insécurité a déjà contribué aux destructions et fermetures des entreprises avec de fortes pertes d'emplois influençant ainsi le niveau de vie et de pauvreté des populations aussi bien en milieu urbain que

rural. Dans le domaine économique et financier, le choc des crises sécuritaire, sanitaire et économique a été violent et a interrompu la reprise timide de la croissance économique qui a commencé en 2015. Or, cette croissance économique n'a pas été suffisante pour renforcer les capacités aussi bien publiques que privées de création d'emplois particulièrement pour les jeunes dont les opportunités se font de plus en plus rares.

## 2.1.2. Le faible niveau du capital humain en RCA

**Tableau 3:** Les facteurs de production selon les quatre phases de croissance économique en RCA

PERIODES	TRAVAIL	CAPITAL	CAPITAL HUMAIN	TOTAL FACTEUR	PGF	Taux PIB réel
1981-1990	44,9	394,0	12,8	451,7	-351,7	1,0
1991-2001	36,4	311,3	8,9	356,6	-256,6	1,5
2002-2012	17,2	146,5	3,7	167,4	-67,4	3,5
2013-2022	-30,5	-214,1	-5,8	-250,4	350,4	-2,2

Source : ICASEES et Auteur

Selon la Banque mondiale, le capital humain est un facteur déterminant de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté. Plusieurs études ont montré que 10 à 30% des différences de revenu par habitant entre les pays peuvent être attribués au capital humain. Une population en bonne santé, bien nourrie, éduquée et qualifiée constitue le fondement d'une société productive. Cela permet aux travailleurs de participer activement et de manière productive au marché de travail, d'innover et d'adopter des technologies émergentes, favorisant ainsi une croissance économique soutenue et inclusive.

Dans un État fragile comme la RCA, le capital humain peut réduire les facteurs de fragilité, donner aux citoyens les moyens de s'engager dans leur communauté et renforcer le contrat social et l'inclusion. Un faible niveau du capital humain affecte lourdement les niveaux d'éducation et la situation sanitaire et compromet les perspectives de développement. Les personnes disposant d'un capital humain plus important sont plus productives et contribuent plus efficacement à l'économie. Les niveaux supérieurs de capital humain sont associés au progrès technologique, à la transition démographique et à la réduction de la pauvreté. Répondre aux besoins en capital humain pourrait également permettre aux pays de renforcer le capital social.

Tout d'abord, le développement du capital humain permet aux citoyens de disposer des capacités et des outils nécessaires pour devenir des membres productifs et efficaces de la société. Les individus plus qualifiés et plus productifs ont plus d'opportunités sur le marché du travail et plus de chances de disposer d'un revenu élevé. Ensuite, les niveaux supérieurs de capital humain peuvent éradiquer la pauvreté multidimensionnelle car, ils permettent de satisfaire des besoins fondamentaux tels que

l'eau et l'assainissement, la santé ou encore le logement. Enfin, le développement du capital humain peut réduire la pauvreté en ralentissant la croissance démographique rapide. Les parents disposant de niveaux de capital humain supérieurs ont plus de chances d'avoir moins d'enfants et ont les moyens de leur offrir une meilleure éducation. Ce qui accroît encore la productivité et atténue la pauvreté.

La RCA enregistre d'importantes lacunes en matière du capital humain et ses besoins sont énormes. Le pays occupe la dernière place mondiale en matière d'indice de capital humain (ICH), avec un score de 29% entre 2020 et 2022, largement inférieur à la moyenne de 39 % pour les pays FCV et de 40 % pour les pays de l'ASS. Les enfants nés en RCA aujourd'hui ne réaliseront donc que 29% de leur productivité maximale à l'âge adulte (PSE 2020-2029). Autrement dit, les niveaux équivalents de santé et d'éducation coutent au pays 71% de son revenu national. De plus, les taux d'achèvement de la scolarité primaire et secondaire n'étaient que de 59 % et 14 %, respectivement, en 2019 (Système d'information de gestion de l'éducation, 2018-2019), soit moins que la moyenne des pays de l'ASS, 60% et 44%, respectivement, en 2018 (estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO). La faiblesse du capital humain de la RCA peut-être expliqué par le niveau élevé de la pauvreté. D'après les calculs basés sur la croissance du PIB par habitant, 68,8% de la population de la RCA vivaient en dessous du seuil de pauvreté international (1,90 USD /jour) en 2021(Banque mondiale), représentant le double de la moyenne de l'ASS. L'amélioration du capital humain de la RCA étant essentielle pour réduire la pauvreté à long terme, doit être au cœur du processus de développement du pays. Il s'agit notamment: des investissements dans le développement de la petite enfance, de la reconstruction du secteur éducatif, du renforcement du système de santé, de l'amélioration des niveaux d'éducation, du renforcement des compétences et de la réduction des risques sanitaires liés aux maladies infectieuses (maladies non transmissibles, MNT), ainsi que de la morbidité et de la mortalité chez les adultes.

En RCA, la proportion élevée des enfants/adolescents résulte de l'effet combiné d'une forte fécondité et d'une mortalité infantile-juvénile en baisse. L'indice synthétique de

fécondité de 6,4 enfants par femme en âge de procréer (MICS 2018-2019) contre 5,1 en 2003 (RGPH 3) est le reflet du niveau élevé de la fécondité. Certes la mortalité des enfants de moins de cinq ans est encore élevée, mais connaît une baisse appréciable.

### 2.1.2.1. Population jeune en RCA

La jeunesse de la population centrafricaine représente à la fois des défis et des opportunités de développement, offrant ainsi des perspectives de croissance si les investissements dans le capital humain occupent une place de choix dans les priorités gouvernementales. La population totale, avec un taux de croissance annuel de 2,5% ; atteindrait 7.3 millions d'habitants en 2030. Déjà, la proportion féminine se situe autour de 51%, sans oublier la jeunesse de moins de 35 ans qui représente 72%.

La croissance démographique actuelle combinée avec d'autres facteurs constitue l'une des entraves à la satisfaction des besoins sociaux de base de la population centrafricaine.

Les préfectures de l'Ombella M'Poko, Bangui et la Ouaka, concentrant 35% de la population totale et sont les plus peuplées du pays. 39% de la population totale est urbaine caractérisée par une inadéquation entre les infrastructures et équipements liés aux besoins générés par la croissance de la population. Plus de 57% de la population totale est rurale, marquée par un manque cruel des infrastructures et équipements sociaux de base.

Aucune Préfecture de la RCA n'est épargnée par le phénomène des Personnes Déplacées Internes (PDI) qui d'après le rapport de OCHA a fin décembre 2023 sont estimées à 511.803 individus, dont 120.521 personnes dans les sites et 391.282 personnes dans les familles d'accueil.

En revanche, les jeunes centrafricains constituent une ressource indispensable sur laquelle serait fondé l'espoir de développement de la RCA, si leur éducation, leur formation et leur préparation à la vie active, notamment à l'apprentissage et à l'exercice de responsabilités sociales, économiques et culturelles étaient bien assurées. À cause de la pauvreté des ménages et de leur forte vulnérabilité sociale, les jeunes

sont exposés à différents risques : l'enrôlement dans les groupes armés, la manipulation par des politiciens véreux, la faible prise de conscience des problèmes vitaux du pays. À ces risques s'ajoutent le faible niveau de scolarisation et son corollaire le difficile accès au marché du travail et à l'emploi, etc. L'insertion des jeunes dans la vie active est incertaine en RCA. Cela serait attribuable entre autres, à une faible scolarisation, surtout après le niveau primaire. L'écart entre le nombre des jeunes actifs par rapport à l'ensemble des jeunes continuera à se creuser dans l'avenir si les taux de participation à la vie active restent inchangés.

### 2.1.2.2. Santé générale de la population

Selon le PNDS 2022-2026, l'état de santé de la population en RCA se caractérise par une mortalité généralement élevée (espérance de vie à la naissance est estimée à 53,3 ans en 2021 avec le taux brut de mortalité estimé à 16,8 ‰ en 2021 contre 20,1 ‰ en 2003 selon les données du RGPH 03). Les mortalités spécifiques restent également élevées quoiqu'en baisse : la mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de cinq ans) est estimée à 99 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018-2019 (MICS6) contre 132 pour 1000 naissances vivantes en 2003 (RGPH) ; le taux de mortalité maternelle est estimé à 829 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2021 et 2022 contre 1.355 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2003. Ce ratio représente le 2<sup>ème</sup> ratio le plus élevé au monde selon l'OMS.

Le profil épidémiologique est marqué par la prééminence du paludisme parmi les maladies infectieuses : il constitue plus de la moitié des motifs de consultations selon le service de lutte contre le paludisme. Cela justifie la mise en place en 2012 du programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et du Plan stratégique de lutte contre le paludisme 2012-2016, en vue de l'élimination de cette endémie à l'horizon 2030.

Le secteur de la santé en RCA a connu une légère amélioration depuis la dernière décennie à travers des réformes entreprises concernant principalement le renforcement des capacités et des infrastructures sanitaires. En effet, ces réformes ont permis de lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles,

etc. Cependant, garantir l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance de la population, à travers une plus grande disponibilité des ressources humaines et des soins et une utilisation accrue des soins et services de santé promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et ré-adaptatifs accessibles et de qualité avec la pleine participation de la communauté reste une préoccupation majeure du secteur de la santé en RCA.

#### a) Morbidité et mortalité des enfants de moins de cinq ans

En ce qui concerne la morbidité et la mortalité néonatale et infantile, le taux de mortalité infantile est de 65 décès pour 1000 naissances vivantes en 2020-2021 ; les principales causes de décès (PNDS-III) sont : le paludisme (28%), la malnutrition (23,5%), les Infections Respiratoires Aigües (IRA : 13%), les diarrhées (8%), les blessures (3,3%) et les méningites (3%). Le paludisme est responsable de 53% des cas confirmés, 63% des cas graves et 67% des décès enregistrés dans les formations sanitaires (FOSA) en 2018 (SNIS). Chez les enfants de moins de 5 ans, la malnutrition demeure une cause sous-jacente très importante.

Le rapport de l'enquête SMART de 2022 a rapporté que le taux de malnutrition aiguë globale généré par flag OMS est de 5,5% au niveau national. Bien qu'autour de 5%, ce taux nécessite toujours une attention particulière. Au niveau préfectoral, une attention particulière doit être portée sur les préfectures de la Vakaga, l'ouham, Nana-Gribizi, Lobaye, Ouaka, Basse-Kotto, Kemo, Sangha-Mbaéré, Mamberé-Kadei et Nana-Mambéré si l'on considère les résultats de la malnutrition aiguë combinée.

#### b) Mortalité maternelle

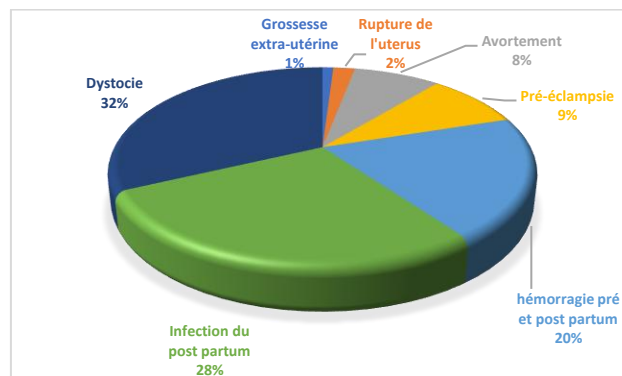
Malgré quelques améliorations les indicateurs concernant la mortalité maternelle, la fistule obstétricale, la planification familiale, restent très préoccupants en RCA comme présenté ci-dessous.

La RCA est loin de la cible 3.1 de l'ODD3 qui est de réduire la mortalité maternelle à moins de 70 décès pour 100.000 naissances vivantes. S'agissant de la mortalité maternelle, une hausse tendancielle est également enregistrée

et ce, bien avant la crise de 2013. Le niveau est passé de 683 décès pour 100000 naissances vivantes en 1988 (RGPH, 1988) à 948 en 1995 (EDS, 1994/1995), 1335 en 2003 (RGPH, 2003) pour se stabiliser à 847 en 2019 et être à 829 pour 100 000 naissances vivantes en 2021 (OMS, 2023). Ces chiffres indiquent que le risque de décès encouru par les femmes enceintes demeure élevé en Centrafrique.

Graphique 4 : Principales cause

Graphique 5 : Principales causes des décès maternels en RCA



Source : Enquête SONU 2020, MSP

#### C) Gouvernance du secteur de la santé

Des progrès notables tant sur le plan organisationnel que fonctionnel ont été enregistrés dont les principaux sont :

- i) La volonté politique affichée au plus haut sommet de l'État en faveur de la santé à travers les dix domaines d'impulsions présidentielles pour la couverture santé universelle en RCA,
- ii) La décentralisation du processus de coordination, de planification, de gestion, et de suivi-évaluation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire,
- iii) L'adoption de la politique nationale de santé (2019-2030), de la loi portant sur les médicaments, les autres produits de santé et l'exercice de la pharmacie, du décret portant sur la gratuité ciblée des soins aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes, aux victimes de violence basée sur le genre ainsi que d'autres textes réglementaires et législatifs),
- iv) L'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents stratégiques (PNDS I et II, PTSS, PISS et du PNDS III), de textes législatifs et règlementaires.

- v) La mise en place d'une plateforme et d'instances de coordination et de concertation entre le Ministère de la santé et de la population et les partenaires techniques et financiers.

En dépit de ces progrès, il persiste encore un certain nombre de faiblesses, notamment l'insuffisance de régulation de l'offre de soins et service de santé pour garantir la transparence et l'équité, la faiblesse du mécanisme de coordination multisectorielle, l'absence d'un processus annuel formalisé de planification ascendante, d'un mécanisme de certification et d'accréditation des structures de soins et des professionnels de santé ainsi que l'inexistence de mécanisme intégré de suivi-évaluation des plans mis en œuvre dans le secteur.

**En matière de ressources humaines**, le défi est énorme par rapport à la demande. La densité du personnel de santé est assez faible et estimée à 3,57 en moyenne nationale pour 10 000 habitants. Le pays dispose de moins de 0,5 Médecins pour 10.000, 2 infirmiers et 1 Sage-femme pour 10.000 habitants. En outre, la répartition géographique du personnel est inégale. On constate une forte concentration du personnel dans la RS 7 avec 4 fois la densité moyenne nationale et 60% des médecins.

En ce qui concerne le statut du personnel de santé, 26% des personnels de santé sont des volontaires ; 64% des contractuels et 10% des fonctionnaires. Cette situation fragilise le système car, elle présente le risque de mobilité permanente et de migration des personnels de santé dont 60% sont âgés de moins de 45 ans. Il convient de clarifier la situation des volontaires, de consolider le statut des contractuels et renforcer l'effectif des fonctionnaires afin de permettre de bâtir un plan de carrière sur le personnel existant.

L'État a procédé à des recrutements massifs de ressources humaines qualifiées ces quatre dernières années pour pallier au déficit, en intégrant en moyenne 200 agents de santé par année.

La gestion des ressources humaines en santé (RHS) est confrontée à d'énormes défis, parmi lesquels : i) la faible capacité de formation des ressources humaines qualifiées en santé ; ii) l'insuffisance notoire des centres de

formation des professionnels de santé de niveaux intermédiaires (une seule école de formation de sage-femmes). iii) l'absence de plan d'investissement et de développement des RHS avec un plan de mise en œuvre ; iv) l'insuffisance de recrutement et de la dotation des RH face aux énormes défis et inférieurs aux divers départs (retraite, décès, disponibilité, détachement et démission) ; v) l'absence de mécanisme de motivation et de fidélisation dans un contexte de crise fortement marquée par l'attraction exercée par les ONG humanitaires et les PTF qui offrent des opportunités salariales plus alléchantes ; vi) l'absence d'une base de données fiable sur la situation des RHS exerçant dans les secteurs publics et privés et l'insuffisance de contrôle.

**Le Financement du secteur de la santé** a connu une avancée significative. Ce qui se traduit par une augmentation du taux d'investissement passant de 8,8% en 2018 à 13,5% en 2019, puis de 14,5% en 2020 à 13,9% en 2021. Cela marque l'engagement du gouvernement conformément à l'accord d'Abuja (au moins 15% du budget de l'État consacré à la santé). Malgré ces augmentations, le taux de décaissement reste encore très faible.

a) L'examen de la performance de financement du secteur indique que les ménages ont supporté 51% des dépenses de santé entre 2016 et 2018. Ils sont suivis par les PTF avec une moyenne de 39%. L'Etat sur la période n'a contribué que pour 9,4%. Ce constat confirme la forte dépendance du financement de la santé des ménages et des PTF (Rapport des Comptes Nationaux de Santé RCA 2015-2018).

b) L'enjeu majeur pour le secteur de la santé est de garantir **l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance des citoyens centrafricains**, à travers une disponibilité permanente et une utilisation rationnelle des soins et services de santé promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et ré-adaptatifs accessibles et de qualité avec la pleine participation de la communauté.

### 2.1.2.3. Éducation et formation professionnelle

En RCA, le secteur de l'éducation est l'un des secteurs sociaux les plus problématiques. Il a été considérablement affecté par les crises

politiques, sécuritaires, économiques et socio-sanitaires des années 2013 à 2022. Ces chocs ont été aggravés par les perturbations du système éducatif national causées par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a imposé l'enseignement à distance sans que les conditions technologiques nécessaires soient remplies. Il se caractérise par un problème général de faible accès à l'éducation de qualité et pour tous. La demande actuelle dépasse l'offre de services et cette situation inhibe les efforts du Gouvernement appuyé par ses partenaires pour atteindre les différentes cibles de l'ODD 4.

**Tableau 4 :** État des salles de classe et ratios élèves/enseignants en 2023

	Écoles	Ratio élèves/enseignants	Salles de classe	
			Total	Mauvais état
IAB	193	80	2 436	6,3%
IAC	198	95	760	25,2%
IACE	338	102	1 203	26,4%
IACS	549	93	2 480	10,5%
IAN	804	97	2 737	43,4%
IANE	124	90	351	35,0%
IAO	390	73	1 371	24,7%
IASE	554	96	2 095	20,2%
Total Général	3 150	83	10 256	22,4%

Source : M/in éducation, ICASEES et Auteurs

Après la crise, le pays s'est fortement engagé à rendre l'éducation équitable, inclusive et de qualité, vecteur d'espoir de paix et de développement du capital humain. Pour ce faire, il s'est doté de deux instruments essentiels : le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 et la déclaration du Président de la République au sommet mondial sur la transformation de l'éducation tenu en 2022 à New York. Ces deux documents de politique fixent les axes prioritaires à suivre pour la transformation du système éducatif centrafricain basé sur l'accroissement de l'offre de services d'éducation de qualité et la promotion de l'accès inclusif aux services d'éducation.

La forte demande sociale d'éducation résulte de la proportion élevée des enfants d'âge scolaire dans la population : selon les projections de l'ICASEES, les enfants de 5-14 ans qui représentaient 26,7% de la population totale en 2003, représentent 24,0% en 2023, autrement dit forment toujours plus d'un cinquième de la population, ce qui traduit une forte demande sociale potentielle de scolarisation.

Au plan législatif, la loi d'orientation de l'éducation n° 97.014 du 10 décembre 1997 reste en vigueur. Au plan institutionnel, deux Ministères assument la responsabilité de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation : i) le Ministère de l'éducation nationale et ii) le Ministère de l'enseignement supérieur.

Des priorités ont été retenues dans le cadre du respect des engagements internationaux et nationaux en termes de: (i) renforcement des capacités d'accueil des établissements scolaires; (ii) des modèles alternatifs d'éducation ciblant les jeunes enfants à risque de déscolarisation et déscolarisés afin de ne laisser personne de côté; (iii) le déploiement équitable du personnel enseignant sur toute l'étendue du territoire et; (iv) le recrutement et la prise en charge des maîtres-parents (v) la restauration et la modernisation du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE).

Projets et programmes mis en œuvre dans le secteur de l'éducation nationale : avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), le programme pays UNICEF (628 000 USD), le PNEDU, (AFD 5.000.000 €), le (PUSEB) Banque Mondiale (34.750.000 USD), etc. des projets et programmes ont abouti aux réformes du secteur de l'éducation (PNE, PARSEC, PAPT, PSE). Ces programmes et projets ont permis le recrutement des enseignants, le renforcement des infrastructures éducatives.

Les infrastructures éducatives construites ou réhabilitées sont passées de 2 220 à 3 542, pour la période de 2015 à 2022 au niveau du fondamental I et de 11.358 à 17. 651 au fondamental II (PSE, 2020). Toutefois, certains bâtiments sont mal entretenus, mal équipés, inachevés. Fort est de constater que la quasi-totalité de ces infrastructures ne sont pas équipées.

### Problématique d'accès à l'éducation de qualité

L'analyse des progrès enregistrés dans ce secteur permet d'identifier un certain nombre de contraintes majeures. Il s'agit en effet des écoles primaires (27%), qui proposent des cycles incomplets, ne couvrant pas tous les

niveaux du CI au CM2. Bien que des infrastructures éducatives aient été construites ou réhabilitées, des contraintes subsistent encore en termes de : besoins en termes de ratio enseignants élèves, qualité de la formation dispensée, niveau des enseignants, facteur distance et d'accès pour le cycle secondaire dans certaines régions voire même au niveau de Bangui, inaccessibilité de certaines zones pour des questions de suivi pédagogique, problème de ressources humaines, insécurité, etc.

**En matière de taux de scolarisation** : le taux de scolarisation des garçons reste supérieur à celui des filles au niveau de tous les cycles d'enseignement. Il se pose donc manifestement un sérieux problème de parité filles-garçons dans le système éducatif national. Toutefois, on constate une baisse du taux au niveau du secondaire premier et second cycle ainsi que dans les enseignements techniques et professionnels (cf tableau N°2). Cette baisse a pour principale cause le faible taux d'achèvement en dépit des efforts. On constate une disparité du taux brut de scolarisation entre Bangui et les autres régions.

**Le taux d'achèvement** : Malgré l'amélioration de la couverture scolaire, l'achèvement universel du fondamental 1 et 2 reste un défi majeur pour le système éducatif centrafricain dans la mesure où 30% des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle. Le taux d'achèvement au primaire est passé de 52% (48% pour les filles) en 2021 à 59%(toujours 48% pour les filles) en 2023.

Au cycle secondaire, le taux d'achèvement est passé de 12% en 2019 à 9% en 2021 puis à 15% en 2023 (Min éducation 2023). Cette baisse du taux d'achèvement au secondaire en 2021 est la conséquence de plusieurs facteurs (COVID-19, pauvreté des ménages, mariage précoce, distance d'accès aux établissements secondaires, la pesanteur socioculturelle, le taux d'abandons, etc.).

**Photo 1:** les élèves dans une salle de classe en RCA



Source : rapport OCHA

Des écarts importants apparaissent dès l'achèvement du cycle primaire en défaveur des filles (50 %) que les garçons (68 %) et se prolongent au cycle secondaire (Plan Sectoriel de l'éducation 2019/2030.).

**Tableau 5:** Répartition des écoles et des élèves par inspection académique

	Elèves		Total
	Filles	Garçons	
IAB	84 975	83 975	168 910
IAC	39 811	48 200	88 011
IACE	44 545	63 086	107 631
IACS	101 049	120 201	221 250
IAN	112 818	169 841	282 659
IANE	122 495	15 977	28 472
IAO	38 183	52 768	90 951
IASE	78 691	101 802	180 493
<b>Total Général</b>	512 567	458 857	1 168 377

Source : ICASEES et Auteur

**Au niveau des adultes, le taux d'alphabétisation** a connu une baisse entre 2017 à 2022, respectivement de 58,9% à 35,1%. Cette baisse se justifie non seulement par la fermeture de certains centres d'apprentissages, mais aussi par rapport à la recrudescence de la crise de 2020 et la pandémie de covid19 qui a impacté le système éducatif. La proportion des hommes et femmes de 15 à 49 ans ayant des compétences en informatique reste très faible. Pour la période 2020-2021, les femmes ont atteint un taux de 4.1% tandis que les hommes sont à 1,5%. Ce faible taux se justifie par un niveau de revenu faible de la population active, ne permettant pas de disposer des ordinateurs. La promotion de l'égalité du genre avec un appui aux initiatives féminines sont les facteurs qui justifient ce niveau de compétence.

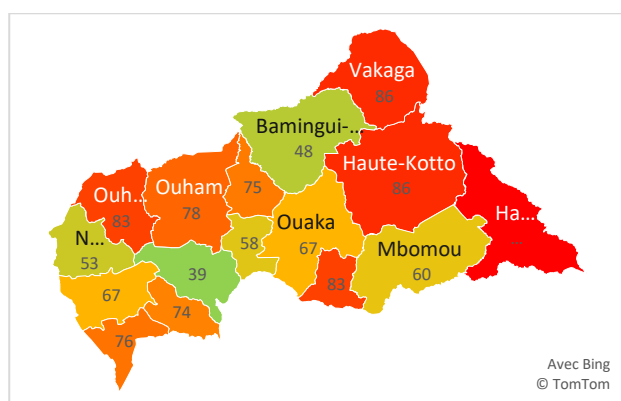
**L'indice de parité garçon et fille** reste toujours contrasté au niveau du fondamental 1 et 2. Il est passé de 0.70 en 2015 à 0.90 en 2022 pour le Fondamental 1 et de 0,70 au niveau du

secondaire. En effet, les indices de parité entre les filles et les garçons basés sur les taux d'achèvement des cycles primaire et secondaire sont respectivement de 0,74 et 0,60 194 en RCA depuis 2019. Cette situation place la RCA derrière les autres pays d'Afrique et loin d'atteindre les ODD 4 qui ciblent l'achèvement universel des études primaires et secondaires de toutes les filles et les garçons d'ici 2030.

**Compétence en lecture et en mathématique:** au niveau primaire, on constate un faible taux d'acquisition des compétences en mathématique (1,5%) pour la période 2020-2021. D'importants efforts restent à déployer en termes de renforcement de capacité des maîtres-parents, des enseignants, d'acquisition de kits pédagogiques, de ratio élève enseignants et élève salle.

En termes d'acquis de compétence à la fin du cycle primaire, les résultats sont très faibles. Seuls 4.7% des enfants sont capables de faire une bonne lecture et seulement 1.5% font des tâches fondamentales de calcul. Le nombre d'heures d'apprentissage par classe, le niveau des maîtres parents et d'enseignants ayant atteint le niveau secondaire, seconds cycles, l'effectif des élèves par classe, la disponibilité des enseignants, etc. sont les facteurs qui expliquent les faibles taux d'acquisition des compétences.

**Carte 1:** Proportion de maîtres parents par préfecture de la RCA(en%)



Source : Rapport RESA et Auteur

Par ailleurs, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), très peu développés, représentaient moins de 5% en 2021, malgré une hausse de 22% de ses effectifs entre 2017 et 2022. Les effectifs de l'enseignement supérieur ont très peu bougé

entre 2015 et 2022 ; plus de la moitié (57 %) des étudiants du public étaient inscrits en lettres et sciences humaines ou en sciences économiques et de gestion en 2022 et 2023.

Par ailleurs on constate un grand écart entre le taux brut de scolarisation et le taux d'achèvement, ce qui se justifie par plusieurs facteurs parmi lesquels : (i) une insuffisance dans le suivi pédagogique, (ii) le problème de gouvernance du système éducatif, la pesanteur socioculturelle et aussi (iii) la recrudescence du conflit en 2020. (PSE, 2020). Au cycle secondaire, le taux d'achèvement n'est que de 6,20 % entre 2019 et 2021(Rapport de suivi ODD, 2023). Ce qui explique en partie la problématique de la qualité des enseignements dans les différents niveaux de formation (F1, F2 et supérieur).

Toutefois, le niveau de réussite au Baccalauréat présente une nette amélioration des indicateurs dans toutes les séries confondues. Le taux de réussite est passé de 13% de 2017 à 36% en 2023 suite aux réformes envisagées dans le cadre de RCPCA.

La formation professionnelle en RCA s'appuie sur le « Document-cadre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle adopté en novembre 2016. Elle s'organise dans les centres de formation professionnelle publics et privés. Des dispositifs qui ne répondent pas à un système cohérent à cause de l'absence de coordination des structures des secteurs public et privé. Les ONG nationales et internationales assurent aujourd'hui le relais en termes d'accès à la formation professionnelle et d'offres. L'ETFP ne dispose à ce jour que de neuf établissements dans le secteur public, parmi lesquels un seul lycée technique, un seul collège technique féminin et une école de métiers d'art, tous implantés dans la capitale.

Elle est peu adaptée à l'évolution technologique et aux nouveaux métiers porteurs. On constate une absence de mécanisme d'anticipation des besoins en compétences et métiers y afférents qui permettrait aux jeunes de se préparer aux métiers du futur en étroite collaboration avec le secteur privé.

Bien qu'un certain nombre de structures ont été créées pour traiter des questions d'emploi et de formation professionnelle en RCA, mais la

question de la rationalité de l'existence, de l'efficacité, de crédibilité de tous ces organes reste posée au regard des missions assignées.

Situation des centres de formation : On dénombre un total de 237 centres de formation professionnelle en RCA, dont 15 appartiennent à des ONG et 25 ne fonctionnent plus à cause du manque de ressources. La ville de Bangui compte à elle seule 105 centres de formation professionnelle. Au niveau de Bangui, la formation est beaucoup plus axée sur le secteur tertiaire avec comme préférence (la mécanique, la menuiserie, l'électricité, la maçonnerie, la sérigraphie, la bijouterie, la couture, la vannerie, l'électromécanique, l'artisanat). Dans les provinces par contre les formations dispensées portent sur le secteur primaire (l'agriculture vivrière, la culture de rente, le maraîchage et l'élevage).

#### **2.1.2.4. Genre et développement.**

Les disparités entre les femmes et les hommes ont fait du genre une question incontournable d'intervention de développement, car malgré la promulgation de la Loi sur la parité (2016), qui fixe un quota d'au moins 35% de représentativité des femmes à toutes les instances de prise des décisions, le niveau de représentativité des femmes à des postes de responsabilité, estimé globalement à 18%. Ce qui demeure très éloigné de la cible 50% à l'Horizon 2027 (Loi sur la parité) ou encore 2030 (ODD). Au niveau du parlement entre 2016, et 2021, le pourcentage des femmes députées a connu une augmentation de 5 points, passant de 8,85% à 2016 à 12,14 en 2021. Il en est de même au niveau des membres du Gouvernement où le taux de représentativité des femmes ministres est passé de 14% en 2016, à 17,94% en 2019 et 21,87 % en 2021.

En matière d'emploi, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole ; les femmes de manière générale restent très peu représentées à tous les niveaux, quoi que quelques femmes aient eu à occuper où occupent encore des postes de responsabilités importantes.

Selon les données de la Direction du Système et Méthode du Ministère de la Fonction Publique (2021), le secteur public centrafricain, principal pourvoyeur d'emploi décent est dominé par les hommes. La proportion des femmes dans les administrations locales a également progressé.

Elle est passée de 12,8% en 2016 à 15,25% en 2021. Il en est de même pour la proportion des femmes occupant des postes de Direction entre 2015 et 2021 qui est passée de 9,5% entre 2015-2018 à 10% en 2019, puis à 15,20% en 2021. Globalement sur trente-deux Départements ministériels que compte la RCA en 2021, les femmes représentent 25,8% (46% d'effectif aux Affaires Sociales, 42% à la santé et 31% aux Finances et Budget).

La plupart des femmes en RCA jouissent moins de droits sociaux, économiques et juridiques que les hommes et n'ont pas accès aux ressources de développement. Celles-ci évoluent dans le secteur informel, ce qui rend difficile non seulement leur identification, mais constitue également une forte barrière à l'accès aux ressources leur permettant de développer leurs entreprises. L'expérience a montré que la discrimination fondée sur le genre donne lieu à une plus faible croissance économique, à plus de pauvreté, à une gouvernance plus faible et à un niveau de vie plus bas.

La problématique des droits des femmes est étroitement liée à celle de leur autonomisation car, il est difficile, voire impossible, de parler des droits des femmes sans leur autonomisation. En RCA, le contexte de paupérisation continue, aggravé, par l'impact de l'insécurité et par les pesanteurs socioculturelles ne facilite guère l'autonomisation de la femme. Ce qui limite l'accès libre de la majorité des femmes et des filles aux marchés de l'emploi, au crédit, à la terre, etc.

Il n'est donc pas surprenant que le taux de pauvreté pour les femmes (69,7%) soit supérieur à celui les hommes (67,9%). Selon l'étude menée par la Banque Mondiale en 2023, les femmes centrafricaines sont nettement plus exposées au risque de pauvreté lorsqu'elles sont en âge d'avoir et d'élever des enfants. Elles ont alors des responsabilités qui peuvent limiter leurs possibilités d'exercer des activités génératrices de revenus. Aussi, parmi les personnes divorcées, séparées ou veuves, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de continuer à vivre dans la pauvreté, car elles doivent assumer seule la responsabilité des enfants et des autres personnes à charge, tout en ayant perdu les ressources ou le revenu de leur conjoint qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins.

Le taux de sous-emploi chez les femmes en 2021 (36%) est légèrement inférieur à celui des hommes (38%) et 47,5% des femmes centrafricaines actives contribuent au travail familial contre seulement 28,2% des hommes. Plus de 80% des femmes œuvrent dans le secteur informel, notamment dans l'économie rurale et le petit commerce.

Un faible accès des femmes au crédit bancaire est relevé sur le plan national. En 2021, 10% seulement de comptes ouverts dans les institutions financières appartenaient aux femmes centrafricaines de plus de 15 ans et 7% étaient des comptes d'épargne. Seules 10% des femmes possèdent un compte bancaire auprès d'un fournisseur de service mobile, une proportion bien moindre que la moyenne en Afrique subsaharienne, qui s'établit à 25%.

Les femmes qui désirent entreprendre font face à plusieurs contraintes dont certaines sont d'ordre personnel et d'autres, structurelles, comme par exemple l'environnement juridique et institutionnel qui ne leur sont pas toujours favorables.

Des initiatives louables qui méritent d'être soutenues et étendues sur l'ensemble du territoire sont mises en place pour renforcer l'autonomisation des femmes :

- la mise en place des clubs AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit),
- la création des espaces surs amis des femmes et filles servant à la fois de cadre d'apprentissage des petits métiers, d'exercices d'AGR, de formation sur les droits des femmes, de promotion d'autonomisation et de leadership féminin.

- le projet Maingo dont l'objectif est de « favoriser l'autonomisation des adolescentes, des filles et des femmes centrafricaines en améliorant leur accès et celui de leurs enfants à un ensemble intégré de services de santé essentiels, d'éducation et de production inclusive dans des zones ciblées par le projet » ; il est conçu sur le modèle du projet SWEDD appliqué en Afrique de l'Ouest.

Le problème central relatif au genre est la persistance des inégalités basées sur le genre dans presque tous les domaines de la vie nationale. De ce problème découle le défi prioritaire qui est l'appropriation et opérationnalisation des stratégies genre, protection de la famille et de l'enfant.

**Tableau 6: Évolution des composantes de l'IDH**

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Espérance vie	52,8	52,8	53	53,2	53,95	53,5	53,7
Taux de scolarisation	96,5	96,6	97,8	97,2	97,4	98	98,5
Taux alphab	54,3	54,3	54,3	54,2	54,3	54	54,5
PIB/habitant	375	377	400	380	355	345	347
IDH RCA	0,376	0,381	0,385	0,388	0,404	0,387	0,389
IDH Afrique Subsaharienne	0,539	0,541	0,547	0,549	0,547	0,549	
IDH Monde	0,729	0,731	0,737	0,735	0,732	0,739	

Source : ICASEES et Auteur

**Tableau 7: Évolution de l'IDH par région**

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bas Oubangui	0,391	0,396	0,400	0,403	0,420	0,402	0,408
Plateaux	0,36	0,365	0,369	0,371	0,387	0,371	0,375
Equateur	0,36	0,365	0,369	0,371	0,387	0,371	0,375
Yadé	0,317	0,321	0,325	0,327	0,341	0,326	0,330
Kagas	0,331	0,335	0,339	0,342	0,356	0,341	0,345
Fertit	0,347	0,352	0,355	0,358	0,373	0,357	0,362
Haut-Oubangui	0,335	0,339	0,343	0,346	0,360	0,345	0,349
Total	0,376	0,381	0,385	0,388	0,404	0,387	0,392

Source : Calcul Auteur

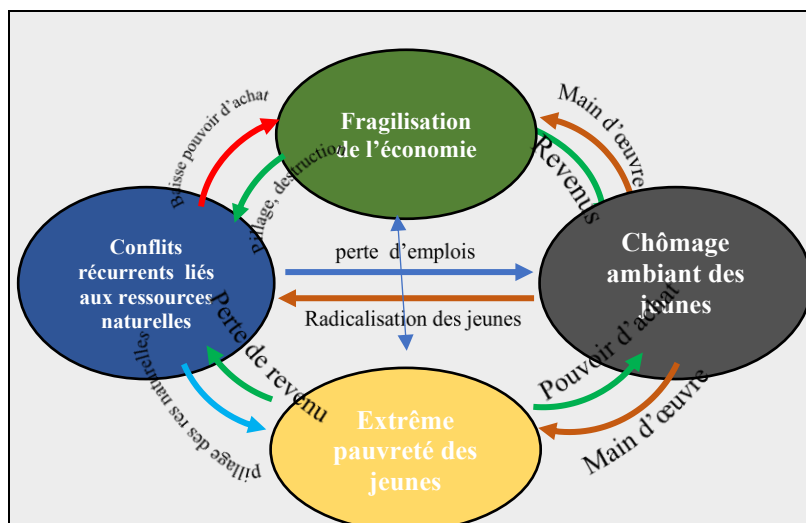
Selon le tableau ci-dessus, les régions du Yadé et de haut-oubangui affichent des indices de développement humain très faibles dans le pays.

Depuis trois décennies, le contexte de la RCA est marqué par des conflits sociaux et des crises politiques, sécuritaires, économiques et environnementales récurrentes qui ont fortement fragilisé les institutions et entravé le développement du pays. Outre les conséquences désastreuses sur le plan humanitaire (tueries, viols, déplacements massifs de populations...), elles se sont traduites par un effondrement total de l'administration, avec des attaques ciblées contre les édifices et équipements publics et un départ massif des fonctionnaires et agents de l'État des provinces du pays. L'émergence de la CPC en décembre 2020 n'a fait qu'exacerber une situation déjà très fragile.

L'analyse de la croissance économique et des différentes phases la caractérisant a permis de

constater que le fonctionnement de l'économie centrafricaine est entravé par une succession d'instabilités politiques, celles-ci se superposant sur une faible diversification du tissu productif, à un secteur privé quasi-inexistant et à une forte dépendance de certains pays voisins à l'égard des ressources naturelles du pays. Cette situation a donné le statut de pays le plus fragilisé de la planète à la RCA. Il serait même plus cohérent de souligner que ce pays est plutôt installé dans un piège de la fragilité. La persistance de cette fragilité se caractérise par la combinaison de problème de gouvernance politique, de sécurité insuffisante qui se manifeste par des flambées de violence sporadiques ou prolongées, d'une mauvaise gouvernance économique et financière, d'un chômage ambiant des jeunes et d'une pauvreté massive.

Figure 1: Cercle vicieux de la malédiction de chômage des jeunes et des conflits en RCA



Source : Auteur

### 3.1. Problème de gouvernance politique et institutionnelle

Les épisodes successifs de conflits observés en RCA depuis l'indépendance semblent prendre corps dans la mauvaise gouvernance politique, la gestion inefficace du secteur public et le dysfonctionnement des institutions.

#### 3.1.1. Problème de légitimité

La **légitimité** revêt de l'importance, car elle transforme le pouvoir en autorité politique, ce

qui permet de gouverner par des moyens non coercitifs, car légitimes. Dans une situation de fragilité de l'État, un défaut de légitimité compromet l'existence de relations constructives entre l'État et la société, et par conséquent, affaiblit les capacités de l'État tout en contribuant davantage à sa fragilité. Dans le cas de la RCA, le pays a connu des crises militaro-politique qui se traduit par des coups d'État à répétition.

Le processus démocratique enclenché dans les années 1990 en Afrique a donné lieu à une poussée démocratique en RCA, sous la pression

de nombreux acteurs extérieurs. Cependant la politique qui a été appliquée après les élections démocratiques a créé des tensions ethniques et régionales, voire des exclusions sociales. Cette politique a également servi de socle à la corruption et à la destruction de biens, exacerbées par une absence de légitimité démocratique de la part des pouvoirs politiques. Ces éléments ont provoqué la résurgence des coups d'État, dont celui du 15 mars 2003, après celui infructueux de fin mai 2001.

En 2008, des réformes prévues dans le cadre du dialogue politique inclusif (DPI) n'ont pas été effectives. Ce qui a entraîné un accroissement du nombre de zones contrôlées par les groupes armés sur le territoire national. De plus, la mise en œuvre du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des combattants dans la partie nord-est du pays a échoué. Par ailleurs, l'incapacité de l'administration à mettre en œuvre des réformes structurelles pour répondre aux griefs, a créé la prolifération des groupes armés, ainsi que la première coalition rebelle, à savoir la coalition Séléka. Celle-ci prendra le pouvoir en 2013. Le conflit qui s'en suivra aura une connotation intercommunautaire, puisque le groupe armé de l'ex-Séléka y a été motivé par la volonté de défendre et de protéger les intérêts des éleveurs musulmans tout en exploitant les conflits préexistants avec d'autres groupes ethniques et religieux. Dès lors, la crise d'origine politique se transforme en une crise religieuse et intercommunautaire, avec le déplacement du quart de la population réparti entre des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

### 3.1.2. Faiblesse des institutions,

En plus de manque de légitimité, la fragilité de l'État s'explique aussi en grande partie par la **faiblesse des institutions**, à l'instar de l'insuffisance de fonctionnaires et d'agents publics (policiers, juges, etc.) (Eugène, 2007)<sup>2</sup>.

En RCA, plusieurs institutions étatiques sont quasiment absentes dans de nombreuses localités. Donc un affaiblissement du contrat social « État-citoyens », exacerbée par les conflits qui constituent des sources d'entraves à

la capacité des pouvoirs publics à fournir des services sociaux de base. C'est une situation qui perdure depuis l'indépendance car, les gouvernements centraux successifs ont concentré l'essentiel du pouvoir dans la capitale Bangui, en opérant un transfert très limité de responsabilités ou de ressources vers les autorités locales. Cet aspect est aggravé dans les provinces au regard de la faible présence de l'État et des services publics essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'assainissement, l'agriculture, l'élevage etc. En 2018, on dénombre, notamment à Bangui, plus des trois quarts de fonctionnaires pour seulement 17% de la population totale (Banque mondiale, 2022) : environ 69% du personnel de sécurité intérieure (police et gendarmerie) et 52% du personnel judiciaire y sont affectés. La présence du personnel de sécurité ne va généralement pas de pair avec la garantie de la sécurité aux citoyens. La conséquence d'une telle situation étant qu'elle crée un climat favorable au recrutement dans les différents groupes rebelles qui opèrent dans le pays. Dès lors, l'absence d'un appareil sécuritaire étatique fiable et fonctionnel offre l'opportunité aux groupes armés, d'opérer avec trop de facilité pour s'attaquer aux différentes communautés, puis exploiter les ressources naturelles, compromettre les droits de propriété et entraver d'importantes activités socioéconomiques. Dans le climat social qui prévaut, il existe un sentiment croissant de méfiance de la population à l'égard de l'État et de la police, souvent considéré comme étant simplement au service de l'élite politique au lieu de la population.

De nos jours, et en dépit des efforts déployés par les autorités publiques en charge de la solde, beaucoup de fonctionnaires n'ont toujours pas la possibilité de percevoir leurs salaires à l'échelle de leur localité. Ainsi, ils sont obligés de parcourir parfois de longues distances, pour retrouver des centres urbains où ils peuvent percevoir leurs paiements à leurs propres frais, aggravant ainsi les frustrations existantes. Au cours des années 2010, de nombreux services publics essentiels se sont considérablement détériorés dans le pays. Cette situation est imputable aux conflits récurrents, lesquels contribuent substantiellement à la destruction d'une bonne partie d'infrastructures et de

---

<sup>2</sup> Eugène S. (2007) : "Droits fondamentaux et critères de fragilité étatique", in Chataignier J.-M., Magro H. :

États et sociétés fragiles, entre conflits, reconstruction et développement, Karthala.

services publics existants. La faiblesse de la gouvernance et l'absence de l'État au niveau local, associées à un cadre politique national inégal, ont entraîné une fragmentation de la prestation des services publics. De ce point de vue, le pays enregistre 7,3 professionnels de santé pour 10 000 habitants (soit 0,8 médecin généraliste ; 2,5 infirmiers professionnels ; 2,4 autres professionnels de la santé et 1,6 professionnel des soins obstétricaux). Ce chiffre est en-deçà de la norme prescrite par l'OMS qui est de 23 agents de santé pour 10 000 habitants. Même si Bangui compte le plus grand nombre de professionnels de santé, avec un ratio de 30,8 agents de santé pour 10 000 habitants, ce chiffre est supérieur à la norme de l'OMS (Rapport SARA/HERAMS, 2019).

En ce qui concerne les enseignants communautaires (Maîtres parents), ils représentent 5% de tous les enseignants à Bangui, et 70% des enseignants en province. Dans la même logique, 94% des salles de classe sont jugées en bon état à Bangui, soit beaucoup plus que les 70% des salles de classe en province. D'autres statistiques clés sur l'éducation, telles que les ratios élèves/classes et élèves/enseignants, révèlent d'importantes disparités régionales. De même, le pays souffre d'une insuffisance de structures de formation des formateurs, ce qui impacte la qualité de la formation et justifie la prépondérance des cycles de formation courts, avec pour conséquences, la pénurie des cadres de conception dans les secteurs public et privé.

### 3.1.3. Perturbation du processus de construction d'un État de droit

Le renforcement de la démocratie permet d'envisager le rétablissement de la sécurité et la restauration de la paix sociale, condition sine qua non pour la mise en œuvre des politiques de développement indispensables au bien-être des populations. L'accord de Khartoum, signé le 6 février 2019, offre l'opportunité de réfléchir sur comment explorer toutes les voies de la paix au profit du développement durable à un moment où le pays s'est engagé dans l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Si les acquis démocratiques de 2016 ont été préservés, il faut relever que l'ouverture de l'espace politique et l'émergence de nouveaux acteurs (nouveaux partis politiques, nombre

accru de candidats indépendants, OSC, groupes armés), s'inscrit dans un contexte sécuritaire toujours volatile. Les groupes armés et une faction dissidente des signataires de l'APPR-RCA, regroupés au sein de la CPC exercent une défiance permanente vis-à-vis de l'autorité de l'État et remettent en cause la dynamique de paix soutenue par la communauté internationale.

De cette dynamique, se distingue une tendance à un contrôle du pouvoir exécutif sur les autres centres de décisions législatives, judiciaires et administratives, avec une prévalence de l'option militaire pour la résolution des conflits et ce, en dépit du cessez-le-feu unilatéral décrété pour honorer l'engagement pris par le gouvernement auprès des chefs d'État à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) du 16 septembre 2021 à Luanda (Angola).

L'ouverture de l'espace politique et la diversité des acteurs (partis politiques, syndicats, société civile, personnalités indépendantes) ont permis un certain nombre d'avancées dans le rétablissement progressif de l'État de droit, des libertés, de la représentation et la participation en ce qui concerne notamment celle des femmes aux élections de 2020/2021.

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance politique, le Gouvernement, l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E) et la communauté internationale ont convenu d'organiser des élections locales qui vont aboutir à la mise en place des conseils municipaux, des assemblées régionales et du Sénat. Ces élections, jamais organisées depuis 1988, sont porteuses de plusieurs enjeux et opportunités pour le développement local. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'espace politique, de la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA (APPR-RCA), du renforcement de la participation politique des femmes et des jeunes ainsi que de la consolidation de la démocratie à la base. L'implication des différents acteurs et l'approche inclusive doivent être une priorité notamment en ce qui concerne la mise en place d'une gouvernance locale plus inclusive et plus participative.

Dans le domaine de la justice, de la sécurité et de l'État de droit, des efforts ont été consentis par le gouvernement et la communauté internationale pour accroître l'offre de services

par la reconstruction des infrastructures à Bangui et dans les régions, la dotation en moyens de fonctionnement y compris les moyens roulants et la formation des acteurs judiciaires et de la chaîne pénale. Toutefois, leur déploiement dans les régions et l'intégration dans le budget de l'État reste limité. Les infrastructures ont connu de dégâts et pillages successifs y compris durant la crise électorale. Les juridictions d'instance ainsi que les cliniques juridiques délivrent des services à la population et assurent davantage l'accès à la justice. Ces avancées risquent d'être compromises avec le contexte sécuritaire et politique actuel ou de graves atteintes aux droits humains, les violences basées sur le genre et le sexe continuent d'être perpétrées contre les populations civiles notamment les femmes et les enfants.

L'offre de services de justice s'est diversifiée avec le renforcement des cours et tribunaux, la Cour martiale compétente pour juger les personnels des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale (CPS), la mise en place de la Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation (CVJRR), le déploiement des cliniques juridiques, les interventions de l'Unité Mixte Rapide de Répression des violences faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) et la mise en place d'une commission d'enquête sur les allégations de crimes graves et violations des droits de l'Homme commis par les FACA et les forces bilatérales entre décembre 2020 et avril 2021. On note aussi la mise en œuvre d'une politique sectorielle de la justice 2020 – 2024, offrant le cadre de la réforme du secteur. Sur le plan institutionnel, la RCA a avancé dans la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice, mais les violations graves des droits de l'homme, les violences sexuelles basées sur le genre et liées aux conflits et autres crimes demeurent très élevés. La soif de justice des populations n'est pas encore satisfaite, avec une longue pause d'organisation des assises criminelles, peu d'audiences foraines organisées, et une complémentarité entre les juridictions ordinaires, la CPS, la Cour Pénale Internationale (CPI) et la CVJRR encore à ses débuts.

La réforme du secteur de la sécurité a mobilisé plusieurs acteurs internationaux à la fois dans le

cadre multilatéral et bilatéral dans les limites imposées par la faible capacité du secteur et par le maintien de l'embargo sur les armes. Les progrès accomplis sur le déploiement, la formation, la formalisation d'un corps de police judiciaire, l'application de la politique de diligence voulue par le Secrétaire Général des Nations Unies (HRDDP) et la mise en œuvre de la politique de police de proximité risquent de perdre leur impact dans le contexte sécuritaire et politique actuel.

Depuis 2017, la confiance des populations dans la justice ordinaire et les FSI allait en augmentation<sup>3</sup>, et il sera essentiel de ne pas perdre cette confiance, qui aurait un impact dans la confiance de l'État de Droit, l'impunité et la paix plus largement.

La mise en œuvre du Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) ainsi que l'opérationnalisation des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) telles que prévues par l'APPR-RCA évoluent de manière timide en raison de la dynamique de reconfiguration des groupes armés.

Face aux déficits notés au niveau de la justice, de la promotion et la protection des droits humains, les interventions futures s'inscrivent dans le cadre de la politique sectorielle de la justice 2020-2024 dont les cinq principaux axes sont (i) Indépendance, redevabilité et moralisation du personnel judiciaire ; (ii) Renforcement de l'offre de justice ; (iii) Renforcement de la demande de justice et de l'accès de tous à la justice ; (iv) Renforcement de la chaîne pénale et du système pénitentiaire ; (v) Respect des droits humains et la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

Le déploiement progressif de l'administration publique au niveau déconcentré, bien que rendu difficile dans certaines régions par les groupes armés, a permis dans une certaine mesure de poser les bases de la restauration de l'Autorité de l'État. Toutefois, l'administration publique reste confrontée aux défis de la modernisation et de la digitalisation mis en exergue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 qui a affecté les capacités déjà limitées de l'État à

---

<sup>3</sup> **Études de perception sur la paix, justice et sécurité, HHI, PNUD, MINUSCA au**  
<http://www.peacebuildingdata.org/research/car>

assurer la continuité des services publics et répondre aux nombreuses demandes sociales. Les OSC parmi lesquelles des organisations féminines et de jeunes ont su donner de la voix dans les débats publics, relayés par les médias œuvrant dans un espace libéralisé ou les délits de presse sont dépenalisés.

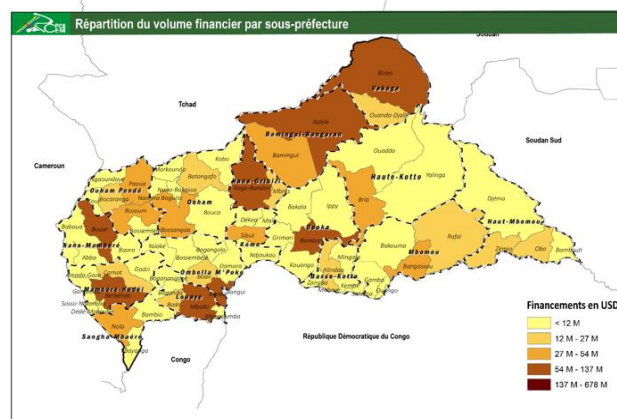
Les avancées en termes de diversité des acteurs et d'ouverture de l'espace démocratique sont quelque peu atténuées par des pratiques peu transparentes dans la gestion des ressources naturelles (mines et bois) et la passation des marchés publics. Il se pose à ce niveau un défi en matière de redevabilité et de risques de corruption, de même que la séparation et l'équilibre du pouvoir qui restent à renforcer.

Selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), la RCA occupe en 2020, le 146ème rang sur 180 pays évalués. Quant à l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), il classe en 2020, le pays au 29ème rang sur les 54 pays analysés à la lumière des critères de participation, d'État de droit, de développement économique et de développement humain. Le Comité des droits économiques sociaux et culturels a attiré dans ses constatations, l'attention du pays sur le niveau de corruption et l'impunité dont jouissent les personnes impliquées, en dépit des dispositions du Code Pénal (loi N°10.001 du 6 janvier 2010), qui criminalisent la corruption<sup>4</sup>. La création et l'installation de la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance (HABG) constituent un pas majeur vers la lutte contre la corruption ainsi que la promulgation de la loi portant déclaration de patrimoine. Mais la HABG ne peut mener efficacement sa mission au regard des moyens limités dont elle dispose.

### 3.1.4. Développement inégal des régions

Les programmes et projets actuellement mis en œuvre dans le cadre du RCPCA ont un budget global d'environ 5 614 millions \$US. La carte ci-dessous présente le déploiement de ces interventions par sous-préfecture.

**Carte 2:** répartition des financements par préfecture



Source : rapport RCPCA et Auteur

Selon les résultats présentés dans le rapport d'activités du RCPCA en 2022, en dehors de la ville de Bangui, les projets de développement ciblés sont concentrés au niveau des chefs-lieux de préfectures, à savoir Bambari, Bimbo, Kaga-Bandoro, Bossangoa, Ndélé, Birao, Berberati, et Bouar avec un volume financier supérieur ou égal à 678 millions \$US au détriment des autres sous-préfectures.

Dans le cas d'un pays comme la RCA qui manque cruellement d'infrastructures socioéconomiques en bon état, les populations dans les régions d'accès difficiles sont exposées à tout genre de crises (catastrophes naturelles et attaques des bandits armés).

Concernant les infrastructures routières, sur plus de 25.600 km de routes, moins de 900 km sont bitumés, soit environ 3% de la totalité du réseau routier, dont près de la moitié, en mauvais état alors que le pays est vaste de 623.000 Km<sup>2</sup>. Ce qui ne favorise pas le développement des échanges, la circulation des personnes et des biens ainsi que les interventions humanitaires. Le réseau routier national est reparti en routes nationales(21%), régionales et routes rurales. La gestion du réseau est sous la responsabilité du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics qui assure la planification, la programmation et le suivi des travaux d'entretien, de réhabilitation et de construction.

<sup>4</sup> Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné le rapport initial de la République centrafricaine (E/C.12/CAF/1) à ses 12e et 13e séances

(voir E/C.12/2018/SR.12 et 13), les 19 et 20 mars 2018, et a adopté ses observations finales à sa 28e séance, le 29 mars 2018.

Le réseau régional s'étend sur 3 909 km (42 % de la longueur du réseau classé). Il assure la liaison entre les principales agglomérations (chefs-lieux des préfectures) et les localités moyennes (chefs-lieux des sous-préfectures). Son rôle est capital dans le désenclavement du pays, en particulier les populations rurales. Le faible taux de bitumage, croisé à une pluviométrie abondante, pose la problématique de dégradation des infrastructures, de pérennité de la circulation et est à l'origine de l'enclavement de plusieurs régions, notamment en saison pluvieuse.

Les pistes rurales sont en état de dégradation avancées, posant des problématiques de praticabilité et ainsi d'isolation de nombreuses zones du pays, durant la saison des pluies. Les pistes rurales sont de 15 600 km de pistes rurales soit 61% du réseau routier dont 5% sont en bon état en 2022 (16% en 2012). Cette chute est due à l'insuffisance d'opérations d'entretien et faute de financement.

Le mauvais état du réseau couplé à l'insuffisance de l'offre en infrastructures routières constitue une contrainte importante pour les interventions humanitaires en période de crise, le développement des échanges et les déplacements des personnes.

En outre, des centaines de ponts et bacs sont également endommagés. Cette situation est exacerbée par les inondations provoquées par la forte pluviométrie. Ces facteurs limitent les interventions des autorités et aussi de la MINUSCA pour faire face aux attaques des groupes armés dans les villages.

Cet état des faits est aggravé par une situation sécuritaire préoccupante avec la prolifération des groupes armés qui rend un nombre important de routes très dangereuses et voire impraticables. Cela est d'autant plus grave encore sur les axes menant aux sites d'exploitation des ressources naturelles.

S'agissant de l'énergie, toutes les usines de production d'électricité sont vieilles, elles ne peuvent pas couvrir un dixième des besoins en électricité. Et ce, en raison de l'obsolescence des machines qui datent des années 70. Ainsi, les deux centrales hydroélectriques qui restent

aujourd'hui en activité ont une capacité très faible. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est d'environ 10% en 2022 (6% au réseau de distribution et 4% par d'autres sources dont le solaire). À Bangui, 35% de la population a accès à l'électricité tandis qu'en zone rurale ce chiffre tombe à moins de 1%. Or, les groupes armés sont très mobiles et opèrent le plus souvent dans l'obscurité. Même à Bangui, les attaques à mains armées se font dans les quartiers non électrifiés et difficilement accessibles.

Le taux d'accès à internet est seulement de 10,6% en 2023. Les réseaux couvrent partiellement l'ensemble du territoire à cause du contexte sécuritaire et de difficulté économique.

Le secteur des communications électroniques est animé principalement par trois opérateurs en concurrence sur le segment de la téléphonie mobile Orange, Telecel et Moov, et régulé par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP).

Les difficultés de circulation et de communication électronique empêchent non seulement les FDS et/ou la MINUSCA, mais aussi les organisations humanitaires d'apporter assistance aux populations et de sauver rapidement des vies sur le terrain.

### 3.2. Mauvaise gouvernance économique et financière en RCA

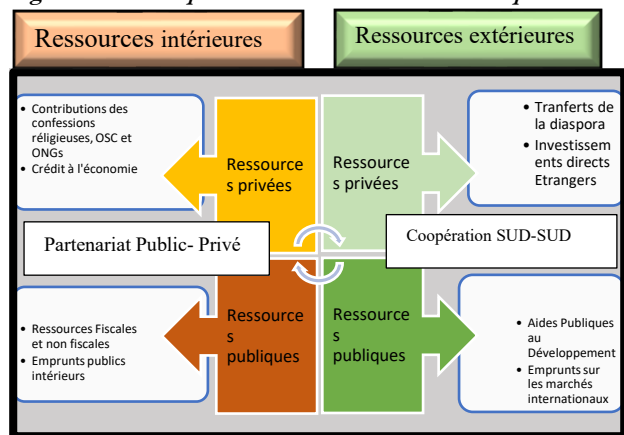
Les multiples crises et à répétition et les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont fortement fragilisé l'économie et les finances publiques de la RCA. Cette situation encore exacerbée par l'impact de la crise en Ukraine et au Soudan avec notamment la pénurie des produits de base et l'inflation galopante, a eu des répercussions négatives sur la croissance économique dont le taux est tombé à 1% annuellement sur la période 2020 - 2023 selon le FMI. Elle a aussi affecté les capacités de l'État à mobiliser des ressources financières nécessaires pour le financement du développement. En RCA, les potentielles sources de financement de développement sont d'origines internes et externes (voir figure1). Bon

<sup>5</sup> Données collectées au MTPER – Octobre 2023

nombre d'entre elles demeurent toutefois sous-exploitées par les autorités nationales.

### 3.2.1. La gestion inefficace des finances publiques

Figure 2: sources potentielles de financements disponibles



Source : Auteur

Malgré les progrès récents accomplis depuis la grande crise de 2013, les recettes fiscales ne représentent qu'en moyenne 8% du PIB entre 2018 et 2023. De ce fait, elles restent parmi les plus faibles des pays d'Afrique subsaharienne et des autres pays fragiles touchés par des conflits (FCV). Cette situation laisse clairement entrevoir l'étroitesse de l'assiette fiscale en lien avec le tissu économique insuffisamment développé en RCA.

La contribution des principales taxes issues de l'exploitation des ressources naturelles aux recettes budgétaires de l'État est très faible au regard du potentiel dont dispose le pays.

L'exploitation des ressources naturelles, non seulement provoque la destruction de la nature, mais elle n'est pas transparente et ne permet pas une bonne relance de l'économie. Presque toutes les sociétés qui opèrent dans ces secteurs n'ont pas de siège visible à Bangui et/ou dans les régions de leur champ d'exploitation. Ce qui pose le problème de rapatriement des recettes d'exportation. Ce qui justifie certainement la mise en place d'une cellule de rapatriement des recettes d'exportation créée au cabinet du ministre des finances pour contrôler auprès des banques, les lignes de transfert de fonds pour renforcer l'économie, développer les activités, créer des emplois et réduire la pauvreté.

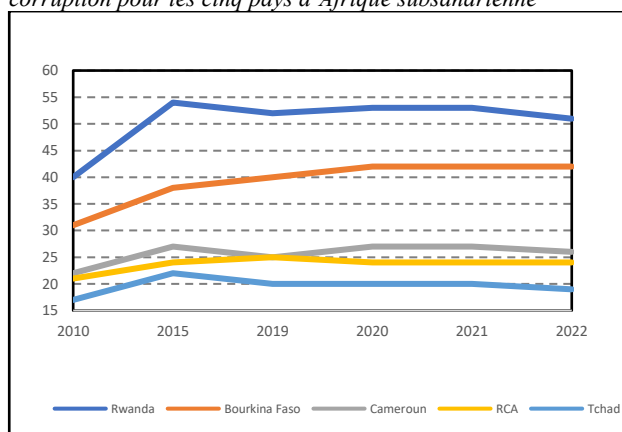
Depuis plus de trois décennies, l'État centrafricain éprouve de sérieuses difficultés de trésorerie et ne peut plus assurer convenablement ses dépenses de souveraineté comme le paiement à terme échu des salaires ni investir dans les secteurs sociaux (de nombreuses écoles sont désertées par les enseignants, des centres de santé sont sans personnel qualifié et sans médicaments, de nombreuses pistes rurales sont devenues impraticables isolant des centaines de milliers de personnes de la capitale et des centres économiques, etc.). Dans leur grande majorité, les personnes interviewées lors des consultations à la base en 2015 ont indiqué qu'elles ne comprennent pas que les principales ressources naturelles du pays que sont le diamant, l'or, l'uranium, le fer, le cuivre et le bois – auxquelles s'ajoutent les cultures de rente, principalement le café et le coton – ne puissent pas fournir au pays des ressources suffisantes pour le sortir de la pauvreté et pour permettre à l'État d'exister. Cette défaillance de l'État dans ses fonctions essentielles s'est traduite par une perte nette de crédibilité au sein de la population.

En effet, le gouvernement n'arrive pas à équilibrer ses comptes de sorte que le solde budgétaire est continument négatif depuis la fin des années soixante. Les arrières de salaire constituent un problème majeur et l'incapacité du gouvernement à payer ses fonctionnaires est une cause de tension importante avec la population. En 1996, l'incapacité du régime à payer les salaires des militaires, en raison de la réduction abrupte de l'aide de la France, a provoqué les mutineries d'avril, de mai et de novembre. Ces mutineries ont par la suite dégénéré en conflit entre des mutins et la garde présidentielle.

En 2000, une grève du secteur public a été également déclenchée pour le non-paiement des salaires. En 2003 le mécontentement de la population subissant les effets des arrières de salaire considérables a facilité le renversement du régime en place. Pour cette même raison, de nombreuses protestations et grèves ont eu lieu en février et mars 2004. En aout de cette même année, les étudiants ont manifesté pour obtenir le versement de leur bourse et en octobre la

décision de réduire de 30 % le salaire des juges a provoqué de nombreuses protestations et la fermeture de toutes les cours de justice dans le pays. Toujours en 2004, la poste a également fait grève pour réclamer le paiement de 24 mois d'arrières de salaires. Bien que le nouveau régime mis en place depuis 2005 honore autant que faire se peut les salaires (grâce d'ailleurs à des appuis budgétaires épisodiques de la part de certains des partenaires au développement), le problème, des arriérées de salaires et pensions n'en constituent pas moins un problème sérieux qui continue d'empoisonner les relations entre l'État et la population, par fonctionnaires interposés.

**Graphique 6 :** Évolution de l'indice de perception de la corruption pour les cinq pays d'Afrique subsaharienne



Source : Rapport mondial sur la corruption et Auteur

Aujourd'hui, l'État peine encore à mobiliser les recettes fiscales et non fiscales en raison principalement d'abord de la faiblesse du tissu économique avec l'omniprésence du secteur informel (99 % des opérateurs économiques), ensuite de la persistance des effets de la COVID-19 et des crises post-électorale et ukrainienne et enfin d'un certain nombre de facteurs structurels notamment les difficultés rencontrées par l'administration fiscale dans la collecte des impôts et taxes, la corruption endémique dans les administrations financières, la perte de recettes fiscales et non fiscales dans les zones contrôlées par les groupes armés. À cela s'ajoute, le faible niveau des recettes non fiscales, notamment les produits d'exportation, les dividendes des entreprises publiques au profit du trésor, et l'inaccessibilité aux crédits bancaires pour les Petites et Moyennes Entreprises / Industries (PME/PMI) dans un contexte de pauvreté de la population et de risque élevé pour les investisseurs étrangers en

raison de la situation sécuritaire volatile dans le pays et le risque politique toujours élevé.

La reprise tardive du programme FEC avec le FMI après deux ans de suspension et les reports successifs de décaissements des appuis budgétaires par certains partenaires traditionnels ont privé l'État des ressources essentielles pour son fonctionnement et la fourniture des services sociaux de base aux populations. Cette situation a été aussi aggravée par le refroidissement de la coopération avec les autorités monétaires de la sous-région au sujet de l'adoption de la cryptomonnaie et la création/lancement du Sango Coin, la cryptomonnaie dite nationale, le 3 juillet 2022. Même si cette situation a trouvé un début de solution avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°22.004 du 22 avril 2022 régissant la cryptomonnaie en RCA.

Par ailleurs, les dons publics ont atteint leur niveau le plus bas sur la dernière décennie. Les dons des bailleurs internationaux à la RCA sont revenus de 12,6% du PIB en 2020 à 4,9% du PIB en 2021 puis à 4% du PIB en 2022. Les tensions géopolitiques et le manque de transparence sur les dépenses de sécurité ont amené les partenaires au développement à reporté et/ou parfois suspendre leurs appuis budgétaires. Cette situation a généré d'importantes pressions budgétaires tout au long des années 2021 et 2022. La RCA est au bord de la falaise budgétaire même si elle veut l'éviter en effectuant des coupes dans les dépenses publiques et en s'appuyant sur les financements relais du marché intérieur (3,3% du PIB) ainsi que les allocations de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du Fonds Monétaire International (1,9% du PIB). Les dépenses publiques totales sont revenues de 24,9% du PIB en 2020 à 19,7% du PIB en 2021 et 18% en 2022. En conséquence, la situation budgétaire globale s'est davantage détériorée, passant d'un déficit de 3,3% en 2020 à un déficit de 6,1% du PIB en 2021 et 6,3% en 2022. La dette publique est passée de 44,1% du PIB en 2020 à 47,9% du PIB en 2021 puis 49% du PIB en 2022. Elle a été tirée par les emprunts publics auprès des banques commerciales, en vue d'éviter une crise budgétaire.

Le soutien de la communauté internationale a ouvert des perspectives de redressement

économique et financier avec la reprise du programme FEC avec le FMI en 2023. La volonté des autorités d'engager des réformes de l'économie et de la Gestion des finances publiques (GFP) afin de fournir des services sociaux de qualité aux populations et d'investir dans les secteurs productifs est clairement affichée dans le RCPCA à travers le Pilier 2, Composante 4 qui porte sur le Renforcement de la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales et lutte contre la corruption).

Afin de relever le niveau de mobilisation des ressources fiscales et non fiscales, le Gouvernement s'est engagé à mener d'importantes réformes et mettre en place des politiques en prenant plusieurs mesures avec les appuis multiformes des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agit entre autres de : i) renforcer l'opérationnalisation de l'APV FLEGT dans le secteur forestier, ii) respecter les engagements de ITIE avec la levée partielle de la suspension du processus de Kimberley dans le secteur minier et iii) adopter d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la GFP aligné sur les normes internationales, iv) accélérer la digitalisation et renforcer le capital humain dans les régies de recettes.

Aussi, en 2023, le Gouvernement a poursuivi les réformes en procédant à une importante augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, au renforcement des contrôles sur les paiements des impôts dans les banques pour lutter contre l'évaporation des recettes et à l'opérationnalisation du port sec de PK26 ainsi que la mise en place d'un système de tracking des marchandises par la géolocalisation et l'introduction des dispositifs d'inspection non intrusive par l'acquisition des scanners. En même temps, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) s'est doté d'un plan stratégique pluriannuel 2022-2026 dans lequel s'inscrivent les réformes relatives à la GFP pour permettre de faire un pilotage rigoureux et un suivi-évaluation efficace des activités dans une logique de consolidation, de prévention des chevauchements et de pérennisation.

Dans le domaine de l'économie numérique, le Gouvernement a créé une unité spéciale de contrôle des communications électroniques pour améliorer la transparence dans les

facturations téléphoniques au niveau des opérateurs de la téléphonie mobile et accroître les recettes publiques. En outre, la loi de finances 2023 a institué une taxe de 7% sur toutes les communications téléphoniques dans le pays. Aussi, la finalisation des travaux du projet d'installation des infrastructures fibres optiques financées par la BAD et l'Union Européenne à hauteur de 22 milliards de francs CFA (36 millions de dollars). Ce projet, dit Projet de la Dorsal à Fibre Optique d'Afrique centrale (Cab), réceptionné le 6 février 2023 à Bangui, permettra de connecter la RCA au réseau international via le Congo et le Cameroun, fournissant ainsi une connexion internet à haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette infrastructure va révolutionner et transformer le mode de fonctionnement de l'État voire de l'économie, par la mise en œuvre de la dématérialisation de l'administration, la numérisation des secteurs économique et financier, la régulation et la taxation des transactions financières en support au mécanisme de contrôle et de traçabilité pour le relèvement du niveau des recettes publiques.

Pour le secteur minier, une nouvelle mercuriale pour l'exportation de l'or a été définie au mois d'août 2022. Le Gouvernement s'engage à définir aussi celle du diamant aux fins de permettre à l'État de tirer profit de ses richesses pour le bénéfice de sa population. En même temps, les documents de Politique Minière, de la Stratégie Nationale pour la mise en valeur de l'or et de stratégie de lutte contre la fraude et la contrebande seront élaborés et mis en œuvre.

En outre, le Gouvernement a mis en place un système de lutte contre la corruption et les détournements avec un numéro vert de dénonciation des auteurs des actes de pratiques frauduleuses, une cellule de veille pour lutter contre la corruption, les détournements de deniers publics, l'extorsion de fonds, les fraudes fiscales et douanières.

Néanmoins, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes en raison de la persistance des difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers et du renchérissement des coûts de transport induits par la persistance de la guerre Russo-ukrainienne.

### **3.2.2. Gouvernance des entreprises publiques**

Les entreprises publiques (EP) jouent un rôle central dans l'économie de la RCA, fournissant

des biens et services essentiels à la population et aux entreprises locales. Mais depuis plus de trois décennies, les EP centrafricaines affichent des performances très médiocres, tant en matière de prestation de services que de production et de gestion économique, car, elles sont non seulement dans une situation financière très précaire avec un niveau de dette globale atteignant près de 70 milliards de francs CFA (2020), mais ont aussi subi l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la guerre Russo-Ukrainienne.

Pour faire face aux difficultés que ces entreprises publiques ne cessent de rencontrer, le gouvernement a engagé plusieurs réformes et mis en place des programmes pour améliorer la performance et l'efficacité des Entreprises du secteur parapublic, assurer leur meilleure contribution à l'économie et limiter les risques financiers et budgétaires préjudiciables à l'État. Ainsi, il est apparu nécessaire de renouveler le cadre légal régissant les Entreprises et Établissements Publics.

C'est la raison pour laquelle, le gouvernement a élaboré la Loi n°20.004 du 13 janvier 2020 portant organisation du cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux entreprises et établissements publics, puis complétée par deux décrets. Ses exigences sont alignées sur le cadre international émergent pour la gouvernance des entreprises publiques (EP) sur un certain nombre d'aspects clés – par exemple, avoir un conseil d'administration, suivre un processus de nomination du directeur général fondé sur le mérite, rendre compte à l'actionnaire sur une série d'aspects, et soumettre des états financiers annuels audités. Toutefois, selon la loi, de nombreuses décisions doivent être examinées ou autorisées par le gouvernement. La nouvelle législation n'a pas encore été testée, et sa mise en œuvre nécessitera un important effort.

Malgré des efforts récents pour améliorer le cadre juridique qui sous-tend la gouvernance des EP, l'autonomie opérationnelle de ces dernières reste limitée.

Les EP sont soumises à des contrôles a priori qui ouvrent la voie à l'ingérence du politique. Ces contrôles, qui entraînent également une charge administrative et des délais importants, sont clairement en contradiction avec l'approche

moderne de la gouvernance des EP, qui met l'accent sur une large autonomie opérationnelle associée à de solides mécanismes de redevabilité.

Le rôle d'État-actionnaire est réparti entre plusieurs ministères et agences, et les ministères de tutelle technique conservent un rôle important. En vertu de la nouvelle loi portant cadre institutionnel des EP, le ministère des finances est désormais clairement habilité à contrôler les performances économiques et la situation financière des EP. Les ministères de tutelle technique et une institution rattachée au Premier ministre assument également des fonctions actionnariales. Ces dispositions entraînent des redondances et de l'inefficacité non négligeable.

La planification stratégique et la gestion de la performance au sein des EP sont limitées. Les indicateurs clés de performance couvrant toutes les dimensions pertinentes des activités des EP ne sont pas suivis, en partie en raison de systèmes d'information de gestion (SIG) inadéquats et de ressources limitées. Plusieurs projets soutenus par les partenaires de développement devraient contribuer à combler pour partie cette lacune.

Les conseils d'administration des EP n'ont pas encore été professionnalisés et remplissent une fonction essentiellement formelle. En général, tous les membres du conseil sont des fonctionnaires et certains présidents sont de très hauts fonctionnaires. La principale contribution du conseil consiste à examiner le budget et les états financiers annuels. Ses pouvoirs sont considérablement limités par une disposition de la loi sur les EP qui soumet toutes ses décisions à l'approbation du ministère de tutelle.

Les exigences en matière de reporting et d'audit sont globalement adéquates, mais leur mise en œuvre constitue un véritable défi. La qualité des états financiers des EP est relativement médiocre. Ces états financiers sont établis conformément à la norme régionale « OHADA » appliquée par les pays francophones d'Afrique subsaharienne. En pratique, trois problèmes spécifiques ressortent : (i) les états financiers sont souvent produits de façon tardive, les informations pouvant être communiquées jusqu'à un an après la clôture de l'exercice ; (ii) les notes annexes aux états financiers ne fournissent aucune explication narrative (par

exemple sur la raison pour laquelle la valeur d'un élément spécifique a changé de manière significative d'une année à l'autre, ou sur ce qu'un actif spécifique a rapporté au bilan) ; et (iii) deux des plus grandes EP ont enregistré d'importantes profits comptables en 2020, ce qui a contribué à améliorer la performance telle que présentée, sans réelle substance économique sous-jacente. Les EP sont soumises au contrôle légal de leurs comptes, mais des doutes raisonnables existent quant à leur efficacité, compte tenu de la mauvaise qualité des états financiers.

Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a publié sur son site Internet les états financiers audités de l'ENERCA (2017-2019), de la SODECA (2017-2019) et de la SOCATEL (2019-2020). Ceci contribue de manière significative à accroître la transparence des opérations des EP. Grâce à cette publication, et conformément aux dispositions de la loi sur les EP de 2020, le gouvernement prévoit de publier à partir de 2022 un rapport global sur la performance et la situation financière du portefeuille des EP.

En conclusion, la faible mobilisation des ressources financières rend incapable l'État à assurer les paiements des salaires de la fonction publique. Ce qui est une cause majeure de tension et un élément essentiel dans la perte de confiance et de crédibilité de l'État auprès de la population. La légitimité de l'État qui repose en partie sur sa capacité à fournir les services de base (santé, éducation) et des emplois stables dans la fonction publique ne peut guère se développer dans ce contexte de non-paiement des fonctionnaires et de non fourniture des services essentiels.

### **3.2.3. Le chômage et le sous-emploi des jeunes en RCA**

Les jeunes ont été profondément touchés par les multiples crises récurrentes. Ils sont les principales victimes et acteurs des conflits et des tensions sociales. La détérioration de la situation socioéconomique a démantelé l'offre du système éducatif alors qu'avant les crises, l'éducation des jeunes centrafricains et leur épanouissement pacifique sont basés sur le vivre ensemble avec des valeurs et habitudes socio-culturelles spécifiques.

Les jeunes souffrent plus que les autres segments de la population active du fait de

faible niveau d'éducation, du manque de formation professionnelle adéquate et de l'interruption précoce des études liée d'abord à l'extrême pauvreté des parents, aux départs volontaires assistés des fonctionnaires initiés dans le cadre des PAS, aux tensions sociales provoquées par l'accumulation des arriérés de salaires et au découragement induit par des années blanches. En RCA, le taux de déperdition scolaire à la fin du cycle primaire a atteint 52%, niveau le plus élevé en Afrique subsaharienne. Aussi, rares sont des jeunes qui achèvent le cycle secondaire.

Selon les données de l'ACFPE en 2015, plus de 80% de demandeurs d'emplois sont des jeunes de moins de 35 ans. Le taux de sous emploi des jeunes a atteint presque 40% en 2020. Plus de 80% des jeunes vivent avec moins de 1,9 \$US. Les jeunes filles mères, les jeunes vivant avec les handicaps et les jeunes ex-combattants sont encore plus marginalisés. L'accroissement de la pauvreté augmente l'incapacité de la population en âge de travailler notamment les jeunes, si bien que leur chômage se nourrit perpétuellement des crises et alimente les conflits et la criminalité. Ainsi, l'inactivité et l'esprit de gain facile ont poussé bon nombre de jeunes centrafricains à quitter les zones rurales, à s'adonner à la drogue et aux grands banditismes. Parfois, ils sont contraints de rejoindre la rébellion dans l'objectif d'ériger des barrières illégales, de racketter les populations et de participer à l'exploitation illicite et illégale des ressources naturelles (bœufs, bois, diamants et or). Par ailleurs, certains chefs rebelles ont profité de cette incapacité des jeunes pour développer une économie de conflits sur une base religieuse et ethnique, exacerbant les tensions entre les jeunes désœuvrés et les gouvernants. Ceci a contribué à déclencher des conflits de plus en plus violents au sein des communautés.

### **3.2.4. Faible revenu et pauvreté élevée des populations en RCA**

En matière d'économie, la faible croissance économique du pays et les turbulences politico-militaires auxquelles il a été confronté expliquent que le PIB par habitant de la RCA soit l'un des plus bas du monde. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la RCA a connu sept tentatives de coups d'État, dont cinq ont abouti à un changement de gouvernement,

avec seulement deux transitions démocratiques (Kouame, 2022). Cette situation ne s'est pas révélée propice à la croissance. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est aujourd'hui inférieur aux deux tiers de ce qu'il était dans les années 1960. C'est au moment de l'éclatement du conflit politico-militaire à la fin de l'année 2012 que la baisse du PIB par habitant a été la plus forte. En 2021, la RCA avait le PIB par habitant le plus bas de tous les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), soit 371 dollars, au taux de 2015. Cela représente environ un cinquième de la moyenne pour la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et environ un quart de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne.

Au moins huit caractéristiques structurelles de l'économie centrafricaine entravent la croissance inclusive nécessaire à la réduction de la pauvreté. En particulier :

1. La géographie de la RCA peut être un frein à la croissance économique car, le pays est enclavé sur les plans intérieur et extérieur. Ce qui rend les échanges commerciaux plus difficiles et se caractérise par une faible densité de population (623 000 Km<sup>2</sup> pour une population de 6,2 millions d'habitants). Certains habitants ruraux éloignés ont parfois du mal à accéder aux services et aux marchés, tandis que les exploitations agricoles ou d'autres entreprises peuvent avoir des accès limités aux marchés.
2. Les conflits alimentés en partie par la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles, perdurent et sont la cause directe de décès et de violences basées sur le genre ; cette situation perturbe les moyens de subsistance et les investissements dans le capital physique et humain, et enferme les populations dans la pauvreté de génération en génération.
3. Les conflits sont à l'origine de déplacement de population : environ 700 000 ressortissants centrafricains sont réfugiés dans d'autres pays et environ 500 000 personnes sont déplacées à l'intérieur de la RCA.

En outre, la situation actuelle de conflit au Soudan risque de déstabiliser davantage la région (UNHCR, 2023) ; ces déplacements

peuvent avoir de profondes répercussions sur la pauvreté monétaire et non monétaire, quand bien même des efforts multilatéraux sont déployés pour protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays<sup>1</sup>.

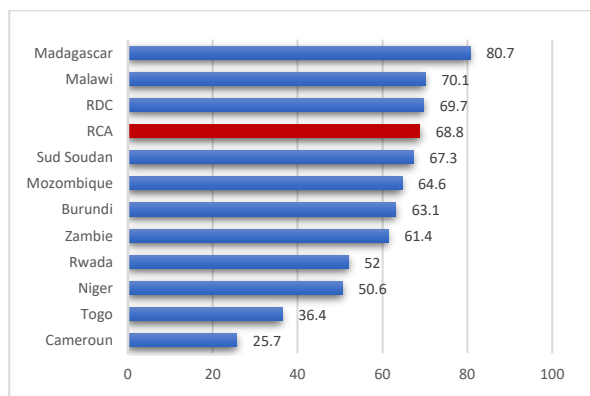
4. Le pays est doté d'importantes ressources naturelles, mais la mauvaise gestion de celles-ci peut alimenter les conflits ; une grande partie est exportée à l'état brut, ce qui empêche la création de la valeur ajoutée et donc d'emploi.
5. L'économie est fortement dépendante de l'agriculture, tant pour le PIB que pour les moyens de subsistance, mais la productivité agricole est faible.
6. La RCA est soumise à des restrictions budgétaires, les dépenses publiques dépendant fortement d'un élément fluctuant, à savoir l'aide d'autres pays.
7. Le cadre institutionnel et réglementaire empêche la concurrence et, par conséquent, les investissements privés nécessaires à la croissance, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.
8. Les investissements consacrés aux deux moteurs fondamentaux de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté que sont le capital humain et les infrastructures restent insuffisants.

La RCA doit également faire face aux effets du changement climatique, de la COVID-19 et à une inflation brutale.

L'agriculture pluviale qui représente la plus importante activité de subsistance de la RCA est déjà perturbée par les effets du changement climatique, comme en témoignent les inondations de 2012, 2017, 2019 et 2022. Les projections laissent à penser que les événements météorologiques extrêmes pourraient devenir encore plus fréquents et plus intenses. En outre, la RCA n'a pas été épargnée par les effets de la COVID-19, d'autant plus que le gouvernement a dû prendre des mesures de confinement drastiques, notamment en fermant les frontières internationales et en réduisant les exportations. Enfin, la guerre Russo-Ukrainienne a entraîné une flambée des prix des principaux aliments de base, qui a été aggravée par des pénuries de carburant en 2022 et au début de 2023.

La population centrafricaine se caractérise non seulement par sa jeunesse et sa croissance rapide, mais également par sa paupérisation qui limite son accès aux services sociaux de base. Le niveau de pauvreté est resté élevé en RCA, passant de 62,2% en 2012 à 68,8% en 2021 (EHCVM 2021), conséquence logique des conflits que le pays a connus au cours de la dernière décennie. Environ sept personnes sur dix (68,8%) vivent en dessous du seuil de pauvreté national de 722 FCFA par tête et par jour. En lien avec le taux international d'extrême pauvreté, mesuré par la proportion de la population qui vit en dessous de 2,15 \$US (PPA de 2017), la RCA est positionnée parmi les pays les plus pauvres en Afrique et dans le monde.

**Graphique 7:** Taux de pauvreté des cinq pays d'Afrique subsaharienne.



Source : Rapport pauvreté Banque Mondiale et auteur

**Tableau 8:** Évolution de l'incidence de la pauvreté (en%)

Régions	2008	2016	2017	2018	2019	2020	2021
National	62,2	73,1	72,1	71,6	70,5	72,2	68,8
I-Sexe							
Homme	46,4	66,1	64,8	64,3	64,0	67,2	65,1
Femme	77,0	79,8	79,1	78,6	77,7	78,9	72,7
II-Zone de résidence							
Urbain	49,6	68,5	66,9	66,8	65,8	68,9	61,1
Rural	69,4	75,9	75,3	74,4	73,0	74,8	74,2

Source : ICASEES, Banque Mondiale et Auteurs.

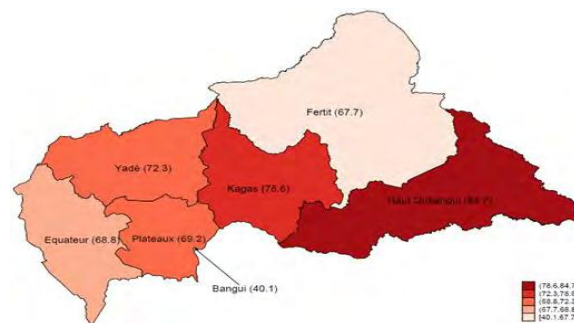
L'incidence de la pauvreté est quasiment identique dans les zones rurales (74,2 %) que dans les autres zones urbaines (71,1%). La répartition des pauvres selon le milieu de résidence montre que la très grande majorité de pauvres (64%) réside dans les zones rurales. Le nombre de pauvres est 2 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Figure ci-contre)

**Tableau 9:** Évolution de taux de pauvreté par région (en%)

Régions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Plateaux	72,7	72,2	71,7	72	69,3	68,1	64,5
Équateur	63,2	62,7	62,3	71,9	68,8	69,5	65,2
Yadé	85,2	84,7	84,2	74,5	72,3	74,2	72,2
Kagas	77,2	76,7	76,3	81,2	78,6	79,6	78,8
Fertit	61,7	61,2	60,8	70,8	67,7	68,5	68,7
Haut-Oubangui	76,1	75,6	75,2	87,1	84,7	85,3	83,1
Bas Oubangui	54,2	53,7	53,3	43,2	40,1	41,6	41,2
Total	72,1	71,6	70,5	72,2	68,8	69,5	68,2

Source : ICASEES, Banque Mondiale et Auteurs

**Carte 3:** incidence de la pauvreté par région



Source : Rapport pauvreté Banque Mondiale et Auteurs

Une partie importante de la population centrafricaine reste vulnérable aux chocs extérieurs comme la sécheresse, la baisse des prix agricoles impactant le revenu des ménages agricoles, ou une crise financière. Bien que classées comme non pauvres, de nombreuses personnes peuvent avoir des niveaux de consommation très proches du seuil de pauvreté, ce qui les rend susceptibles de basculer dans la pauvreté.

Les régions de Yadé, Kaga et haut-oubangui ont des niveaux de pauvreté très élevés selon le tableau ci-dessus.

En 2023, plus de huit personnes sur dix sont vulnérables à la pauvreté, dont 7 sont déjà dans la pauvreté chronique (en dessous de seuil de la pauvreté), 1 non pauvre, mais est plus vulnérable à la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est fortement corrélée avec l'IPC mesurant l'insécurité alimentaire, ce qui met en évidence le niveau de privation des populations.

Selon l'étude de la Banque Mondiale en 2023, les pauvres se trouvent beaucoup plus dans des ménages de grande taille dont les chefs de ménage sont moins éduqués et travaillent principalement dans l'agriculture.

En même temps, les déplacements de population sont aussi liés à la pauvreté. Le taux de pauvreté des déplacés internes vivant dans les camps (76,3 %) est plus élevé que celui des ménages non déplacés (68,6 %) et des ménages

hors des camps qui accueillent des personnes déplacées (68,0 %). Ces chiffres reflètent le fait que les personnes vivant dans les camps sont confrontées à davantage de chocs et réagissent par des stratégies d'adaptation négatives, ont un capital humain plus faible et des moyens de subsistance plus limités que le reste de la population.

### 3.2.5. Insuffisance de protection sociale en RCA

La protection sociale en République Centrafricaine est un secteur transversal dans lequel interviennent plusieurs acteurs et dont la cible comprend plusieurs catégories de personnes (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, retraités, personnes déplacées internes, etc.) et, de ce fait, souffre d'un déficit de coordination.

Comme dans les autres secteurs, l'engagement du Gouvernement à assurer la protection sociale est affirmé par la Constitution du 30 août 2023, notamment dans son article 12 qui dispose que « tous les centrafricains sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois ». Concernant spécifiquement les enfants, l'article 4 alinéa 3 de la Constitution dispose que « tout enfant mineur a le droit de jouir de la protection de sa famille, de la société et des pouvoirs publics ».

Le contexte de paupérisation des ménages révélé par l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2021 et l'expansion des emplois du secteur informel font de la protection sociale une nécessité en RCA. À cet argument s'ajoutent les conséquences des conflits armés récurrents qui ont provoqué des situations d'urgence humanitaire avec une pléthore de personnes en situation de handicap, d'orphelins, de veuves et de déplacés internes.

a) La protection sociale est organisée en RCA par la loi n°06.035 du 28 décembre 2006 portant code de sécurité sociale, dont la mise en œuvre est confiée à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Le Gouvernement s'est doté en outre, en 2020, du Code de protection de l'enfant qui garantit aux enfants centrafricains les enfants la protection contre toutes les formes d'abus, de violence et d'exploitation, y compris le recrutement et l'utilisation par les groupes armés. Entre autres mesures de sécurité sociale

qui contribuent à l'augmentation de la productivité des travailleurs, on relève : l'assurance-maladie, les prestations de maladie, les mesures de sécurité et d'hygiène liées à l'assurance des accidents du travail, les prestations de réhabilitation et de chômage. Le régime d'assurance-chômage n'existe pas encore en RCA. Les prestations fournies par la CNSS concernent la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques des victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle.

b) Le système national de protection sociale se limite seulement aux travailleurs du secteur formel public et privé, soit 10% de la population. Dans la pratique les entreprises et les ONG organisent la prise en charge sanitaire des travailleurs directement auprès des formations sanitaires, ou à travers des mécanismes d'assurances auto-organisés et autogérés, ou encore en externalisant le risque à une compagnie privée d'assurance. Les travailleurs du secteur informel, qui constituent la grande majorité des travailleurs, n'en bénéficient pas à cause de non organisation de ce régime. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement avec le concours des PTF pour réaliser les objectifs du travail décent, le système national de protection sociale demeure précaire. En fait, malgré les efforts fournis par le Gouvernement pour atteindre la cible<sup>8</sup> des ODD, notamment le travail décent, le système national de protection sociale demeure encore embryonnaire et se traduit par l'absence de coordination des actions multiformes dans le secteur, le problème de financement, d'un registre social unique (RSU) pour le suivi et l'évaluation des actions, d'un cadre juridique adéquat.

c) Bénéficiaires d'un régime spécial de sécurité sociale, la couverture pour les travailleurs du secteur public est tributaire de textes réglementaires qui ne sont pas promulgués. Et les fonctionnaires se plaignent de n'être ni exemptés de la part de prise en charge de leurs frais de soins de santé et médicaments, ni le remboursement des frais avancés, malgré le Décret de tarification des prestations des établissements de santé qui prévoit une prise en charge des soins de santé des fonctionnaires à hauteur de 80% sur le budget de l'État. Les 20% restant étant à la charge de l'agent public (avec l'exception de la prise en charge assurée à 100% pour agents du Ministère de la Santé). À cause des tensions de trésorerie, les évacuations

sanitaires des fonctionnaires posent problème et sont à l'origine de nombreux cas de décès.

En effet, le secteur de la protection sociale existe dans un cadre politique faible, qui demande à être révisé, actualisé et harmonisé. À la suite de l'impact de la crise de 2013, le processus d'élaboration de la politique de protection sociale a été relancé en 2019 par l'UNICEF en partenariat avec la Banque mondiale et le BIT. La nouvelle version de la politique qui couvre la protection sociale contributive et non contributive a été élaborée et présentée au gouvernement. Mais elle n'a jamais été adoptée. Le rôle des programmes de filets sociaux devrait être bien précisé dans toute révision des politiques et stratégies de protection sociale, étant donné que ces programmes de filets sociaux devraient représenter la partie la plus importante des activités de protection sociale eût égard au profil de pauvreté et de vulnérabilité du pays et l'informalité de l'économie de la RCA. Ceci permettrait aussi d'initier un travail au niveau du nexus humanitaire-développement pour permettre de pérenniser les interventions et programmes sur la base de l'institutionnalisation et extension de la protection sociale. En avril 2019, le Président de la République a officiellement lancé les 10 domaines prioritaires pour la Couverture Sanitaire Universelle en Centrafrique.

Le faible niveau de l'épargne nationale, le captage des crédits par l'État, la faible diversification de l'économie, la faible qualité des services publics, les dysfonctionnements de la justice, l'incertitude dans le climat des affaires ont pour conséquences : les faibles taux d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques (routes, énergies, eau assainissement, éducation, santé), des coûts transactionnels élevés pour les entreprises qui minent leurs compétitivités, et induisent finalement une faible transformation réelle de l'économie et l'absence d'opportunités nouvelles pour les populations notamment les jeunes et les femmes.

### 3.3. Conflits et le climat d'insécurité

La cause profonde des conflits en RCA est à situer dans la lutte entre ses élites politiques. Et ce, en vue de prendre le pouvoir, et par conséquent s'emparer des ressources naturelles. Cette lutte pour le pouvoir a conduit à la formation

de nombreux groupes politiques et armés, sources d'entraves au processus de production, ainsi que celui d'investissement en toute sécurité. Les élites politiques ont alors exploité les inégalités socioéconomiques et les différences ethnoreligieuses pour saper la cohésion sociale, et donc exploiter les griefs locaux pour gagner en légitimité, dans une logique de prédation portée sur l'exploitation et l'extraction des ressources minières. Cette situation est exacerbée par la porosité des frontières et la dépendance à l'égard des acteurs extérieurs, faisant de la RCA une arène de tensions et de contestations géopolitiques autour du diamant et de l'or. Les importantes ressources naturelles du pays et sa dépendance à leur égard ont aggravé les griefs, alimenté la contestation des élites, ouvert la voie à la corruption et à l'informalité, et fourni des opportunités financières aux groupes rebelles. La faiblesse de la gouvernance et de la gestion du secteur des ressources naturelles a exacerbé ces problèmes. La forte dotation en diamants et en or dans les zones de conflit a augmenté la durée des conflits. En effet l'abondance de ressources pouvant être extraites de façon artisanale et donc à très faibles coûts, comme les diamants alluviaux, a également alimenté les conflits, la capture et les comportements prédateurs. Des frontières non sécurisées et une sécurité insuffisante ont permis aux groupes armés, ainsi qu'aux armes et aux ressources naturelles exploitées illégalement, de circuler librement entre les pays, au détriment de celui-ci.

Les milices politiques constituent la principale menace pour les civils en RCA (en comparaison avec les forces de l'État, les groupes rebelles, les milices identitaires, les émeutes et les manifestants), puisqu'elles ont été responsables de plus de 70% de tous les actes de violence visant les civils en 2020. Ces milices politiques exacerbent le climat de méfiance, exploitent la fracture avec l'État et alimentent la fragmentation ethnoreligieuse. La violence contre les civils a un impact direct sur la population active et limite la capacité des personnes à entreprendre des activités génératrices de revenus. Ce qui est exacerbé lorsque de larges franges de la population doivent fuir pour échapper à la menace de la violence, entraînant une baisse de production.

À la suite d'un dialogue, il avait été mis en place un forum ayant ouvert la voie à la stabilité, à la

réconciliation et au retour à l'ordre constitutionnel avec l'adoption du pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction, ainsi que la signature d'un accord de désarmement, démobilisation, réhabilitation et rapatriement (DDRR) entre le gouvernement des groupes armés. En 2015, une nouvelle constitution fut adoptée par référendum, élargi le pouvoir de l'Assemblée législative, en établi un sénat et fixé un maximum de deux mandats pour la présidence. À la suite, les élections démocratiques et pacifiques eurent lieu en 2016 et en mars 2019, un accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR) a été signé entre le gouvernement et 14 groupes armés. En 2020, trois groupes rebelles, Retour, Récupération, Réhabilitation (3R), le Front populaire pour la renaissance de la République centrafricaine et l'Union pour la Paix en République centrafricaine, qui contrôlaient environ les deux tiers du pays, ont formé une coalition appelée « CPC », avec l'intention de destituer le régime en place.

On voit donc clairement que pendant plusieurs années, l'autorité politique de la RCA a été caractérisée par une "politique de concession", dans laquelle l'accès aux ressources naturelles a été contrôlé par une poignée d'élites issus de l'autorité centrale. Les permis d'exploitation pour l'utilisation des ressources naturelles sont souvent accordés sans contrepartie économique, et le processus de recyclage des élites vise à perpétuer le contrôle sur les ressources et à maintenir les privilèges, avec pour résultat un secteur public faible et inefficace, qui ne parvient pas à fournir des biens et services publics adéquats.

### **3.3.1. Conflits liés à l'exploitation des ressources minières**

La RCA reste un pays riche en minerais, source de convoitise des puissances. Le secteur minier en particulier souffre d'une faible confiance des investisseurs, en raison de l'insécurité, d'un environnement commercial et juridique défavorable aux investissements miniers, de l'absence d'un cadre stable pour les investissements miniers, etc. De plus, ou mieux, par conséquent, l'insécurité reste généralisée dans le pays, ce qui fait que le gouvernement peine à contrôler plus de la moitié du territoire, où des éruptions plus récentes d'agitation

militaire armée révèlent la précarité de la situation politique, ainsi que le mécontentement armé dans tous ses recoins.

La capacité du gouvernement à asseoir son autorité et à contrôler le territoire semble essentielle pour garantir aux investisseurs internationaux et privés l'atténuation de l'ensemble de tous ces risques et rendre cet environnement propice aux affaires. Au total, il est établi que les chocs externes successifs et les crises internes ayant exacerbé les problèmes de gouvernance en RCA, ont longtemps entravé le développement du secteur minier. La faiblesse des institutions publiques, les infrastructures déficientes, l'instabilité politique et l'isolement géographique de nombreuses régions auront facilité le pillage de ce secteur (particulièrement le diamant et l'or), puis encouragé le commerce illicite. Toutes ces dimensions s'imbriquent, alimentent et contribuent à perpétuer la fragilité de l'État centrafricain.

La dernière crise, du fait de l'insécurité qu'elle a générée dans tout le pays en général et particulièrement dans toutes les zones minières, a entraîné des conséquences graves pour le secteur minier : une baisse drastique des recettes d'exportation consécutive à la fermeture des bureaux d'achat ; la destruction ou le pillage des installations et équipements miniers et les occupations illégales des zones et chantiers miniers par les groupes armés ; l'absence des moyens de contrôle de l'administration minière. Ainsi, de nombreuses sociétés ont été contraintes de cesser ou de différer le démarrage de leurs activités. Il s'agit d'Aurafrique à Ndassima, Dimbi Diamant et Tala-Mining à Dimbi, SDMT à Nola et la société AREVA qui a suspendu ses travaux.

La production de diamants est donc passée de 366 000 carats à 37 100 carats entre 2012 et 2017, niveau jamais atteint. Les déplacements forcés des populations et des représentants des administrations sectorielles ont marqué l'absence de l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays, et ouvert grandement la porte au pillage du sous-sol et à la fraude dans l'exploitation des pierres et métaux précieux particulièrement les diamants.

L'exploitation illégale et anarchique du diamant avec la mainmise de certains chefs des groupes

armés et l'implication de certains bureaux d'achats dans le commerce illicite a conduit le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPCK) à considérer le diamant centrafricain comme « le diamant de sang », avec comme principale conséquence, la suspension de l'exportation du diamant brut centrafricain vers le marché international et de la RCA du SCPCK.

Aujourd'hui, les affrontements se poursuivent entre les groupes armés et les FACA, appuyés par les forces bilatérales dans les zones minières où opèrent certaines sociétés russes et chinoises.

### 3.3.2. Conflits liés à la transhumance

Avec les dernières crises, le sous-secteur d'élevage a gravement souffert et avec lui, l'économie centrafricaine. Pour éviter les confrontations avec les groupes armés, les mouvements des troupeaux en direction de Bangui se font à l'aide des bétailières et des gros camions des transporteurs grâce aux escortes des forces de la MINUSCA. Il n'est pas exagéré de dire qu'avec 15 millions d'hectares de terres pastorales en plus de ses vastes réserves d'eau naturelles, cette situation unique de la RCA vis-à-vis de ses pays voisins en termes de transhumance et ressources pastorales constitue une source potentielle de convoitise. Ce fort potentiel en ressources naturelles est progressivement devenu une source de conflit en raison des capacités limitées du Gouvernement à établir son autorité et son contrôle sur la totalité du territoire du pays encore en partie sous l'influence des groupes armés.

Les activités de transhumance autrefois florissantes, s'avèrent également être un second facteur clés de la crise et de l'aggravation de l'insécurité, alimentant les crises que connaît la RCA depuis des années. Le risque de conflits liés à la transhumance a augmenté avec un impact direct sur la cohésion sociale dans les régions. En effet, il existe un lien direct entre les différents groupes rebelles (ex-Seleka, 3R, UPC, et CPC) et le mouvement de transhumance car, ces derniers (à Paoua et à Kouï) affirment que leur objectif est la protection des bergers des communautés sédentaires. Or, les causes profondes des conflits locaux peuvent être la

lutte entre les éleveurs et les agriculteurs et la présence des groupes armés.

Par ailleurs, la circulation des armes légères accompagne le mouvement de la transhumance. Les éleveurs peuls Mbororo transhumants sont bien armés et généralement protégés par les groupes armés qui perçoivent des taxes illégales sur les marchés à bétail (Bambari et Kouango (UPC)). Cette activité lucrative devrait être l'un des facteurs du déploiement de l'UPC sur les axes de transhumance de la préfecture de la Ouaka, mais aussi la présence du groupe armé dans le Nord de la RCA, notamment à Kaga-Bandoro, Batangafo et Kabo, depuis janvier 2016.

Depuis le début de la crise, les attaques ont contraint de nombreux pasteurs à quitter le centre du pays, en évitant les zones de Kemo, Ouaka et Haute-Kotto, pour aller vers le Sud-Est et les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou qui ont été plus ou moins épargnées par la crise actuelle. L'arrivée des éleveurs au Sud-Est aurait poussé les éleveurs locaux de la Basse-Kotto (commune d'élevage d'Ewou) et de Mbomou à migrer vers le Haut-Mbomou, alors qu'ils ne sont normalement pas des éleveurs transhumants.

Les groupes armés ont aussi affecté les activités des éleveurs dans le Haut-Mbomou qui est une zone importante pour l'élevage bovin, en particulier Zemio, Obo et Mboki. Mais, c'est aussi une destination clé pour les éleveurs transhumants qui se déplacent annuellement à travers les couloirs internes et externes (par exemple de l'Est vers la RDC et le Soudan du Sud). Cependant, les éleveurs doivent souvent s'installer dans un endroit qui leur confère une liberté de mouvement limitée en raison du risque élevé d'attaques des groupes armés opérant sur le territoire centrafricain.

Il convient de souligner que ce ne sont pas seulement des ex-Seleka et des antibalaka, mais il faut compter aussi des groupes armés étrangers tels que les « Janjaweed et la LRA ». C'est la source de conflits entre les éleveurs étrangers, en particulier soudanais et tchadiens, qui ont augmenté en raison de l'augmentation de l'armement des éleveurs au cours des deux dernières années. Ces éleveurs ou groupes armés venus des pays voisins échangent des armes contre du bétail ou le café.

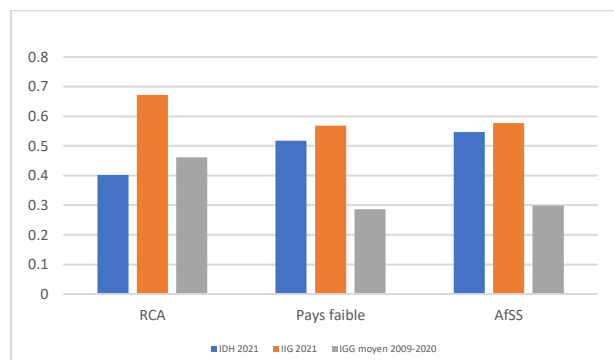
### 3.3.3. Inégalité de Genre et les violences faites aux femmes

Bien que les femmes représentent 51% de la population totale, le rôle central des femmes dans la tenue des ménages et le relèvement du pays ne leur assure pas un accès équitable aux opportunités éducatives, économiques et politiques. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles en République Centrafricaine sont au cœur de toutes les préoccupations majeures du Gouvernement centrafricain. La prise en compte de la dimension Genre dans la constitution du 30 mars 2016, offre un cadre juridique, institutionnel et politique protecteur à l'égard des femmes et des filles qui a conduit à la promulgation de la loi sur la parité entre les hommes et les femmes en RCA le 24 novembre 2016. La révision de la politique nationale de promotion de l'égalité et l'équité (2019) et la mise sur pieds du Comité de coordination Genre, des Violences Basées sur le Genre et Femme paix et sécurité (2022) abrogent ainsi le comité sectoriel Egalite de Genre et réduction de la pauvreté.

La RCA a ratifié la « convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme », la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et bien d'autres textes internationaux.

Avec l'appui des partenaires au développement, les efforts du gouvernement en matière de promotion du Genre intègrent les questions telles que la protection de la femme, de la famille, de l'enfance et de la lutte contre toute forme de violences faites aux femmes et aux filles y compris certaines pratiques néfastes à leur égard. Il en est de même la promotion de la représentativité féminine à toutes les instances de prise de décision et l'autonomisation des femmes et des filles.

*Graphique 8 : IDH et Indice d'inégalité du genre en 2021*



Source : Rapport Mondial IDH et Auteur

En dépit des progrès réalisés en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, selon le Profil Genre, de 2016, la RCA continue de faire face à de nombreux défis. Il s'agit entre autres de : i) la résurgence de l'insécurité et la violation des droits humains qui en résulte ; ii) le relâchement des liens communautaires ; iii) la déstructuration du socle familial ; iv) les us et certains rites religieux globalement dominés par le patriarcat qui positionnent les femmes dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis des hommes, v) la persistance de certaines pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles telles que les mutilations génitales féminines, vi) le mariage précoce et forcé des jeunes filles, vii) le l'évirat et le sororat, etc. Aussi, la RCA a-t-elle été classée en 2019, 159e sur 162 pays sur l'indice d'Inégalité de Genre (IIG). C'est-à-dire le troisième pays où l'égalité des sexes est loin d'être une réalité. Selon le classement de la politique sur l'égalité des sexes de la Banque Mondiale, entre 2015 et 2021 la RCA présente un indice de 2,5% soit le pourcentage le plus faible au monde. Dans la même lancée, l'indice de développement du genre (IDG) de la RCA est de 0,801 en 2019 ; ce qui positionne le pays dans le groupe 5 qui boucle le classement.

Le rapport sur le diagnostic des lois discriminatoires, commandité par ONU Femmes en 2021 a relevé de nombreuses dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et l'impuissance des pouvoirs publics à mettre un terme définitif à certaines pratiques culturelles néfastes malgré leur interdiction par la loi. Cela met en évidence une difficulté structurelle du Pays à mettre en application son cadre légal qui

<sup>6</sup>Le Profil Genre de la République Centrafricaine (2021) a été élaboré par le ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant avec l'appui technique et financier du PNUD

et d'ONUFEMMES en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident et l'Équipe Pays des Programmes des Nations Unies.

demeure somme toute protecteur à l'égard des femmes et des filles.

Les Violences Basées sur le Genre ont pris une ampleur inquiétante en RCA, sous l'effet de la récurrence des crises que traverse le pays depuis plusieurs années.

Cette ampleur est renforcée par des normes socioculturelles défavorables aux femmes et aux filles et ce malgré l'existence de politiques et de textes normatifs en la matière.

Ainsi, diverses formes de violences continuent de se manifester au sein de la population comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 10:** Évolution de divers types de violences subies par la population

Violence émotionnelle	67,1%	68,5%
<b>Violence économique</b>	48,6%	51,2%
<b>Violence physique</b>	44,8%	57,2%
<b>Violence sexuelle</b>	58,2%	24,6%
<b>Mariage précoce</b>	29,5%	30,5%
<b>Mutilations Génitales Féminines (MGF)</b>	24,7%	19,8%

Source : ONU Femmes , Rapport d'étude nationale sur les violences basées sur le genre...2021

Les filles et les femmes centrafricaines ont toujours été, pendant les périodes de crises, des victimes des VBG dans les communautés affectées, faisant d'elles des personnes vulnérables. Une analyse du sous-cluster VBG indique en 2023, les groupes des personnes à besoins spécifiques avec un risque élevé de VBG sont les femmes/ filles cheffes de ménages, les veuves, les filles mères, les femmes ou filles vivant avec handicap, les femmes enceintes et allaitantes, les filles adolescentes, les femmes déplacées internes (environ 13% des survivants de VBG durant le 1er semestre sont des PDI selon le rapport GVBIMS de Jan-Juin 2023) et les orphelines. Selon cette même source, les risques de VBG comprennent aussi l'exposition aux violences sexuelles, exploitation et abus sexuels, la violence conjugale, sexe de survie, mariage forcé/ précoce et le déni de ressources.

a) La proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans a baissé entre 2015 et 2021. Elle est passée de 68,02% en 2015 à 61% en 2021, soit une régression de 7%.

La proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale a augmenté entre 2015 et 2021, passant respectivement de 15% en 2015 à 21,6%<sup>7</sup> en 2021, soit une hausse de 6,6% des cas en 6 ans.

Selon MICS.6, les filles sont 3 fois plus susceptibles de subir un mariage d'enfants que les garçons : 25, 8% de jeunes filles ont été mariées avant l'âge de 15 contre 04, 6% de garçon du même âge, 61 % de filles sont mariées avant 18 ans contre 17, 1% chez les garçons du même âge. Les raisons de cette pratique sont le manque de respect des droits humains, notamment le droit à la prise de décision sur son corps, le droit d'être protégé et le manque d'accès à la protection face aux pesanteurs socioculturelles, au faible statut de la femme et l'influence du patriarcat.

c) En fait, chaque heure qui passe en RCA, deux personnes subissent des VBG, notamment les violences sexuelles. À titre illustratif, selon le rapport de GBVIMS, de 2016 à 2020, le système du GBVIMS à travers ses huit (8) membres signataires du protocole de partage d'information a enregistré un total de 51 730 cas de VBG dont 10 987 cas de violences sexuelles soit 21 % et 40 743 des autres types de VBG soit 79%.

En 2020, un total de 9 216 cas de VBG a été enregistré et pris en charge parmi lesquels 6 935 cas, soit 76% représentant les autres types de VBG et 2 281 cas soit 24% représentant les cas de violences sexuelles.

Le rapport annuel de 2021 du GBVIMS indique 11.592 cas de VBG sont enregistrés, soit une augmentation de 26 % des cas rapportés en 2020.

d) En 2022, le nombre total des cas de VBG rapportés par le GBVIMS s'élève à 23.644 représentant une augmentation de 104% des cas de VBG déclarés en 2021.

Bien que tous les 6 types de VBG ont été rapportés, mais les types les plus signalés sont les violences sexuelles (35%), les cas de déni des ressources (22%), les agressions physiques (21%), et les violences psychologiques (20%).

<sup>7</sup> ICASEES-MICS6, UNICEF 2021

La quasi-totalité (95%) des survivants des cas de VBG rapportées sont des femmes et des filles qui ont subi un ou plusieurs types de VBG. Les adultes survivants représentent 82 % tandis que les enfants survivants représentent 18 %. De plus, 26% des survivants sont des PDI et des retournées.

e) Au-delà des statistiques du GBVIMS, plusieurs autres sources de données secondaires révèlent une situation préoccupante des risques de VBG auxquels les femmes et les filles sont exposées. L'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2021 montre que 34 % des femmes et 38 % des filles de l'enquête auprès des ménages identifient la violence sexuelle comme le principal risque de protection auquel elles sont confrontées. Ce sentiment augmente lorsqu'il s'agit de personnes déplacées sur place (53 % de femmes et 56 % de filles). Enfin, 10% des ménages ont indiqué qu'un de leurs enfants avait subi un mariage précoce (13% pour les PDI vivant sur place).

f) En réponse à cette situation préoccupante, des initiatives gouvernementales ont été prises, avec l'appui des partenaires pour la prise en charge des survivantes et la protection des victimes, à travers la création de UMIRR et la mise en œuvre de la « stratégie centrafricaine d'aide légale 2021-2022 » basée sur les Principes et les lignes Directrices des Nations Unies. Le pays s'est aussi engagé à réaliser zéro violence basée sur le genre d'ici 2023. La réalisation de cette vision nationale est possible dans le cadre de la mise en œuvre des 05 axes stratégiques du document de la stratégie nationale de lutte contre les VBG. Ces initiatives sont en parfaite adéquation avec les indicateurs de l'ODD.5.

Le principal problème en matière des violences basées sur le genre en RCA reste la persistance des VBG et pratiques néfastes et leur caractère endémique, erratique accentuées en milieu rural et par les conflits et crises humanitaires avec une réponse inadéquate.

### **3.3.4. Les risques liés aux catastrophes naturelles au changement climatique en RCA**

La RCA a un climat du type tropical avec deux principales saisons dans l'année : (i) la saison

sèche qui est soumise à l'Harmatan avec des vents chauds et secs qui élèvent les températures dans le pays ; (ii) la saison des pluies est quant à elle marquée par la mousson, vent chaud et humide d'origine maritime qui arrose le territoire. La pluviométrie annuelle moyenne est de 1.420 mm avec plus de jours de pluie au Sud (135 jours à Bangassou) qu'au Nord (70 jours à Birao), soit une différence de 65 jours par an. L'extrême Nord-Est du pays est très sec avec une pluviométrie moyenne 800 mm/an. Les projections climatiques à horizon 2060 laissent entrevoir une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une réduction des périodes pluvieuses au Sud<sup>8</sup>. L'amplitude thermique des stations situées à l'extrême nord du pays s'établit autour de 13°C, celle du Sud descend jusqu'à 11,6°C (Bangassou), voire 10,1°C (Bangui). Malgré son faible niveau industriel et son faible niveau d'émissions annuelles estimées à 116 285,49 ktéq-CO<sub>2</sub> en 2010, soit 26 tonnes éq-CO<sub>2</sub>/personne.

La RCA connaît aussi les effets du changement climatique, avec un décalage des saisons entraînant des périodes plus fréquentes et longues de sécheresse, une baisse accrue du niveau des eaux dans les cours d'eau, la hausse des températures, des inondations et de l'érosion hydrique, une perte de biodiversité, des vents violents, etc.

Ce changement climatique résulte de la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles avec des systèmes de production rudimentaires (agriculture) et dévastateurs de l'écosystème (feu de brousse, industrie de bois de grume, industrie minière). La combinaison de tous ces facteurs a fait reculer la forêt centrafricaine de 0,2% en moyenne par an entre 2000 et 2020, soit un recul de 7,2%.

Par ailleurs, le phénomène de changement climatique dû à la déforestation et à une pluviométrie en baisse, ayant comme conséquence la fréquence des vents violents et les inondations, constitue un défi majeur à relever sur les plans économique, social et environnemental.

Face à cette situation, et au risque de ne pas compromettre l'existence des générations futures, les autorités ont pris plusieurs mesures pour préserver l'environnement et les ressources naturelles. Ces mesures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique et

<sup>8</sup> FIDA, Note de stratégie de pays 2018-2019, p. 11

institutionnel nécessaire pour renforcer la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de ses effets sur les secteurs productifs et le niveau de vie des populations. Ainsi, sur le plan juridique, des accords multilatéraux sur l'environnement ont été signés et ratifiés par le pays, en particulier :

- L'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 et ratifié en mars 2017 qui définit un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée le 13 juin 1992 (Loi n°95.020 du 31 décembre 1995) a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique ;
  - Le protocole de Kyoto, signé le 29 avril 1997 et ratifié le 1er janvier 2008 ;
  - La Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse particulièrement en Afrique (Loi n°96.021 du 12 juillet 1996) ;
  - La Convention sur la diversité biologique de juin 1992, ratifiée le 15 mars 1995 ;
  - La Convention de Bamako sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leurs éliminations en Afrique (Loi n°94.018 du 31 décembre 1994) ;
  - Le défi de Bonn est un effort mondial dont l'objectif est de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 350 millions d'hectares d'ici à 2030.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ces différentes conventions, les autorités nationales ont pris des mesures de nature à renforcer le cadre institutionnel, notamment avec la création d'un certain nombre de structures dans le domaine, à savoir :

- Le Fonds National de l'Environnement, créé le 27 décembre 2007 et dissout en 2020 ;
- La Coordination des activités REDD+, créée en novembre 2011 ;

- L'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), créée en mai 2012 et dissout en 2020 ;
- La Coordination Nationale Climat, créée en janvier 2017 et ;
- Le Fonds de Développement Forestier, créé en avril 2017.

En outre, de nombreuses ONG et associations communautaires sont impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles au niveau des différentes communautés. Ces efforts concourent à la vision du pays en ce qui concerne les changements climatiques et qui stipulent que la RCA s'inscrit dans une dynamique de développement socioéconomique soutenue, équitable et durable en intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population.

En vue d'une bonne mise en œuvre de l'ODD 13, une cible a été retenue : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique, la RCA a développé des mesures d'atténuation avec les communautés rurales, les organisations de la société civile et onze (11) sociétés d'exploitation forestière en vue de reboiser les superficies forestières dégradées. Selon le MEDD, ces mesures ont permis le reboisement d'une superficie totale de 5 768 ha entre 1984 et 2015. Toutefois, depuis 2015, il est difficile au MEDD de procéder à la collecte des données sur les superficies reboisées en raison de persistance de la crise.

La politique nationale de l'environnement s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. L'objectif global vise à réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité à travers la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées, la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles, la RCA a intégré dans son Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix, les questions de changements climatiques dans un contexte de mise en application de l'Accord de Paris sur le Climat. Sur le plan juridique et institutionnel de préservation des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, le pays a signé et ratifié plusieurs conventions internationales et élaboré plusieurs stratégies dont la mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de développement durable.

La RCA a par ailleurs élaboré le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) 2000-2020. Elle dispose d'une politique forestière, minière, faunique et environnementale qui intègre au niveau de la gestion des ressources, toutes les composantes de l'écosystème forestier, minier et faunique ainsi que les préoccupations des populations riveraines en insérant la foresterie communautaire, qui se veut participative en prenant en considération les principaux problèmes des différents acteurs, parties prenantes de chaque filière.

La RCA a capitalisé plusieurs expériences qui lui permettent de mettre en œuvre des actions contribuant à l'atteinte de l'ODD 15. La RCA a adhéré au processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade<sup>19</sup>) pour répondre au problème de l'exploitation illégale de bois ayant un impact dévastateur sur la forêt en général, les espèces naturelles et les populations riveraines qui en dépendent en particulier. Elle a été le premier pays de l'Afrique centrale à accéder au statut du pays conforme au processus Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

De grandes initiatives en cours de mise en œuvre telles que la révision des codes forestiers et miniers, la mise en place d'un Secrétariat Technique Permanent (STP) chargé de la mise en œuvre et le suivi du processus FLEGT, l'élaboration d'un plan d'investissement dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), inventaire de biomasse et de stockage de carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches en vue de REED+, l'élaboration d'une stratégie REDD+ en conjonction avec un plan d'investissement pour

les activités d'atténuation du changement climatique, comme le reboisement industriel. La reprise du processus ITIE et le développement de la campagne d'Information, d'Éducation et de Communication en matière de résilience face à la dégradation de la nature, contribuent à l'atteinte de l'ODD 15.

Quant au bilan climatique de la RCA, le pays présente un bilan carbone positif, totalisant une capacité de séquestration estimée en 2021 à 728 896 GgeqCO<sub>2</sub> issus de ses écosystèmes forestiers et des prairies (MEDD, 2021). Malgré ce capital carbone relativement important, le pays n'a pu mobiliser entre 2010 et 2020 que 715 millions USD, soit 9,38% des ressources mobilisées par les pays de la CEMAC et 0,58% des fonds climatiques reçus par l'Afrique sur la même période (BAD, 2022). Selon la Climate Policy Initiative entre 2019 et 2020, la RCA a mobilisé en moyenne 100,69 millions de dollars US, dont 97,71 millions de dollars US (97,05%) de ressources publiques internationales et 2,98 millions de dollars US, de ressources privées. Les financements privés sont portés par ailleurs essentiellement par les investisseurs institutionnels, tandis que côté financement public, les ressources proviennent majoritairement des institutions multilatérales (56%), suivies des ressources des gouvernements (26%), des organismes bilatéraux de financements pour (11%) et des Fonds multilatéraux pour le climat (5%), alors que côté privé, les ressources proviennent des investisseurs privés institutionnels. Le pays gagnerait alors à entreprendre des stratégies de financement pertinentes, adossées sur son capital naturel, et portées par le secteur privé. Celles-ci passent par la mise en place d'un environnement favorable à la participation du secteur privé et au financement du changement climatique. Cet environnement inclut des conditions nécessaires, en capital humain et en mobilisation des ressources auprès des PTF, pour utiliser certains produits notamment les obligations vertes, les swaps dette-nature, les instruments de financement mixte et les marchés du Carbone<sup>9</sup>.

En conclusion, l'instabilité et la persistance des crises humanitaires en RCA ne sauraient se résumer seulement à un seul facteur, car

---

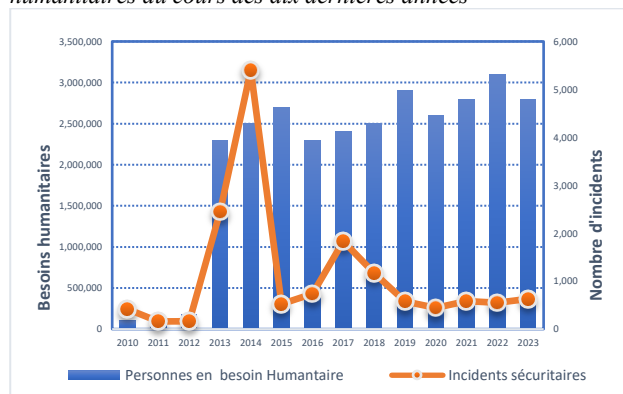
<sup>9</sup> BAD, Note thématique sur la RCA, « mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte, juin 2023

l'impact des conflits est si brutal pour les populations, qu'il est difficile de proposer une seule réponse. Les chocs surviennent dans un environnement fragile et conflictuel caractérisé par les problèmes de gouvernance multidimensionnels. Il s'agit entre autres de : déficit de légitimité politique, la faiblesse des institutions, chômage ambiant et chronique des jeunes, sous-emploi, développement inégal des régions, la gestion inefficace des finances publiques, niveau élevé de l'extrême pauvreté, la persistance de l'inégalité de genre, la gestion

non orthodoxe des ressources naturelles, et l'instabilité du cadre macroéconomique. Il est clair que la sécurité et la paix ne seront possibles que si ces causes profondes des crises et les limitations des infrastructures socioéconomiques sont traitées de manière efficace. Tous ces problèmes énumérés ci-dessus ont des répercussions considérables à tous les niveaux du développement et continuent de perturber la stabilité du pays. Les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter depuis 2013.

La RCA connaît une situation humanitaire préoccupante depuis décembre 2012 lorsqu'une coalition des groupes armés du Nord-Est dénommée « Séléka », a entamé sa marche sur la capitale, Bangui. Cette crise qui a abouti au coup d'État du 24 mars 2013, a provoqué le chaos avec un effondrement total des services publics et une incapacité réelle à rétablir la sécurité dans tout le pays. En réponse à la recrudescence des violences armées contre la population civile, des groupes d'auto-défense dénommés « Anti-Balaka », se sont constitués début décembre 2013. Ainsi, les affrontements ont commencé entre les deux groupes et la crise a pris une autre ampleur et s'est aggravée du fait de l'insécurité qui perdure dans de nombreuses régions. Il en résulte une flambée de violences provoquant des besoins humanitaires en lien avec le dépeuplement de certaines communes au profit d'autres où subsiste encore une sécurité relative. En visant l'arrêt immédiat des souffrances des populations, les actions humanitaires se sont appuyées sur les analyses des chocs multifformes subits dans les régions et ont procédé aux évaluation des besoins.

**Graphique 9:** Évolution des incidents sécuritaires et besoins humanitaires au cours des dix dernières années



Source : Auteur et données de Ocha

Selon le graphique ci-dessus, depuis 2012, les personnes en besoins humanitaires ont sensiblement augmenté jusqu'en 2015. Mais après une légère baisse en 2016, la situation humanitaire s'est fortement aggravée. Et ce, malgré l'espoir du retour à l'ordre constitutionnel de fin mars 2016. Les violences ont ainsi continué dans certaines régions du pays (le Nord, le Nord-Est le centre et l'Est). Jusqu'en 2019, les groupes armés ont pris pour cible non seulement les groupes armés adverses, mais

aussi des civils des zones minières et d'élevage. Alors que les tensions entre Séléka et Anti-balaka n'ont cessé d'augmenter, le pays a vu la multiplication des affrontements entre civils sur une base interconfessionnelle.

Les autorités nationales avec l'appui des forces internationales ne sont pas parvenues à mettre fin aux violences, dans le reste du pays. Les conséquences de la crise sont nombreuses et variées. Il s'agit entre autres de la persistance de l'insécurité causant des violations des droits de l'homme, des enrôlements forcés d'enfants, et des violences sexuelles et basées sur le genre par l'ensemble des acteurs du conflit.

Les services de base, qui étaient déjà quasi-inexistants dans certains secteurs (santé) où ne couvraient que très partiellement le territoire, se sont effondrés. La détérioration est due à l'insécurité, qui a provoqué la fuite des employés, a restreint l'accès des populations aux services encore fonctionnels. Cette situation s'est souvent accompagnée de pillage des locaux et équipements publics comme privés.

L'ensemble de la population est affectée par le manque d'accès aux soins médicaux, dans un pays où l'espérance de vie avant la crise était de 49 ans. Le système de santé, assuré quasi-exclusivement par les ONG internationales, ne couvrirait que 10 à 20% de la population.

La crise a provoqué une augmentation de l'insécurité alimentaire pour la quasi-totalité des Centrafricains. La fuite de population et le pillage des champs et les autres moyens d'existence ont entraîné une réduction de la production agricole, dont dépend 70% de la population.

La prolifération des groupes armés et la circulation des armes légères et de petits calibres demeurent un problème majeur. Ce qui empêche la mise en place d'une stratégie intégrée pour assurer la réhabilitation et le développement du pays ainsi que la restauration des mécanismes traditionnels de solidarité au sein de la population.

La RCA dispose annuellement de plan de réponse humanitaire (PRH) qui couvre les

besoins en matière de protection des populations et d'assistance humanitaire d'urgence. Ce plan s'appuie sur trois priorités à savoir : i) sauvegarder le bien-être physique et mental, ii) améliorer les conditions de vie des plus vulnérables et iii) protéger et assurer le respect des droits humains. Il est mis en œuvre par plusieurs ONG nationales et internationales sous la coordination de OCHA.

Les domaines couverts par les actions humanitaires concernent i) la protection, ii) l'alimentation, iii) l'eau, l'hygiène et l'assainissement, iv) l'habitation, v) la santé et la nutrition, vi) l'éducation, etc.

L'état des lieux de la situation humanitaire est structuré autour de trois points à savoir : i) l'analyse du cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire, ii) l'examen des relations intra et intercommunautaire et iii) le profil de la sécurité humaine en lien avec la dynamique de mouvement des populations en RCA au cours des dix dernières années.

#### **4.1. Cadre politique institutionnel, juridique et réglementaire de l'humanitaire**

En s'appuyant principalement sur la sécurité humaine, et la typologie des facteurs de conflits, cette sous partie s'attèlera sur l'organisation du sous-secteur humanitaire avant de faire le bilan des actions humanitaires menées en RCA.

L'absence d'une véritable politique de protection du territoire est l'une des principales raisons de la déliquescence de l'État centrafricain et de son incapacité à contribuer au règlement des conflits sur son espace national et dans la sous-région. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel, le Gouvernement a organisé le sous-secteur en mettant en place des politiques, plans et programmes.

*Au plan politique*, déjà en 2013, dans le souci de garantir la sécurité des personnes vulnérables aux conflits, des cadres politiques ont été élaborés et mis en œuvre.

En 2015, il a été adopté la politique nationale sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en RCA. Cette politique a pour objectif de répondre aux besoins particuliers des personnes déplacées ; de trouver une solution durable pour leur réinstallation et leur réintégration dans leur

communauté d'origine, en cas de retour. Il s'agit aussi de mettre en place une stratégie globale, coordonnée et cohérente de prévention des déplacements. Par ailleurs, cette politique n'est que la première étape de la traduction en actes des engagements du Gouvernement centrafricain, pris dans le cadre du pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la Région des Grands Lacs, le 15 décembre 2006 à Nairobi. Aussi, la Convention de KAMPALA et les « Principes Directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ».

En juin 2018, une stratégie nationale de prévention et de radicalisation de l'extrémisme violent en RCA (SNPREV) qui couvre une période de 2018-2021, a été élaborée. Ce document a pour objectif de : i) prévenir les menaces sérieuses et sévères en RCA et ii) contribuer aux avancés de compréhension de la radicalisation et de l'extrémisme violent au niveau national et international.

La RCA a adopté deux Stratégies Nationales pour les Solutions Durables (SNSD) qui ont couvert respectivement les périodes 2018-2022 et 2023-2027. Ces stratégies ont inclus la mise en œuvre des activités de réintégration et des solutions durables comme un engagement fédérateur et intégrateur de l'opérationnalisation du nexus humanitaire développement- paix. Elles ont pris en compte les orientations du plan de réponse humanitaire en RCA, en synergie avec le plan national de relèvement précoce et le cadre d'action de consolidation de la paix. A cet égard, le Gouvernement a démontré sa volonté politique d'appuyer les efforts des acteurs humanitaires et de développement en soutenant le retour volontaire et la réintégration des personnes déplacées internes, ainsi que des réfugiés centrafricains en exil.

Pour renforcer la sécurité humaine, le Gouvernement centrafricain s'est doté en novembre 2016 d'une stratégie nationale de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) puis d'un Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (PNDDRR) lancé officiellement en décembre 2018 par le chef de l'État, à Paoua (Lim-Pende) dans l'Ouest du pays. Ce lancement officiel a été précédé d'une phase pilote en 2017, pour créer les conditions

de la confiance des 14 groupes armés envers le PNDDRR.

La mise en place de cette stratégie a favorisé la création de multiples groupes armés sur le territoire. Ceci témoigne de la complexité des facteurs du conflit, parmi lesquels la faiblesse de l'État, la marginalisation structurelle de certaines régions et minorités, les retombées des conflits des pays limitrophes et le banditisme. En dépit d'efforts de médiation et de reconstruction soutenus, la RCA a continué de souffrir d'instabilité politique, sécuritaire et économique. Entre 2002 et 2011, trois programmes de DDR<sup>1</sup> ont été mis en place, dont aucun n'a abouti à un succès durable. Le dernier cycle de conflit, opposant les rebelles Séléka et les milices Anti-Balaka entre 2013 et 2014, s'est transformé en violence sectaire.

Le 10 mai 2015, la signature de l'Accord sur les Principes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration, Rapatriement et d'Intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain entre le Gouvernement et neuf (9) Groupes Armés lors du Forum National de Bangui a marqué une étape importante pour la paix et la stabilité en RCA. L'Accord a établi une vision révisée du processus DDRR qui a été partagée par les signataires.

Déjà, en juin 2015, la MINUSCA a lancé des activités de préparation dites de « pré-DDR » et des programmes de Réduction de la Violence Communautaire (CVR), conformément à l'article 4 et 7 dudit Accord. L'objectif de cette phase préparatoire est d'offrir aux combattants des groupes armés des alternatives à la violence après la signature de l'accord et d'assurer la stabilité pendant la période électorale. Consciente des enjeux du développement durable, la RCA s'est engagée à mettre en œuvre les ODD en adoptant le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) sur la période 2017-2023 et les politiques, plans, programmes et stratégies sectorielles de développement tels la politique sectorielle de la justice (PSJ, 2019-2024), la politique nationale des droits de l'homme la politique nationale de sécurité (2022-2027), la politique nationale de gestion des espaces frontaliers (2023), la politique nationale de santé (PNS, 2019-2030), le plan national de développement sanitaire (PNDS III,

2022-2026), le plan sectoriel de l'éducation (PSE, 2020-2029), le plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure (2018-2023).

En même temps, la signature de l'APPR appelé accord de Khartoum entre le Gouvernement centrafricain et les 14 groupes armés en février 2019 a donné lieu à une accalmie toute relative.

Même si en 2020, les groupes armés dissidents réunis au sein de la coalition dite CPC ont rompu la dynamique de paix en procédant aux violations récurrentes de certaines clauses de l'APPR-RCA, le Gouvernement continue de réaffirmer sa primauté comme seul cadre viable pour la paix afin de bénéficier du soutien de la communauté internationale.

*Au plan institutionnel*, bien avant la crise de 2013, les actions humanitaires étaient directement associées aux affaires sociales, dans le souci de venir en aide aux personnes vulnérables et victimes des conflits et catastrophes naturelles. Mais aujourd'hui en fonction des besoins, plusieurs structures interviennent dans ce sous-secteur. Toutes ces structures sont représentées dans les sept (7) régions du pays à travers leurs Directions Régionales.

## **Au niveau National**

### **Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique**

Par Décret n° 18.154 du 18 juin 2018, le Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique, a pour mission la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement en matière de sécurité Intérieure, de liberté publique, de sécurité routière, d'émigration-immigration, d'asile, de la Protection Civile et des réfugiés. Il a pour attributions de :

- appliquer et contrôler la mise en œuvre de la politique définie en matière de sécurité publique, de libertés publiques, de sécurité routière, de l'émigration-immigration et d'asile ;
- coordonner les actions de prévention ou de lutte contre les trafics de stupéfiants, des humains et d'organes humains ;
- prendre les mesures d'assignation à résidence;
- assurer en rapport avec le Ministère de

- la Défense, la prévention des troubles à l'ordre public, le maintien et le rétablissement de l'ordre public, la sûreté de l'État, la protection des personnes et des biens ;
- assurer en rapport avec le Ministre de la Défense, le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile, la délivrance des autorisations de survol et d'atterrissage des aéronefs ;
  - anticiper en rapport avec le Ministre de la Défense et le Ministre des Postes et Télécommunications au processus d'autorisation d'implantation des stations radios électriques privées et des télécommunications d'urgences;
  - veiller à l'élaboration et au contrôle du budget affecté aux différents services de la police centrafricaine et de la gendarmerie nationale ;
  - réglementer et autoriser en rapport avec les Ministres concernés, les activités des sociétés privées de gardiennage, de surveillance et de convoyage de fonds ;
  - veiller à l'application de la réglementation en matière de police administrative générale et spéciale ;
  - assurer le contrôle de séjour et de la circulation des étrangers ainsi que celui des réfugiés vivant sur le territoire national ;
  - veiller en rapport avec les Ministères concernés à l'application de la réglementation sur les jeux, spectacles, films cinématographiques et ciné vidéos ;
  - gérer le personnel de la Police centrafricaine ;
  - assurer la gestion opérationnelle du personnel de la gendarmerie nationale;
  - veiller en rapport avec le Ministre en charge du Travail sur le travail illégal des étrangers ;
  - appliquer ou contrôler la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'entrée, de séjour et l'exercice d'activités professionnelles des ressortissants étrangers en RCA ;
  - lutter contre l'émigration ou l'immigration illégale, la fraude documentaire, l'asile ou l'intégration des populations immigrées ;
  - assurer la gestion des entrepôts d'armes et de munitions ainsi que les lots de matériels et équipements spécifiques de maintien de l'ordre de la Police Centrafricaine et de la Gendarmerie Nationale ;
  - présider le comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Lutte contre la Drogue et la toxicomanie, la Commission Nationale des Réfugiés, le Comité Interministériel de Censure et de Surveillance des Films Cinématographiques et des Cinévidéos, du Comité de Régulation des Sociétés Privées de Sécurité, le Centre de Commandement et de Coordination, l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression ;
  - veiller au bon fonctionnement de l'École Supérieure des Forces de Sécurité Intérieure et du Centre Opérationnel Commun ;
  - élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de formation des FSI ;
  - élaborer et mettre en œuvre la réglementation et les normes en matière de renforcement des Capacités Opérationnelles et techniques des Cadres Supérieurs des Forces de Sécurité Intérieure notamment dans le domaine du commandement, d'administration, de coordination et de management pour l'exécution des missions de sécurité ;
  - élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de sécurité publique générale et de l'ordre public notamment celle des unités mobiles de police (CNS) et d'Escadron de Gendarmerie Mobile (EGM) en charge de l'ordre public, mais aussi celle des unités territoriales et/ou spécialistes, en liaison avec les forces internationales en présence ;
  - élaborer et mettre en œuvre, la politique nationale en matière de protection civile ;
  - élaborer et mettre en œuvre la réglementation et les normes en matière de prévention, de gestion des risques et des calamités naturelles, en liaison avec les autres administrations concernées ;
  - coordonner les actions nationales et internationales en cas de catastrophes naturelles ;
  - veiller à la protection des personnes, des

- biens meubles et immeubles et de l'environnement ;
- lutter contre les catastrophes et calamités naturelles et technologiques ;
- élaborer et coordonner l'exécution des plans de secours et d'assistance. aux sinistrés ;
- assurer sous l'autorité du Président de la République et en rapport avec le Premier Ministre, Chef' du Gouvernement, l'exécution de la défense civile ;
- ester en Justice.

### Ministère de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR)

Depuis 2003, un cadre de mise en œuvre du DDR a été mis en place et rattaché à la Présidence de la République. Mais après 2013, pour éviter l'embrasement total du pays, un Département en charge du DDRR a été institué au sein du gouvernement, par Décret n° 22.462 du 04 novembre 2022, le Ministère chargé du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réintégration, du Rapatriement et du suivi de l'APPR-RCA a pour missions de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de DDRR et du suivi de l'APPR en RCA.

Ainsi, dans le domaine du DDRR, ce département est chargé de :

- restructurer la gouvernance du DDRR et la mettre en œuvre ;
- créer une collaboration étroite entre le PNDDRR, la CVJRR et la COMNAT-ALPC pour traiter de manière holistique les questions du désarmement ;
- engager le processus de rapatriement des ex-combattants non centrafricains appartenant aux groupes armés ;
- réviser le texte relatif au comité d'intégration et d'harmonisation de grade des ex-combattants ;
- améliorer la coordination des différents programmes de DDRR des éléments étrangers des groupes armés ;
- améliorer la coordination des interventions du gouvernement et des partenaires soutenant la mise en œuvre du DDRR et donner de la visibilité à ces actions ;
- harmoniser le quota d'intégration des ex-combattants dans le FDS ;
- poursuivre l'opérationnalisation de l'USMS.

### Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale

Aujourd'hui, les actions humanitaires ont pris de l'ampleur au point de mettre en place un département en charge des actions humanitaires et de la réconciliation nationale.

Selon le Décret n° 23.054 du 21 février 2023 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale, ce Département a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement, des programmes et des stratégies en matière d'actions humanitaires, de solidarité et de Réconciliation Nationale.

Pour mener à bien cette mission, le Département dispose d'un Cabinet, de deux Directions Générales et de sept (7) Directions Régionales. Les directions générales sont les suivantes : la Direction Générale de l'Action Humanitaire et la Direction Générale de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale.

La Direction Générale de l'Action Humanitaire a pour **attributions** l'élaboration, l'animation et l'évaluation des politiques et programmes de l'Action Humanitaire, de la Protection sociale non contributive et du relèvement social, notamment la lutte contre la précarité. Elle est chargée de :

- animer et coordonner, superviser et évaluer les activités des Directions placées sous sa responsabilité ;
- élaborer, adopter et diffuser au niveau national et régional les actes relatifs à la politique de l'Action Humanitaire ;
- assurer la mise en œuvre de Plan National de l'Action Humanitaire , en collaboration avec les autres acteurs humanitaires étatiques et non étatiques ;
- assurer la gestion des normes et prescription applicables en matière d'acquisition, de conservation et de stockage des biens relatifs à l'Action Humanitaire ;
- coordonner l'ensemble des actions humanitaires des acteurs nationaux et internationaux sur le plan national ;
- assurer la gestion des Ressources Humaines, Financières et Matérielles affectées à la Direction Générale ;

- identifier en collaboration avec les autres services techniques du Département ou autres institutions compétentes, les domaines d'études et de recherches permettant l'exécution de la politique nationale en matière de l'action humanitaire ;
- assurer la coordination des actions des Organisations Non Gouvernementales du Département œuvrant dans le domaine de l'action humanitaire nationale et internationale ;
- dresser un rapport périodique d'activités de la Direction Générale.

La Direction Générale de l'Action Humanitaire comprend trois (3) Directions :

- Une Direction de l'Action Humanitaire ;
- Une Direction des Filets Sociaux ;
- Une Direction des Études, de la Planification et des Statistiques.

La Direction Générale de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale a pour attributions l'élaboration et la mise en œuvre du suivi et évaluation des projets et programmes relatifs à la Solidarité et à la Réconciliation Nationale. Elle est chargée de :

- animer, coordonner, superviser et évaluer les activités des Directions placées sous sa responsabilité ;
- assurer la mise en application des recommandations, des résolutions, des accords et tout autre instrument/dispositif issus des concertations entre les pouvoirs publics, les forces vives de la nation et/ou la communauté internationale en matière de la paix, de la réconciliation, de l'unité nationale, de la promotion et de la cohésion sociale ;
- assurer l'information, la sensibilisation, la promotion de la culture de paix, de non-violence, de coexistence pacifique ainsi que la préservation de l'unité nationale et de la diversité culturelle et confessionnelle entre les différentes communautés ;
- initier et faire approuver et assurer la mise en œuvre des mécanismes et dispositif des coordinations au plan national des actions visant le dialogue participatif et inclusif, la médiation inter et intra-communautaire pour la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ;

- initier et faire approuver les politiques, les stratégies et les plans nationaux d'action de mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités relatives à la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ;
- conserver et proposer des programmes des formations des leaders sociaux et communautaires ainsi que des responsables religieux et politiques en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine de la préservation et gestion pacifique des conflits ;
- développer un partenariat entre le Ministère et tous les acteurs nationaux et internationaux , publics et privés, œuvrant dans le domaine de la paix, la médiation inter et intra-communautaire, de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation de masse sur l'importance des valeurs liées à l'identité nationale, la citoyenneté, la diversité ethnique et sociale et le vivre ensemble ;
- assurer un appui/conseil à la création, à l'opérationnalisation, au suivi et évaluation des comités locaux de paix et de réconciliation ;
- participer à l'élaboration, à la création et à la gestion de fonds nationaux de réparation des victimes des conflits politiques et militaires ;
- dresser un rapport périodique d'activités de la Direction Générale .

La Direction Générale de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale comprend :

- Une Direction de la Réconciliation Nationale ;
- une Direction du Développement Local et de la Solidaire ;
- une Direction de la prise en charge des groupes vulnérables.

### **Ministère de la Santé Publique et de la Population**

Selon le Décret n° 18.214 du 17 août 2018 le Ministère de la Santé et de la Population a pour mission, la mise en œuvre de la politique du

Gouvernement en matière de la santé et de la Population

Il a pour attributions de :

- veiller à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de la Politique Nationale de Santé et de la Population ;
- définir les stratégies appropriées de Santé Publique et Communautaire ;
- veiller à l'élaboration des Plans Nationaux de Développement du secteur de la Santé et de la Population ;
- prendre des mesures destinées à assurer la protection, le rétablissement, l'amélioration et la promotion de la santé des individus et des groupes sociaux vivant sur le territoire national ;
- veiller à la mobilisation des ressources nécessaires à la prise en charge de la Santé, Publique et Communautaire ;
- suivre, contrôler et évaluer l'exécution des activités des Services qui concourent à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé et de la Population ;
- veiller à la réglementation et à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de Santé et de la Population ;
- donner aux autres Ministres, tout avis jugé opportun pour promouvoir la santé et adopter des politiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population ;
- promouvoir les structures privées de soins et contrôler leurs activités ; \_ faire appliquer les procédures et dispositions légales en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Département ;
- faire appliquer les procédures et dispositions légales en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Département ;
- coopérer avec les organismes nationaux et internationaux, les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, intervenant dans le secteur de la Santé ;
- encadrer les négociations avec les partenaires syndicaux et sociaux du Département ;
- participer aux négociations avec la Coopération bi et multilatérale ;

- encadrer les négociations avec les partenaires syndicaux et sociaux du Département ;
- examiner et faire des propositions au sujet des Traités, Conventions et autres Accords Internationaux dans le domaine de la Santé ou pouvant avoir des répercussions sur la santé ;
- assurer la coordination et l'intégration des ressources humaines, financières et matérielles provenant du Gouvernement et des différents partenaires au développement pour une mise en œuvre efficace et efficiente des Programmes de développement du Ministère de la Santé et de la Population ;
- ester en justice.

### Ministère de l'Éducation Nationale

Par Décret n° 22.108 du 15 avril 2022, le Ministère chargé de l'Éducation Nationale a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Éducation Préscolaire, de l'Enseignement du Fondamental 1 et Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et de l'Alphabétisation.

Il a pour attributions dans le domaine de :

#### 1- L'éducation préscolaire, des enseignements fondamental et secondaire général

- définir la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, des enseignements fondamental 1 et 2. Secondaire général et de veiller à son exécution ;
- planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental 1, 2 et Secondaire général ;
- développer l'enseignement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- autoriser toutes créations, transformations, extensions, fermetures ou tout transfert d'un établissement d'enseignement public ou privé ;
- organiser et contrôler les divers ordres de l'enseignement public et privé ;

- organiser et contrôler les activités éducatives péri et post scolaire ;
  - mettre en œuvre tous les programmes d'actions spécifiques qui relèvent de son autorité;
  - ordonner, le cas échéant, la révision des programmes d'enseignement et promouvoir les méthodes pédagogiques les mieux adaptées ;
  - définir et orienter la politique du livre notamment, les manuels scolaires en tenant compte des programmes d'enseignement en vigueur ;
  - promouvoir la production du matériel didactique capacité au programme d'enseignement en vigueur ;
  - définir la politique de la formation continue des enseignants en République Centrafricaine ;
  - ordonner la réglementation et l'organisation des-examens et concours scolaires ;
  - délivrer les diplômes scolaires et professionnels nationaux ;
  - veiller à l'élaboration du budget du Ministère et contrôler la gestion des ressources affectées aux différents services ;
  - veiller à la gestion du personnel dont il a la charge ;
  - veiller au contrôle du fonctionnement des services et établissements placés sous son autorité et prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la performance des offres de services au niveau central et déconcentré ;
  - veiller à la publication des statistiques de l'éducation préscolaire et des enseignements fondamental, secondaire, technique et professionnel et à l'établissement des rapports généraux y afférents ;
  - établir et entretenir des liens de partenariat avec le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (CLPE), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les organes consultatifs de l'Éducation ;
  - mobiliser les partenaires sur la problématique de l'éducation;
  - participer à la conclusion des accords de coopération au niveau sous régional, régional et international dans le domaine de l'éducation préscolaire et des enseignements fondamental et secondaire;
  - fixer les régimes des vacances scolaires ;
  - promouvoir un environnement scolaire sécurisé et lutter contre toutes sortes de discrimination et de Violences Basées sur le Genre en milieu scolaire ;
  - prévoir un mécanisme de prévention et d'intervention en cas d'urgence ;
  - prononcer l'exclusion définitive des établissements publics et privés ainsi que des élèves conformément à la législation en vigueur.
- 2- *L'enseignement technique et de la formation professionnelle*
- définir la politique du gouvernement en matière de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (ETFP) ;
  - définir une politique de formation des enseignants dans le domaine de l'enseignement Technique et Professionnel;
  - planifier, suivre et évaluer l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
  - développer les projets d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle;
  - diversifier les filières de formation technique et professionnelle et promouvoir les apprentissages ;
  - autoriser toute création, transformation, extension, fermeture ou tout transfert d'un établissement d'enseignement et/ou formation professionnelle ;
  - organiser et contrôler les filières de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle publique et privée ;
  - mettre en œuvre tous les programmes d'actions spécifiques qui relèvent de son autorité ;
  - ordonner, le cas échéant, la révision des programmes d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle et promouvoir les méthodes pédagogiques les mieux adaptées ;
  - promouvoir la réalisation de programme d'employabilité des jeunes à travers la formation qualitative et la formation à l'entreprenariat;
  - ordonner la réglementation et l'organisation des examens et concours ainsi que la certification professionnelle ;

- participer à des rencontres nationales, régionales, sous régionales et internationales sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
  - mobiliser les partenaires sur la problématique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
  - organiser, en partenariat avec d'autres acteurs, la formation des formateurs en Enseignement Technique et en Formation Professionnelle ;
  - délivrer les diplômes et les certificats professionnels ;
  - veiller à l'élaboration du budget du Ministère et contrôler la gestion des crédits affectés aux différents services ;
  - veiller à la gestion du personnel dont il a la charge ;
  - veiller au contrôle du fonctionnement des services et établissements publics et privés placés sous son autorité et prendre les mesures nécessaires pour garantir la performance des offres de services au niveau central et déconcentré ;
  - veiller à la publication des statistiques sur l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle et la production des rapports généraux y afférents ;
  - prendre part au sommet sous régional, régional relatif à l'harmonisation des programmes de l'ETFP ;
  - représenter le pays dans des assises relatives à l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
  - établir et entretenir des liens de partenariat avec les organisations non gouvernementales et les organes consultatifs de l'Éducation ;
  - veiller au contrôle du fonctionnement des services et établissements ;
  - participer à la conclusion des accords de coopération au niveau sous régional, régional et International dans le domaine de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
  - fixer les régimes de vacances scolaires ;
  - promouvoir un environnement scolaire sécurisé et lutter contre toutes sortes de discrimination et de violences basées sur le genre en milieu scolaire ;
  - prononcer l'exclusion définitive des établissements publics et privés des élèves, conformément à la réglementation en vigueur ;
  - promouvoir et encourager des relations soutenues entre les établissements techniques et professionnels avec les Entreprises publiques et privées ;
  - veiller au respect du principe d'adéquation Formation-Emploi ;
  - promouvoir un partenariat multiforme dans l'exécution des programmes d'enseignement technique, de la formation professionnelle et la réinsertion scolaire des jeunes déscolarisés ;
  - Étendre l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle, les programmes d'apprentissage sur l'ensemble du territoire ;
  - promouvoir l'Enseignement Supérieur Technique et la formation des professionnels qualifiés ;
  - élargir et diversifier les niveaux d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle ;
  - ester en justice.
- 3- L'alphabétisation, de l'éducation permanente, de l'éducation de base non formelle**
- coordonner la politique du Gouvernement en matière d'Alphabétisation, d'Éducation Permanente, d'Éducation de base non formelle, de réinsertion des jeunes hors système scolaire et de promotion de la francophonie ;
  - planifier, suivre et évaluer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'Alphabétisation, de l'Éducation Permanente et de l'Éducation de Base Non Formelle ;
  - mobiliser les partenaires techniques et financiers sur la problématique de l'Alphabétisation en République Centrafricaine ;
  - veiller à la formation continue des cadres de l'Alphabétisation ;
  - favoriser la création et construction des centres d'alphabétisation ;
  - doter les centres d'alphabétisation en matériels didactiques et pédagogiques ;

- promouvoir, en collaboration avec l'Enseignement Supérieur, des filières de formation des moniteurs d'alphabétisation dans les institutions de formation initiale.

### Au niveau sous régional et international

L'Union africaine a mis en place un Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui est mandaté pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent. Composé de 15 membres, le CPS a des fonctions similaires à celles du Conseil de sécurité de l'ONU. Le droit de veto n'est cependant pas envisagé et aucun pays ne peut siéger au Conseil de manière permanente. Entre autres compétences, le CPS est en mesure de :

- Prendre des décisions : d'intervenir militairement dans les cas les plus graves comme crimes de guerre, génocides et crimes contre l'humanité (autorité supranationale) ;
- imposer des sanctions : en cas de changement inconstitutionnel de gouvernement dans l'un des États.

Les Nations Unies disposent d'un conseil de sécurité et d'une organisation pour la coordination des actions humanitaires dénommée « OCHA ».

*Au plan juridique et réglementaire*, dans le cadre de la sécurité, il existe des cadres juridiques et réglementaires aux niveaux tant national qu'international.

Au niveau national, il y a :

- l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (2019)
- la loi de programmation des forces de sécurité intérieure (2019-2023) ;
- La loi de programmation militaire (2019-2023)

S'agissant du *DDRR*, il existe plusieurs textes qui réglementent les opérations du *DDRR* en RCA. Il s'agit entre autres, du texte relatif au comité d'intégration et d'harmonisation de grade des ex-combattants.

Au niveau international, il existe le droit international et des principes humanitaires qui encadre l'assistance humanitaire aux personnes vulnérables dans le monde. Ces principes humanitaires sont au nombre de trois (3) à savoir : **l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.**

C'est ainsi que, le gouvernement centrafricain reconnaît la nécessité des résolutions 2242 et 2250 du conseil de sécurité de l'ONU qui portent respectivement sur les femmes, les jeunes ainsi que la paix et la sécurité.

### 4.2. Profil de la sécurité humaine en RCA

La question de la sécurité humaine est une préoccupation majeure qui est à l'ordre du jour dans le monde. Malgré l'importance actuelle du concept de sécurité humaine, celui-ci ne fait pas encore l'objet d'une définition consensuelle. D'aucuns l'assimilent d'ailleurs à un concept « fourre-tout ». Toutefois, on relève trois (3) approches ou conceptions : large, restreinte et hybride (Oumba 2016).

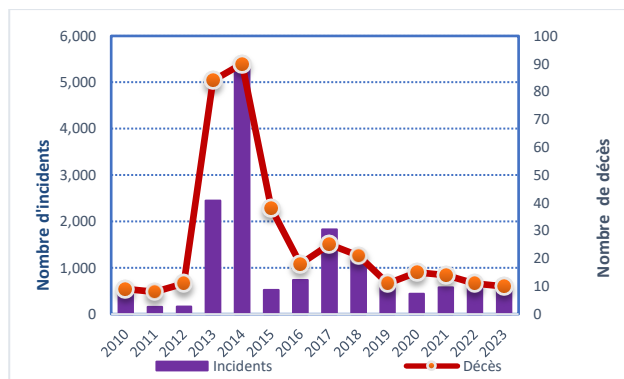
Selon la conception large, la sécurité humaine inclut l'ensemble des menaces mettant en danger l'épanouissement des hommes. Il s'agit de protéger l'essentiel vital de tout être humain contre les menaces les plus graves et les plus répandues. Cependant, la conception restreinte n'embrasse pas toutes les menaces éventuelles de la sécurité humaine, mais les plus violentes qui pèsent sur les personnes. Quant à la conception Hybride, elle vise la réconciliation des deux premières conceptions sur le seuil de gravité. Alors la sécurité viserait à traiter des menaces qui présentent un niveau de gravité avéré, peu importe le domaine dans lequel elles rentrent. En partant de trois (3) approches citées ci-haut, on peut dire que, la sécurité humaine désigne « **L'Homme debout, dans sa verticalité, Être humain dans toute sa dignité** ».

En RCA, la sécurité humaine est un concept assez complexe. Mais sa mesure et son analyse sont appréhendées à travers les données collectées dans le cadre de la situation humanitaire du pays. Il s'agit notamment de données sur les incidents sécuritaires et les conflits ainsi que les décès.

#### 4.2.1. Incidents sécuritaires et décès liés aux conflits en RCA

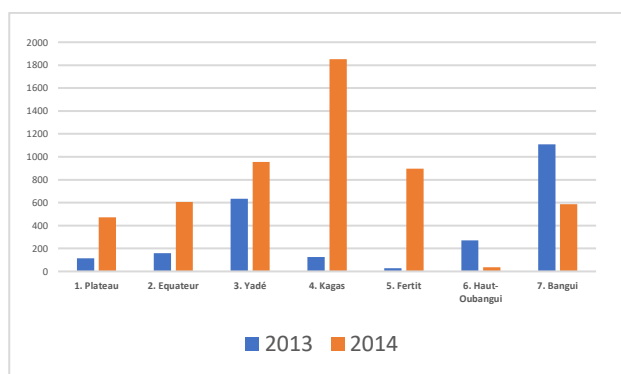
Selon la Croix Rouge Centrafricaine, la RCA a évité de justesse le génocide avec plus de 5 000 décès enregistrés en 2014, soit 90 décès pour 100.000 habitants. Cette situation est clairement présentée dans le graphique ci-dessous.

**Graphique 10:** Évolution du nombre de décès pour 100 milles habitants



Au cours des années 2013 et 2014, les incidents sécuritaires ont explosés à Bangui et dans les régions de Yadé, Kaga et Ferti. En effet, les nombres d'incidents sécuritaires sont passés de 464 en 2012 à 2 446 en 2013 puis à 5 402 en 2014. Seule la ville de Bangui qui avait enregistré 1.110 incidents, était le théâtre des affrontements. En effet, Bangui constituait l'épicentre des violences avec d'une part la prise du pouvoir par la coalition Seleka en mars 2013 et d'autre part la réaction du mouvement antibalaka en décembre 2013. Ces violences ont ébranlé la sécurité et le tissu économique et social du pays. La destruction des édifices et équipements publics ainsi que des outils de production, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, a achevé le démantèlement de l'offre de services publics et des capacités de production, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de vie des populations.

**Graphique 11:** Le nombre d'incidents sécuritaires en 2013 et 2014 par région



Globalement l'année 2014 a été une année très difficile. Les groupes armés avaient pris le contrôle de presque toutes les préfectures et se battaient entre eux pour le contrôle des ressources naturelles.

Grâce à la mobilisation de la communauté internationale, le nombre de décès liés aux conflits a chuté à 38 décès pour 100 000 habitants en 2015. Le soutien des partenaires au développement a permis la reconstitution de la transition et la mise en place de l'opération « Sangaris » pour appuyer les forces de la MISCA qui étaient chargées de sécuriser la population civile. Faute de moyens et d'efficacité, la MISCA avait été remplacée par la MINUSCA en Septembre 2014.

Cette baisse en 2015 s'explique non seulement par l'intensification des opérations des forces internationales mais aussi, par la médiation active du Président Congolais désigné par la CEEAC et l'instauration du dialogue entre le Gouvernement de Transition, la population et les groupes armés dans le cadre des consultations populaires à la base et la tenue du forum de Bangui. Ce qui a instauré une accalmie et l'organisation des élections présidentielles et législatives. Cette tendance baissière s'est poursuivie en 2016 car, le nombre de décès a connu une baisse de 52%. Et ce, en raison de l'espoir créé par le retour à l'ordre constitutionnel.

Néanmoins, en 2017, le nombre de décès a recommencé à augmenter en passant de 18 décès pour 100 000 habitants en 2016 à 25 décès pour 100 000 habitants. Et ce, en raison de l'occupation de plus de la moitié du territoire par les groupes armés qui se livrent à des crimes de représailles et des exactions sans précédent. Cette dégradation de la situation s'explique par la recrudescence de l'insécurité provoquée d'une part par le retrait des forces Sangaris en octobre 2016 et d'autre part par la compétition autour du contrôle des ressources naturelles.

Dès octobre 2017, le Premier Ministre (PM) a procédé au réaménagement technique de son gouvernement pour tenir compte des nouvelles exigences définies par le RCPCA en créant des portefeuilles en charge du DDRR, de la sécurité, et de la modernisation de l'administration et de la décentralisation. En 2018, le nombre de décès liés aux conflits est revenu à 21 décès pour 100 000 habitants. Mais ce niveau est resté toujours élevé. C'est pourquoi, le Gouvernement a poursuivi des négociations politiques avec l'appui de la communauté internationale qui ont abouti à la signature à

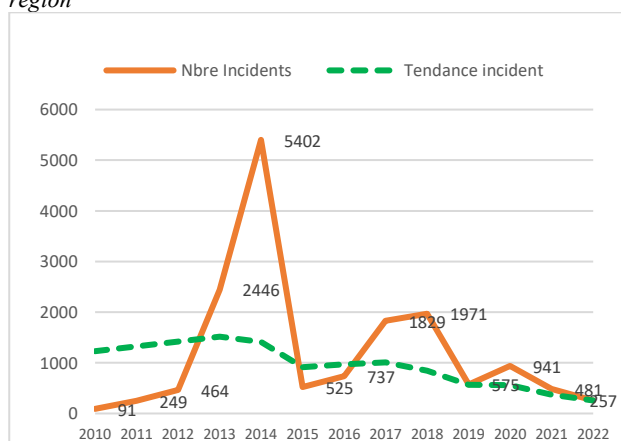
Bangui le 6 février 2019, de l'Accord Politique de Paix et de Réconciliation (APPR-RCA) en Centrafrique avec les 14 groupes armés, dont les grandes lignes prévoyaient entre autres :

- La cessation des hostilités sur toute l'étendue du territoire,
- La mise en place des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS), composées de 40% des Forces de Défense et de Sécurité Intérieure (FDSI) et 60% des éléments des groupes armés avec l'appui technique de la MINUSCA,
- L'opérationnalisation de la stratégie DDRR, au niveau préfectoral et local,
- La mise en place de la Commission Justice, Vérité, Réconciliation et Réparation (CJVRR) et,
- La formation d'un gouvernement inclusif.

L'application de cet accord a permis la mise en place d'un gouvernement inclusif en avril 2019, avec le lancement du programme DDRR et la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ainsi que l'opérationnalisation des USMS dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de l'Ouham-Pendé et du Bamingui-Bangoran.

Les résultats ont été encourageants car, le nombre de décès est revenu à 11 décès pour 100 milles habitants en 2019, soit presque le niveau d'avant 2013.

**Graphique 12 :** Évolution de la tendance des incidents par région



Source : ACLED et Auteurs

Selon le graphique ci-dessus, les tendances des incidents sécuritaires ont drastiquement baissé. Et ce, en raison de l'application de l'APPR-RCA signé en février 2019 ainsi que de la montée en puissance des FACA appuyées par

les forces alliées bilatérales dans le cadre des opérations de reconquête du territoire.

En vue de garantir une cohabitation pacifique et un processus électoral apaisé, en novembre 2020, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a tenu une conférence à Bangui pour promouvoir la paix entre les communautés ethniques dans les préfectures de la Vakaga, de la Haute-Kotto et de Bamingui-Bangoran. Cette conférence a abouti à la signature d'un pacte de réconciliation pour mettre fin à la violence entre les 13 communautés ethniques et les 8 groupes armés de la région du Nord-Est.

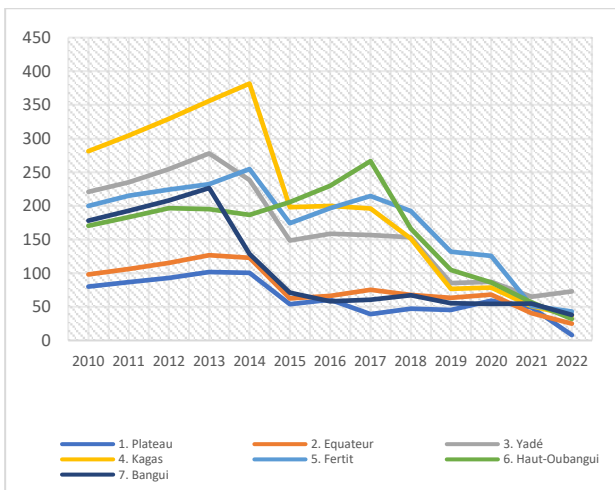
En matière de sécurité, paix, réconciliation nationale et droits humains, le calme commence à revenir, un an après le regain de violence provoqué par la formation de la coalition de groupes armés dissidents de l'APPR dans leur détermination de vouloir perturber la tenue des élections présidentielles et législatives de 2020/2021. Cette accalmie est le résultat de :

- La poursuite entre 2022 et 2023, des Réformes du Secteur de Sécurité (RSS) avec le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité par des recrutements réguliers des jeunes. En même temps, plusieurs officiers et sous-officiers bénéficient des stages de formation dans des académies militaires à l'étranger grâce aux accords militaires bilatéraux et multilatéraux ;

La montée en puissance des Forces Armées Centrafricaines (FACA) appuyées par les forces alliées bilatérales qui a permis de lancer des grandes opérations militaires de reconquête des villes et solidifier le contrôle des grands centres urbains tels que Bria, Bambari, Bouar, Bocaranga, Kaga Bandoro, Ndélé et Birao ;

La poursuite des opérations de Désarmement et Démobilisation (DD) avec le soutien technique de la MINUSCA.

**Graphique 13 :** Évolution de la tendance des incidents par région



Source : ACLED et Auteurs

Même si les tendances des incidents sont à la baisse globalement dans les régions, il est important de redoubler de vigilance dans la région de Yadé car, selon le graphique ci-dessus, les incidents commencent à reprendre car, certaines altercations à la frontière du Tchad en 2022 sont à prendre au sérieux. La sophistication des stratégies d'attaques des groupes armés à travers l'utilisation d'engins explosifs et des drones, constitue une grave menace pour la sûreté et la sécurité du pays. Elle continue de faire des victimes tant au sein de la population civile, des travailleurs humanitaires que des FACA et leurs alliés bilatéraux. Ainsi, comparée à 2020, la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée dans plusieurs préfectures à l'exception de celles du nord, (Ouham, Ouham-Pendé, Bamingui Bangoran et Vakaga).

Mais globalement, selon un sondage de perception sur la paix, justice et sécurité, réalisé par le Harvard Humanitarian Initiative (HHI), la MINUSCA et le PNUD en 2022, 73% des personnes interrogées se sentent en sécurité lorsqu'elles se promènent seules pendant la journée dans leur village ou leur quartier, alors que ce chiffre était de 59% en 2020, soit une progression de 24% sur la période.

Aujourd'hui, les capacités de nuisance des groupes armés ont été considérablement réduites, en dépit des moyens non conventionnels utilisés par ceux-ci comme les mines antichar et antipersonnel, les drones etc.

Néanmoins, retranchés dans la brousse et autour des sites miniers et des couloirs de transhumance, ces groupes armés

fonctionnent désormais comme des bandits armés et des bandes criminelles. Leur capacité de nuisance reste importante sur les axes routiers et dans les villages difficilement accessibles. Ils se livrent à des braquages, pillages, des taxations illégales, extorsions de biens et commettent un niveau élevé de violences à l'encontre de la population civile, et particulièrement les violences sexuelles et basées sur le genre y compris la violation des droits humains.

Par ailleurs, les violations et atteintes commises dans le cadre des opérations militaires de ratissage, y compris celles impliquant les forces alliées bilatérales, parfois appuyées par des milices supplétives, sont particulièrement préoccupantes. Ces milices ont été recrutées, entraînées, armées et/ou soutenues logistiquement pour mener des attaques contre des civils.

Le pays continue à lutter contre la prolifération et le trafic d'armes, via sa commission nationale pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Un nouveau plan d'action national 2024-2028, succède au plan 2019-2023 dans ce domaine et donne le cap, mettant l'accent sur la sensibilisation, la coordination, la coopération et la décentralisation. Les efforts initiés dans le marquage et l'enregistrement des armes étatiques témoignent de la volonté des autorités de réduire la circulation des armes.

#### 4.2.2. Relation intra et inter communautaire et cohésion sociale

La RCA est un pays d'Afrique centrale regroupant une mixité de peuples composés de sédentaires et de mobiles. Le plus souvent ces peuples connaissent une forte disparité socio-économique aussi bien à l'intérieur de la capitale Bangui qu'entre Bangui et le reste du pays. L'écart de disparité est un élément important pour la cohésion sociale car, celui-ci est le reflet de la faillite profonde des pactes sociaux. Il est démontré que la population plus mobile socio-économiquement est celle qui a bénéficié d'une éducation solide et continue, lui permettant d'avoir un statut social élevé en vue d'accéder aux fonctions étatiques (administration) et/ou dans le secteur privé.

En RCA, il existe aussi un autre type de mobilité qui est géographique. Celui-ci concerne les étrangers et les populations musulmanes. En effet, les peuples transhumants, qui sont en majorité des musulmans, possèdent du bétail. Cette richesse attire de plus en plus d'attaques du fait de sa valeur alimentaire et monétaire. Ainsi, les transhumants sont obligés de se protéger plus lourdement, parfois avec des armements très sophistiqués.

L'augmentation des attaques, ainsi que la dégradation de l'environnement limitant les pâturages, conduit les peuples nomades à sortir des routes de transhumances clairement établies. Aussi, les divagations de bétail provoquent des confrontations entre éleveurs et agriculteurs du fait des destructions des champs. D'autre part, les opérateurs économiques centrafricains, démontrent aussi un sens de mobilité du fait de leur activités d'import-export. Ces opérateurs économiques sont également sujets à diverses attaques et extorsion de fonds motivées par la convoitise créant tout autant de méfiance et de séparation entre communautés, ainsi qu'avec les forces de l'ordre et celles du système judiciaire.

Avec les troubles et les traumatismes liés aux conflits, une frange de la population centrafricaine a non seulement été déplacée du fait de la violence, mais certaines communautés en déplacement forcé ont fait le choix de se répartir sur le territoire en fonction de leur perception de sécurité et de mieux être. Cependant, l'identification de la méfiance qui s'est installée entre communautés et des tournures de la crise comme source de tensions, est une étape importante pour permettre au peuple centrafricain d'aller de l'avant. Cela participe à la reconstruction d'une histoire commune des événements, intégrant la grande histoire plus lointaine du pays afin de bâtir un sens collectif d'appartenance. Cette perception, pour certains est associée aux liens de solidarité qu'ils ressentent avec leur communauté confessionnelle.

Les crises à répétition ont provoqué un déséquilibre réel entre l'accroissement démographique et les perspectives économiques sombres. Le sous-emploi, le chômage et la pauvreté structurelle sont des réalités qui mettent en échec les modèles

sociaux auxquels les populations aspirent et qui affectent particulièrement les jeunes qui représentent plus de 72% de la population.

La nouvelle répartition géo-démographique n'est pas conductrice de mixité sociale et d'unité citoyenne pour le moment. Les logiques de gouvernance sont fortement concentrées à Bangui au détriment des régions. Ces disparités ont eu des conséquences désastreuses sur le processus de développement du pays. La présence limitée de l'Etat et de ses services de base dans les régions ont entraîné des inégalités et des migrations d'opportunité vers les pays limitrophes. Le lien entre la population et l'Etat central de Bangui via les autorités administratives, s'en trouvent fortement diminués. En même temps pour certaines populations des régions reculées qui ne maîtrisent ni la langue **sangho** ni le français, cela implique non seulement la diminution de leur sentiment d'appartenance à la RCA mais aussi la réduction des chances en terme de mobilité sociale.

Certaines régions laissées difficilement accessibles c'est à dire sans la présence de l'Etat, représentent des espaces de refuge pour les activités illicites et les trafics des groupes armés. Ainsi, se développent chez les populations de ces régions, les sentiments de frustration, de marginalisation et même voire d'abandon par l'Etat central.

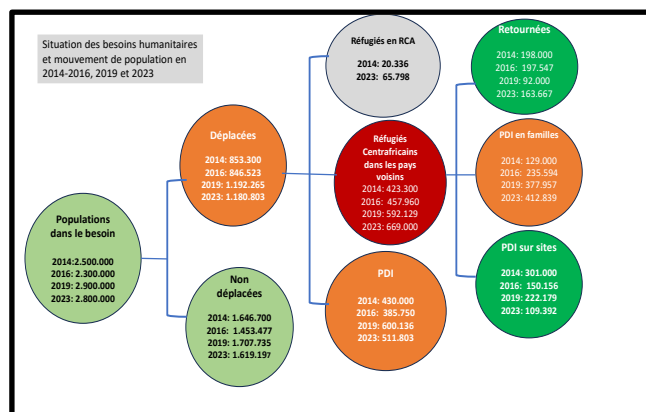
D'autre part, les retours des déplacés et réfugiés, lorsqu'il se fait, sont souvent parsemés d'embûches. Les terres et maisons délaissées sont occupées et les personnes retournées se retrouvent souvent dans une situation de précarité critique, à laquelle il faut faire face. La question du droit foncier est primordiale ici pour remédier à certaines vulnérabilités critiques, qui ont souvent pour effet d'envenimer les relations intercommunautaires, et les relations avec les représentants de la chaîne de gouvernance, même au niveau local.

#### 4.3. Personnes déplacées internes et réfugiés liés aux conflits

La pertinence de la sécurité humaine s'appuie sur l'examen de la dynamique des mouvements de population par rapport à la protection, la

santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA), le logement et la Violence Basée sur le Genre (VBG).

Figure 3: schéma des déplacements des populations



Source : HCR, OCHA et Auteurs

Les personnes déplacées internes (PDI) sont des personnes ou groupes de personnes forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violation des droits de l'homme, de catastrophes naturelles provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et n'ayant pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État (PNPAPDI 2015). En effet, les crises militaro politiques récurrentes et les rébellions armées, qui ont rythmé la vie politique du pays, depuis 2013, sont les causes principales des déplacements des milliers de personnes ces dernières années en RCA.

Par ailleurs, les catastrophes naturelles, particulièrement les inondations, les feux de brousse, les querelles intercommunautaires fréquents lors des transhumances saisonnières des éleveurs, sont aussi, dans une moindre mesure, les causes des déplacements des populations centrafricaines. Pour faire face à cette situation, les autorités politiques locales et nationales ainsi que les partenaires au développement de la RCA ont toujours apporté une assistance pour créer un cadre de vie acceptable à ces personnes qui, sous la pression des événements, ont été contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle.

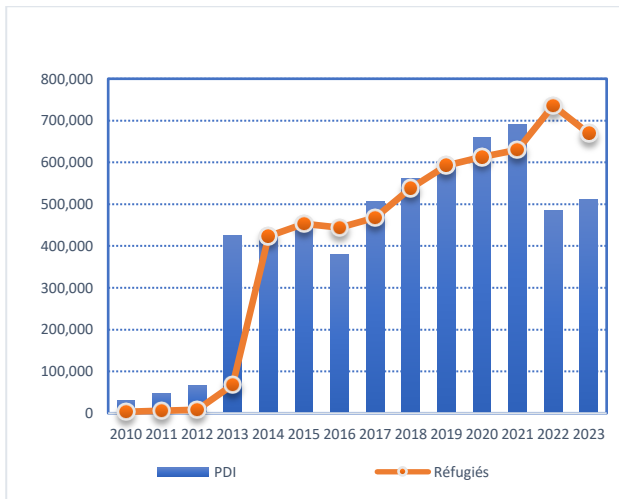
Les affrontements entre les groupes armés et les forces armées centrafricaines, appuyées par les forces bilatérales, ont contraint plusieurs dizaines de milliers de personnes à se déplacer

en brousse et même se réfugier dans les pays voisins. Leurs conditions de vie déjà précaires se sont encore détériorées et les besoins fondamentaux en matière de protection, d'eau, de nourriture et de soins de santé continuent d'augmenter. Ainsi, depuis 2013, selon les données des rapports de situation humanitaire en RCA établis par OCHA, le nombre de centrafricains déplacés à l'intérieur du pays et réfugiés dans les pays voisins (Tchad, Cameroun, Congo et RDC) et qui vivent dans des conditions très difficiles ne cesse d'augmenter, passant respectivement de 415 milles et 282 milles en décembre 2016 à 659 milles et 585 milles à fin 2019 puis à 720 milles et 700 milles en juin 2021.

En même temps, les violences basées sur le genre se sont accentuées avec la prolifération des groupes armés. Aujourd'hui, aucun centrafricain n'a été épargné par les différentes crises. Depuis 2019, le nombre de personnes dans le besoin de l'assistance humanitaire a augmenté de 8%, passant de 2,6 millions à fin 2020 à 2,8 millions à fin juin 2021. Le nombre de personnes en besoin d'assistance aiguë a augmenté de 12%, passant de 1,7 million-personnes en 2020 à 1,9 million en 2020. En cinq ans, jamais la RCA n'avait compté autant de personnes en situation de détresse humanitaire qu'aujourd'hui. Cette augmentation est la conséquence directe de la plongée des indicateurs macro-économiques, l'avènement de nouvelles poches de conflits violents, la montée de l'insécurité alimentaire et la pandémie de COVID-19.

Selon le Plan de Réponse Humanitaire (PRH), de la période de 2010 à 2023 en moyenne environ 500 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Il en est de même pour le centrafricains qui sont réfugiés dans les pays voisins. Globalement, environ 250 000 personnes sont retournées dans leur famille ou leur village (PRH 2016-2022). Le graphique ci-dessous présente l'évolution des PDI et des réfugiés.

Graphique 14 : Évolution des PDI et des réfugiés centrafricains



Source : Commission mouvement de population et Auteur

Il ressort du graphique ci-dessus qu'en 2010, 30.000 personnes de la région Haut-Oubangui précisément la préfecture de Haut-Mbomou sont déplacées à l'intérieur du pays. Ce déplacement forcé était provoqué par la présence de groupe de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA, rébellion ougandaise) appelé « **Tongo-Tongo** » dans la localité. Chassés de la RDC, certains éléments de ces Tongo-Tongo ont investi la préfecture de Haut-Mbomou. Cela s'est traduit par des attaques de villages, des tueries, des destructions des biens et champs, et des enlèvements, et en conséquence, par des déplacements des villageois vers les centres urbains, plus sécurisés. Cette situation a fortement fragilisé les populations du haut-Mbomou, induisant une importante mobilisation humanitaire.

De 2021 à 2022, le nombre des PDI dans le pays est passé de 691 791 à 484 449, soit une baisse de 207 322 PDI. En 2022, la région de plateau a enregistré 29 083 PDI contre 106 739 enregistré dans la région de Haut Oubangui. Par ailleurs, le nombre des PDI enregistré en 2022, traduit le retour progressif de la sécurité dans certaines régions du pays. Le retour de la sécurité dans le pays a été les résultats des opérations menées par les Forces des Armées Centrafricains (FACA) appuyer par les forces alliées bilatérales.

Selon le graphique ci haut, le nombre des réfugiés centrafricains à l'étranger est passé de 453 447 en 2015 à 444 337 en 2016, soit une légère baisse de 9 110 personnes. Cette légère baisse s'explique par l'espoir de retour à l'ordre constitutionnel. En revanche depuis 2016, le

nombre de réfugiés ne fait qu'augmenter jusqu'en 2022 ( voir graphique ci-dessus).

La conséquence immédiate est la recrudescence de l'insécurité, de la famine et malnutrition ainsi que la propagation des maladies au sein de la population de déplacées qui deviennent inévitablement des groupes vulnérables.

#### 4.4. Insuffisance de protection

D'une manière générale, les conflits sont largement alimentés par : i) les affrontements entre groupes armés pour le contrôle du territoire et l'exploitation des ressources du pays; ii) le phénomène de la transhumance, y compris la transhumance transfrontalière ; iii) la forte circulation des armes dans un contexte sous régional marqué par une fragilité des institutions étatiques et; iv) la maîtrise par les groupes armés au fil des années de conflits, des limites des règles d'engagement des forces internationales et des mécanismes de sanctions inopérants qui leur permettent de prospérer. Ces différents facteurs réunis continuent de favoriser la dégradation de la situation sécuritaire avec de graves conséquences sur les populations civiles.

*Photo 2: Personnes déplacées internes sur les sites*

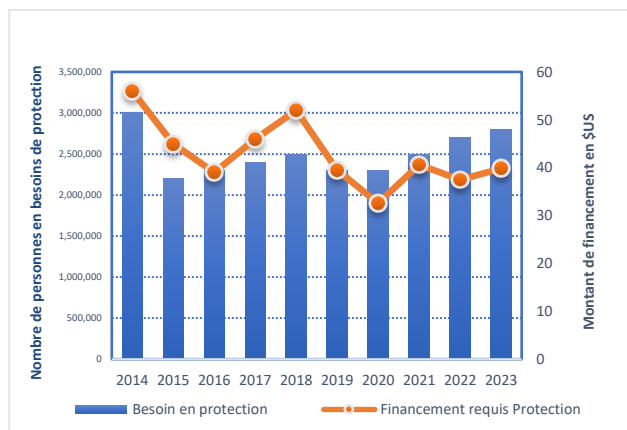


Source : OCHA

En dépit des efforts déployés par les autorités, l'égalité des sexes est encore loin d'être une réalité en RCA. Le caractère patriarcal des normes et coutumes est généralement défavorable aux femmes et aux filles. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) demeurent un défi. Sur les 32 300 cas de VBG enregistrés, entre 2018 et 2020, 92% étaient des femmes et filles. Sur le site des déplacés, la présence des hommes armés a entraîné une augmentation des agressions physiques et sexuelles. La violence sexuelle est considérée comme le

principal risque de sécurité pour les femmes (34%) et les filles (38%) (PRH 2022).

**Graphique 15 :** Évolution des besoins et de financements en matière de protection



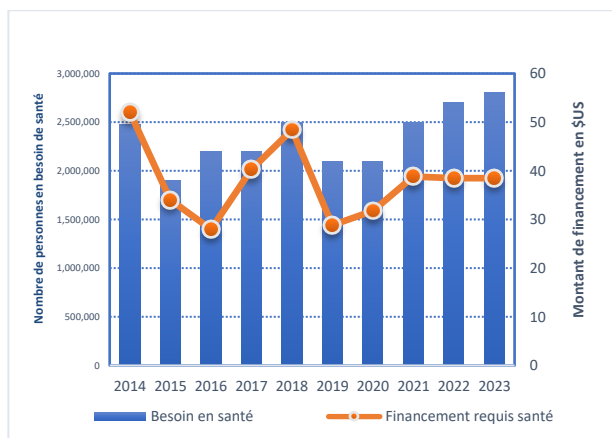
Source : OCHA et Auteurs

Selon le graphique ci-dessus, les besoins en matière de protection sont en hausse malgré des efforts qui ont été déployés par la communauté internationale et le Gouvernement. Par contre les financements nécessaires pour couvrir ces besoins sont en baisse. Et ce, en raison de nouveaux foyers de tension dans le monde (Ukraine, Soudan, etc).

#### 4.5. Détérioration de la situation sanitaire

Au plus fort moment des crises, la plupart des formations sanitaires tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays ont cessé, de fonctionner ; sur environ 700 formations sanitaires que compte le pays, 300 seulement sont en mesure de fonctionner avec un manque de médicaments essentiels et de matériel médical. La situation est plus critique dans l'arrière-pays dans la mesure, où pour des raisons d'insécurité, la majorité du personnel soignant a été obligée de quitter les lieux de service de juridiction, laissant sur place essentiellement des infirmiers et des bénévoles alors que le nombre de patients nécessitant des soins s'est accru considérablement.

**Graphique 16 :** Évolution des besoins et de financements en matière de santé



Source : OCHA et Auteurs

Selon le graphique ci-dessus, depuis 2014, les besoins en matière de santé sont toujours en hausse. En ce moment, le fonctionnement du système de santé est assuré en grande partie par des ONG humanitaires. Par exemple, après le retrait de l'ONG Médecin Sans Frontière (MSF), la situation sanitaire à l'hôpital de Batangafo est devenue tellement critique que l'ONG a décidé de reprendre ses activités, malgré une situation sécuritaire toujours aussi déplorable. En effet, aujourd'hui, la RCA ne dispose que de 0,8 médecin généraliste pour 10 000 habitants ; cet indicateur est largement inférieur à la moyenne régionale qui est de 1,5 médecins. La RCA a l'un des ratios médecin/patients les plus bas du monde avec 5,5 professionnels de santé de base pour 10.000 habitants alors que la norme OMS de l'indicateur « densité de personnels médicaux de base » pour 10 000 habitants est de 23. Le taux de mortalité maternelle est le plus élevé au monde, avec 829 pour 100 000 naissances vivantes.

Par ailleurs, la précarité des conditions de vie des personnes déplacées et retournées, la survenue des épidémies et les inondations ont encore chuté davantage les indicateurs de santé. 60% des enfants de moins de 5 ans vivants dans les zones le long du fleuve Oubangui, sujettes aux inondations ne sont pas vaccinés. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance en santé en 2023 a augmenté de 17%, passant de 2,4 millions personnes en 2014 à 2,8 millions en 2022.

## Santé et nutrition

Le système de santé en RCA était non performant et s'est totalement effondré durant la dernière décennie. En période de conflit, les seules structures fonctionnelles sont celles soutenues par l'aide internationale (ONG et CICR) ainsi que par l'église.

L'insécurité généralisée constitue une contrainte majeure à la mise en œuvre des programmes de santé car, elle réduit l'accès aux structures de santé pour certaines communautés.

La qualité des soins est jugée mauvaise et largement insuffisante. Les locaux et équipements sont vétustes. On ne compte quasiment plus de radiographie opérationnelle à Bangui. La propreté et l'hygiène sont insuffisantes. L'accès aux médicaments est satisfaisant à Bangui, mais largement insuffisant en province.

En dehors de l'offre publique de soins extrêmement limitée, il existe un secteur privé confessionnel, en particulier celui des églises (115 établissements de santé dans le pays). Des sources sur place affirment que performance et la qualité des soins y sont nettement supérieures à ce que l'on trouve dans le secteur public. Le secteur privé lucratif est très peu représenté, du fait de l'absence de marché.

Le recouvrement des coûts est problématique. Dans 90% des cas les dépenses de santé sont payées directement de la poche du patient (les assurances maladie privées représentent seulement 2% de l'ensemble des dépenses de santé) (WHO). L'accessibilité financière aux soins est un problème majeur : la pauvreté généralisée limite considérablement l'accès aux soins et représente un facteur déterminant de la mauvaise santé de la population. Selon des chiffres du Ministère de la Santé cités par MSF, les dépenses de santé représentent en moyenne 10% du budget des ménages. (MSF, 2011).

## 4.6. Menaces sur l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement

L'accès à l'eau potable était déjà un problème réel relevé dans certains villes et villages de l'intérieur du pays tels que Ndélé, Bria, Bambari et autres. Aujourd'hui, la question d'approvisionnement en eau potable devient très préoccupante, même pour les populations des centres urbains. En effet, le personnel de la Société de Distribution d'Eau de la Centrafrique (SODECA) s'est déplacé et la plupart des villes manquent de fourniture d'eau potable surtout dans les formations sanitaires. L'UNICEF a apporté un soutien opérationnel à la SODECA pour la poursuite de la fourniture d'eau potable à Bangui et dans les principaux centres urbains.

Sur le plan géographique, l'accès à l'eau semble plus problématique au niveau de la préfecture du Haut-Mbomou, de la Sangha-Mbaéré et de l'Ouham-Pendé, soit que les puits sont contaminés ou que le parc de pompes à eau est non fonctionnel en l'absence de pièces de rechange. Dans les zones de retour, la capacité des ouvrages existants est souvent bien en deçà des besoins. La survenue de COVID-19, malgré les multiples réponses apportées par les acteurs humanitaires, a entretenu cette problématique. À Batangafo, avec la réduction des activités d'Oxfam, les déplacés ont un accès limité et insuffisant à l'eau potable sur les sites, et vivent avec 3 litres d'eau par jour/personne, bien en dessous des normes exigeant 15 litres par jour/personne.

Globalement, les populations hôtes sont les plus affectées par l'accès limité aux services de

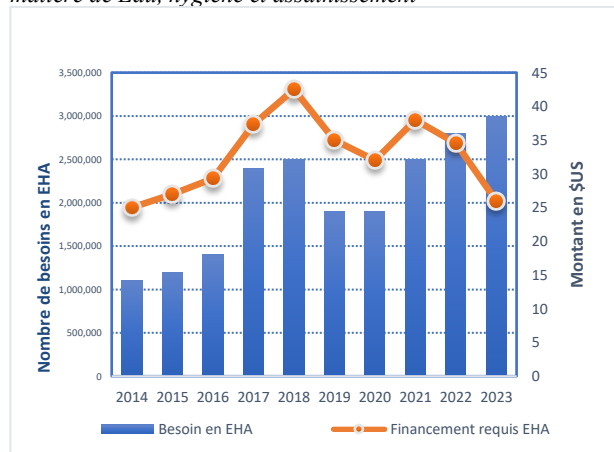
EHA, mais une analyse désagrégée par type de besoin montre que les familles retournées sont celles qui éprouvent les plus grandes difficultés à avoir accès à l'eau (56%). Les difficultés principales comprennent les grandes distances jusqu'aux points d'eau, l'attente aux points d'eau et le manque de récipients pour le stockage de l'eau.

L'assainissement dans les marchés et les formations sanitaires demeure difficilement soutenable. Cependant, la grande majorité de la population vit dans des conditions d'hygiène très difficiles. En effet sur le plan de l'assainissement, la situation est très préoccupante : les types de latrines les plus courantes sont les latrines à trou recouvertes d'une dalle (31%). Les latrines à trou sans dalle ne sont pas considérées comme des toilettes améliorées, or ce sont les plus fréquemment utilisées par la population (36%). On note en outre que plus d'un quart de la population (27%) n'utilise aucun type de toilette et défèque à l'air libre, ce qui ne répond pas à des conditions d'hygiène adéquates (PNS-RCA- 2019).

En effet, l'impact des changements climatiques et l'apparition de COVID-19, conjugués à la croissance démographique et l'urbanisation anarchique, a mis à jour l'insuffisance des services en EHA, déjà faibles aussi bien en zone urbaine que rurale.

Selon le graphique ci-dessous, le nombre de personnes dans le besoin en EHA en 2023 a augmenté de 173%, passant de 1,1 million en 2014 à 3 millions en 2023.

**Graphique 17 :** Évolution des besoins et de financements en matière de Eau, hygiène et assainissement



Source : OCHA et auteurs

Depuis la réduction des activités de l'ONG, l'état d'insalubrité sur les sites de déplacés est alarmant, avec une mauvaise gestion de l'évacuation des ordures ménagères, des latrines défectueuses et un taux très élevé de prévalence des maladies liées à l'eau. Sur le plan national, 49% des ménages interrogés font face à des problèmes d'accès à l'eau (PRH-2021).

Les pluies torrentielles et les débordements des cours d'eau secondaires et des rivières en 2020 ont affecté près de 22 400 personnes. En outre, les inondations dévastatrices de 2019 et 2023, qui avaient affecté plus de 100 000 personnes, ont rapidement saturé les systèmes d'évacuation des eaux des centres urbains, en particulier à Bangui. Leurs conséquences se font sentir dans la capitale où plus de 6 000 sinistrés se sont retrouvés sur les sites de déplacement.

#### 4.7. Menaces sur la sécurité alimentaire et la nutrition

La situation de la sécurité alimentaire en RCA demeure inquiétante à la suite de la détérioration de la sécurité et la recrudescence des violences armées dans plusieurs régions du pays ainsi que des difficultés d'accès qui ont conduit à une importante détérioration des moyens d'existences, la perte du pouvoir d'achat et la paupérisation croissante de la population ainsi que l'adoption de mécanismes négatifs de survie. Selon IPC, le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire en 2010 est de 737 275, ce nombre est passé de 1,7 millions en 2013 puis de 2,5 millions en 2014, suite à la crise qui a secoué le pays. En 2017, ce nombre est réduit à 1 155 751 soit une baisse de 32% comparativement à l'année 2014. La réduction de nombre de personnes en insécurité alimentaire avait eu lieu grâce au retour à l'ordre constitutionnel de 2016. Cependant, une hausse très considérable de personnes touchées par l'insécurité alimentaire a été enregistrée pendant ces trois dernières années, c'est-à-dire en 2020, 2021 et 2022 suites à la pandémie de COVID-19 et à la crise post-élection de décembre 2020, ce nombre est respectivement de 2,1 millions, 2 289 737 et 2 652 693.

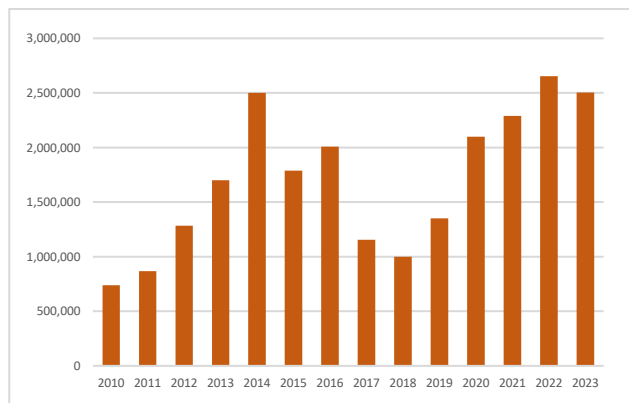
Les prix des produits alimentaires ont fortement augmenté depuis le début de la crise. Des

stocks de produits agricoles ainsi que du bétail ont été pillés, entraînant la réduction de la capacité de production des ménages. En outre, les populations les plus vulnérables n'ont plus accès aux denrées de base sur les marchés du fait de leurs prix élevés consécutifs aux difficultés d'approvisionnement. La perturbation, par exemple, de la principale voie de communication Bangui-Douala a entraîné de facto la rareté de certains produits de première nécessité au détriment des ménages. Compte tenu de la consommation des semences par certains ménages, de l'insécurité qui a limité l'accès des ménages à leurs champs et l'excès des pillages sur les outils et donc les capacités de production, les perspectives de production agricole restent incertaines. Il est à craindre des pénuries alimentaires pour les mois à venir notamment une insécurité alimentaire grave qui pourrait affecter environ 300 000 personnes, selon les estimations de OCHA, jusqu'aux prochaines récoltes (3ème trimestre 2013).

Les récents conflits ont accru la désorganisation du système de production et des activités agro-pastorales. De même les circuits de commercialisation des produits alimentaires ont été perturbés par l'absence d'échanges entre les zones contrôlées par les groupes armés et les autres zones, le déplacement des populations et les pertes subies par les acteurs. Le coût du panier alimentaire a donc connu une hausse. Du fait que le régime alimentaire de la population n'est plus diversifié, l'UNICEF a estimé que près de 13 500 enfants de moins de 5 ans pourraient souffrir de malnutrition aiguë et 44 000 autres de malnutrition aiguë modérée en 2013.

La majorité de personnes touchées par l'insécurité alimentaire se trouve principalement dans les zones dont l'accès est limité avec des difficultés d'approvisionnement des marchés et d'écoulement des produits agricoles locaux en raison de la précarité des infrastructures routières, et aussi dans les zones où l'on retrouve un grand nombre de PDIs ainsi que les ménages hôtes. Sont aussi largement affectés par l'insécurité alimentaire, les zones qui sont affectées par les inondations avec des conséquences graves sur les moyens d'existence des ménages. La figure (2) ci-dessous présente l'état de personnes touchées par l'insécurité alimentaire durant la période de 2010 à 2022.

**Graphique 18 :** Évolution du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire en RCA



Source : Auteurs sur la base de données de IPC (2010-2022)

Selon un rapport d'enquêtes nationales nutritionnelles SMART de la RCA élaboré en 2018, la prévalence moyenne de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) est de 7,2 % ( $5\% \leq \text{MAG} < 10\%$ ) exprimée en z-score. La prévalence moyenne de la Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) est de 1,9 % (proche du seuil d'alerte de l'OMS fixé à 2 %) exprimée en z-score. La prévalence moyenne de Malnutrition Chronique Modérée (MCM) exprimée en z-score est de 39,5 % (ICASEES, 2020). Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale est de 28,5%, dont 7 % sont sous la forme sévère. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans s'élève à 39,8 %, dont 20 % sous la forme sévère.

Par ailleurs, en 2022 de nouvelles poches de malnutrition sont apparues au sein des populations vivant dans les sites de déplacés ainsi que dans les communes, les villages, la brousse et les champs où l'accès aux soins de santé, à la nourriture, et aux services d'eau, hygiène et assainissement est limité. L'analyse de la sévérité des besoins nutritionnels dans ces zones relève que 81% des sous-préfectures sont en situation nutritionnelle sévère (Phase 3). Les zones le long du fleuve Oubangui, sujettes aux inondations, sont les plus touchées aussi par la malnutrition aiguë sévère dépassant le seuil d'urgence de 2%. Au niveau national, le taux de malnutrition aiguë sévère est de 1,8 % approche le seuil d'urgence de 2%. Le

nombre de personnes ayant besoin d'une assistance en nutrition en 2022 est de très en hausse, il est passé de 159 000 personnes à 1,2 millions personnes. Cette hausse est traduite par les crises récurrentes que le pays a connues.

#### 4.8. Dégradation de la situation éducative

En juillet 2021, la RCA demeurait l'un des pays les plus pauvres au monde avec de nombreux défis à relever sur le plan du capital humain. Le secteur de l'éducation a été considérablement affecté par les crises politiques, sécuritaires, sanitaires et économiques de ces trois dernières décennies. La situation globale du pays en termes de scolarisation présentait un taux net de scolarisation en accroissement irrégulier depuis le début des années 2000. Ce taux était passé de 42,5% en 2000 à 68% en 2011.

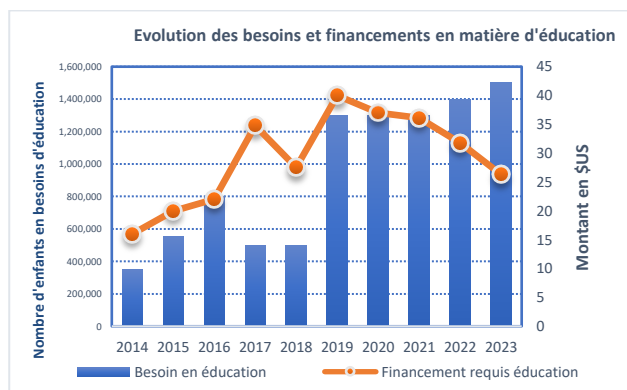
**Photo 3:** Les élèves dans la salle de classe en province



Source OCHA

Historiquement, au plus fort moment de la crise militaro-politique, on note que la plupart des établissements scolaires, surtout en province, restent encore fermés malgré la date fixée au 12 avril 2013 pour la reprise des classes. Cette réouverture des écoles annoncée par les autorités compétentes n'est pas effective partout y compris à Bangui du fait de la persistance de l'insécurité non encore maîtrisée. L'Université de Bangui et ses annexes sont dans la même situation. Le spectre d'une année blanche plane désormais sur l'année académique 2012-2013. La présence massive des enseignants et élèves de l'arrière-pays à Bangui, accentue les difficultés de reprise des activités scolaires, car en plus des préoccupations sécuritaires, il faut faire face aux dispositions pratiques relatives à leur retour effectif dans leur circonscription.

**Graphique 19** : Évolution des besoins et financements en matière d'éducation



Le nombre d'enfants ayant des besoins urgents en services éducatifs qui était de 350 000 en 2014, était passé à 800 000 enfants en 2016 avant de baisser à 500 000 enfants, soit une baisse de 37% (PRH 2016-2018). Cette baisse des besoins urgents en services éducatifs est due au retour à l'ordre constitutionnel de 2016 qui a eu un effet positif sur la rentrée scolaire 2016/2017. Par contre, ces besoins ont explosé en 2019-2023, atteignant plus de 1 million d'enfants sur la période, soit une hausse de plus de 41% (PRH 2020-2022) en 4 ans.. Cette hausse est expliquée d'abord par les crises post-électorales de 2020 et la fermeture des écoles en lien avec les mesures de lutte contre la COVID-19.

Quel que soit le niveau d'enseignement, le taux d'achèvement est plus faible chez les filles, en milieu rural et dans les ménages les plus pauvres par rapport respectivement aux garçons, au milieu urbain et dans les ménages les plus riches. Contrairement à l'année 2020 où la non fonctionnalité des écoles était en grande partie causée par la COVID-19 et l'insécurité, l'occupation des écoles par les hommes en armes à la suite de la période électorale de décembre 2020 a constitué l'une des principales barrières de l'accès à l'éducation en 2021. Au mois de février 2021, au moins 26 écoles dans le pays étaient occupées par des porteurs d'armes et 999 n'étaient pas opérationnelles en raison des combats,

affectant la scolarisation d'un enfant sur deux dans le pays.

#### 4.9. Désarmement, démobilisation et réintégration socioéconomique des ex-combattants

En alignement avec le PNDDRR, en particulier depuis 2019-2020, la MINUSCA (section DDR) soutient les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU en RCA basé sur la Stratégie de Réduction de la Violence communautaire (CVR), dans le but de lutter contre la prolifération des milices et le recrutement des enfants et jeunes, souvent les plus vulnérables, par les groupes armés. Ces programmes visent la réintégration des jeunes dans leurs communautés et fournissent des opportunités économiques aux jeunes, aux femmes auxquelles le programme réserve un quota de 30 % et aux communautés auxquelles ils appartiennent. La mise en œuvre de ces programmes est faite avec la participation des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) qui ont un rôle transversal ; ils interviennent ainsi dans les différentes phases de sensibilisation, le choix des bénéficiaires et le suivi des projets. Ce double mandat de la MINUSCA vient de la UNSCR 2552 (12 nov. 2020), qui a assigné à la Section Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) le mandat de :

- « Aider les autorités centrafricaines à élaborer et à mettre en œuvre un programme inclusif et progressif pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des membres des groupes armés et, dans le cas des combattants étrangers, pour le rapatriement (DDRR) [...] »
- « Aider les autorités centrafricaines et les organisations de la société civile concernées à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de réduction de la violence communautaire [...] ».

Suite à l'insurrection de la CPC et à l'éruption de la violence post-électorale, la mission a pris des mesures pour i) étendre la mise en œuvre du CVR à sept (7) régions à travers le pays pour inclure aussi les hotspot de Birao et Ndele, en plus de Kaga-Bandoro, Bouar, Bria, Bangassou, Bossangoa; iii) augmenter le nombre de bénéficiaires du projet CVR dans la capitale Bangui (1,500 additionnels, en plus des 800 initialement prévus), en réponse à une demande

urgente du gouvernement pour soutenir leurs efforts dans l'exercice de désarmement civil dirigé par leurs soins, avec une attention particulière aux jeunes dont les attentes, n'avaient pas été prises en compte. Pour l'année fiscale 2021/2022, le projet CVR a ciblé un total de 5,800 bénéficiaires (dont 2,300 dans le capital Bangui, dans les différents districts, y compris PK5, et 3,500 dans les 7 provinces à l'intérieur du pays). À ce jour, 5,799 bénéficiaires (dont 2,466 femmes) ont participé aux projets CVR 2021/22.

**Tableau 11:** Bilan de désarmement et démobilisation à fin 2023

Zone de défense	Homme	Femme	Total
Nord-Ouest	1 454	89	1 543
Nord-Est	1 966	74	2 040
Sud-Est	337	0	337
Zone autonome de Bangui	400	84	484
<b>Total</b>	<b>4 157</b>	<b>247</b>	<b>4 404</b>

Source : Ministère DDRR

Bien que la plupart des évaluations de ces programmes et projets précédents aient relevé des résultats probants, notamment concernant l'atteinte et les bénéfices/dividendes de la paix durant la mise en œuvre, il importe de noter qu'elles ont également dégagé des limites notoires notamment, en ce qui concerne la durabilité des réalisations due à l'insuffisance des fonds, à l'inefficacité des mécanismes devant faciliter cette durabilité et à une absence de stratégie de sortie claire et de pérennisation.

Sous le Désarmement et Démobilisation (DD), à ceux qui ont accepté de déposer volontairement les armes, des alternatives au recours à la violence ont été proposées : principalement le Cash for Work et les Activités Génératrices de Revenus (AGR) sur une durée de 3 mois. Les localités cibles : Bangui, Kaga-Bandoro, Bria, Bambari, Bouar, Ndele et Birao.

**Tableau 12:** Bilan de désarmement et démobilisation par groupe armé à fin 2023

N°	Goupes Armés	2022	2023
1	FPRC	1 018	1 022
2	AB MOKOM	729	805
3	MPC	329	329
4	RPRC	316	316
5	3R	311	311
6	UFR-F	297	297

7	RJ SAYO	274	274
8	SELEKA RENOVEE	146	151
9	RJ BELANGA	130	131
10	UFR-F	130	130
11	UPC	98	229
12	MLCJ	87	87
13	AB NGAISSONA	209	246
14	FDPC	76	76
	<b>Total</b>	<b>4150</b>	<b>4404</b>

Source : Ministère DDRR

La composante « Réintégration » de ce programme est à présent supportée par la Banque Mondiale et se termine en 2023. Financé par un don de l'Association Internationale de Développement (IDA de la Banque Mondiale), ce programme de réintégration sociale des ex-combattants prend en charge à la fois les ex-combattants démobilisés et leurs communautés d'accueil. Afin de faciliter leur réintégration au sein des communautés, les anciens combattants bénéficient de mesures d'accompagnement au rang desquelles l'orientation, le conseil, la formation professionnelle, le soutien au démarrage d'une activité économique. Les communautés d'accueil bénéficieront quant à elle d'un accès amélioré aux services sociaux de base et de nouvelles opportunités économiques.

Le PNDDRR prend également en compte la problématique de la réintégration des Enfants Associés aux Groupes et Forces Armés (EAFGA), mais n'a toutefois ni planifié les actions, ni prévu le budget nécessaire à cet effet. Depuis 2014, le financement et l'accompagnement technique des actions de démobilisation et réintégration des EAFGA en RCA sont donc entièrement soutenus par les Nations Unies (UNICEF et MINUSCA) et des ONG internationales comme IRC.

Depuis 2014, plus de 17,000 enfants et adolescents sortis des groupes armés ont ainsi été appuyés. Le processus de réintégration des EAFGA se déroule toutefois en marge du PNDDR officiel et sans réelle coordination avec celui-ci. Une évaluation des programmes de réintégration soutenus par l'UNICEF, faite en 2021, a montré que la réintégration durable (à moyen et long terme) reste un défi insuffisamment adressé par lesdits programmes et recommandait de mettre davantage l'accent sur l'appui à la réintégration durable des enfants (filles et garçons) sortis

des groupes armés dans les programmes en cours et à venir.

Les limites des programmes destinés aux EAFGA en matière de réintégration socio-économique durable des bénéficiaires placent les enfants qui ont été sortis des groupes armés dans une situation de "réintégration partiellement achevée" qui les rend vulnérables aux risques de re-recrutement par les groupes armés encore actifs et à celui de basculement dans les actes de banditisme de droit commun dans les communautés de réintégration comme stratégie de survie.

**Tableau 13:** Bilan de réinsertion socioéconomique par partenaire d'exécution à fin 2023

Partenaire d'exécution	Total EC/genre/partenaire		Total EC réintégré par partenaire
	Homme	Femme	
ACTED	1 094	65	1 159
OIM	1 552	108	1 660
<b>Total</b>	<b>2 646</b>	<b>173</b>	<b>2 819</b>

Source : Ministère DDRR

La réintégration socioéconomique des ex-combattants et EAFGA dans leurs communautés d'origine devient alors prioritaire, pour ne pas remettre en cause l'effort de relèvement engagé par le gouvernement et ses partenaires depuis le retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016.

Conformément aux orientations du Comité Stratégique sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion, la Réforme du Secteur de la Sécurité et la Réconciliation Nationale - émises lors de la séance du 18 août 2021, présidée par le chef de l'État - l'Unité d'Exécution du Programme National de DDRR, en coordination avec le Ministère d'État chargé du DDRR et du suivi de l'APPR, a poursuivi les opérations de Désarmement et Démobilisation (DD) pour tous les combattants des groupes armés loyaux à l'APPR et aussi pour des combattants dissidents de la CPC qui avaient commencé déjà en 2021 à manifester la volonté de quitter la CPC pour rentrer dans le DDRR et devenus de plus en plus nombreux en 2022.

S'agissant du Désarmement et Démobilisation (DD), à ce jour, les opérations de DD menées par les équipes mobiles de l'Unité d'Exécution du Programme National DDRR (UEPNDDRR) - avec le soutien technique de la MINUSCA - ont permis de désarmer et démobiliser (à présent) 4,708 combattants éligibles au PNDDRR. Ce

nombre s'ajoute aux 439 combattants démobilisés en 2017 dans la phase pilote du PNDDRR. Compte tenu de l'émergence de la CPC et du recrutement continu exécuté par ses membres, l'UEPNDDRR estime à 3,000 le nombre de combattants supplémentaires éligibles au PNDDRR qui resteraient à désarmer et démobiliser. Les opérations DD continueront à être menées par les équipes mobiles de l'UEPNDDRR, avec un soutien technique, logistique et sécuritaire de la MINUSCA (conformément à son mandat, et à travers sa Section DDR et les autres composantes de la Mission). À savoir que les deux partenaires internationaux qui soutiennent l'UEPNDDRR dans la mise en œuvre des opérations «DD», avec un appui de nature aussi financière, sont la MINUSCA et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique. La MINUSCA continuera aussi - conformément à son mandat - d'appuyer les autorités centrafricaines en charge du DDRR (l'UEPNDDRR et le Ministère en charge du DDRR et suivi de l'APPR) en matière de coordination avec les partenaires internationaux du PNDDRR.

Quant à la Réintégration, la nécessité d'apporter en urgence un soutien au volet réintégration, pour garantir la continuité de la réintégration à partir de 2023, est d'autant plus pressante que le DDRR, déjà élément-clé de l'APPR, est inscrit comme l'un des piliers de la Feuille de route de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIGLR) adoptée à Luanda (aussi connue comme « feuille de route de Luanda ») en septembre 2021.

Cette feuille de route qui vise à revitaliser et non remplacer l'APPR, a notamment pour mission de ramener dans l'APPR les groupes armés qui se sont ralliés à la CPC (UPC, 3R, Anti-Balaka/Mokom, Anti-Balaka/Ngaissona, MPC/AI Khatim FPCC/aile Nourredine Adam) et qui continuent de poursuivre le conflit armé. Il est donc essentiel qu'on soit en mesure d'appuyer le Gouvernement, non seulement à mettre en œuvre le désarmement et la démobilisation, mais aussi en fournissant un appui substantiel à la réintégration socio-économique communautaire aux combattants qui accepteront de rentrer dans le processus DDRR.

Le volet réintégration socio-économique du PNDDRR est soutenu par la Banque mondiale à travers le Projet de Réintégration des Ex-combattants (PREC), mis en œuvre par l'UEPNDDRR à travers ses partenaires

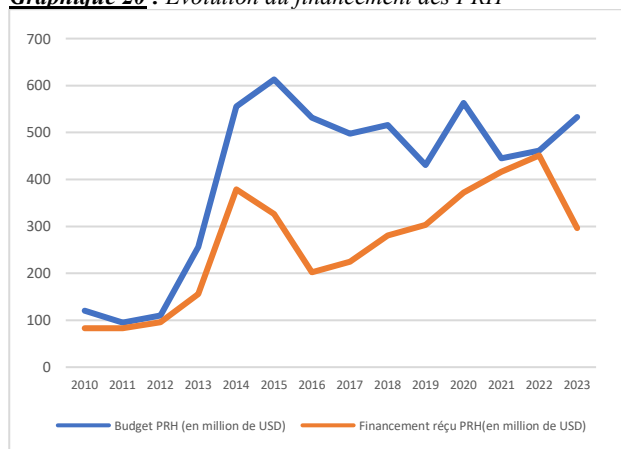
d'exécution IOM et ACTED. Initialement prévu pour durer trois ans (2017-2020), le PREC a bénéficié de deux extensions sans coûts additionnels avec pour nouvelle date de clôture définitive fin juin 2023.

Un trop grand décalage entre les opérations DD et la réintégration tout comme un gap en matière d'appui à la réintégration compromettraient la poursuite du processus DDDR pour les éléments de la CPC ciblés par la feuille de route ainsi que pour tous autres éléments des groupes armés désireux de déposer les armes et, par conséquent, compromettrait la feuille de route dans son ensemble et tous les efforts d'engagement politique pour ramener ces groupes armés dans le cadre de l'APPR.

#### 4.10. Financement des actions humanitaires

La RCA est l'un des seuls pays au monde où la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Un financement adéquat de l'action humanitaire est par conséquent une priorité absolue. Cependant, sur la période 2013-2023, la moyenne annuelle des budgets des Plans de réponse humanitaire, qui s'élève à 485 millions de dollars, est financé à hauteur de 63% seulement. En revanche, sur la période 2017-2023, coïncidant avec la mise en œuvre du RCPCA, cette moyenne des budgets du PRH est de 492 millions de dollars US, a été financé à hauteur de 67%. Cette légère hausse de financement humanitaire se justifie par la forte mobilisation de financements du plan de réponse à la COVID-19 entre 2020 et 2022.

**Graphique 20 :** Évolution du financement des PRH



Source : PRH et Auteur

Malgré ces déficits annuels successifs, la communauté humanitaire a été en mesure de

fournir une aide d'urgence à plus d'un million de personnes vulnérables chaque année. Elle a surmonté les défis logistiques importants dans un pays qui connaît régulièrement des pénuries de carburant et où seul 2,5% des routes sont goudronnées.

**Tableau 14:** Évolution du financement des PRH et des taux de décaissement

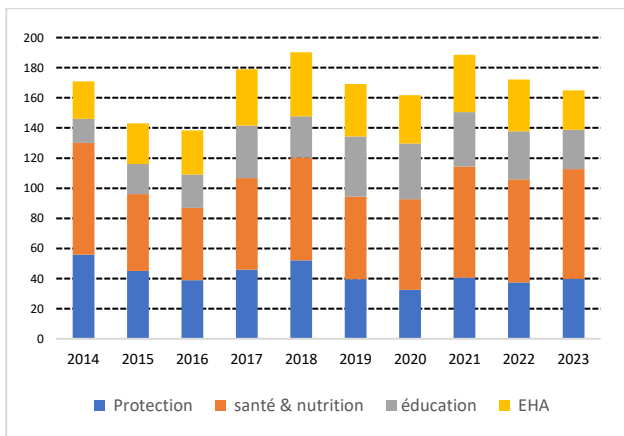
Année	Budget PRH (en million de USD)	Financement reçu PRH (en million de USD)	Taux Mob
2010	120	83	69%
2011	95	83	87%
2012	110	96	87%
2013	256	156	61%
2014	555,5	378,9	68%
2015	613	326,1	53%
2016	531,5	202	38%
2017	497,3	224,4	45%
2018	515,6	280,4	54%
2019	430,7	303	70%
2020	563	372	66%
2021	444,7	416	94%
2022	461,3	451	98%
2023	533	296	56%

Source : PRH et Auteur

L'analyse de financement selon le graphique ci-dessous indique que les financements sont orientés vers les sous-secteurs de : la santé et nutrition, la protection et l'eau et assainissement.

Quoiqu'il en soit le financement de l'éducation n'est pas une priorité en période de conflit.

**Graphique 21 :** Évolution des financements par sous-secteur

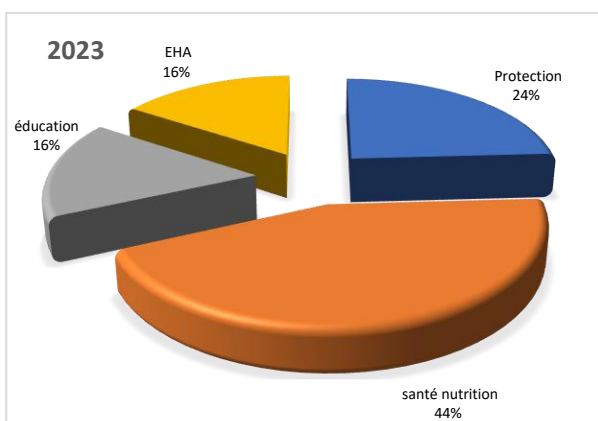


Source : OCHA et Auteurs

Le financement du secteur de la santé reste fortement dépendant de l'aide extérieure (plus de 85% entre 2020 et 2023) et la coordination insuffisante de cette aide limite son efficacité et son efficacité. Les dépenses de l'État pour la Santé sur la période 2020-2023 hors financement extérieur ont été faibles (6,5 milliards FCFA en 2020, 4,7 milliards en 2022 et projeté à 4,8 milliards en 2023). Les fonds privés financent en moyenne 60% du total des dépenses de santé, beaucoup plus que la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne (WHO, 2022).

En 2023, selon le graphique ci-dessous, sur tous les financements humanitaires, le sous-secteur de la santé et nutrition a reçu 44% suivi de la protection, 24%.

**Graphique 22** : financements reçus en 2023 par sous-secteur



Source : OCHA et Auteurs

Paradoxalement les besoins humanitaires ont continué à augmenter. Et ce, en raison de l'aggravation des besoins en matière de protection, de santé et nutrition, de l'éducation et de l'insécurité alimentaire.

Depuis 2013, le financement humanitaire ne représente que 60% des besoins exprimés. Les difficultés de mobilisation des ressources peuvent aussi être un facteur aggravant la

situation humanitaire d'année en année. Cette aggravation de la situation humanitaire s'explique par la perception de l'aide humanitaire dont les acteurs privilégient certains groupes sur la base de l'appartenance confessionnelle.

L'intégration de composantes de cohésion sociale et de réconciliation est considérée comme une priorité, notamment dans les secteurs des moyens d'existence, de l'éducation, de la protection. Mais aussi dans le secteur de la communication et des médias, qui jouent un rôle important d'information pour les populations. La nature interconfessionnelle du conflit doit induire une grande vigilance lors de la conception et la mise en œuvre des programmes humanitaires, nécessitant la réalisation systématique d'une analyse de risques et l'adhésion au principe de « **ne pas nuire** ».

## Chapitre 5 : Analyse des liens potentiels entre l'humanitaire et le développement en RCA

L'analyse des liens potentiels entre l'humanitaire et le développement se fait nécessairement par la maîtrise de la relation entre le développement et la sécurité. Cette relation est à la fois cruciale et à double sens car, les deux s'abreuvant l'un et l'autre. Certains analystes considèrent qu'il n'y a pas de développement sans la sécurité et vice-versa. Or, l'absence de sécurité veut tout simplement dire qu'il y a insécurité. Le plus souvent cette insécurité provient des crises sécuritaires et/ou catastrophes naturelles qui sont à la base de l'humanitaire.

En analysant de plus près, on s'aperçoit que si l'insécurité provoque des besoins qui nécessitent des actions humanitaires, elle empêche la réalisation des actions de développement. Dans un tel contexte, l'humanitaire intervient d'abord pour aider à asseoir la sécurité avant de reprendre toutes les actions de développement. Donc, il va sans dire que dans un pays en crise (sécuritaire, naturelle), l'humanitaire est une première étape irréversible vers le développement. L'approche Nexus HDP exige qu'à la stabilisation des besoins par l'action humanitaire préalable, il faut vite lancer les opérations de développement pour amorcer les réponses structurelles de problèmes de sous-développement qui constituent les causes profondes des conflits et qui à leur tour conduisent aux crises humanitaires.

Les crises à caractère militaro-politique devenues récurrentes depuis les trois dernières décennies, ont créé une instabilité quasi permanente. Cette situation a entraîné une déliquescence des institutions de l'État. Ces différentes crises ont été provoquées le plus souvent par une mauvaise gouvernance politique, économique et sociale. Les violences qui ont suivies ces moments de conflits ont engendré l'insécurité totale ayant ébranlé et fragilisé le tissu économique et social du pays. La destruction des édifices et équipements publics ainsi que des outils de production, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, a achevé de démanteler l'offre de services publics et les capacités de production, avec des conséquences désastreuses

sur les conditions de vie des populations, l'emploi des jeunes et la croissance économique.

*Photo 4 : les éléments des groupes armés prêts à faire le DDR à Bria*



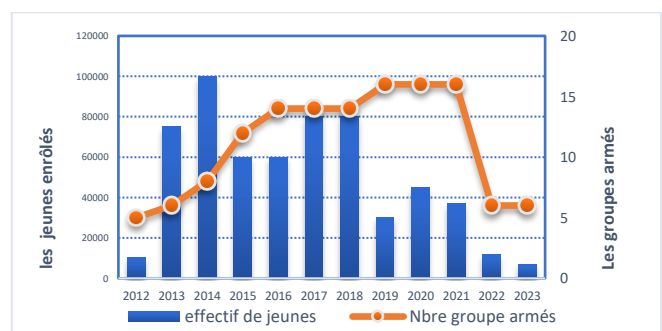
Source : auteur et DDR

L'insuffisance des moyens, le non-respect de tous les accords de paix et le déficit sécuritaire persistant ont entraîné la prolifération des groupes armés.

Profitant du conflit et pour le contrôle des ressources naturelles, les groupes armés, sont en perpétuelle compétition.

À travers le pays, les enfants continuent d'être exposés à des risques de protection. Selon le rapport de OCHA de janvier 2024, une famille sur quatre craint pour la sécurité de ses enfants, principalement les violences sexuelles contre les filles et les femmes, du travail forcé et du recrutement par des groupes armés pour les garçons et les filles.

*Graphique 23: Évolution du nombre de groupes armés et des jeunes enrôlés*



Source : Ministère DDRR et Auteur

Les jeunes désœuvrés sont les principaux acteurs de la rébellion selon le graphique ci-dessus, car, en 2012 pour seulement 5 groupes armés qui étaient actifs dans le Nord du pays, l'effectif des jeunes enrôlés avoisinait difficilement 10 milles. L'objectif de la rébellion, de prendre le pouvoir à Bangui au début de l'année 2013, a séduit de nombreux jeunes désœuvrés au point où plus de soixante-dix (70) milles jeunes ont rejoint la rébellion, soit une hausse de 600%. L'effectif des jeunes enrôlés a augmenté sensiblement en fonction de l'augmentation du nombre de groupes armés. En 2014, avec la montée en puissance des anti balaka et l'éclatement de la coalition séléka, l'effectif des jeunes a atteint plus de 100 milles soit une hausse de 30% par rapport à 2013. En revanche, l'application de l'APPR et la mise en œuvre du DDRR en 2019 ont permis de faire chuter l'effectif des jeunes en dessous de 30 milles avant de remonter encore à environ 40 milles en 2020 avec la mise en place de la CPC. Cette situation explique aisément l'oisiveté, le désœuvrement chronique, conséquences politiques du chômage des jeunes.

Depuis 2022, le nombre de groupes armés a chuté du fait de la dissolution de neuf (9) groupes dans le processus de l'APPR/ DDRR. Plusieurs jeunes de la CPC ont également rejoint le processus l'APPR/ DDRR pour avoir une seconde chance de réinsertion socio-économique dans la vie.

Au regard de cette situation dramatique ; qu'il s'agisse du contexte politique, sécuritaire, social et économique, la stabilisation de la RCA demeure problématique.

Le RCPCA en privilégiant le redéploiement de l'administration soulève sans doute la véritable cause de ce processus de construction de la paix. Mais la fin de la conflictualité de la RCA impose l'implication totale des gouvernants et de la population. Il leur revient d'entreprendre le traitement de l'insécurité en réformant en profondeur la police, la gendarmerie et l'armée, garantes de l'autorité de l'État. Mais les réformes des FDS font l'objet d'approches divergentes. Il existe une opposition fondamentale entre les

aspirations de la MINUSCA, et les ambitions des acteurs locaux. En somme une conception divergente de la réforme du secteur de la sécurité et du format de l'armée. La réforme selon les acteurs locaux, du moins les acteurs gouvernementaux, est l'élargissement des forces de défense et de sécurité à tous les groupes armés qui satisfont aux critères définis dans le cadre du processus DDRR.

Aujourd'hui, la RCA est un pays affaibli dans ses structures étatiques, politiques, économiques et sociales.

Selon le rapport de la RESA de septembre 2017, l'absence d'autorité de l'État, la compétition des groupes armés prédateurs pour le contrôle des ressources naturelles (diamants, or et bétails), les dernières tensions électorales et les mesures sanitaires ont considérablement nui à la cohésion sociale, accentué le déplacement des populations et affecté le processus de relance socioéconomique.

L'accès aux services sociaux de base dans les localités éloignées de Bangui, assuré en grande partie par les humanitaires, constitue des défis de taille pour la population. Ajoutés à cela, l'accès à l'eau potable et aux toilettes améliorées sont respectivement de 58,2% et 10,6% de la population (MICS 2019).

En l'absence de système de protection sociale, les centrafricains réagissent aux chocs en adoptant des stratégies d'adaptation négatives susceptibles de compromettre leurs conditions de vie à long terme. Environ neuf personnes sur dix des membres d'un ménage ayant subi un type de choc négatif au cours des cinq dernières années. Les chocs sécuritaires ont été les plus fréquents, affectant environ 6 Centrafricains sur 10. Près de 3 Centrafricains sur 10 ont subi des chocs liés au climat, notamment des inondations, des feux de brousse, des vents violents et des sécheresses. La couverture des systèmes de protection sociale est dérisoire par rapport à l'ampleur de la pauvreté et de la vulnérabilité : seul 1,0 % des Centrafricains vivait dans un ménage recevant des transferts

monétaires des pouvoirs publics et 14,3 % vivaient dans un ménage bénéficiant d'aides alimentaires. Les centrafricains ont par conséquent adopté des stratégies d'adaptation, allant parfois jusqu'à réduire leur consommation alimentaire (1 repas /Jour), qui ont pu se traduire par un affaiblissement des investissements dans le capital physique et humain.

*Photo 5 : Distribution des vivres au PDI à Batangafo*



Source : OCHA

À première vue, les efforts humanitaires doivent appuyer nécessairement le développement à long terme avec le déploiement des services sociaux de base vers l'intérieur du pays et l'établissement de conditions pour le redémarrage de la vie économique. De ce fait, l'action humanitaire doit établir des fortes synergies avec les acteurs de développement pour donner des réponses plus holistiques aux crises chroniques.

L'action humanitaire doit aussi participer au renforcement des capacités nationales et s'inscrire dans un cadre général respectueux des droits de l'Homme et de la justice. Dans cette dynamique, il faut surtout assurer le renforcement des capacités pour permettre au gouvernement de mieux gérer les produits créés par ces acteurs tels que la réhabilitation de centres de santé, les forages, les équipements acquis etc. Ce cadre doit également prendre en compte la lutte contre l'impunité, si l'on retient la demande pressante et prioritaire des populations telles que formulées par les recommandations du forum national de Bangui de 2015 et les résultats des enquêtes telles que la monographie communale 2016 et le

sondage d'opinion **Harvard Humanitarian Institut (HHI)** de 2020 la sécurité est jugée comme la priorité essentielle, la condition préalable à tout le reste. La sécurité c'est aussi, la condition de mise en œuvre de tous les projets de développement dans le pays, car, elle contribue à rassurer les acteurs économiques en offrant un environnement adapté à leur dynamisme et leurs envies d'entreprendre, d'innover, de se déplacer et de commercer.

### 5.1. Synergie entre l'humanitaire et le développement

La RCA traverse depuis plus de deux décennies des crises à caractère multiforme avec des conséquences graves sur le développement économique et social. Les dernières crises qui ont commencé en décembre 2012, ont détruit le tissu économique, le patrimoine administratif et socioculturel. Les exactions, les violences tant physiques que sexuelles, les pillages et les vols ont installé un climat de méfiance entre les populations.

Si la mauvaise gouvernance politique, socioéconomique et financière est à l'origine de ces différentes crises, tous les conflits militaro-politiques qui ont secoué la RCA, puisent leur source dans l'inégal développement des régions du pays et l'extrême pauvreté.

Ainsi, dans le but de résoudre ces problèmes, les bailleurs de fonds ont commencé à accroître leur soutien aux activités de relèvement et de développement. Il sera absolument indispensable de maintenir ce niveau de soutien au cours des prochaines années pour éviter que la RCA ne glisse à nouveau dans la crise, tout en déployant des efforts assidus pour construire et utiliser les dispositifs nationaux afin d'éviter la dépendance envers les sources extérieures. Très conscients de cet enjeu, les bailleurs de fonds ont apporté un appui budgétaire et une assistance technique, permettant ainsi au Gouvernement de combler le déficit budgétaire et de rétablir les fonctions fiduciaires et de gestion des finances publiques essentielles qui avaient cessé pendant la crise. Les partenaires internationaux ont également

soutenu les efforts menés par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance et renforcer l'État de droit, notamment en redéployant progressivement l'appareil judiciaire, en reconstruisant les principales infrastructures judiciaires à Bangui et en aidant à préparer les réformes des secteurs de la sécurité et de la défense. En outre, une assistance cruciale a été fournie en matière de réconciliation et de cohésion sociale, notamment en favorisant la réinsertion communautaire et les mécanismes parallèles localisés de résolution des conflits. Les partenaires ont aussi aidé à préparer le terrain pour le relèvement économique, en centrant leur action sur la reconstruction et/ou l'entretien des infrastructures de transport et de production énergétique, en soutenant les principaux pôles de croissance économique en fournissant une assistance technique aux secteurs agropastoral, minier et forestier. Cependant, l'impact des projets de développement à long terme pourrait être réduit en raison de la fragilité du pays.

Des efforts ont été mis en place pour veiller à ce que les projets LRRD (linking relief, réhabilitation and development)<sup>24</sup> puissent être lancés pour répondre aux besoins urgents de la population tout en préparant des programmes à plus long terme. Même si cette tendance est prometteuse, l'expérience de pays comme le Liberia et la RDC a montré que ces augmentations rapides de l'aide sont habituellement suivies d'une diminution de la même ampleur peu de temps après. À moins que des mesures adéquates soient prises, les flux de l'aide vers la RCA risquent d'être comparables à ceux dont bénéficie la majorité des États fragiles à faible revenu en Afrique subsaharienne au cours des dix dernières années, soit de 20 à 80 USD par habitant et par an.

Le Gouvernement a déjà adopté des mesures courageuses pour démontrer son engagement en matière de relèvement et de consolidation de la paix, ce qui pourrait conduire au maintien de volumes importants de financement international. Plus particulièrement, des efforts significatifs ont été déployés récemment par le Gouvernement centrafricain en matière de réconciliation. Les

orientations stratégiques ont été définies dans « l'Accord de principe sur le DDRR et l'intégration dans les forces de défense » conclus entre les autorités centrafricaines et les groupes armés le 10 mai 2015. Cet accord énonce les critères précis d'éligibilité des ex-combattants. Les activités préalables au DDRR ont débuté et sont parvenues à cibler 4 000 anciens combattants – dont 658 femmes et 1 034 anciens combattants Séléka cantonnés à Bangui<sup>25</sup>. Elles ont pour objectifs : i) de proposer aux ex-combattants de déposer volontairement les armes avant le début de la mise en œuvre du programme DDRR et d'être réintégrés dans les communautés à travers des travaux communautaires à haute intensité de main-d'œuvre, et des activités de cohésion sociale, ii) de contribuer à stabiliser la situation sécuritaire, et iii) d'achever la planification et la conception du programme de DDRR.

Entre janvier et octobre 2015, 2 558 enfants (77% de garçons et 23% de filles) ont été libérés par les groupes armés et certains bénéficient des activités de réinsertion. Les autorités ont aussi appuyé les efforts de réconciliation, par un Décret portant création en juin 2015 de la CPS qui sera chargée d'instruire et de juger les cas de violations du droit international humanitaire, de crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. En outre, les autorités ont appelé à une plus grande décentralisation, afin de surmonter les frustrations découlant de la marginalisation historique de certaines régions du pays et de répondre à la demande de développement économique local. La Constitution adoptée en Août 2023 contient des dispositions appelant à des élections municipales et régionales.

Le Gouvernement de la RCA a aussi commencé à introduire des réformes visant à : i) améliorer la gouvernance, ii) stabiliser l'économie, iii) rehausser le climat des affaires, et iv) adopter des plans stratégiques dans divers secteurs.

Le Forum de haut niveau pour la promotion du secteur privé, qui s'est tenu à Bangui en septembre 2015, a établi des recommandations sur la voie à

suivre pour améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé et les mesures à prendre pour faire redémarrer l'économie. En outre, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans les secteurs minier et forestier, afin d'attirer les investissements, d'accroître la formalisation des activités et de créer des emplois. Plusieurs plans stratégiques ont également été élaborés en préparation du relèvement post-conflit, notamment un Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>26</sup> ; une Stratégie nationale de lutte contre la corruption et de transparence ; un plan de développement sanitaire (2022-2026) et un plan sectoriel de l'éducation 2020-2029.

Cependant, les besoins du pays demeurent énormes car, ils ne font qu'augmenter d'année en année. Il y a déjà des indications que l'assistance humanitaire se ralentit, étant donné les besoins considérables dans le monde, particulièrement au Soudan, en Ukraine et au Moyen-Orient car, les bailleurs de fonds sont et resteront fortement sollicités. En septembre 2022, la RCA a bénéficié de 379 millions USD en assistance humanitaire, soit environ 82% du montant de près de 461 millions USD sollicité dans le Plan de Réponse Humanitaire. En 2023, la communauté internationale avait répondu à l'appel humanitaire à concurrence de 55,5% des fonds sollicités, soit 296 millions USD. C'est le montant le plus faible depuis 2019 alors que les besoins sont nettement en hausse. Ainsi, les conséquences de cette réduction de l'aide humanitaire ne doivent pas être sous-estimées en raison de l'impact négatif qu'elles auront sur la stabilité et la situation sécuritaire du pays.

Pour relever ces défis, le Gouvernement propose un plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix qui s'articule autour de trois piliers prioritaires et de 11 objectifs stratégiques (tableau 0.1). Les besoins sont estimés à 3,161 milliards USD. Le plan quinquennal prévoit que les interventions seront élargies progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la sécurité, du redéploiement

progressif de l'administration sur le territoire et de la disponibilité des compétences. Un ensemble de résultats et d'activités stratégiques sont prévus dans le cadre de chaque pilier (tableau 0.1). Six objectifs transversaux permettront de promouvoir dans tout le document l'équité régionale, l'égalité des sexes, la transparence et la redevabilité à tous les niveaux, les capacités nationales (publiques et de la société civile), l'inclusion des jeunes et la viabilité de l'environnement.

Il convient de noter qu'un Plan de Réponse Humanitaire est mis en œuvre annuellement de manière complémentaire pour la période 2017–2019, qui coïncide avec les 3 premières années de mise en œuvre du RCPCA. Le PRH s'est concentré sur les interventions cruciales pour sauver des vies, la malnutrition aiguë, la protection contre la violence et la fourniture de services de base dans des zones instables ou inaccessibles en l'absence de l'État ou de capacité étatique. L'analyse contextuelle qui a été réalisée conjointement révèle que la situation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire, notamment du point de vue sécuritaire, des conditions de protection de la population, de l'état physique et de fonctionnement des infrastructures de base et de la disponibilité des agents de l'État dans les régions.

## 5.2. Financement de l'humanitaire et du développement

En dehors des budgets nationaux, les financements que ce soit de l'humanitaire ou du développement font partie intégrante de l'aide publique au développement. La cartographie de sources de financement de développement du pays met en exergue de potentielles sources de mobilisation des ressources internes et externes qui demeurent toutefois sous-exploitées dans le cadre de partenariat par les autorités nationales.

Depuis toujours, le pays est confronté à un certain nombre de contraintes qui limitent la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du développement dans le pays. Ce sont, entre autres:

- Volatilité de la situation sécuritaire due la résurgence/ persistance des conflits (désaccords sur les questions de résolution pacifique du conflit post électoral dans le cadre du dialogue politique envisagée...);
- Faiblesse de la mise en œuvre des réformes économiques et financières par le Gouvernement ;
- Faiblesse du partenariat Public-Privé (Faiblesse du secteur privé formel qui ne constitue que 1% des acteurs économiques) ;
- Code des investissements non attractifs ;
- Mauvaise organisation du marché sous régional (CEMAC) qui ne prend pas en compte les avantages comparatifs ;
- Insuffisance des voies de desserte du pays et dégradation de la principale voie (corridor Bangui-Garou-Boulai) ;
- Étroitesse de l'assiette fiscale en RCA en raison de l'étroitesse du marché national ;
- Inexistence d'un cadre formel pour la collecte de l'épargne de la diaspora et l'inexistence de produits financiers adaptés à cette population.

### 5.2.1. Les Aides Publiques au Développement (APD)

Selon la définition du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, on entend par « aide publique au développement » (APD), l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Selon les données de OCDE<sup>10</sup>, l'APD a régulièrement cru sur la période 2017 – 2019.

Initié en 1950, le concept de l'Aide Publique au Développement visait à maintenir les liens entre les pays développés et les pays en développement désormais, elle constitue un moyen pour apporter des subventions et financer les aides techniques.

<sup>10</sup>[https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglancebyrecipient\\_new/Recipients?:embed=y&:display\\_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no](https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no)

<sup>11</sup> <https://www.unicef.fr/dossier/objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-omd>

Dans sa progression, cette approche s'est fixé plusieurs objectifs afin d'améliorer le niveau de vie de la population des pays en voie de développement. Ces objectifs non atteints ont finalement débouché sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000 en vue de vaincre la pauvreté<sup>11</sup> évoluant vers les Objectifs du Développement Durable (ODD) après 2015, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité<sup>12</sup>.

Toutes ces bonnes volontés en matière d'aide n'ont pas atteint les résultats escomptés entraînant au début du millénaire (2003), l'adoption des cinq (5) principes de Déclaration de Paris. Il s'agit des principes suivants : Appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilité mutuelle.

Ces principes sont aussi valables pour la mise en œuvre du RCPCA.

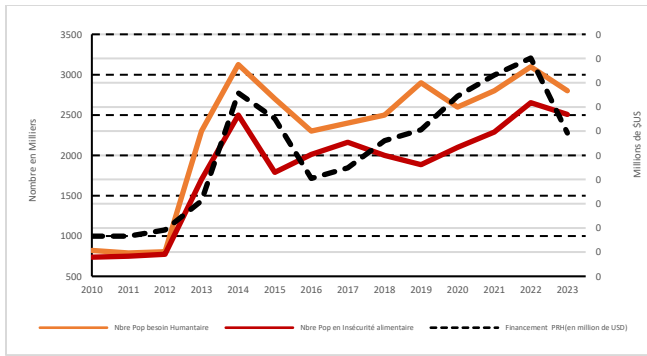
Le plus souvent en période de crise, les financements du développement sont automatiquement restructurés par les PTF et affectés aux besoins humanitaires car, il s'agit de sauver des vies humaines (Urgences humanitaires).

Par exemple en 2014, tous les financements des pôles de développement de l'Union Européenne dans le cadre de DSRP ont été restructurés pour être affectés au financement des projets d'urgence humanitaire.

Les fonds humanitaires quant à eux sont très flexibles et rapidement mis à disposition pour secourir les plus vulnérables. La communauté humanitaire qui est très active sur le terrain en RCA, compte au moins deux cents (200) ONG nationales et internationales.

*Graphique 24: Évolution des besoins humanitaires et insécurité alimentaire en RCA*

<sup>12</sup> <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals>

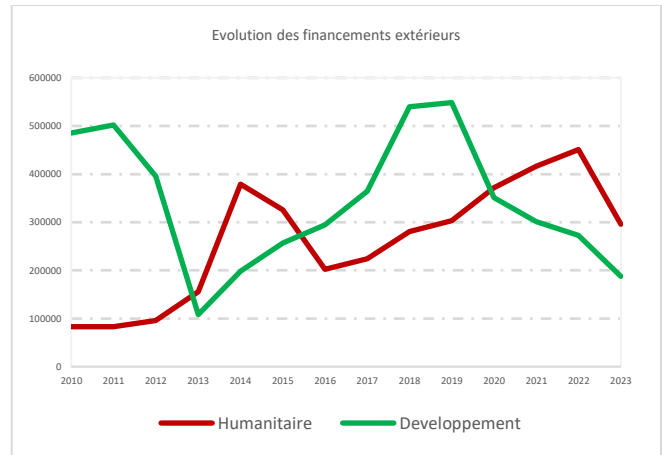


Source : PRH et Auteur

Selon le graphique ci-dessus, depuis 2012, les besoins humanitaires ont sensiblement augmenté. Il s'en est suivi la tendance de l'insécurité alimentaire qui d'ailleurs est un besoin humanitaire fondamental.

En rapport avec les besoins, les financements humanitaires ont connu un accroissement constant de 2012 à 2021 avant de décroître à partir de 2022. Et ce, malgré la hausse continue des besoins humanitaires. En principe cette baisse des fonds humanitaires devrait automatiquement se traduire par la hausse des financements de développement dans le cadre du RCPCA. Malheureusement, les dons des bailleurs internationaux à la RCA sont passés de 12,6 pour cent du PIB en 2020 à 4,9 pour cent du PIB en 2021 et 4% du PIB en 2022. Les tensions géopolitiques et le manque de transparence sur les dépenses de sécurité ayant poussé les partenaires au développement à suspendre leurs appuis budgétaires et même voir pour certains projets de développement. Cette situation a généré d'importantes pressions budgétaires et le ralentissement de la mise en œuvre des projets tout au long de 2021 et 2022.

**Graphique 25:** Évolution des financements des actions humanitaires et de développement en RCA



Source : PRH, RCPCA et Auteur

Selon le graphique ci-dessus, la baisse concomitante des financements humanitaires et du développement fait suite d'abord à la gestion non orthodoxe des appuis COVID-19 et ensuite à la suspension des programmes économiques avec les principaux bailleurs de fonds (FMI, BM, BAD et UE).

Par ailleurs, il est important de souligner que la baisse de financement des actions humanitaires se traduit par la mise en chômage de plusieurs milliers de jeunes travailleurs. Ce qui va encore aggraver la pauvreté, car, le financement de développement quant à lui aussi est en baisse au lieu de prendre le relais.

L'idéal est d'avoir les deux financements (humanitaire et développement) affectés concomitamment pour permettre la mise en œuvre des activités synergiques humanitaire-développement et matérialiser l'approche Nexus. Dans cette démarche, il est fortement souhaitable d'échanger avec les partenaires financiers de la RCA pour garantir la concomitance de financement humanitaire-développement et ce au regard des recommandations de l'OCDE sur la mise en œuvre du Nexus HDP.

## 5.2.2. Bilan des Fonds Fiduciaires

### i) Le Fonds Multipartennaire - EZINGO

Le fonds Multipartennaire pour la RCA (MPTF – Ezingo) a été mis en place en mars 2014. Au

départ, 10 agences avaient signé le MOU, notamment FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF et UNV (à travers le PNUD). Deux nouvelles agences s'y sont ajoutées en 2016 : IOM et UNOPS. Depuis sa création en mars 2014, le fonds a reçu 22 978 296 USD, dont 12 914 975 USD (56%) sont réservés à l'État de Droit (États-Unis, Pays-Bas, France) et 10 063 321 USD (44%) en tant que contributions non affectées (Peacebuilding Fund, Norvège). Le montant total alloué est de 11 679 546 USD, dont 3 222 305 USD (28%) pour le relèvement précoce et 8 457 241 USD (72%) pour la Restauration de l'Autorité de l'État. Ce fond constituait une opportunité pour intensifier la mise en œuvre de l'approche Nexus HDP. Généralement dans plusieurs contextes le Nexus HDP se heurte souvent au manque de financement commun et flexible. L'affectation de ces fonds peut permettre de combler les gaps dans certains secteurs clés de l'action humanitaire et du développement pour garantir la mise en œuvre des actions simultanées humanitaire-développement et paix.

L'une des principales réalisations de Ezingo est le paiement des salaires de la police et de la gendarmerie pendant sept mois, ce qui a contribué grandement à la restauration de la sécurité intérieure et au renforcement de l'autorité de l'État. Le Fonds a également soutenu l'établissement d'une base de données militaire qui a permis d'identifier les FACA (Forces armées de la République centrafricaine) et la réorganisation du dossier de paiement des salaires. Le même projet a financé la réhabilitation des casernes militaires pour leur regroupement dans les camps. Les projets récents financés par le fonds ont permis, entre autres, de canaliser l'énergie des jeunes vers des activités artistiques et productives pour les détourner de la violence dont ils étaient le plus souvent les auteurs, mais aussi les victimes. En outre, grâce au Fonds Ezingo, il existe maintenant un protocole pour la prise en charge des victimes de violence sexiste, permettant des interventions plus efficaces par des partenaires dans le même secteur.

En 2016, le Fonds a également mis en place un Comité Technique de coordination et de suivi de la

mise en œuvre des projets. Ce Comité a notamment appuyé la révision des Termes de Références du Fonds Ezingo afin de s'aligner aux priorités nationales contenues dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la paix (RCPCA). L'architecture de financement du RCPCA prévoit que le Fonds Ezingo fasse partie d'un ensemble d'instruments financiers sous l'autorité d'un comité directeur coprésidé par le gouvernement et un partenaire international. À travers cette révision, la portée programmatique du Fonds Ezingo couvre les trois piliers du plan national, y compris la paix et la sécurité ; les services sociaux de base et la reprise économique, tout en garantissant l'efficacité de l'aide, l'appropriation nationale et la transparence.

## ii) Le Fonds de Consolidation de la Paix – PBF

Le PBF soutient les efforts de consolidation de la paix en RCA depuis 2008 pour un montant total de 56 millions USD, dont 34 millions USD avaient été déboursés avant la reprise de la violence à la fin de 2013. Le financement total accordé à l'appui de la transition et des efforts actuels s'élève à 22 millions USD. Un coordonnateur PBF a été déployé à Bangui en septembre 2016 pour mettre en place le Secrétariat du Fonds dans le pays. Au courant de l'année 2016, le PBF a financé la mise en œuvre de trois projets majeurs : « Réduction de la violence communautaire », mise en œuvre par l'OIM avec la direction de la Section DDR de la MINUSCA (3,5 millions USD). Ce projet répondait aux recommandations du Forum de Bangui et de l'Accord DDRR. Le PBF a également approuvé un projet visant à soutenir le « redéploiement de l'administration publique » (3 millions USD), mise en œuvre par le PNUD et l'OIT et en étroite coordination avec la Section des affaires civiles de la MINUSCA. Enfin, en décembre 2015, le Fonds a approuvé un projet intitulé « Appui au cycle électoral » (1 million USD) mis en œuvre par le PNUD. Enfin, le PBF a également financé le projet « Appui au processus de réconciliation nationale pour une paix durable en RCA » (3.6 millions USD) mis en œuvre par le PNUD.

Il sied de relever que parmi les fonds catalytiques du triple Nexus HDP notamment le CERF, ODD, les fonds PBF sont les plus flexibles agissant pour soutenir la consolidation de la paix mais aussi certaines actions humanitaires et de développement. De ce fait, grâce à sa flexibilité, ce fond peut permettre de catalyser et articuler des projets Nexus HDP au niveau opérationnel. Il faut ainsi capitaliser sur ses projets mis en œuvre sur le terrain pour amplifier l'action Nexus HDP.

La présence massive des groupes armés, le niveau de dégradation de la route et le manque d'électricité ne facilitent pas l'accès facile des humanitaires aux populations affectées. Dans plusieurs régions sans le service de UNHAS, les acteurs humanitaires ne pourront pas mettre en œuvre la réponse humanitaire.

Ainsi, sans un niveau de développement acceptable, les acteurs humanitaires ne peuvent pas accéder facilement aux populations vulnérables. La récurrence des conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles, y compris les troupeaux des pasteurs et la persistance des crises politiques dans certains pays voisins de la RCA génèrent de l'insécurité sur un autre mode avec les affrontements dans certaines villes du pays, mais aussi la prolifération des criminalités qui tuent et appauvrissent un peu plus les populations. Les Peuls par exemple sont régulièrement attaqués par des éléments de groupes armés pour les vols de leurs troupeaux.

### iii) Le Fonds BEKOU de l'Union Européenne

Le fonds Bêkou a été mis en place par l'Union Européenne en 2014 pour faire face aux nombreux défis posés par l'extension du conflit sur tout le territoire. Ce fonds a poursuivi sa stratégie opérationnelle de renforcement de la résilience des populations et de l'État, suivant une approche Triple Nexus. Cette stratégie s'est déclinée à travers trois piliers : l'accès aux services de base, la relance économique et le renforcement de la cohésion sociale.

Compte tenu des avantages du Fonds et des résultats obtenus, l'UE a décidé en décembre 2020 la prolongation du Fonds Bêkou jusqu'à fin 2021. Il s'agissait de la deuxième et dernière extension du Fonds. Cette prolongation avait pour objectif de consolider les acquis des programmes financés par le Fonds Bêkou, apporter une réponse efficace à la pandémie de COVID-19 et faciliter la transition vers les actions dans le cadre du nouvel instrument Global Europe.

À la fin de l'année 2021, le nombre total des actions du Fond Bêkou depuis sa création le 14 juillet 2014 est resté à 23. Pour s'adapter au mieux aux besoins, en 2021 le Fonds a adopté 14 révisions des actions en cours confirmant sa réactivité pour faire face aux changements de conjoncture et appuyer ses partenaires dans une perspective de durabilité des actions.

Alors que la contractualisation sous le Fonds Bêkou s'est ainsi achevée en 2021, la mise en œuvre des programmes continuera jusqu'à fin 2025. Pendant cette nouvelle période, dans la lignée du travail de capitalisation abouti en 2021 (voir section 2.4), l'équipe continuera à se mobiliser pour renforcer le monitoring, l'évaluation, la capitalisation et la communication. Il s'agira notamment de consolider les acquis des projets en cours et d'orienter la programmation future.

### 5.3. Impact de l'humanitaire sur le développement humain

Théoriquement, l'aide humanitaire intervient uniquement en période de crise, par la suite l'aide au développement doit prendre le relais. Mais en RCA, cette théorie ne correspond tout simplement pas à la réalité car, la distinction entre l'aide "humanitaire" et l'aide "au développement" ne peut s'avérer pertinente que pour les donateurs et les partenaires techniques et financiers impliqués dans les projets. Cependant, cette distinction ne doit pas être utilisée pour masquer ou ignorer les besoins critiques non satisfaits sur le terrain.

Selon le graphique ci-dessus, le financement des actions de développement est en baisse continue

depuis 2019 alors que celui de l'humanitaire est en hausse jusqu'en 2022. Cette situation s'explique par le soutien à la mise en œuvre de l'APPR-RCA et la forte mobilisation des ressources liée à la COVID-19. A partir de 2023, tous les deux financements sont en baisse. Et ce, en raison de tensions géopolitiques et de l'impact socioéconomique de la crise en Ukraine et au Soudan.

Malgré l'importance de son potentiel naturel (15 millions d'hectares de terres cultivables et 16 millions d'hectares de terres pâturables et de mobilité pastorale, réseau hydrographique dense, ressources minières et massif forestier immense), la RCA reste toujours à la traîne du développement humain avec des indicateurs sociaux et économiques très alarmants. Selon le rapport sur le développement humain de 2021/2022, la RCA occupe le 188<sup>ème</sup> rang sur 191 pays avec un IDH de 0,404 et 159<sup>ème</sup> rang sur 189 pays avec un Indice d'Inégalité du Genre de 0,680.

La prise en compte des ex-combattants, des PDI, des réfugiés, des retournés, des groupes vulnérables et des exclus des communautés hôtes dans la relance des économies locales au travers des solutions durables, passe par l'accès équitable à la terre, à une terre généreuse, à l'utilisation optimale des ressources naturelles pour produire et créer des emplois.

En ce qui concerne les impacts de la crise, les évaluations menées par les services étatiques et les acteurs humanitaires révèlent la destruction ainsi que le pillage non seulement des populations et des entreprises, mais aussi des administrations, des institutions et ONG, des propriétés privées et des ressources naturelles. Ainsi, la prestation de l'ensemble des services de l'État est quasiment paralysée, de même, les ONG et les Institutions internationales.

L'histoire semble se répéter au vu des échecs des applications de tous les accords politiques. Ces désaccords politiques récurrents ont contribué au ralentissement significatif des efforts et des engagements financiers des partenaires de la RCA à investir en faveur du développement humain.

En effet, depuis trois décennies, les partenaires de la RCA s'efforcent à contribuer au rétablissement de la paix. Une succession de forces de maintien de la paix, une série de programmes de DDR et de

nombreux cadres de dialogues, dont le dernier en date est celui de mars 2022, n'ont pu mettre un terme à la violence et à la criminalité.

Cette insécurité permanente et structurelle dans certaines zones difficiles d'accès, continue de maintenir de multiples formes de groupes armés face à des forces de défense et de sécurité qui ont des difficultés à les contenir. Cette situation serait à l'origine de l'aggravation du déséquilibre sécuritaire entre les régions. Le plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) en s'attaquant au problème de développement des régions et de restauration de l'État place sans nul doute le développement humain au cœur de sa préoccupation. Ainsi, il soulève la véritable cause de cette construction de la paix inachevée. Mais la fin des conflits en RCA impose l'implication totale des populations et des gouvernants.

Ainsi, la réponse humanitaire seule ne suffit pas, car, elle permet seulement de sauver des vies à très court terme et de protéger les plus vulnérables. Elle n'a pas vocation ou mandat à combattre les vulnérabilités de long terme. Pour que les conditions de vie des populations en RCA changent durablement, l'action humanitaire (limitant la récurrence et l'impact du conflit et des violences) doit être associée à des actions de développement (s'attaquant aux problèmes structurels et renforçant l'autonomisation de la population à travers la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants axés sur le relèvement et le développement à moyen et long terme) pour un rétablissement durable de la paix, car le plus souvent les principales revendications des rébellions tournent autour de l'absence d'un plan de développement de leurs régions. Par ailleurs, les actions humanitaires n'ont pas vocation à s'éterniser. Donc la solution idéale se trouve dans l'application du NEXUS humanitaire développement et paix pour adresser de vraies réponses à ces problèmes structurels.

#### Encadré 4 : L'approche Nexus Humanitaire Développement et Paix (HDP)

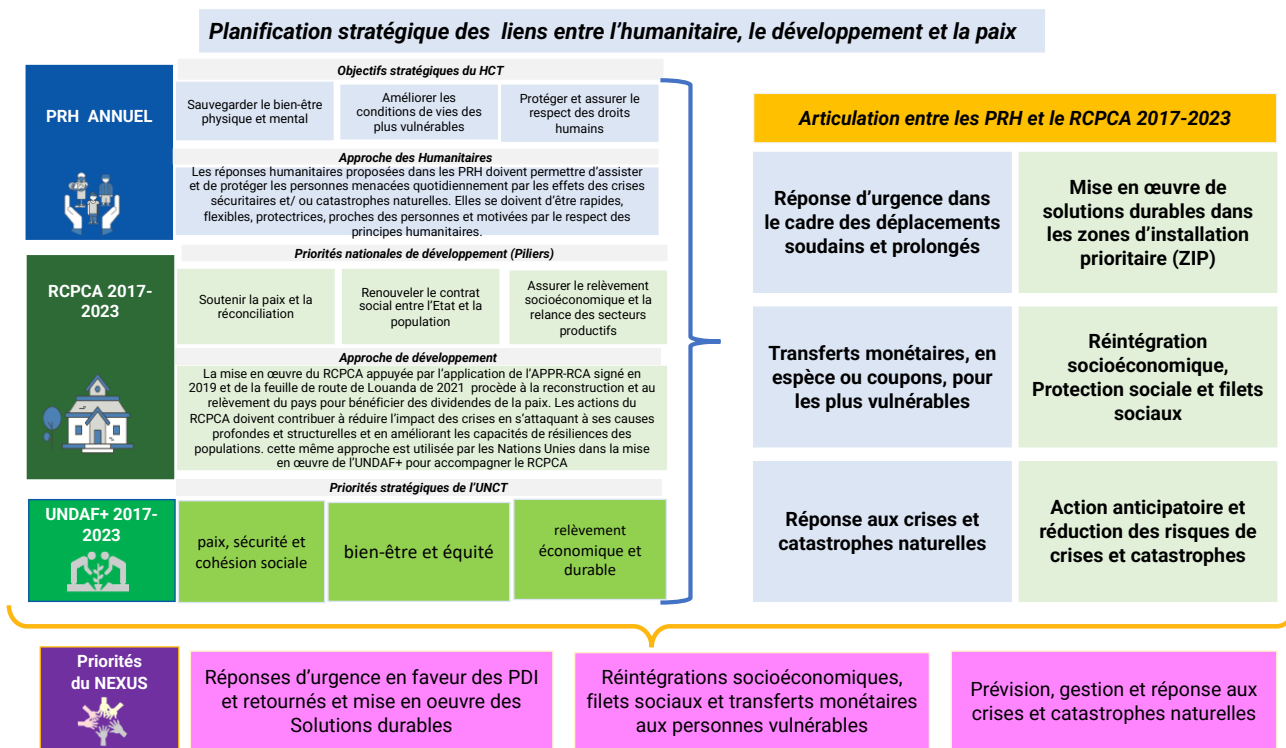
La reconstruction d'un pays en proie aux crises humanitaires récurrentes, nécessite la mise en œuvre de l'approche Nexus HDP, qui assure une synergie entre les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour mieux répondre aux causes structurelles des crises et garantir des solutions pérennes. Cette démarche commence par promouvoir une compréhension commune et harmonisée de l'approche et de ses éléments constitutifs. Le Nexus HDP repose sur trois piliers : le pilier humanitaire, axé sur le plan de réponse humanitaire 2024 ; le pilier développement, centré sur le plan national de développement 2024-2028 ; et le pilier paix, focalisé sur le PNDDR, le CVR et d'autres initiatives de consolidation de la paix. Elle consiste à réunir ces trois piliers de manière inclusive et participative pour établir une compréhension commune des besoins, formuler des résultats collectifs et déterminer les zones d'intervention prioritaires et les thématiques de convergence pertinentes. Les résultats collectifs HDP identifiés dans le cadre stratégique résultent de la programmation nationale validée de manière inclusive et participative.

Dans l'opérationnalisation de l'approche en RCA, certaines bonnes pratiques peuvent être relevées. Il s'agit du partage des analyses entre les partenaires afin d'obtenir une compréhension commune des besoins, des risques et des vulnérabilités à l'instar du bilan commun du pays des Nations Unies, l'analyse conjointe BAD/ONU sur les fragilités en RCA, l'indice conjoint de solutions et de mobilité des Nations Unies/OIM, le rapport national sur le développement humain du PNUD axé sur la thématique du Nexus HDP. Certains résultats collectifs ont été articulés sur les solutions durables aux déplacements internes pour des actions à Alindao, Bria, Bambari, Bangassou, Mobaye, Obo, Kaga Bandaro, Paoua. Il existe des groupes de travail pour coordonner les actions et une stratégie nationale sur les solutions durables (2023 – 2027). Pour optimiser l'approche Nexus HDP le fonds Ezingo avait été mis en place par le Système des Nations Unies et était axé sur les dimensions humanitaire, développement et paix. Il s'élevait à 29 648 122USD et couvrait précisément les thématiques de la restauration de l'autorité et des fonctions de l'Etat, le relèvement précoce, la réconciliation nationale et la médiation.

L'approche Nexus HDP dispose de huit (8) éléments constitutifs. Il s'agit de : i) l'analyse conjointe menée par les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix sert de base ; (ii) formulation des résultats collectifs (HDP) qui sont mis en œuvre ; (iii) identification des zones d'intervention prioritaires abritant un grand nombre de personnes laissées pour compte (déplacés, réfugiés et les communautés hôtes) ; (iv) mise en place des mécanismes endogènes d'appropriation et de pérennisation permettant au gouvernement de prendre le leadership de toutes les initiatives pour les pérenniser ; (v) mise en œuvre des initiatives transfrontalières s'avérant utile pour répondre à plusieurs extranéités (les réfugiés, la transhumance et la porosité des frontières) ; (vi) renforcement de la coordination entre les trois piliers (humanitaires, développement, paix) devant être mise en place pour assurer l'efficacité des activités du triple Nexus HDP ; (vii) financements affectés par les donateurs devant faire l'objet d'harmonisation pour garantir la simultanéité d'actions dans la mise en œuvre des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix à l'effet d'optimiser le Nexus HDP enfin ;(viii) suivi de l'approche à travers les mécanismes du PND en s'appuyant sur les cibles et les indicateurs des ODD. Ces huit éléments doivent être mis en œuvre de manière simultanée pour optimiser l'approche. Ils seront suivis par une Task Force nationale très inclusive et participative placée sous le leadership du gouvernement.

Attention, il est important de noter que l'approche Nexus HDP ne supprime pas les cadres de programmation existants et ne crée pas de nouveaux produits et activités à réaliser. Elle est une approche qui permet simplement à travers les résultats collectifs, les zones d'intervention prioritaire et les thématiques de convergence de mettre en place de canaux de synergies plus accrues entre les différents acteurs pour garantir la durabilité de réponses aux problèmes structurels de la RCA.

Figure 4: Schéma d'opérationnalisation du NEXUS HDP en RCA



Source : Rapport OCHA, CCA et Auteurs

### 6.1. Cadre politique et juridique du NEXUS HDP

Proposée par les agences du Système des Nations Unies, notamment le Bureau du Coordonnateur Résident et le PNUD, cette approche NEXUS HDP prend en compte les recommandations du Forum National de Bangui concernant l'intégration socioéconomique des ex-combattants, le retour et la réintégration des déplacés internes et des réfugiés centrafricains en exil à travers deux stratégies nationales notamment la stratégie d'intégration socioéconomique des ex-combattants et la stratégie de solution durable. En même temps, elle s'appuie aussi, sur les orientations du Plan de Réponse Humanitaire 2022, de la stratégie de restauration de l'autorité de l'état (RESA) et des actions retenues dans le RCPCA 2017-2023.

Elle se fonde juridiquement sur de nombreux textes dont la décision du Secrétaire Général des Nations Unies du 4 octobre 2011 sur les solutions durables, les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays du 11 février 1998, les principes concernant la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées adoptés sans vote à Genève le 11 août 2005 dans la résolution 2005/21 par la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme plus connus sous le nom de "Principes de Pinheiro", la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique du 22 octobre 2009, dite convention de Kampala et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.

Cette approche NEXUS HDP repose aussi sur une série d'engagements que devraient

respecter les acteurs dans leur intervention dans la recherche des solutions durables. Ces acteurs devraient s'assurer que le processus de mise en œuvre du NEXUS soit conduit au niveau national et local sous le leadership du Gouvernement centrafricain et être soutenus par l'ensemble de la communauté internationale. De plus, l'approche NEXUS HDP doit prendre en compte les droits, les besoins et les intérêts des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour d'exil. Elle doit aussi prendre en compte l'âge, le genre et la diversité ainsi que la particularité de certains groupes spécifiques tels que les minorités ethniques et religieuses, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou avec d'autres handicaps. En outre, la mise en œuvre du NEXUS HDP doit se faire de manière participative en impliquant particulièrement les communautés d'accueil, les déplacés internes et les réfugiés de retour d'exil dans la recherche des réponses à leurs problèmes.

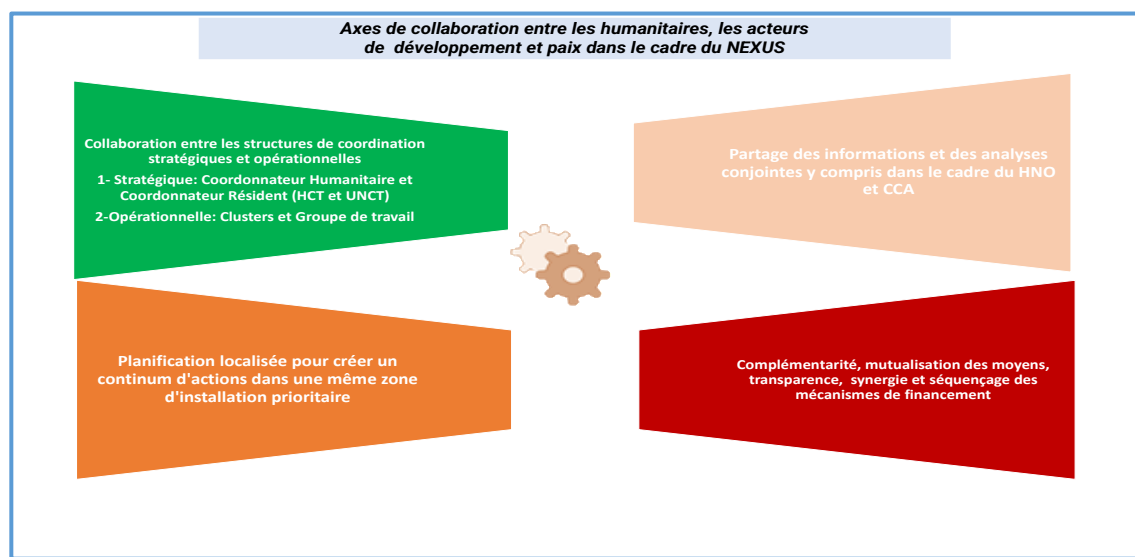
De même, la recherche et la mise en œuvre du NEXUS HDP doit tenir compte du principe "ne pas nuire" afin de ne pas exposer les Ex-combattants, les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour de l'exil à la vengeance et aux risques contre leur intégrité physique et morale ou à une situation de discrimination dans l'accès à l'assistance et à la propriété ou à la jouissance de nombreux droits et en particulier au droit à la jouissance des ressources naturelles (forêts, mines, pâturages, eau, espaces maritimes pour la pêche...). De plus, la mise en œuvre du NEXUS HDP doit se faire sur la base des évaluations et analyses approfondies des capacités nationales et locales, des ressources existantes, des services sociaux de base, des activités productives et des ressources naturelles.

Les besoins de la communauté d'accueil qui reçoit les déplacés internes et les réfugiés de retour de l'exil ne doivent pas être négligés dans la mise en œuvre des solutions durables. En d'autres termes, dans le cadre de la mise en œuvre des solutions durables, la population hôte ne doit pas être exclue de l'assistance

matérielle apportée aux déplacés internes et aux réfugiés de retour d'exil.

Il ressort de ce qui précède que les activités de relèvement et de développement sont nécessaires pour le soutien aux NEXUS HDP. Autrement dit, dans le cadre du NEXUS HDP, la réalisation des solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés centrafricains de retour d'exil dépend des programmes de redressement et de développement complets et efficaces.

**Figure 5:** Les axes de collaboration dans le cadre du NEXUS HDP en RCA



Source : Auteurs

## 6.2. Mise en œuvre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix

La mise en œuvre du Nexus Humanitaire – Développement et Paix est au cœur des préoccupations des différents acteurs depuis plusieurs années. S’inscrivent dans cette optique : (i) l’organisation en Octobre 2018, avec l’appui du PNUD et de la Banque mondiale, de l’atelier national sur l’opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix en RCA, (ii) l’élaboration et l’adoption par le Gouvernement, le 17 février 2019, de la Stratégie Nationale des Solutions Durables pour les déplacés internes et les réfugiés de retour en RCA, (iii) la mise en place d’un Groupe de Travail sur les Solutions Durables avec la participation des agences du SNU, des organisations humanitaires et de Développement, et (iv) l’identification de deux premières zones de convergence pour lancer la mise en œuvre des solutions durables en RCA en l’occurrence dans les sous-préfectures d’Alindao, Kembe et Zangba dans le Sud-Est, et de Kouï, Paoua, Ngaounday et Markounda dans l’Ouest de la RCA.

Cependant, la mise en œuvre du nexus a été largement affectée par la dégradation de la situation sécuritaire sur le terrain, à laquelle il convient d’ajouter l’impact de la crise de la COVID-19. En 2021, les chocs liés au conflit se sont étendus dans des sous-préfectures précédemment considérées comme apaisées. En 2021, une alerte sur cinq liée aux violences a été enregistrée par le RRM (Rapid Response Mechanism ou Mécanisme de Réponse Rapide) dans les sous-préfectures du nord-ouest de Kouï, Paoua, Ngaounday et Markounda ; qui avait été préalablement définie quelques mois plutôt comme des zones de convergence pour piloter des programmes de solutions durables.

### 6.2.1. Les quatre axes de collaboration du NEXUS HDP en RCA

En 2023, fort des enseignements de la collaboration initiée en 2020, le Nexus s’appuie sur trois priorités programmatiques et quatre axes de collaboration selon la figure ci-dessus. Il s’agit de :

- Collaboration entre les structures de coordination stratégiques et opérationnelles
  1. **Stratégique:** Coordonnateur Humanitaire et Coordonnateur Résident (HCT et UNCT)
  2. **Opérationnelle:** Clusters et Groupe de travail
- Partage des informations et des analyses conjointes y compris dans le cadre des évaluations de la situation ( HNO et CCA) ;
- Planification localisée pour créer un continuum d'actions dans une même zone d'installation prioritaire et
- Complémentarité, mutualisation des moyens, transparence, synergie et séquençage des mécanismes de financement

Une coordination étroite entre les acteurs humanitaires et ceux de développement et de paix a été recherchée pendant toute la période de mise en œuvre et de l'évaluation des PRH et RCPCA. Celle-ci est indispensable pour assurer que les interventions du PRH et celles du RCPCA sont complémentaires et permettent le transfert progressif des responsabilités aux institutions nationales chargées de fournir les services de base et de protection aux populations.

### 6.2.2. Réintégration socioéconomique, transferts monétaires et filets sociaux

Les interventions monétaires humanitaires sont largement plébiscitées par la population centrafricaine touchée par la crise en raison de la flexibilité d'usage qu'elles offrent et de leur impact positif sur les conditions de vie. De l'autre côté, les programmes de protection sociale non contributifs permettent de construire la résilience des populations, de lutter contre la pauvreté chronique et de participer à la reconstruction des infrastructures.

Cependant, les entraves aux interventions en espèce pour la réponse humanitaire en RCA sont

multiples : les obstacles sécuritaires et logistiques aux flux commerciaux, la faible pénétration du système bancaire, le manque de pièces d'identité permettant d'ouvrir un compte bancaire ou mobile, la couverture extrêmement limitée des services mobiles en dehors des centres urbains et l'intégration fragile des marchés.

Malgré ce contexte compliqué, le nombre de personnes ayant reçu une assistance en transferts monétaires (TM) en RCA entre janvier et août 2020 a augmenté de 58% par rapport à la même période en 2019.

L'engagement de l'Équipe humanitaire pays et de l'Inter-Cluster ainsi que la persévérance des partenaires humanitaires et le travail de coordination du Groupe de travail Cash (GT Cash) et du Système commun de transferts monétaires des Nations Unies (UNCCS) ont permis une augmentation considérable de l'utilisation de cette modalité.

#### 6.2.2.1 Plus de participation, plus de diversité des membres

Entre janvier et août 2020, les 34 partenaires actifs dans la mise en œuvre des TM – soit 42% de plus qu'en 2019 – ont assisté environ 573 000 personnes avec 16 millions de dollars américains transférés, dont 60% en modalité coupons, 28% en espèce et 12% en transferts électroniques, cela à travers 30 sous-préfectures sur les 72 que compte le pays.

La communauté humanitaire entend continuer sur cette lancée en 2021, tout en persévérant dans ses efforts d'harmonisation et en prenant garde à faire reposer ses programmes monétaires sur une forte analyse de protection et des données fiables sur la situation des prix et des marchés.

#### 6.2.2.2 Une vision de plus en plus coordonnée, inclusive et d'impact

En ligne avec la vision de l'équipe humanitaire pays et en étroite collaboration avec l'ICCG, le GT

Cash et le UNCCS, les partenaires humanitaires en RCA continuent d'être engagés à promouvoir la réponse à travers la modalité de transferts monétaires inconditionnels et non restrictifs.

En 2021, les acteurs humanitaires et de développement ont renforcé la complémentarité de leurs interventions par le biais du Groupe de travail (GT) sur la protection sociale et de l'implication

des acteurs de développement dans le GT Cash humanitaire. Les acteurs ont exploré notamment les opportunités de transferts des personnes les plus vulnérables assistées par les humanitaires vers les schémas nationaux de protection sociale.

### 6.2.3. Solutions durables

L'histoire des solutions durables s'ancre dans la fin de la guerre froide et dans les grandes opérations de sortie de crise dans lesquels le destin des réfugiés était une des pièces de l'équation. C'est dans ce contexte en effet qu'est né le concept des solutions durables pour les réfugiés, notamment dans le cadre des accords tripartites signés entre le HCR, le pays d'origine et le pays de premier accueil.

- - Rapatriement au pays d'origine ;
- - Insertion dans le pays de premier accueil;
- - Accueil avec octroi du statut de réfugié dans un pays tiers.

En même temps, on vit apparaître dans les dernières années de la Guerre froide le concept de déplacés internes, devant si possible ne pas traverser des frontières internationales pour éviter de grossir les rangs des réfugiés candidats à l'asile dans les pays tiers. Gérés au début par le CICR et OCHA, ces déplacements internes sont progressivement passés sous les auspices du HCR, avec au début, pendant la guerre de Bosnie, un mandat spécifique octroyé au cas par cas par l'AG de l'ONU, et qui s'est progressivement élargi, dans un écosystème des déplacements internes partagé avec le CICR (pour qui ces déplacés sont d'abord des victimes de guerre) voire dans certains cas avec l'OIM, et évidemment avec

OCHA qui coordonne l'aide aux déplacés via le système des clusters.

Avec la multiplication des conflits et des crises climatiques, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées n'a cessé de croître, avec des scénarios prospectifs pour l'avenir très préoccupants. C'est dans ce contexte complexe aux limites institutionnelles souvent floues, qu'a été lancée en octobre 2019 par le Secrétaire général de l'ONU l'initiative « Solutions Durables » avec la création du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes, chargé de rechercher des solutions aux situations de déplacement interne et d'en atténuer les conséquences pour des millions de personnes touchées.

Cette initiative de Solutions Durables en RCA s'inscrit dans la dynamique sur les solutions durables lancée par le Secrétaire général des Nations unies

Elle s'insère dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), et de la Stratégie Nationale des Solutions Durables adopté par le Gouvernement de la République Centrafricaine en février 2019.

En effet, dans une situation relativement apaisée suite à l'accord de Khartoum de février 2019, un certain nombre de retours avait eu lieu lançant l'idée de travailler sur les solutions durables à la fois pour les réfugiés revenant des pays voisins et pour les PDI rentrant dans leurs villages, en plaçant cette réflexion spécifique « Solutions durables » (que nous appellerons dans ce rapport « **SolDur** ») au sein d'une dynamique plus large « **Nexus Humanitaire-Développement-Paix** ».

Tout un processus complexe a été lancé, avec un gros effort méthodologique pour avoir des critères fiables de choix afin de définir des zones prioritaires. Basé sur un certain nombre de critères, ce travail de recueil d'information, d'analyse et de priorisation a conduit à l'identification de 2 zones dites « zones de convergences » : un certain nombre de préfectures

dans la basse Koto (GTSD, 2020b) et d'autres dans le Ouham Pendé (GTSD, 2020a).

La revitalisation du Groupe de travail sur les solutions durables en 2019 a permis des avancées importantes dans le développement d'une vision partagée de la situation dans les zones de retour et l'élaboration de plans d'action locaux conjoints dans les zones d'installation prioritaires.

Cependant, la survenue de la COVID-19 et la dégradation de la situation sécuritaire dans l'ouest ont retardé la mise en œuvre des plans d'action pour les solutions durables dans les zones de convergence identifiées au sein de la Basse-Kotto, l'Ouham-Pendé et l'Ouham.

Afin d'éviter de créer une dépendance et d'aider les personnes à retrouver leur dignité grâce à l'autonomisation, les interventions de développement à long terme doivent aller de pair avec des interventions humanitaires (qui fournissent une assistance vitale, mais ne suffisent pas à elles seules) et des opérations de paix (qui visent notamment à assurer la sécurité physique et stabiliser le contexte politique et sécuritaire). Des initiatives ambitieuses en faveur du développement et de la résilience communautaire doivent être entreprises en étroite synergie et coordination avec les actions humanitaires, notamment dans les zones les plus difficiles où les indicateurs de gravité intersectorielle des besoins sont plus préoccupants. Dans cet esprit de complémentarité, le groupe de travail sur les Solutions Durables en RCA devra jouer un rôle clé en faisant travailler conjointement les acteurs humanitaires, de développement et de paix sur un plan d'action pour les populations déplacées. Les activités de relèvement à mener doivent non seulement bénéficier de façon durable aux personnes déplacées ou retournées, mais aussi à leurs communautés d'accueil avec des actions judiciaires en faveur de la restitution de leurs biens.

### **6.2.3.1. Stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes, et les réfugiés de retour en RCA**

Le Gouvernement a élaboré deux stratégies des solutions durables. La première a couvert la période 2018-2022. La seconde qui s'intitule stratégie nationale de promotion des solutions durables a été élaborée en tirant les enseignements de la première. Elle couvre la période 2023-2027. Cette stratégie a pour vision « créer progressivement un environnement favorable dans lequel les populations affectées, y compris les déplacés à l'intérieur du pays (PDI), les rapatriés et les communautés d'accueil bénéficient progressivement des solutions durables de manière équitable et non discriminatoire ».

#### **Le contenu de la stratégie nationale**

Les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains doivent être largement entendues comme comprenant leur retour dans leur lieu de résidence habituelle (1), leur relocalisation dans une autre partie du territoire, notamment dans de nouveaux quartiers construits et à vocation de les accueillir ainsi que d'autres catégories de la population centrafricaine sur le « principe de la mixité communautaire » (2) et l'intégration locale dans leur lieu de déplacement en ce qui concerne exclusivement les déplacés internes (3).

a) Le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains dans leur lieu de résidence habituelle

Selon le rapport de la commission de mouvement de population, à fin 2017, la République Centrafricaine a connu le retour de 88.349 déplacés internes dans leur lieu de résidence habituelle et le retour spontané dans leurs localités d'origine de 47.735 réfugiés centrafricains de l'exil. Mais, en l'état actuel des choses, rien n'indique que ce retour soit durable au regard de la situation sécuritaire qui prévaut dans certaines localités de retour de ces déplacés

internes et dans celles de ces réfugiés centrafricains. Cette situation sécuritaire provoque des mouvements de va-et-vient des déplacés internes et de réfugiés centrafricains entre d'une part, les sites de déplacement interne en République Centrafricaine ou les camps des réfugiés se trouvant dans les pays d'asile et d'autre part, les localités de retour en République Centrafricaine.

Quoi qu'il en soit, il importe de relever que les statistiques en particulier des réfugiés centrafricains qui se trouvent en exil démontrent que si un retour massif se déclenche de nos jours des pays d'asile vers la République Centrafricaine, c'est la région du Sud-Ouest de la République Centrafricaine constituée des préfectures de la Nana-Mambéré, de la Mambéré-Kadéï, de la Sangha-Mbaéré, de la Lobaye, de l'Ombella-M'poko et de l'Ouham respectivement frontalières du Cameroun, de la République du Congo et d'une partie de la République Démocratique du Congo qui accueillera un nombre de rapatriés estimé à environ 354.273 personnes en provenance de cette région parmi les 542.380 réfugiés centrafricains se trouvant hors des frontières nationales.

La région du Sud-Ouest de la République Centrafricaine en dehors de quelques localités comme Amada-Gaza, Gamboula, Abba, Noufou, Dilapoko et environs est également propice au retour parce qu'elle connaît depuis plusieurs années une relative accalmie et est dotée d'un minimum de services sociaux de base qui ont été épargnés par les différents conflits qui ont sévi en République Centrafricaine et qui ont provoqué le déplacement des populations essentiellement vers les pays limitrophes. De plus, la région du Sud-Ouest est favorable aux activités de cohésion sociale et les différentes communautés sont prédisposées à la cohabitation pacifique. Enfin, la région du Sud-Ouest contrairement à d'autres régions dispose des structures à la tête desquelles se trouvent les autorités administratives et traditionnelles qui garantissent l'ordre public, l'équité, la justice et l'intérêt général.

Mais, beaucoup reste encore à faire pour la sensibilisation des populations locales afin que ces dernières acceptent le retour et l'accueil de leurs compatriotes qui se trouvent dans les camps de réfugiés à l'extérieur de la République Centrafricaine. Il en est de même du retour de 286.000 parmi les 688.700 des compatriotes qui se trouvent en déplacement à l'intérieur du pays.

b) La relocalisation des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour d'exil

Les déplacés internes et les réfugiés centrafricains qui optent pour le retour ne rentrent pas toujours dans leur lieu de résidence habituelle. Certains décident de ne pas retourner dans leur lieu de résidence habituelle soit pour des raisons de traumatismes liés à leur vécu, de situations sécuritaires volatiles, soit parce qu'il y manque des infrastructures d'accueil ou des services sociaux de base. C'est ce qui ressort de l'évaluation faite en décembre 2022 par le Ministère de l'Action Humanitaire dans les localités de retour après la fermeture des trente-deux (32) sites de déplacés internes que comptait la ville de Bangui. Il a été observé que tous les déplacés internes qui avaient opté pour le retour après la fermeture de ces sites ne sont pas tous allés dans leurs quartiers d'origine. Certains ont préféré se réinstaller dans d'autres quartiers. Il en est de même de certains réfugiés centrafricains qui dès leur retour de manière spontanée ou facilitée dans leur pays, ont décidé d'aller vivre dans d'autres quartiers ou localités que ceux d'origine.

De plus, il convient de mentionner que la relocalisation dans une autre partie du territoire des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour d'exil ne devrait pas être mise en œuvre comme un nouveau déplacement vers les anciens ou nouveaux sites dans une autre localité de leur pays. Une telle situation ne devrait avoir lieu que s'il n'y a pas une autre option. Elle ne devrait intervenir qu'en dernier recours après l'autorisation d'une autorité étatique habilitée par la loi à cet effet et elle ne devrait concerner qu'un nombre aussi restreint que possible de déplacés internes ou de réfugiés centrafricains de retour de

l'exil conformément au paragraphe 7 des principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays du 11 février 1998.

Une telle situation ne doit pas être confondue avec celle qui consiste pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour d'exil qui optent volontairement pour aller vivre en famille d'accueil chez un ami ou chez un parent ou à titre personnel dans une résidence de leur choix autre que celle de leur localité d'origine, mais à l'intérieur de leur pays. Il s'agit ici de respecter le droit du déplacé interne ou du réfugié de retour d'exil de circuler librement dans son pays et de s'installer dans une localité de son choix à l'intérieur de son pays à condition que ce choix ne crée pas de problème de sécurité et de cohabitation pacifique entre les communautés et ne soit pas restreint par les motifs valables en droit international tel que la sécurité, l'ordre et la santé publique à la lumière du paragraphe f de l'article 9 de la convention de Kampala et conformément au paragraphe 9.2 des Principes de Pinheiro.

Enfin, pour répondre au besoin de « nouveaux lieux de vie ouverts et intégrateurs » en vue de consolider la paix, réconcilier les individus et les communautés, et dans le cadre des solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour d'exil, le Gouvernement entend construire avec l'appui de la Communauté internationale de nouveaux quartiers sur l'ensemble du territoire sur le principe de la mixité communautaire. En effet, ces nouveaux quartiers auront pour vocation d'accueillir les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour d'exil ainsi que d'autres catégories de populations de manière indifférenciée c'est-à-dire sans tenir compte de leurs appartenances ethno- régionale, sociale ou confessionnelle.

### **6.2.3.2. La réintégration socioéconomique des ex-combattants**

Dans le cadre d'un projet, DDDR pilote initié par la MINUSCA, chaque groupe armé a fourni une liste de 40 candidats à la démobilisation. Ce projet était fondé sur le principe « *Un Homme-Une arme de guerre* ».

La feuille de route de Louanda de 2021 qui vise à revitaliser et non remplacer l'APPR, a notamment pour mission de ramener dans l'APPR les groupes armés dissidents et qui continuent de poursuivre le conflit armé. Il est donc nécessaire d'appuyer le Gouvernement, non pas seulement à mettre en œuvre le désarmement et la démobilisation, mais aussi en fournissant un appui substantiel à la réintégration socio-économique communautaire aux combattants qui accepteront de rentrer dans le processus DDDR.

Le volet réintégration socio-économique du PNDDRR est soutenu par la Banque mondiale à travers le Projet de Réintégration des Ex-combattants (PREC), mis en œuvre par l'UEPNDDRR à travers ses partenaires d'exécution IOM et ACTED. Initialement prévu pour durer trois ans (2017-2020), le PREC a bénéficié de deux extensions sans coûts additionnels avec pour nouvelle date de clôture définitive fin juin 2023.

Il sied de noter que la réintégration des ex-combattants se fait à travers l'approche communautaire. Autrement dit, la prise en charge ne cible pas seulement les ex-combattants mais aussi toutes leurs communautés. En outre, la réintégration s'inscrit dans un processus à moyen et long terme. Elle est multidimensionnelle, multisectorielle et holistique. Comme telle, elle constitue un socle fédérateur entre les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix en renforçant ainsi la mise en œuvre de l'approche Nexus HDP. Cette démarche justifie le choix porté sur la réintégration des ex-combattants comme un résultat collectif.

Un trop grand décalage entre les opérations DD et la réintégration tout comme un gap en matière d'appui à la réintégration compromettrait la poursuite du processus DDDR pour les éléments de la CPC ciblés par la feuille de route de Luanda de 2021 ainsi que pour tous autres éléments des groupes armés désireux de déposer les armes et, par conséquent, compromettrait la mise en œuvre de cette feuille de route dans son ensemble et tous les efforts d'engagement politique pour ramener ces groupes armés dans le cadre de l'APPR.

## **Leçons apprises des processus DDR en Centrafrique**

Les principales leçons tirées des processus DDR en Centrafrique se résument de la manière suivante.

- Une formation préalable et une définition des kits de réintégration basées sur les besoins des bénéficiaires et la cartographie des opportunités de réintégration contribuent à la durabilité de la réintégration ;
- Un bon ciblage des microprojets communautaires et leur équitable répartition dans les zones d'intervention du projet évitent les conflits entre communautés d'origine ou d'accueil des ex-Combattants ;
- L'implication des communautés dans la planification et la mise en œuvre des microprojets communautaires facilite l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires ;
- Le décalage entre les phases DD et RR, de même qu'une prise en charge basée sur une approche ciblant prioritairement les Ex-combattants à l'étape de la réinsertion entraînent des mécontentements, des tensions qui peuvent compromettre tout le processus.
- Le niveau de pauvreté des familles et de quasi-absence de services de base, particulièrement dans les zones rurales, est un obstacle au soutien des familles et à la réintégration durable des EAFGA ;
- Une durée plus longue des participants dans la réhabilitation des infrastructures facilitée la mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- L'établissement des synergies avec les interventions de réinsertion de courte durée et le renforcement de leurs effets sur le long terme contribuent à la durabilité de la réintégration ;
- La sensibilisation régulière et une communication claire avec les communautés sur l'approche des projets, sur les critères d'inclusion, sur les bénéfices individuels et

collectifs, facilitent la participation et l'appropriation des réalisations ;

- Les formations basées sur les métiers et d'assez longue durée facilitent l'amélioration des compétences et la durabilité de la réintégration

### **a) Enjeux et défis de la réintégration communautaire des Ex-combattants**

Les enjeux et défis de la réintégration des Ex-combattants sont nombreux et complexes. Il s'agit entre autres de :

- Le non-respect des engagements pris dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) par les 14 groupes armés signataires et le faible degré de réconciliation nationale et de cohésion sociale ;
- Le retard pris dans la mise en œuvre des opérations DD ;
- La mise en œuvre et la sécurisation des activités de réintégration dans les zones encore sous-influence des Groupes armés.
- La faible disponibilité pour la planification, le suivi et l'évaluation conjointe par les Agences du Système des Nations Unies (ANU) malgré l'existence de mécanismes et procédures conjoints
- L'Absence/insuffisance/dégradation des infrastructures socioéconomiques de base est un handicap à la réintégration économique.
- Les faibles capacités des structures de production, aggravées par les restrictions dues à la pandémie du Covid 19 et la crise Ukraine/Russie ainsi que l'absence de culture entrepreneuriale ;
- La faiblesse des compétences professionnelles, psychosociales et interpersonnelles ;
- les frustrations dues aux inégalités, marginalisations, injustices et violations des droits de certains groupes sociaux ;
- Les faibles capacités de création d'emplois et de génération de revenus durables aux niveaux national et local ;

- La faible implication des femmes dans les processus de relèvement post-conflit en dépit des efforts déployés par le Gouvernement aux niveaux institutionnel ;
- La faiblesse de l'autorité et de la présence de l'État dans certaines régions qui a ouvert la voie à l'instauration par les groupes armés d'une administration parallèle.
- Faible disponibilité des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la réintégration qui est un processus à long terme.
- Faible prise en compte des jeunes dans la réintégration : Conscient que 73% de la population RCA a moins de 35 ans, les jeunes sont aussi victimes de conflits en RCA ;

## b) Les axes d'interventions de la stratégie

La stratégie vise globalement la réintégration socio-économique des ex-combattants y compris des femmes, les jeunes filles et les enfants associés aux groupes armés au sein de leur communauté. Ainsi, elle doit contribuer prioritairement à la restauration de la sécurité, à la consolidation de la paix, à la réconciliation nationale et au développement par, 1) une réponse intégrée et durable aux niveaux communautaire, économique, social, sensible au genre et, 2) le renforcement des capacités des communautés dans les zones de réinstallation pour développer des solutions alternatives et durables au conflit.

La stratégie s'appuie sur 5 axes d'intervention à savoir :

1. *Autorité de l'État, droits humains et justice de proximité ;*
2. *Santé mentale et resocialisation ;*
3. *Capacités des communautés d'accueil et cohésion sociale ;*
4. *Emploi, moyens d'existence durables et économie locale ;*
5. *Réintégration des EAFGA et autonomisation socioéconomique des FAFGA*

La stratégie sera mise en œuvre à travers trois phases en cohérence avec la «Politique des

Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit » qui définit trois volets de programmation à savoir: (i) le Volet A centré sur les mesures à court terme, souvent de nature temporaire, comme premier soutien utile à la reconstruction et au relèvement, avec l'accent mis sur les personnes et groupes touchés par la crise; (ii) le Volet B sur le relèvement de l'économie locale pour la création d'emplois et la réintégration se concentre sur la promotion des possibilités d'emploi et le renforcement des capacités au niveau local où la réintégration se produit en fin de compte; et (iii) le Volet C sur la création d'emploi durable et de travail décent qui implique l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et politiques au niveau national, y compris un cadre pour le dialogue social. Cette politique recommande que les programmes dans chacun de ces volets soient entrepris simultanément, aussitôt que possible, et avec plus ou moins d'intensité et de durée, selon le contexte local.

Couvrant la période 2023-2027, le budget de la stratégie s'élève à 64,3 millions \$US réparti de la manière suivante : 20,7 millions \$US à court terme ; 25,6 millions \$US à moyen terme et 12,7 millions \$US à long terme.

### 6.2.3.3. Leçons apprises des processus DDR en Centrafrique

Les principales leçons tirées des processus DDR en Centrafrique se résument de la manière suivante.

- Une formation préalable et une définition des kits de réintégration basées sur les besoins des bénéficiaires et la cartographie des opportunités de réintégration contribuent à la durabilité de la réintégration ;
- Un bon ciblage des microprojets communautaires et leur équitable répartition dans les zones d'intervention du projet évitent les conflits entre communautés d'origine ou d'accueil des ex-Combattants ;
- L'implication des communautés dans la planification et la mise en œuvre des microprojets communautaires facilite

l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires ;

- Le décalage entre les phases DD et RR, de même qu'une prise en charge basée sur une approche ciblant prioritairement les Ex-combattants à l'étape de la réinsertion entraînent des mécontentements, des tensions qui peuvent compromettre tout le processus.
- Le niveau de pauvreté des familles et de quasi-absence de services de base, particulièrement dans les zones rurales, est un obstacle au soutien des familles et à la réintégration durable des EAFGA ;
- Une durée plus longue des participants dans la réhabilitation des infrastructures facilitée la mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- L'établissement des synergies avec les interventions de réinsertion de courte durée et le renforcement de leurs effets sur le long terme contribuent à la durabilité de la réintégration ;
- La sensibilisation régulière et une communication claire avec les communautés sur l'approche des projets, sur les critères d'inclusion, sur les bénéfices individuels et collectifs, facilitent la participation et l'appropriation des réalisations ;
- Les formations basées sur les métiers et d'assez longue durée facilitent l'amélioration des compétences et la durabilité de la réintégration

#### **6.2.4. Prévention, gestion et réponse d'ensemble aux catastrophes naturelles**

Environ 100 000 personnes ont été affectées par les inondations en 2019 et plus de 23 300 personnes supplémentaires au 3 décembre 2020. En tout, près de 314 000 personnes vivent dans les neuf sous-préfectures les plus exposées aux inondations. Cette exposition est le fait de variables climatiques, mais également de facteurs structurels qu'il est possible d'atténuer (absence de système de prévention et de gestion des risques et catastrophes, plans d'urbanisation désuets, manque de systèmes de drainage des

eaux, faible conscientisation des populations aux risques).

Dans ce contexte, les acteurs humanitaires se doivent de collaborer avec les acteurs de la société civile, les acteurs de développement, les municipalités, la MINUSCA et le Gouvernement central (Ministère des Affaires humanitaires, Ministère de l'urbanisme, Ministère de l'Environnement) afin de prévenir les risques d'inondations et de limiter leurs impacts sur les personnes les plus vulnérables. Sur la base de la réponse intégrée engagée à Bangui en 2020 à travers le Comité Opérationnel Technique (COT) et tirant profit des avantages comparatifs de chaque acteur, la priorité sera accordée aux actions suivantes :

Prévenir les risques et développer une culture de contingence : Soutien technique au Gouvernement (protection civile, mairies) pour la prévention et la gestion des catastrophes. Collaboration avec les acteurs de développement et la MINUSCA pour l'identification d'actions rapides utiles dans les zones urbaines à risques (évacuation des déchets, curage des canaux, communication aux risques) ;

Renforcer les capacités d'évaluations rapide et d'analyse conjointe : Mise en place d'équipes mixtes d'évaluation rapide post-catastrophe à Bangui dès novembre 2020. Elles sont coordonnées et formées par les équipes du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et REACH et intègrent les volontaires de la Croix-Rouge centrafricaine, de la protection civile et permettent de connaître rapidement l'ampleur de la catastrophe et les besoins prioritaires ;

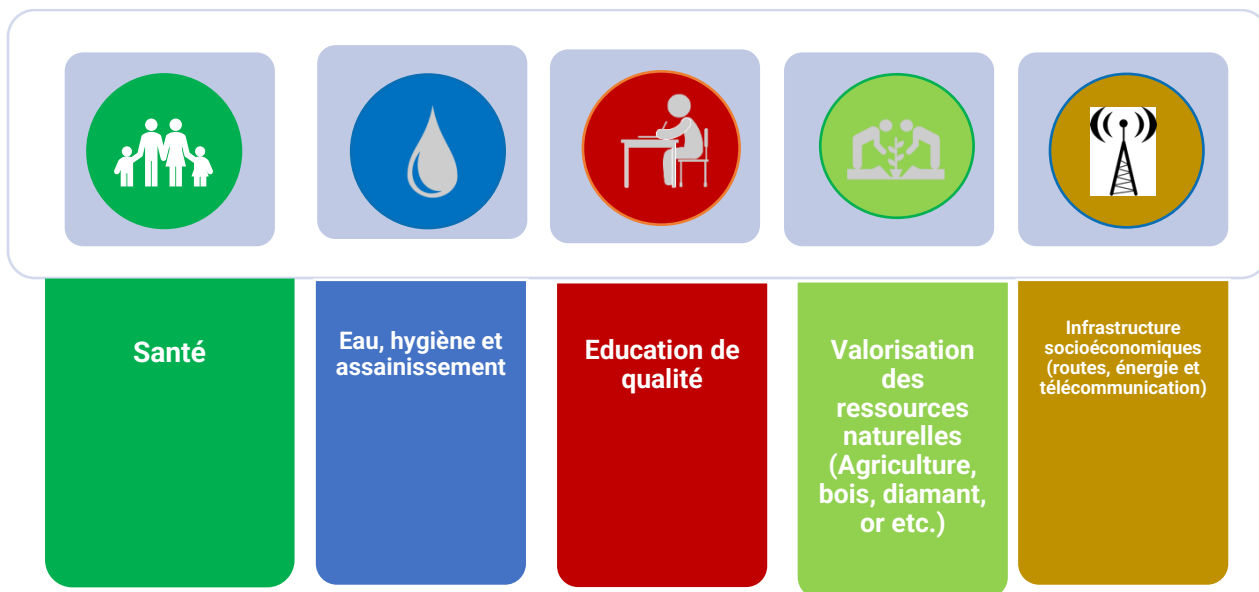
Déployer une assistance d'urgence aux personnes sinistrées : Fourniture d'une réponse d'urgence et protectrice, si possible en transferts monétaires, pour les victimes des inondations : abris d'urgence, traitement de l'eau contaminée et fourniture de services EHA, Sécurité alimentaire et soins d'urgence pour les blessés et personnes à risque (personnes handicapées, enfants malnutris, personnes âgées) ;

Informers et protéger les personnes : D'une part, mise en place de mécanismes d'information, de

plaintes, de feedback et de protection, y compris de référencement en cas de VBG et EAS. D'autre part, protection physique des personnes grâce à une présence renforcée de la MINUSCA/ Forces

armées centrafricaines (FACA)/ Forces de sécurité-intérieures centrafricaines (FSI) dans les lieux de déplacements.

**Figure 6:** Les secteurs leviers du NEXUS HDP en RCA



Source : Auteur

Des secteurs leviers et des principes directeurs ont été dégagés afin de renforcer en premier lieu l’articulation entre la réponse humanitaire (PRH) et la réponse de développement pour minimiser les instances potentielles de duplication des interventions et initier le transfert graduel des responsabilités aux autorités nationales chargées de la fourniture des services sociaux de base et de protection, comme suit :

L’action humanitaire continuera de répondre aux situations de catastrophes naturelles, d’émergence d’épidémies(COVID-19), et à toute conséquence humanitaire d’un choc sécuritaire ;

L’action humanitaire reste un facteur essentiel de stabilité et de protection du fait de sa présence, particulièrement dans les zones géographiques encore instables et dans les zones qui ne sont pas encore accessibles aux services publics de l’État ;

En ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, le PRH couvrira uniquement l'assistance humanitaire pour les retours spontanés alors que le RCPCA se concentrera sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le retour des réfugiés et sur des solutions durables pour les personnes déplacées ;

Le transfert des responsabilités aux institutions nationales chargées de la fourniture des services de base et de protection dépendra de la rapidité avec laquelle les fonds destinés au développement peuvent être mobilisés et effectivement déboursés ;

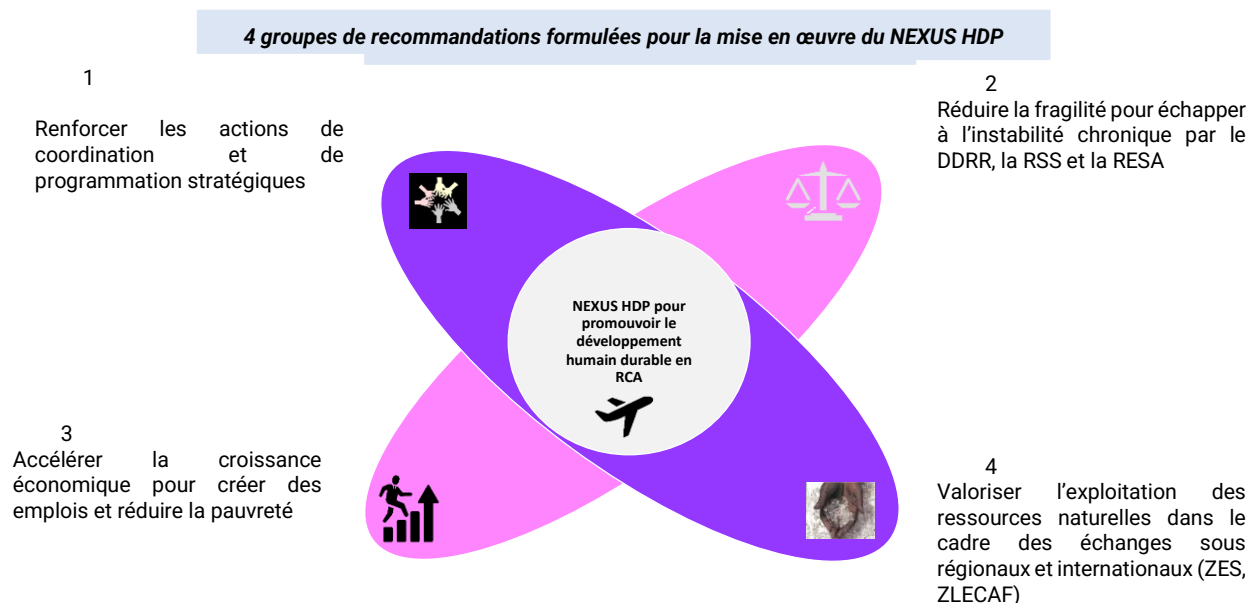
La mise en œuvre du RCPCA et du PRH a nécessité une coordination très étroite et continue, qui en principe devra être revue au moins deux fois par an afin : i) d'identifier les zones géographiques où le relèvement peut prendre le relais des actions humanitaires tout en transférant graduellement aux institutions nationales la responsabilité de fournir les services sociaux de base et de protection ; ii) d'identifier les actions complémentaires et progressives de relèvement par rapport aux actions humanitaires en cours ; iii) de préciser la nature spécifique et les méthodes de mise en œuvre des interventions humanitaires par zone géographique (par exemple : malnutrition aiguë et sévère) et de relèvement (par exemple : mesures structurantes pour réduire la malnutrition chronique et la sécurité alimentaire) et; iv) de préciser le ciblage des bénéficiaires.

Toute intervention humanitaire ou de développement devra être mise en œuvre dans le respect des principes du « **Do no harm** » afin de renforcer la cohésion sociale et de prévenir tout risque d'émergence de nouveaux conflits intracommunautaires ou intercommunautaires.

Le cadre de résultats transitoires et l'évaluation détaillée des coûts du pilier2 (annexe2 du rapport technique) reflètent la manière la plus rigoureuse possible les interventions de développement qui prendront le relais de l'action humanitaire, tout en bénéficiant de ses acquis, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et

de l'assainissement, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire.

Figure 7: Les quatre groupes de recommandations formulées pour la mise en œuvre du NEXUS HDP en RCA



En termes de recommandations, il est important de renforcer d'abord les actions de coordination et de programmation stratégiques entre les humanitaires et les acteurs de développement. En même temps, le Gouvernement doit tout mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité et échapper à l'instabilité chronique en renfonçant le dialogue intercommunautaire, accélérant le DDDR et la RSS et en créant les conditions de stabilisation des FAE à l'intérieur du pays. Par ailleurs, il est important et nécessaire d'engager des réformes pour accélérer la croissance économique en vue de créer des emplois pour la réduction de la pauvreté sur toute l'étendue du territoire. Et enfin, le Gouvernement doit valoriser l'exploitation des nombreuses ressources naturelles du pays à travers l'implantation des zones économiques spéciales et la ZLECAF. Ce n'est qu'en adressant ces problèmes que le Gouvernement peut réduire le déficit de confiance entre les populations, les institutions et les Gouvernants. La participation et la redevabilité sont des atouts importants. Pour relever ces défis institutionnels, la presse et les technologies de l'information et de la communication devront être mises à profit. Cela permettra d'adapter les capacités institutionnelles de manière concertée, de comprendre les processus et les contraintes qui

influencent la mise en œuvre des politiques sectorielles en matière d'actions humanitaires, de solidarité et de réconciliation nationale, d'emploi des jeunes et de développement socioéconomique.

Dans le contexte de fragilité persistante de la RCA, les actions humanitaires ne peuvent pas se résumer seulement à la sauvegarde des vies humaines. Elles requièrent avant tout un engagement assidu non seulement des ONG humanitaires et du système des Nations Unies, mais aussi du gouvernement au plus haut niveau avec la participation effective de tous les ministères concernés (Actions humanitaires, Santé, éducation, genre et promotion de la femme, agriculture, hydraulique et énergie, travaux publics et transport). Au-delà du symbole humanitaire, ce processus implique l'amélioration des conditions de vie des populations qui nécessite la relance du processus de développement dans les provinces, car cette transition humanitaire et développement donnera de la visibilité et de l'efficacité à toutes les interventions. Ainsi, la transition réussie de l'humanitaire au développement ne sera viable que si elle s'inscrit dans des initiatives plus vastes et durables relatives à la sécurité, à la réconciliation, à la délivrance des services

sociaux de base, au développement des infrastructures et au redressement économique. Toutes les actions des Nations Unies pouvant cimenter ce processus devraient être imbriquées de manière à assurer sa durabilité, y compris les efforts de réconciliation, de désarmement, démobilisation et réintégration, les projets pour les jeunes à risque, les THIMO et les QIP.

Les Nations Unies entreprennent depuis quelques années de nombreuses et importantes actions en faveur de l'humanitaires et du développement. À l'exemple de la réponse à la COVID-19, celles-ci ont visé non seulement la sauvegarde des vies et la restauration de l'autorité de l'État, mais aussi, la relance des activités de développement socioéconomique.

Cependant, une coordination renforcée est souhaitable au sein des Nations Unies et avec le gouvernement et tous les partenaires impliqués

dans les domaines humanitaires et de développement (ONG, Banque mondiale, Fonds monétaire internationale, Union européenne, gouvernement français et autres), dans le cadre de mise en œuvre du prochain plan national de développement. Cette coordination devrait inclure un échange régulier et systématique d'informations pertinentes, l'identification conjointe de problèmes et l'élaboration de solutions communes afin d'aider le gouvernement à développer une stratégie progressive et pragmatique de solutions durables en fonction des circonstances et besoins locaux.

La prise en compte de tous ces facteurs permettra d'accélérer la transition de l'humanitaire au développement et aussi l'augmentation de l'indice de développement humain en RCA. Ainsi, les recommandations ci-après sont nécessaires :

**Tableau 15: Présentation des principales recommandations**

Principales Recommandations	Institutions Responsables
<i>Au plan de renforcement de la coordination et de programmation stratégique entre les humanitaires, les acteurs de développement et de consolidation de la paix</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Instaurer un dialogue politique de haut niveau sur le Nexus HDP (Gouvernement, Humanitaire et Acteurs de développement et de consolidation de la paix) sous le lead du Gouvernement et Co lead du Coordonnateur résident ;</li> </ul>	Primature, Ministère du Plan, Ministère de l'action humanitaire, Ministère du DRR Coordonnateur Résident, PNUD, et OCHA
<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier les zones géographiques où le développement peut prendre le relais des actions humanitaires tout en transférant graduellement aux institutions nationales la responsabilité de fournir les services sociaux de base et de protection ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier les complémentarités incrémentales des actions de développement par rapport aux actions humanitaires en cours ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>préciser la nature spécifique et les méthodes de mise en œuvre des interventions humanitaires par zone géographique (par exemple : malnutrition aiguë et sévère) et de relèvement (par exemple : mesures structurantes pour réduire la malnutrition chronique et la sécurité alimentaire) ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>préciser le ciblage des bénéficiaires.</li> </ul>	
<i>Au plan de réduction de la fragilité (DDRR, RSS, RESA)</i>	Ministère du DRR, Ministère de la défense, Ministère de la sécurité, Ministère de l'Administration du Territoire et Ministère de la fonction publique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les négociations avec les groupes armés et les actions du DRR</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionner et affecter les FAE, au regard des besoins et des priorités et ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la mise en œuvre du processus de décentralisation, en vue d'une mise à disposition à terme des personnels adéquats auprès des collectivités ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer les conditions de stabilisation des FAE à l'intérieur du pays</li> </ul>	
<i>Au plan de l'eau et assainissement, de la santé et de la protection sociale</i>	Ministères de la santé, de l'hydraulique, OMS et la PTF

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier les investissements dans le domaine de l'hydraulique et assainissement</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre du PNDS 2022-2026 par le Renforcement des investissements dans le secteur de la santé et poursuivre la réhabilitation des infrastructures existantes, relever le niveau de plateau technique et la qualité des ressources humaines afin d'accroître la résilience du pays face aux crises sanitaires récurrentes ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le dispositif de prévention de risques professionnels</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser périodiquement les fora sur l'emploi et la protection sociale</li> </ul>	
<p><i>Au plan de l'éducation et du développement des compétences</i></p>	Ministères de l'éducation nationale, du travail et de la formation professionnelle, UNESCO, BIT et les PTF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'éducation primaire dans toutes les régions,</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le taux d'utilisation des maîtres parents à l'intérieur du pays</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la création d'écoles des métiers qui pourraient recevoir et former aussi bien les élèves venant du cycle primaire et secondaire de l'enseignement fondamental que ceux venant du secondaire pour des modules de spécialisation</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans le code de travail, l'apprentissage dans le centre de formation en faveur des jeunes sortis du cycle primaire et valider le contrat d'apprentissage par écrit pour une durée au moins égale à celle de formation avec la prise en compte d'une année éventuelle préparatoire</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganiser les structures d'encadrement du monde de travail et procéder au renforcement de leurs capacités</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre un accent particulier sur la scolarisation des filles en vue de rééquilibrer l'indice de parité filles /garçons dans l'optique de la loi sur la parité du genre</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et intensifier la politique de formation des enseignants des filières professionnelles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyer l'organisation des stages de qualification destinés aux jeunes diplômés</li> </ul>	
<p><i>Au plan de l'accélération de la croissance économique</i></p>	Ministères de l'Économie, des Finances, du Commerce, de Travail, MINUSCA, PNUD, BIT, UE, BM, BAD et autres PTF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan de résilience économique et sociale à moyen terme pour consolider les acquis du RCPCA en vue de renouer avec la trajectoire de croissance économique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les coopératives agropastorales des femmes et encourager les initiatives des activités génératrices de revenus en vue de renforcer la résilience des femmes face aux crises</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les potentiels investisseurs par des facilités (administratives, des transferts inter bancaires et de communication) à poursuivre les activités en vue d'améliorer le niveau d'investissements prévus dans les plans stratégiques des entreprises</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier et moderniser les systèmes de production agropastorale avec des avantages comparatifs</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir à la baisse les conditions de prêts bancaires (taux d'intérêts nominal, frais et commissions sur les intérêts)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le processus de passation des marchés</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux intégrer la future politique de l'emploi et de formation professionnelle dans le plan national de développement</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allouer des ressources suffisantes en faveur des réformes économiques, en optimisant les dépenses de biens et services sociaux, afin de mener des actions concrètes qui touchent les populations vulnérables</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alléger la pression fiscale sur le secteur formel en élargissant l'assiette fiscale. Pour ce faire, un mécanisme plus incitatif au profit des petites et micro- entreprises est nécessaire</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un mécanisme dans le système fiscal susceptible d'inciter les micro-entreprises à l'accumulation intensive et à la formalisation des activités</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises qui ont de forts impacts sur la réalisation des objectifs de croissance économique, de création d'emplois décents, de réduction de la pauvreté et de réduction des inégalités de revenus (ODD 1, 8, 10)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la distribution des intrants, matériels et équipements de production pour accroître la productivité et la disponibilité des aliments (semences améliorées, matériels aratoires de qualité, etc.).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des programmes de filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une bonne politique de création d'emploi et rendre disponibles des stratégies d'atténuation des impacts sanitaires et économiques de la COVID-19 sur les femmes et les jeunes désœuvrés en vue de renforcer leurs capacités de résilience</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les Politiques de Pôle de développement pour accompagner les politiques de décentralisation et de désenclavement de chaque région ou préfecture</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des politiques de facilitation les prêts bancaires aux entreprises pour faire face aux dépenses incompressibles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'investissement dans les infrastructures socio-économiques afin de garantir aux entreprises des conditions de croissance et de compétitivité</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre les textes d'application de la Loi Partenariat Public/Privé pour l'arrimer au Code des marchés Publics</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parachever le processus de la digitalisation des procédures de création d'entreprises et des Coopératives</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités du GUFE</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser les différents textes juridiques visant à améliorer le climat des affaires</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la formation professionnelle et technique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de l'ACFPE et du CAPMEA</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la migration progressive du secteur informel vers le secteur formel.</li> </ul>	
<p><i>Au plan de valorisation des ressources naturelles du pays</i></p>	Ministères de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, des mines, de l'industrie, de l'énergie, des transports, des TP. PNUD, FMI, BM, BAD UE.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager la transformation structurelle et la diversification de l'économie nationale afin d'assurer une meilleure résilience aux chocs extérieurs</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux reconstruire l'économie en adoptant des modes de consommation et de production durables et inclusifs, économes en ressources et résilients vis-à-vis des changements climatiques dans tous les secteurs de l'économie</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir à moyen et long termes, les chaînes de valeur en se focalisant sur les secteurs stratégiques comme l'amélioration de la productivité dans les secteurs de bois, de diamant et aussi dans de l'agropastoralisme, la transformation alimentaire et la fabrication des produits pharmaceutiques pour s'affranchir de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir l'opportunité de la zone de libre-échange continental africain (ZLECAf) pour se positionner sur le marché africain</li> </ul>	
<p><i>Au plan de suivi évaluation</i></p>	Ministères de l'Économie, des Finances, BIT, UE, ICASEES, PNUD, BM et autres PTFs

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des Ministères sectoriels dans la collecte et le traitement des données relatives aux activités de leur secteur pour un meilleur suivi</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'innovation dans la collecte, le traitement et l'analyse des données sur le marché de l'emploi afin de ne laisser personne pour compte</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des enquêtes socioéconomiques et de l'emploi pour aider à la détermination des politiques adaptées au contexte actuel ;</li> <li>• la mise en réseau des institutions et structures intervenant dans les domaines de l'économie et de l'emploi</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau des institutions et structures intervenant dans les domaines de l'économie et de l'emploi</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place d'un dispositif d'accès facile aux informations disponibles sur le marché de travail pour les jeunes</li> </ul>	
<p><b>Et enfin</b> <i>Au plan de la communication et des médias</i></p>	Ministères Nouvelles technologies, de la Communication, des Finances, HCC, PNUD, UE et autres PTF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la presse pour une bonne utilisation de nouvelles technologies de communication afin de mieux communiquer sur le marché du travail et les résultats de l'approche Nexus HDP</li> </ul>	

## Conclusion générale

L'objectif de ce RNDH 2023 dont la thématique porte sur « **de l'humanitaire à la relance du développement en RCA** » est tout d'abord, de mettre en exergue les progrès réalisés par la communauté humanitaire depuis la grande crise de 2013. Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA, les humanitaires devraient après 2019 passer le relais aux acteurs de développement. Mais malheureusement, de nouvelles crises se manifestent encore et continuent d'annihiler les efforts de l'État, des opérateurs économiques et des partenaires au développement engagés dans le processus de relance économique et de réduction de la pauvreté. Ces crises génèrent toujours des besoins qui ne sauraient se passer des interventions humanitaires. Avec, la persistance de la fragilité autour des zones riches en ressources naturelles exploitées illégalement et anarchiquement par les résidus des groupes armés qui continuent d'en tirer l'essentiel de leurs revenus. Cette situation prive non seulement l'État d'importantes recettes budgétaires, mais le place sous la forte dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds et partenaires au développement et compromet sa capacité à investir dans les secteurs sociaux dont les besoins sont énormes. C'est pour cette raison que les indicateurs de développement humain sont très faibles dans le monde.

Le pays est classé 188<sup>ème</sup> sur 191 en 2023 selon l'IDH du PNUD. Il se caractérise par le paradoxe de l'abondance des ressources naturelles et de l'extrême pauvreté humaine des populations.

L'État fragilisé par les conflits et les crises multiformes ne peut ni financer les projets et programmes de développement, ni investir dans les secteurs sociaux qui du fait de la recrudescence des conflits accumulent des besoins énormes en termes d'infrastructures socioéconomiques de base (construction, réhabilitation et équipement des établissements scolaires, des centres de santé, des centres culturels et sportifs pour l'épanouissement de la jeunesse, etc.). Les jeunes étant abandonnés se livrent à la délinquance et constituent une proie

facile pour les groupes armés qui les enrôlent comme combattants en vue de consolider leur hégémonie dans la région ou de conquérir le pouvoir. Tout ce cycle justifie la spirale des conflits que la RCA connaît depuis des décennies.

Dans ce contexte, il est important de mettre en place un grand programme de développement des régions afin de répondre aux préoccupations de la jeunesse. En même temps, l'État doit continuer à voler au secours des populations les plus vulnérables qui sont dans les zones difficilement accessibles. Ainsi, il faut une bonne articulation des interventions entre les humanitaires et les acteurs de développement d'où le NEXUS humanitaire, développement et paix.

Pour inverser la tendance des indicateurs de développement humain durable en RCA, les recommandations sont formulées autour de quatre grands points à savoir :

1. Renforcer les actions de coordination et de programmation stratégiques entre humanitaires et acteurs de développement ;
2. Réduire la fragilité pour échapper à l'instabilité chronique par la bonne gouvernance politique, la RESA, le DDDR, la RSS et ;
3. Accélérer la croissance économique pour créer des emplois et réduire la pauvreté et ;
4. Valoriser l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre des échanges sous régionaux et internationaux (ZES, ZLECAF).

Le Gouvernement centrafricain doit impérativement, poursuivre concomitamment les négociations politiques et les opérations de ratissage dans les zones difficilement accessibles. En même temps, il doit accélérer la décentralisation en vue de développement économique local. Aussi, doit-il renforcer la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables en s'appuyant sur des institutions responsables et efficaces, une éducation de qualité afin de réduire durablement les inégalités à travers une croissance économique soutenue, inclusive et créatrice d'emploi pour les jeunes.

## Références bibliographiques

<b>Banque Africaine de Développement (2012): Perceptives économique en Afrique, note du pays-RCA 2012.</b>
Banque Africaine de Développement (2014): <i>document d'assistance intérimaire a la transition en RCA 2014-2016, ORCE, juin 2014.</i>
Banque Africaine de Développement (2023): <i>Rapport Pays Mobiliser le financement du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en RCA.</i>
Banque de France (2013): <i>Rapport annuel de la zone franc.</i>
Banque de France (2016): <i>Rapport annuel de la zone franc.</i>
Banque Mondiale (2021): <i>Cahiers économiques de la République centrafricaine : Investir dans le capital humain pour préserver l'avenir ». Washington, DC Banque mondiale, juillet 2021.</i>
Banque Mondiale (2022): <i>Cahiers économiques de la République centrafricaine : Se prémunir aux risques croissants. Apporter une réponse aux défis macro-budgétaires et libérer le potentiel du secteur agricole ». Washington, DC Banque mondiale.</i>
Banque Mondiale (2023a): <i>Cahiers Economiques de la République centrafricaine. Numéro spécial : Réforme des subventions aux combustibles fossiles ». Washington, DC : Banque mondiale.</i>
Banque Mondiale (2023b): <i>Évaluation de la pauvreté en République Centrafricaine.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2010): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2011): <i>Rapport anuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale: (2013). <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2014): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2015): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2016): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2017): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2018): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2019): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2020): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2021): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2022): <i>Rapport annuel.</i>
Banque des Etat de l'Afrique Centrale (2023): <i>Rapport annuel.</i>
BECDOR (2018): <i>Statistiques des productions des diamants bruts et or officiellement enregistrées par le bureau d'évaluation de diamant et or (BECDOR) et sppk-rca entre les années 2016 et 2018 Étude.</i>
CMP:(2014). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2015). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2016). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2017). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2018). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2019). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2020). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2021). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2022). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
CMP. (2023). <i>Rapport de Commission de Mouvements de la Population.</i>
Coordination Nationale du Climat. (2022). <i>Evaluation des besoins en technologie Analyse des barrières et cadres propices à la mise en œuvre des technologies d'atténuation des changements climatiques en république centrafricaine.</i>
DDRR (2016): <i>Ø Stratégie du Programme National De Désarmement, Démobilisation, Réintégration, Rapatriement (DDRR).</i>
Martinelli. M et Klimis. E. (2009): <i>La Réforme du secteur de la sécurité en République Centrafricaine, groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité, mai 2009.</i>
FMI. (2010). <i>Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2009-en RCA, Rapport du FMI No. 10/21, Janvier 2010.</i>
FMI. (2012). <i>Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2011- RCA, Rapport du FMI No. 10/21, août 2011, Rapport du FMI No. 12/238.</i>
FMI. (2014). <i>Rapport des services du FMI sur les politiques communes des états membres, No. 14/252, aout 2014.</i>
FMI. (2018). <i>RCA consultations de 2018 au titre de l'article iv, cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement, rapport du FMI no 18/380, décembre 2018.</i>

FMI. (2019). <i>Le conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal d'un montant de 115,1 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine.</i>
FMI. (2021). <i>Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2021-en RCA, Rapport du FMI n° 22/31, décembre 2021.</i>
FMI. (2023). <i>Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2022-en RCA, Rapport du FMI n° 23/155, mai 2023.</i>
HeRAMS. (2022). <i>République Centrafricaine Rapport de référence.</i>
HeRAMS. (2023). <i>République Centrafricaine Rapport de référence.</i>
Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT) (2010): <i>RCA, Bulletin 156   12/10/10 – 26/10/10.</i>
Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT) (2012): <i>RCA, Bulletin No. 201 07 – 21 août 2012.</i>
ICASEES (2018): <i>Annuaire statistique de la République Centrafricaine de l'année 2017, août 2018.</i>
ICASEES. (2019a). <i>Comptes nationaux provisoires 2018, juin 2019.</i>
ICASEES (2019b): <i>Rapport final de l'enquête par grappe à indicateurs multiples – MICS (2018-2019), RCA.</i>
ICASEES (2020): <i>Bulletin trimestriel de conjoncture 2020.</i>
ICASEES (2022a): <i>Annuaire statistique de la République Centrafricaine Année 2018-2021, décembre 2022.</i>
ICASEES (2022b): <i>Bulletin trimestriel de conjoncture 2022.</i>
IPC (2010): <i>Rapport cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire.</i>
IPC (2011): <i>Rapport cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire.</i>
IPC (2014): <i>Rapport cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire.</i>
IPC (2019): <i>Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Bangui-RCA.</i>
IPC (2020): <i>Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Bangui-RCA.</i>
IPC (2021): <i>Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Bangui-RCA.</i>
IPC (2022): <i>Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Bangui-RCA.</i>
IPC (2023): <i>Rapport cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire.</i>
ITIE (2022): <i>Rapport final d'étude sur la transparence des contrats en République Centrafricaine, décembre 2022.</i>
Mapping-RCA (2017a): <i>Rapport Mapping-RCA et la Cour pénale spéciale : Recommandations principales, mai 2017.</i>
Mapping-RCA (2017b): <i>Rapport Mapping RCA Violences sexuelles liées aux conflits et violences basées sur le genre, mai 2017.</i>
Ministère chargé de l'éducation nationale (2016): <i>Texte organique.</i>
Ministère chargé de l'éducation nationale (2020): <i>Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 ; mai 2020.</i>
Ministère de DRR (2016): <i>Texte organique.</i>
Ministère de l'Action Humanitaire (2016): <i>Texte organique.</i>
Ministère de l'Action Humanitaire (2018): <i>Stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes, et les réfugiés de retour en République Centrafricaine (2018 - 2021).</i>
Ministère de l'Action Humanitaire (2023): <i>Ministère de l'Action Humanitaire. (2018). Stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes, et les réfugiés de retour en République Centrafricaine (2023 - 2027).</i>
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (2019): <i>Politique sectorielle de la justice 2020-2024, décembre 2019.</i>
Ministère de la santé et de la Population (2018): <i>Texte organique.</i>
Ministère de la santé et de la Population (2019): <i>Politique Nationale de Santé 2019 - 2030.</i>
Ministère de la santé et de la Population (2022): <i>Plan national de développement sanitaire (PNDS III) 2022-2026.</i>
Ministère des Eaux et Forêts (2021): <i>État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine.</i>
Ministère des finances et du budget (2017): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des finances et du budget (2018): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des finances et du budget (2019): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des finances et du budget (2020): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des finances et du budget (2021): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des finances et du budget (2022): <i>Rapport d'exécution budgétaire.</i>
Ministère des mines et de la géologie (2020): <i>rapport annuel 2020 RCA, Ministère des mines et de la géologie, secrétariat permanent du processus de Kimberley, Bangui, Mars 2021.</i>

Ministère des Mines et de la Géologie (2019): Ø <i>Rapport final du diagnostic de l'exploitation minière et perspectives de développement socioéconomique en RCA à la lumière de la vision du régime minier en Afrique Étude.</i>
OCHA-RCA (2013): <i>Rapport de situation humanitaire No. 31 (au 29 novembre 2013).</i>
OCHA-RCA (2015): <i>Rapport de situation humanitaire No. 54 (au 13 mai 2015).</i>
OCHA-RCA (2016): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2017a): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2017b): <i>Rapport sur l'aperçu des besoins humanitaires en RCA:</i>
OCHA-RCA (2018a): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2018b): <i>Rapport sur l'aperçu des besoins humanitaires en RCA:</i>
OCHA-RCA (2019): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2020): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2021): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2022a): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OCHA-RCA (2022b): <i>Rapport sur l'aperçu des besoins humanitaires en RCA:</i>
OCHA-RCA (2023): <i>Plan de Réponse Humanitaire (PRH).</i>
OMS (2022): <i>Rapport annuel de la RCA.</i>
OUMBA, P. (2016): Sécurité humaine et risques de crises humanitaires dans la corne de l'Afrique : le cas de la Somalie. <i>Bulletin de l'APDHAC, Ffhal01319661f.</i>
PNUD. (1990). <i>Rapport mondial sur le développement humain (RMDH 1990).</i>
PNUD. (1995). <i>Rapport mondial sur le développement humain. Economica.</i>
PNUD. (2000). <i>Rapport mondial sur le développement humain. Economica.</i>
PNUD. (2006). <i>Rapport mondial sur le développement humain: Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau Economica.</i>
PNUD-RCA. (2008). <i>Rapport notional sur le développement humain: Renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain.</i>
PNUD. (2010). <i>Rapport mondial sur le développement humain La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain. Economica.</i>
PNUD. (2011). <i>Rapport mondial sur le développement humain: durabilité et équité, un meilleur avenir pour tous. Economica.</i>
PNUD. (2014). <i>Rapport mondial sur le développement humain: Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.</i>
PNUD. (2015). <i>Rapport mondial sur le développement humain: le travail au service du développement humain. Economica.</i>
PNUD. (2016). <i>Rapport mondial sur le développement humain: le développement humain pour tous. Economica.</i>
PNUD-RCA. (2017). <i>Rapport national sur le développement humain: gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable en RCA.</i>
PNUD. (2017). <i>Analyse et diagnostic issue de la revue documentaire sur le secteur de l'énergie en République Centrafricaine, janvier 2017.</i>
PNUD. (2018a). <i>Rapport mondial sur le développement humain. Economica.</i>
PNUD. (2018b). <i>Stratégie Nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en RCA 2018-2021, juillet 2018.</i>
PNUD. (2019). <i>Rapport mondial sur le développement humain: Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle. Economica.</i>
PNUD. (2021-2022). <i>Rapport mondial sur le développement humain: Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation. Economica.</i>
<b>PNUD. (2023-2024). <i>Rapport mondial sur le développement humain: Reimagining cooperation in a polarized world Economica</i></b>
PNUD-RCA. (2023). Ø <i>Rapport National Volontaire Sur le 5 ODD retenus : Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable à tous les niveaux.</i>
RESA-RCA. (2017). <i>Stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat (2017-2020), septembre 2017.</i>
RESA-RCA. (2022). <i>Stratégie Nationale Des Solutions Durables Pour Les Déplacés Internes, Et Le Réfugiés De Retour En République Centrafricaine (2022-2026).</i>
SNU. (2020). Ø <i>Rapport sur les Droits de l'Homme – République Centrafricaine, United States Department of State • Bureau of Democracy, Human Rights and Labor.</i>
UNDAF. (2022). <i>Rapport Annuel sur les Résultats des Nations Unies en République Centrafricaine 2022.</i>

## ANNEXES

### 1. DEMOGRAPHIE

**Tableau 1.1. :** **Évolution de la dynamique de population**  
**Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs**

	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 2003	CARTHOGRAPHIE DU RGPH-4 2021	Estimation 2023
<b>Population totale</b>	2 088 000	2 688 426	3 895 139	6 091 097	6 243 374
<b>Homme</b>	1 001 196	1 317 329	1 939 326	3 015 097	3 090 474
<b>Femme</b>	1 086 804	1 371 097	1 955 813	3 076 000	3 152 900
<b>Population urbaine</b>	32%	36%	38%	39%	41%
<b>Taux accroissement naturel</b>	1,96%	1,90%	2,50%	2,50%	2,50%
<b>Taux brut de mortalité</b>	19,4‰	16,7‰	20,4‰	20,4%	20,4%
<b>Espérance de vie (an)</b>	43	49	42,7	53	53
<b>Espérance de vie homme(an)</b>	40	47,2	40	51	51
<b>Espérance de vie femme (an)</b>	46	50,6	45,7	56	56
<b>Taux brut de natalité</b>	43,0‰	41,1‰	39,1‰	43,6%	43,6%
<b>Indice synthétique fécondité</b>	5,7	6,1	5,1	-0,4	-0,4
<b>Age moyen au mariage</b>	24	29,7	26,9	25	25

**Tableau 1.2. :** **Évolution de la structure de population par groupe d'âges**  
**Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs**

Groupes d'âges	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 2003	Carthographie du RGPH -4- 2021	Estimation 2023
<b>Ensemble</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>0-14</b>	43,5%	43,3%	42,8%	38,2%	39,0 %
<b>15-59</b>	52,9%	51,8%	53,0%	57,0%	56,0%
<b>60 et +</b>	3,6%	4,9%	4,2%	4,8%	5,0%

**Tableau 1.3. :** **Principales hypothèses de projection de la population**  
**Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs**

Années	Hypothèse forte		Hypothèse moyenne		Hypothèse faible	
	<i>L'espérance de vie à la naissance (E<sub>0</sub>) retrouverait son niveau de 2003 en 2015, augmenterait régulièrement avec un gain annuel de 0,5 ans</i>	<i>L'espérance de vie à la naissance (E<sub>0</sub>) retrouverait son niveau de 2003 en 2021, avec un gain annuel d'environ 0,3 ans pour les hommes et 0,2 ans pour les femmes.</i>	<i>L'espérance de vie à la naissance (E<sub>0</sub>) atteindrait son niveau de 2003 en 2023 et évoluerait de manière régulière jusqu'en 2028 avec un gains de 5 ans</i>			
	E <sub>0</sub> _Homme	E <sub>0</sub> _Femme	E <sub>0</sub> _Homme	E <sub>0</sub> _Femme	E <sub>0</sub> _Homme	E <sub>0</sub> _Femme
<b>2015</b>	40,0	45,7				
<b>2021</b>	43,0	48,7	40,0	45,7		
<b>2023</b>	44,0	49,7	40,6	46,1	40,0	45,7
<b>2028</b>	46,5	52,2	42,1	47,1	45,0	50,7

**Tableau 1.4. :** Évolution de la répartition de la population par région*Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs*

Région	2013	2015	2017	2019	2021	2023
1. Plateaux	670 410	668 830	665 680	818 033	614 917	630 290
2. Equateur	816 501	689 438	740 016	948 049	1 019 211	1 124 691
3. Yadé	907 741	925 395	803 167	963 907	1 208 849	1 239 070
4. Kagas	550 711	574 861	579 296	592 336	838 917	859 890
5. Ferti	204 835	213 583	209 833	251 807	293 638	300 710
6. Haut-Oubangui	529 664	521 829	588 469	638 002	690 289	707 546
7. Bas Oubangui	798 568	839 081	1 032 997	1 125 276	1 325 276	1 480 908
Ensemble	4 478 430	4 433 017	5 103 376	5 737 410	6 091 097	6 243 374
Refugiés	280 000	420 000	450 000	592 129	735 000	664 225
Total	4 758 429	4 953 015	5 069 458	5 929 539	6 726 097	6 736 691

**Tableau 1.5. :** Projection de la population active selon le genre*Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs*

Années de projection	Population active		Population occupée		Population sans emplois		Besoins de création d'emplois	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2010	948 325	684 529	787 875	611 768	160 450	72 760	21 193	17 148
2011	974 473	704 122	809 668	629 374	164 805	74 748	21 793	17 606
2012	1 001 371	724 133	832 087	647 365	169 284	76 767	22 419	17 991
2013	1 029 003	744 469	855 131	665 701	173 872	78 768	23 044	18 336
2014	1 057 064	764 863	878 601	684 185	178 463	80 678	23 470	18 484
2015	1 085 539	785 357	902 488	702 843	183 051	82 514	23 887	18 658
2016	1 114 285	805 974	926 695	721 680	187 590	84 294	24 207	18 837
2017	1 143 174	826 801	951 145	740 749	192 029	86 052	24 450	19 069
2018	1 169 467	844 164	973 972	758 527	195 774	87 601	24 866	19 374
2019	1 196 365	861 891	997 348	776 732	199 591	89 178	25 288	19 684
2020	1 223 881	879 991	1 021 284	795 373	203 483	90 783	25 718	19 999
2021	1 252 030	898 471	1 045 795	814 462	207 451	92 417	26 155	20 319
2022	1 280 827	917 339	1 070 894	834 009	211 496	94 081	26 600	20 644
2023	1 310 286	936 603	1 096 596	854 025	215 621	95 774	27 052	20 974

**Tableau 1.6. : Répartition de la population par régions genre, et groupes d'âges en 2023**

*Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs*

Groupes d'âges	Plateaux		Equateur		Yadé		Kagas		Ferti		Haut Oubangui		Bas Oubangui	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0-4 ans	43 044	48 539	72 863	78 934	88 220	91 821	61 223	63 722	15 905	16 554	50 377	52 433	104 015	108 260
5-9 ans	37 210	41 960	62 986	68 236	76 262	79 375	52 924	55 085	18 508	19 263	43 548	45 326	89 916	93 586
10-14 ans	32 886	37 083	55 666	60 305	67 399	70 150	46 773	48 683	16 357	17 024	38 487	40 058	79 466	82 709
15-19 ans	29 503	33 270	49 941	54 104	60 468	62 936	41 963	43 676	14 675	15 274	34 529	35 939	71 294	74 204
20-24 ans	28 795	32 471	48 743	52 805	59 016	61 425	40 956	42 628	14 323	14 907	33 700	35 076	69 583	72 422
25-29 ans	24 957	28 144	42 247	45 768	51 152	53 239	35 498	36 947	12 414	12 921	29 209	30 402	60 310	62 771
30-34 ans	21 167	23 869	35 829	38 815	43 382	45 152	30 105	31 335	10 528	10 958	24 772	25 783	51 148	53 235
35-39 ans	19 052	21 483	32 249	34 936	39 046	40 640	27 097	28 203	9 476	9 863	22 297	23 207	46 037	47 916
40-44 ans	15 184	17 122	25 702	27 844	31 120	32 390	21 597	22 478	7 552	7 861	17 770	18 495	36 691	38 188
45-49 ans	12 336	13 910	20 880	22 621	25 282	26 313	17 545	18 261	6 136	6 386	14 436	15 025	29 808	31 025
50-54 ans	10 054	11 338	17 019	18 437	20 607	21 448	14 300	14 884	5 001	5 205	11 767	12 248	24 296	25 288
55-59 ans	7 913	8 923	13 394	14 510	16 217	16 879	11 254	11 714	3 935	4 096	9 261	9 638	19 120	19 900
60-64 ans	5 733	6 465	9 705	10 514	11 751	12 230	8 154	8 487	2 852	2 969	6 710	6 983	13 854	14 420
65-69 ans	3 758	4 237	6 360	6 890	7 701	8 015	5 345	5 563	1 869	1 945	4 397	4 577	9 079	9 450
70-74 ans	2 258	2 546	3 822	4 140	4 628	4 816	3 211	3 342	1 123	1 169	2 642	2 750	5 456	5 678
75-79 ans	1 245	1 404	2 107	2 283	2 552	2 656	1 771	1 843	619	644	1 458	1 517	3 008	3 131
80 ans et +	1 144	1 290	1 936	2 097	2 344	2 440	1 627	1 693	569	592	1 339	1 393	2 763	2 876
<b>Total</b>	<b>296 236</b>	<b>334 054</b>	<b>501 452</b>	<b>543 239</b>	<b>607 144</b>	<b>631 926</b>	<b>421 346</b>	<b>438 544</b>	<b>147 348</b>	<b>153 362</b>	<b>346 698</b>	<b>360 849</b>	<b>715 845</b>	<b>745 063</b>

## 2. Incidents et Mouvement de population

**Tableau 2.1. :** Évolution des incidents sécuritaires par régions  
*Source : ACLED et Auteurs*

	Plateau	Equateur	Yadé	Kagas	Fertit	Haut Oubangui	Bas Oubangui	Total
<b>2010</b>	4	0	47	3	19	14	4	<b>91</b>
<b>2011</b>	17	5	20	31	112	40	24	<b>249</b>
<b>2012</b>	4	1	22	60	146	208	23	<b>464</b>
<b>2013</b>	114	160	635	126	29	272	1110	<b>2 446</b>
<b>2014</b>	471	607	954	1851	897	35	587	<b>5 402</b>
<b>2015</b>	8	35	81	184	18	38	161	<b>525</b>
<b>2016</b>	189	12	169	224	90	9	44	<b>737</b>
<b>2017</b>	0	115	173	420	325	769	27	<b>1 829</b>
<b>2018</b>	54	84	426	449	434	410	114	<b>1 971</b>
<b>2019</b>	4	49	79	71	151	162	59	<b>575</b>
<b>2020</b>	79	124	132	134	274	145	53	<b>941</b>
<b>2021</b>	90	56	57	65	60	81	72	<b>481</b>
<b>2022</b>	8	25	73	37	43	32	38	<b>257</b>
<b>2023</b>	2	12	17	21	32	27	5	<b>116</b>

**Tableau 2.2. :** Évolution de nombre de personnes déplacées internes par régions  
*Source : Commission de Mouvement de population et Auteurs*

	Plateau	Equateur	Yadé	Kagas	Fertit	Haut Oubangui	Bas Oubangui	Total
<b>2010</b>	-	-	-	-	-	30 000	-	30 000
<b>2011</b>	-	-	-	-	15 000	30 000	-	45 000
<b>2012</b>	150		32 170	6 861	4 700	21 652		65 533
<b>2013</b>	22 000	9 000	115 000	60 000	6 000	5 000	292 295	509 295
<b>2014</b>	22 000	9 000	215 000	60 000	26 000	90 000	292 398	714 398
<b>2015</b>	84 355	48 236	69 492	122 529	18 787	33 901	76 823	454 123
<b>2016</b>	43 119	39 965	53 928	89 788	21 253	34 620	99 874	382 547
<b>2017</b>	50 419	31 161	75 483	148 181	81 999	62 990	56 369	506 602
<b>2018</b>	49 980	50 046	112 127	123 881	81 141	59 036	85 431	561 642
<b>2019</b>	25 183	71 158	68 402	132 522	120 800	127 763	85 431	631 259
<b>2020</b>	37 440	42 025	75 276	127 781	125 927	110 024	87 892	606 365
<b>2021</b>	41 529	43 465	145 373	129 909	101 825	152 416	77 274	691 791
<b>2022</b>	29 083	30 439	101 806	90 977	71 309	106 739	54 116	484 469
<b>2023</b>	30 724	32 156	107 550	96 110	75 332	112 761	57 169	511 803

**Tableau 2.3. : Évolution du nombre des réfugiés centrafricains dans les pays voisins**  
*Source : HCR et Auteurs*

	Cameroun	RDC	Tchad	Congo	Soudan du Sud	Soudan	Total
<b>2010</b>	6 976	4 702	2 581	664	50	23	<b>15 000</b>
<b>2011</b>	6 511	4 388	2 409	620	46	21	<b>14 000</b>
<b>2012</b>	7 906	5 329	2 925	752	56	26	<b>17 000</b>
<b>2013</b>	31 728	21 385	11 740	3 020	226	103	<b>68 225</b>
<b>2014</b>	196 857	132 683	72 842	18 736	1 402	637	<b>423 300</b>
<b>2015</b>	210 877	142 132	78 029	20 071	1 502	683	<b>453 447</b>
<b>2016</b>	206 640	139 277	76 462	19 667	1 472	669	<b>444 337</b>
<b>2017</b>	346 465	233 519	128 200	32 975	2 468	1 122	<b>745 000</b>
<b>2018</b>	252 059	169 889	93 267	23 990	1 795	816	<b>542 000</b>
<b>2019</b>	275 372	185 602	101 894	26 209	1 961	891	<b>592 129</b>
<b>2020</b>	285 160	192 199	105 516	27 141	2 031	923	<b>613 178</b>
<b>2021</b>	292 984	197 472	108 411	27 885	2 087	948	<b>630 000</b>
<b>2022</b>	341 814	230 384	126 479	32 533	2 434	1 107	<b>735 000</b>
<b>2023</b>	308 900	208 200	114 300	29 400	2 200	1 000	<b>664 225</b>

**Tableau 2.4. : Évolution des besoins humanitaires par régions**  
*Source : OCHA et Auteurs*

	Plateau	Equateur	Yadé	Kagas	Fertit	Haut Oubangui	Bas Oubangui	Total
<b>2010</b>						75 000		<b>75 000</b>
<b>2011</b>					35 000	65 000		<b>100 000</b>
<b>2012</b>	32 135	18 376	26 473	46 678	7 157	12 915		<b>143 734</b>
<b>2013</b>	427 233	244 301	351 957	620 574	95 151	171 699	389 086	<b>2 300 000</b>
<b>2014</b>	464 384	265 545	382 562	674 536	103 425	186 629	422 920	<b>2 500 000</b>
<b>2015</b>	501 535	286 788	413 166	728 499	111 699	201 559	456 753	<b>2 700 000</b>
<b>2016</b>	259 246	240 283	324 233	539 835	127 780	208 147	600 476	<b>2 300 000</b>
<b>2017</b>	238 857	147 624	357 597	702 000	388 466	298 412	267 045	<b>2 400 000</b>
<b>2018</b>	222 473	222 766	499 104	551 423	361 178	262 783	380 273	<b>2 500 000</b>
<b>2019</b>	115 691	326 899	314 238	608 805	554 954	586 942	392 469	<b>2 900 000</b>
<b>2020</b>	160 537	180 197	322 772	547 905	539 956	471 766	376 867	<b>2 600 000</b>
<b>2021</b>	168 087	175 923	588 392	525 802	412 133	616 898	312 764	<b>2 800 000</b>
<b>2022</b>	186 095	194 772	651 432	582 140	456 289	682 997	346 275	<b>3 100 000</b>
<b>2023</b>	168 087	175 921	588 390	525 804	412 130	616 899	312 763	<b>2 799 995</b>

### 3. ECONOMIE

#### Statistiques agricoles et de l'élevage

Tableau 3.1. : Production des cultures de rente et vivrières (en milliers de tonnes)

Source : MADR-ICASEES-BEAC

	Cultures de rente					Cultures vivrières			
	Coton	Café	Manioc	Mil et sorgho	Maïs	Sésame	Arachides	Riz Paddy	Courges
2010	10 500	6 500	646 000	63 200	154 200	51 900	176 400	41 700	34 100
2011	10 100	5 600	650 000	47 500	80 000	20 000	176 400	41 700	34 100
2012	21 700	8 900	666 700	50 000	83 000	19 200	176 400	41 700	34 100
2013	7 400	10 800	433 300	19 200	60 000	16 800	176 400	41 700	34 100
2014	300	9 100	458 300	28 300	75 000	23 300	176 400	41 700	34 100
2015	300	10 100	458 000	20 000	80 000	32 500	176 400	41 700	34 100
2016	1 726	6 500	478 000	18 500	84 800	38 200	176 400	41 700	34 100
2017	6 200	6 500	504 300	19 300	86 400	39 500	176 400	41 700	34 100
2018	1 000	1800	715 949	28 952	95 720	40 404	117 357	11 606	21 918
2019	1 570	2830	609 000	140 000	159 700	44 600	154 600	37 500	33 600
2020	2 120	7040	799 600	30 000	107 300	45 400	132 000	13 100	25 100
2021	1 320	1110	8324 00	30 900	111 400	484 000	136 200	13 500	26 200
2022	2 530	750	865 000	32 000	115 300	514 000	141 200	14 100	27 300
2023	2 755	650	912 379	33 200	122 238	389 200	151 320	15 200	29 430

Tableau 3.2. : Production animale (en milliers de têtes) Source : MESA

	Effectif du cheptel					Importations	Exportations		Total
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles		Cameroun	Congo	
2010	4 033	333	5 033	1 230	6 600	4	50	6	56
2011	4 066	333	5 334	1 330	6 830	5	51	7	58
2012	4 166	333	5 667	1 350	3 832	5	51	7	58
2013	4 033	162	666	667	3 866	7	51	9	60
2014	2 366	160	669	690	4 500	5	40	5	45
2015	2 400	161	700	900	5 167	5	40	5	45
2016	2 434	162	718	945	5 348	6	44	6	50
2017	2 468	263	737	992	5 535	5	42	5	47
2018	3 455	372	924	1 606	9 504	7	45	6	48
2019	4 444	477	1 239	1 963	14 334	9	55	8	51
2020	5 664	589	1 398	2 006	14 869	4	32	5	27
2021	5 988	602	1 561	2 050	15 416	5	35	7	35
2022	6 320	616	1 727	2 095	15 976	4	31	5	25
2023	7 560	689	2 300	2 586	16 097	7	45	6	41

## Données statistiques du secteur forestier

**Tableau 3.3. :** Évolution des productions, exportations et ventes locales  
*Source : MEFCP, CDF, OEFB*

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Production grumes (m³)</b>														
Production brute	324 283	424 447	423 114	340 222	205 814	315 154	415 961	387 954	552 792,858	582 364	602 224	555 485	639 104	640 382
Production nette commercialisable	265 912	348 047	346 953	278 982	168 767	258 426	341 088	318 122	41 156,169	42 020	50 475	53 771	63 427	63 554
Coefficient de commercialisation	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82
Sciages	45 138	54 176	57 601	40 037	24 034	33 135	34 431	17261						0
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Exportations (m³)</b>														
Grumes	154 533	157 505	163 882	160 247	115 571	125 276	191 403	188 450	333476,312	308796,814	319972	240389	277873	278 429
Sciages	37 280	40 976	38 353	29 627	25 433	27 635	29 076	13 574	15162,998	8190	9465	26144	33232	33 298
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ventes locales (m³)</b>														
Sciages	4 026	4 651	9 847	3 507	1 103	31	0	0	1 861	8 404	8 567	10 101	12 484	12 509
Contreplaqués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Sciage	41 306	45 627	48 200	33 134	26 536	27 666	29 076	13 574	17 024	16 594	18 032	36 245	45 716	45 807
Total contreplaqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Indicateurs</b>														
Taux de Transformation sur la production Brute (%)	36	46	42	40	32	42	36	33						
Taux de Transformation sur la production Nette (%)	44	56	51	49	39	57	44	41						
Rendement transformation (%)	38	28	33	30	37	22	23	13						
Différence Sciage (m³)	3 832	8 549	9 401	6 903	-2 502	5 469	5 355	3 687						

**Tableau 3.4 :** **Éléments de contribution du secteur forestier à l'économie nationale (en millions USD)**  
**Source : MEFCP, CDF, OEFB**

En milliers USD	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total exportations bois (CA sociétés forestières)	336	383	368	313	256	246	392	367	<b>349,03</b>	<b>316,98</b>	<b>329,43</b>	<b>226,53</b>	<b>311,1</b>	329,8
Exportations grumes	268,9	276,87	297,97	262,94	207,26	200,03	336	342,64	<b>333,47</b>	<b>308,79</b>	<b>320</b>	<b>240,4</b>	<b>277,87</b>	294,5
Exportations sciages	66,65	106,1	69,73	50,1	49,12	45,9	55,94	24,68	<b>15,57</b>	<b>8,19</b>	<b>9,46</b>	<b>26,14</b>	<b>33,23</b>	35,2
Taxes forestières totales	5,5	6,06	6,55	5,45	5,82	7,27	7,27	7,8	<b>7,4</b>	<b>7,7</b>	<b>5,3</b>	<b>7,3</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>
dont versement au Trésor	2,64	2,81	3,09	2,73	3	3,64	3,27	2,7	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,9</b>
Droits de Sortie des bois (export)	1,54	1,56	1,51	1,29	1,05	1,44	2,06	2,39	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>
Total affecté au Trésor	4,17	4,37	4,61	4,02	4,05	5,08	5,33	5,09	<b>4,8</b>	<b>5,2</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>
Total prélèvements directs filière bois pour l'État	7,03	7,62	8,06	6,74	6,87	8,71	9,33	9,79	<b>9,32</b>	<b>9,67</b>	<b>8,68</b>	<b>9,3</b>	<b>9,59</b>	<b>10,52</b>
Indicateurs														
Soit volume Export bois / PIB réel (en %)	<b>18,80%</b>	<b>20,20%</b>	<b>18,10%</b>	<b>23,30%</b>	<b>16,80%</b>	<b>15,20%</b>	<b>22,10%</b>	<b>18,60%</b>	<b>17,70%</b>	<b>17,40%</b>	<b>17,80%</b>	<b>16,85%</b>	<b>18,65%</b>	<b>18,80%</b>
Soit valeur Export bois / PIB marchand (en %)	<b>38,30%</b>	<b>36,60%</b>	<b>36,70%</b>	<b>39,80%</b>	<b>37,50%</b>	<b>35,50%</b>	<b>32,10%</b>	<b>32,10%</b>	<b>32,10%</b>	<b>32,10%</b>	<b>35,10%</b>	<b>34,10%</b>	<b>34,40%</b>	<b>35,50%</b>
Soit valeur Export bois/Total exports (en %)	<b>80,30%</b>	<b>76,60%</b>	<b>56,70%</b>	<b>59,80%</b>	<b>71,50%</b>	<b>65,50%</b>	<b>92,10%</b>	<b>92,10%</b>	<b>92,10%</b>	<b>92,10%</b>	<b>95,10%</b>	<b>94,10%</b>	<b>95,30%</b>	<b>95,20%</b>

**Tableau 3.5 :** **Synthèse de productions, exportations et ventes locales par opérateur en 2023 (en m<sup>3</sup>)**  
**Source : Mouvements des bois des sociétés forestières**

	IFB	SCAD	SEFCA	THANRY	SOFOKAD	VICA	CENTRABOIS	STBCA	TIMBERLAND	BOIS ROUGE	SADAF	SPBT	ITP3 SARL	T O T A L
<b>PRODUCTIONS</b>														
Grumes	44 835	69 510	205 912	11 481	0	28 298	66 631	41 796	160 204	10 199	179	60	0	<b>639 104</b>
Sciages	6 269	3 243	22 401	0	668	0	11 457	0	16 631	2 760	0	0	0	<b>63 427</b>
<b>EXPORTATIONS</b>														
Grumes	8 789	20 918	103 390	9 172	2 184	17 424	34 088	21 659	59 891	0	130	0	228	<b>277 873</b>
Sciages hors CEMAC	2 223	0	17 318	0	1 299	0	677	0	9 761	1 954	0	0	0	<b>33 232</b>
Sciages vers CEMAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL sciages</b>	<b>2 223</b>	<b>0</b>	<b>17 318</b>	<b>0</b>	<b>1 299</b>	<b>0</b>	<b>677</b>	<b>0</b>	<b>9 761</b>	<b>1 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 232</b>
<b>VENTES LOCALES</b>														
Sciages	0	0	0	0	0	0	12 379	0	104	0	0	0	0	<b>12 484</b>

*N.B : Les pays ne produisent plus des contreplaqués*

**Tableau 3.6 :** Présentation synoptique des aires protégées  
*Source : MEFCP, CDF*

N°	Aires protégées	Superficie (km <sup>2</sup> )	Statut
<b>Parcs nationaux</b>		<b>33 730,00</b>	
1	Dzanga-Ndoki	1 220,00	Classée patrimoine mondial par l'UNESCO
2	Mbaéré Bodingue	960,00	Zone Ramsar
3	Manovo-Gounda St Floris	17 400,00	Classée patrimoine mondial par l'UNESCO parc en péril
4	André Félix	1 700,00	-
5	Bamingui-Bangoran	10 700,00	Parc et réserve de biosphère
6	À Wakaba	1 750,00	Parc présidentiel
<b>Réserves de faune</b>		<b>34 519,00</b>	
7	Dzanga-Sangha	3 359,00	Réserve Spéciale
8	Zemongo	10 100,00	-
9	Yata-Ngaya	4 200,00	-
10	Aouk-Aoukalé	3 300,00	-
11	Gribingui_Baminigui	4 500,00	-
12	Nana Barya	2 300,00	-
13	Vassako Bolo	860,00	Réserve naturelle intégrale
14	Koukourou-Bamingui	1 100,00	Déclassé en ZCV depuis 2000
15	Oundja-Vakaga	4 800,00	Déclassé en ZCV depuis 2000
<b>Réserves de biosphère</b>		<b>146,00</b>	
16	Basse Lobaye	146,00	Réserve de biosphère
<b>Statut particulier</b>		<b>16 509,15</b>	
17	Zone pilote de Sangba	8 500,00	Pas de classement officiel
18	Massif foestier Mbomou	8 000,00	
19	Gbazoubangui	9,15	Réserve Spéciale
<b>Total superficie</b>		<b>84 904,15</b>	
<b>Total superficie hors zone pilote Sangba</b>		<b>76 404,15</b>	

**Tableau 3.7 :** Évolution des taxes forestières 2012 à 2023 (en million FCFA)  
*Source : MEFCP, CDF, OEFB*

	2012	2013	2014	2 015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Trésor	3 026	2 641	3 223	3 205	3 205	5 089	5 045	5 164	2 043	1 976	2 505	2 906
FDF	2 275	1 925	1 949	2 144	2 144	2 662	2 735	2 851	1 632	1 628	1 972	2 209
AGDRF	0	0	179	543	543	677	684	713	654	684	713	754
Commune	1 168	938	772	1 586	1 586	1 368	1 355	1 455	1 011	838	965	1 110
<b>Total</b>	<b>6 469</b>	<b>5 504</b>	<b>6 123</b>	<b>7 477</b>	<b>7 477</b>	<b>9 797</b>	<b>9 818</b>	<b>10 182</b>	<b>4 800</b>	<b>4 443</b>	<b>5 443</b>	<b>6 097</b>

## Données statistique du secteur minier

**Tableau 3.8. : Production des diamants et or 2010 – 2022**

*Source : DGM, BECDOR*

Années	Production		Valeurs taxables (USD)		Taxes (USD)	
	Diamants (Carats)	Or (grammes)	Diamants	Or	Diamants	Or
2010	301 557,62	59 687,59	47 022 163	1 361 290	2 821 330	30 480
2011	323 575,30	75 033,61	53 922 221	2 327 376	3 235 333	52 235
2012	365 881,96	38 283,66	60 424 161	1 229 486	3 625 450	27 663
2013	125 872,08	11 079,10	19 955 445	307 508	1 197 327	6 915
2014	0,00	7 103,77	0	197 736	0	4 449
2015	0,00	8 102,63	0	254 455	0	5 725
2016	12 641,05	32 934,78	2 423 180	1 033 870	90 869	23 262
2017	37 072,94	96 694,97	5 860 317	2 968 277	219 762	66 786
2018	13 572	141 808	1 521 853	4 534 339	<b>219 762</b>	<b>66 786</b>
2019	27 549	358 915	6 490 691	12 588 931	57 070	102 022
2020	61 844	401 147	13 227 141	<b>11 425 838</b>	243 401	283 250
2021	92 772	840 394	20 180 942	38 106 902	268 300	257 083
2022	115 300	1 507 300	25 106 014	68 413 899	756 786	857 402
2023	123 484	150 000 000	29 179 715	388 525 970	941 476	1 539 307

**Tableau 3.9 : Éléments de contribution du secteur minier à l'économie**

*Source : DGM, BECDOR*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Exportation (USD)	20 086 249	187 873	244 216	3 099 783	8 660 486	2 891 206 146	18 443 28 4	15 431 16 3	6 300 853	9 300 853	11 300 85 3
Diamants	19 786 575	0	0	2 072 657	5 786 359	2 887 163 333	9 851 666	5 278 333	5 456 667	6 392 500	4 392 700
Or	299 674	187 873	244 216	1 027 127	2 874 126	4 042 813	8 591 618	10 152 83 0	844 186	2 908 353	6 907 653
Part État (USD)	2 409 624	10 381	13 359	217 843	551 406	173 472 3 69	1 106 597	925 870	378 051	558 051	678 051
Diamants	2 393 563	0	0	163 565	395 571	173 229 8 00	669 913	358 927	371 053	434 690	298 704
Or	16 061	10 381	13 359	54 278	155 835	242 569	436 684	566 943	6 998	123 361	379 348

**Tableau 3.10. : Production de diamants par bureau d'achat et coopérative sur 2012-2022**

*Source : DGM, BECDOR*

N°		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul (carats)
1	BADICA	0	116 231	22 674	0	0	0	21 675	160 580

2	SODIAM	34 112	132 403	55 053	0	0	10 654	52 845	285 067
3	ADR	0	40 147	0	0	0	0	0	40 147
4	SINO SANGO	0	61 136	26 745	0	0	0	25 345	113 226
5	SUD AZUR	937	13 415	11 261	0	0	178	13 261	39 052
6	INALA	0	0	0	0	0	0	0	0
7	CAR IAS	0	865	0	0	0	0	0	865
8	COMIGEM	0	0	0	0	0	0	0	0
9	UNCMCA	0	507	138	0	0	0	187	832
10	UNCMCA (COOPADOR+comiro)	0	0	0	0	0	438	0	438
11	UNCMCA (Caemdoca)	8	0	0	0	0	0	0	8
12	TALA MINING	0	1 137	0	0	0	0	0	1 137
13	MOSSORO MINING	0	34	0	0	0	0	0	34
14	TREK MINING	0	0	0	0	0	103	0	103
15	LAND SEA TRADE.CAR	0	0	0	0	0	109	0	109
16	DUNTA	531	0	0	0	0	0	0	531
17	BBB	932	0	0	0	0	0	0	932
18	DSTM	312	0	0	0	0	0	0	312
19	ORDICA	226	0	0	0	0	0	0	226
	<b>Total</b>	<b>37 058</b>	<b>365 875</b>	<b>115 871</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 482</b>	<b>113 313</b>	<b>643 599</b>

Tableau 3.11. :

**Évolution du nombre d'artisans et ouvriers miniers 2014 - 2022**

Le Tableau traduit le nombre d'artisans et ouvriers miniers officiels enregistrés auprès services miniers alors que sur tout le territoire ils sont estimés à 80 000.

Source : DGM, DDRSC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'artisans miniers enregistrés	57	316	450	410				973	1 175	1 322
Nombre d'ouvriers miniers enregistrés	234	1232	1180	1232				204	225	257
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>1548</b>	<b>1630</b>	<b>1642</b>				<b>1 177</b>	<b>1 400</b>	<b>1 570</b>

**Tableau 3.12. : Composition de la structure de l'ITIE en RCA**  
*Source : ST – ITIE*

	Hommes	Femmes	Total
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE (ST)</b>			
Gouvernement	4	2	6
Société civile	3	2	5
Secteur extractif	1		1
<b>Total ST</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
<b>COMITE NATIONAL DE PILOTAGE (CNP)</b>			
Gouvernement	15	1	16
Société civile	7	1	8
Secteur extractif	6	1	7
Autres	2	1	3
<b>Total CNP</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>34</b>
<b>Ensemble</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>46</b>

### Statistiques du sous-secteur hydroélectricité

**Tableau 3.13. : Indicateurs groupés de développement de l'électricité (Production, distribution, population desservie, accès à l'électricité)**  
*Source : MDERH, ENERCA, Auteurs*

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Energie produite (GWh)	139,232	140,244	138,701	139,23	137,384	139,49	139,23	137,38	195,42	279,31	315,33	275,33	295,33
Energie distribuée (GWh)	126	123	127	126	124	129,73	126	124	144,35	124,82	128,35	127,58	128,35
Energie facturée (GWh)	78	77	66	71	83	88,22	89	89	91,3	98,88	107,31	107,81	109,12
Abonnés	23 582	25 369	26 141	27 381	29 247	31 143	32 134	32 620	32 947	32 980	33 140	33 935	34 431
Nombre total Point de livraison	24 996	26 927	27 642	28 947	30 848	32 693	32 691	33 069	33 695	33 897	34 296	35 230	35 192
Habitants	4 599 694	4 696 287	4 794 909	4 895 602	4 998 410	5 103 376	5 619 458	5 680 458	5 737 410	5 895 102	6 091 097	6 193 705	6 243 374
Habitants Bangui	735 347	750 790	766 556	782 654	799 090	815 870	925 276	1 005 276	1 125 276	1 200 000	1 325 276	1 350 000	1 480 908
Nombre de ménages national	766 616	782 715	799 152	815 934	833 068	850 563	855 530	858 520	861 260	864 568	865 300	865 505	868 365
Nombre de ménages Bangui	122 558	125 132	127 759	130 442	133 182	135 978	136 820	145 789	159 284	185 738	193 185	198 798	198 850
Consommation habitant (kWh)	27,39	26,19	26,49	25,74	24,81	25,42	27,39	26,19	26,49	25,74	24,81	25,42	25,42
Taux d'accès Bangui (%)	19,24	20,27	20,46	20,99	21,96	22,9	19,24	20,27	20,46	20,99	21,96	22,9	22,9
Taux d'accès national (%)	3,08	3,24	3,27	3,36	3,51	3,66	3,08	3,24	3,27	3,36	3,51	3,66	3,66
Taux de desserte (%)	20,4	21,52	21,64	22,19	23,16	24,04	20,4	21,52	21,64	22,19	23,16	24,04	24,04
Taux d'électrification (%)	3,26	3,44	3,46	3,55	3,7	3,84	3,26	3,44	3,46	3,55	3,7	3,84	3,84

**Tableau 3.14. : Pertes d'énergie (en GWh)**  
**Source : MDERH, ENERCA**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau de transport (GWh)	9,62	9,76	8,76	9,52	9,60	9,75	9,82	9,71	9,75	9,62	9,76
Pertes transport %	7	7	7	6	7	7	8	7	7	7	7
Réseau de distribution (GWh)	41	41,48	50	52	52	48	46	61	55	41	41,48
Pertes distribution %	33	32	4	42	41	38	37	48	44	33	32

**Tableau 3.15 : Production bois énergie (en tep)**  
**Source : MDERH, DGE**

	2019	2020	2021	2022	2023
Bois de feu	1 022 439	2 620 000	2 685 500	2 736 000	2 785 600
Charbon	8 783	12 915	13 832	14 200	15 000
résidus	8 485		25 149		
Total	1 039 707	2 632 915	2 724 481	2 750 200	2 800 600

**Tableau 3.16. : Consommation bois énergie (en tep)**  
**Source : MDERH, DGE**

	2019	2020	2021	2022	2023
Bois de feu	989 360	2 535 236	2 598 617	2 615 000	2 635 000
Charbon	8 683	12 715	13 032	13 500	14 000
Total	998 043	2 547 951	2 611 649	2 628 500	2 649 000

**Tableau 3.17. : Évolution du PIB et de l'inflation**  
*Source : DGEPD, MEPC, BEAC*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PIB nominal (milliards fcfa)</b>	984	1036	1109	750	842	937	1041	1121	1233,6	1316,2	1372,7	1397,3	1466,9	1 595
<b>PIB<sub>n-1</sub> (mards fcfa)</b>	964	1 016	1 086	706	745	876	929	1 056	1 089	1 186	1 188	1 215	1 217	1 230
<b>Taux PIB<sub>n-1</sub></b>	3,00%	3,30%	4,00%	-36,70%	1,00%	4,80%	4,30%	4,50%	3,70%	3,10%	1,0%	1,0%	0,50%	0,7%
- Taux primaire	2,30%	6,80%	2,90%	-45,10%	-6,50%	3,00%	3,10%	1,30%	1,30%	1,60%	2,20%	3,30%	0,80%	0,7%
- Taux Secondaire	1,90%	5,20%	4,10%	-23,00%	1,20%	1,30%	2,50%	5,60%	4,50%	6,50%	-1,10%	5,00%	1,30%	0,4%
- Taux Tertiaire	2,20%	3,10%	4,70%	-28,00%	16,60%	3,20%	4,80%	3,40%	4,30%	4,70%	-1,70%	5,20%	1,50%	-9,2%
<b>Déflateur</b>	2,00%	2,80%	2,70%	4,50%	12,20%	1,50%	1,50%	2,50%	1,40%	3,00%	1,90%	3,30%	6,40%	6,50%
<b>Indice Prix</b>	268,8	275,9	292,9	302,9	338,6	364,2	379,6	391,8	401,9	412,7	422,2	105,2	111,05	114,94
<b>Inflation</b>	1,50%	1,10%	5,90%	4,00%	17,80%	2,10%	4,10%	4,30%	0,90%	1,70%	2,80%	2,70%	3,50%	3,00
<b>Revenu/Hab ( FCFA)</b>	352,2	357	364,5	228,6	226,4	237	248	265,5	449	457	495	525	490	538

**Tableau 3.18. : Évolution du commerce extérieur**  
*Source : BEAC*

En Milliard	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 Estim	2023 Prév
<b>Exportations</b>	<b>77,5</b>	<b>99,1</b>	<b>102,9</b>	<b>58,7</b>	<b>48,6</b>	<b>50,4</b>	<b>67,5</b>	<b>83,3</b>	<b>65,7</b>	<b>83,5</b>	<b>58</b>	<b>59,4</b>	<b>70,2</b>	<b>74,8</b>
Café	2,6	3,6	1,4	0	2,8	2	3,2	0,7	0,3	3,5	0,4	0,2	0,9	0,4
Coton	2,8	7	7	2,3	1,7	0,4	0,1	0,5	2,8	1,1	3,5	0,5	0,4	0,4
Tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,4	0,2	1,1	0,2	0,2	0,2
Bois	30,5	40,6	40,7	24,7	23,2	26,5	39,9	53,2	0,1	46,9	0,2	44,2	51,3	55,1
diamant	25,9	29,7	34,1	10,5	0	0	1,3	5,3	55	5,9	46,9	6,4	8,9	9,2
Autres	15,6	18,1	19,6	21,1	20,8	21,4	22,9	23,5	6,1	25,9	5,9	7,9	8,5	9,5
<b>Importations</b>	<b>150,6</b>	<b>151,4</b>	<b>160,7</b>	<b>122,7</b>	<b>237,3</b>	<b>251,8</b>	<b>240,3</b>	<b>256,6</b>	<b>362,2</b>	<b>349,8</b>	<b>290,2</b>	<b>160,6</b>	<b>118,7</b>	<b>113,6</b>
Pétrole	31	33,5	38,6	43,8	47,8	52,4	58,4	68,6	321,3	294,3	294,3	158,2	86,1	56,1
Programme Investissement	18,1	11,4	14,2	3,6	5,1	12,3	9	14,8	79,6	39	39	30	27,4	23,4
Billet BEAC	16	28,3	39,6	32,8	16,6	15,5	14,9	13,9	-23,1	29,8	-29,8	-13,5	-14,4	14,8
Autres	85,5	78,2	68,3	42,5	167,8	171,6	158	159,3	-15,6	-13,3	-13,3	-14,1	19,6	19,3
<b>Balance commerciale</b>	<b>-73,1</b>	<b>-52,3</b>	<b>-57,8</b>	<b>-64</b>	<b>-188,7</b>	<b>-201,4</b>	<b>-172,8</b>	<b>-173,3</b>	<b>-296,5</b>	<b>-266,3</b>	<b>-232,2</b>	<b>-101,2</b>	<b>-48,5</b>	<b>-38,8</b>

Finances

**Tableau 3.19. . : Les opérations financières**  
**Source : CS-REF, MFB, FMI**

En milliards FCFA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes budgétaires totales</b>	<b>176,6</b>	<b>178,2</b>	<b>206,8</b>	<b>64</b>	<b>75,3</b>	<b>134,3</b>	<b>182,3</b>	<b>151,4</b>	<b>202,7</b>	<b>245,3</b>	<b>298,6</b>	<b>125,9</b>	<b>117,2</b>	<b>297,5</b>
<i>Fiscales</i>	92	90,8	105,6	43,2	43,9	60,9	68,8	86,9	102,3	113	103,3	125,9	118,9	102
- Impôt sur Commerce International	19,7	32,4	36,8	0	0	24,2	31,5	38,9	2,9	28,2	26,8	30,9	30,1	26,8
Non fiscales	22,3	20,9	16,8	3,4	8	5,6	14,4	6,9	9,7	26,9	22,4	8,9	8,8	22,4
Dons et prêts	62,2	66,4	79	20,8	23,4	67,9	99,1	57,5	90,6	105,9	172,9	69,8	69,3	172,9
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>190</b>	<b>203,2</b>	<b>196,4</b>	<b>115,5</b>	<b>138</b>	<b>137,8</b>	<b>227,5</b>	<b>167,9</b>	<b>192</b>	<b>236,7</b>	<b>344,7</b>	<b>281,9</b>	<b>270,1</b>	<b>344,7</b>
<i>Dépenses courantes</i>	<b>122,8</b>	<b>122,1</b>	<b>107,2</b>	<b>102,7</b>	<b>109,1</b>	<b>94,2</b>	<b>115</b>	<b>114,9</b>	<b>111,6</b>	<b>133,8</b>	<b>184,8</b>	<b>171,6</b>	<b>173,1</b>	<b>184,8</b>
- Salaires	43,3	46	49	53,2	57,3	56,4	50	56,9	60,6	63,5	80,1	81,2	86,9	80,1
Biens et services	37,6	35,1	25	23,1	23,6	15,5	27,2	27,7	24,4	35,2	51,7	49,7	40,9	51,7
Transferts et Subventions	34,7	34	22,8	20,1	26,9	16,9	32,1	24,5	26,6	63,5	53	40,7	45,2	53
<i>Dépense en Capital</i>	<b>67,2</b>	<b>81,1</b>	<b>89,2</b>	<b>12,4</b>	<b>28,9</b>	<b>43,7</b>	<b>112,5</b>	<b>52,9</b>	<b>76,2</b>	<b>98,7</b>	<b>155,7</b>	<b>106,3</b>	<b>90,8</b>	<b>155,7</b>
Financement propre	11,1	10,7	16	0,9	5,5	3,3	16,2	11,1	17,8	22,5	31,3	27,7	14	31,3
Financement extérieur	56,2	70,4	73,2	11,8	23,4	40,4	96,3	41,8	58,4	76,2	124,7	78,6	76,9	124,7
<b>Solde Primaire hors don</b>	<b>-12,3</b>	<b>-14,1</b>	<b>15</b>	<b>-54,2</b>	<b>-61,4</b>	<b>-25,6</b>	<b>-42,2</b>	<b>-26,4</b>	<b>-17,3</b>	<b>-16,3</b>	<b>-90,1</b>	<b>-73,4</b>	<b>-68,2</b>	<b>-91,4</b>

**Tableau 3.20 : Évolution des programmes d'investissements publics (en milliers USD)**  
*Source : DGPE, MEPC*

Secteur/Sous-secteurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>1. DEVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>68 247</b>	<b>39 136</b>	<b>52 184</b>	<b>6 516</b>	<b>7 249</b>	<b>14 649</b>	<b>10 791</b>	<b>15 158</b>	<b>6 834</b>	<b>27 840</b>	<b>32 313</b>	<b>33 715</b>	<b>52 705</b>	<b>50 500</b>
11 Agriculture	31 033	16 314	21 753	2 716	3 080	6 224	4 585	6 440	3 532	16 050	23 258	26 183	43 776	<b>37 750</b>
12 Elevage	11 278	4 584	6 113	764	945	1 911	1 407	1 976	746	1 303	1 615	1 261	1 502	<b>1 700</b>
13 Forêts	22 578	13 607	18 142	2 265	2 453	4 956	3 651	5 129	2 556	10 488	7 439	6 271	4 456 141	<b>4 420</b>
14 Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Chasse	3 358	4 631	6 176	771	771	1 558	1 147	1 613	6 176	771	771	1 558	1 147	1 613
<b>2. INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>10 045</b>	<b>5 040</b>	<b>6 722</b>	<b>1 595</b>	<b>1 418</b>	<b>2 865</b>	<b>2 111</b>	<b>2 965</b>	<b>6 722</b>	<b>1 595</b>	<b>1 418</b>	<b>2 865</b>	<b>2 111</b>	<b>2 965</b>
<b>3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>95</b>	<b>113</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>304</b>	<b>224</b>	<b>315</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>304</b>	<b>224</b>	<b>315</b>
<b>4. ENERGIE-HYDRAULIQUE</b>	<b>115 431</b>	<b>111 891</b>	<b>149 187</b>	<b>34 505</b>	<b>34 869</b>	<b>70 460</b>	<b>51 907</b>	<b>72 915</b>	<b>11 502</b>	<b>17 870</b>	<b>36 059</b>	<b>25 135</b>	<b>30 800</b>	<b>38 630</b>
41 Energie	96 085	79 845	106 460	24 624	24 987	50 491	37 196	52 249	2 517	1 510	1 358			
42 Hydraulique	19 345	32 045	42 727	9 882	9 882	19 969	14 711	20 665	8 985	16 360	34 700			
<b>5. ASSAINISSEMENT-URBANISME</b>	<b>45 391</b>	<b>51 422</b>	<b>68 562</b>	<b>16 285</b>	<b>16 467</b>	<b>33 275</b>	<b>24 512</b>	<b>34 435</b>	<b>10 117</b>	<b>7 207</b>	<b>9 366</b>	<b>6 377</b>	<b>13 238</b>	<b>15 235</b>
<b>6. TRANSP COMMUNICATIONS</b>	<b>331 571</b>	<b>275 729</b>	<b>367 638</b>	<b>109 967</b>	<b>109 996</b>	<b>222 267</b>	<b>163 738</b>	<b>230 009</b>	<b>10 955</b>	<b>43 492</b>	<b>36 939</b>	<b>33 680</b>	<b>36 602</b>	<b>39 616</b>
61 Infrastructures-Transport terre	279 642	269 987	359 982	107 678	107 678	217 584	160 287	225 162	9 889	27 268	18 660	16 602	14 585	<b>14 550</b>
62 Infrastructures-Transport fluvial	30 276	0	0	0	0	0	0	0		6 615	8 553	6 760	12 080	<b>10 700</b>
63 Infrastructures-Transport aérien	17 609	0	0	0	0	0	0	0						
64 Poste-Télécommunications	362	291	389	116	145	295	216	304	671	4 593	7 060	9 054	8 062	<b>9 205</b>
65 Radio-Télévision-Presses	3 680	402	536	160	160	324	238	336	395	5 016	2 665	1 263	1 875	<b>1 895</b>
<b>7. TOURISME</b>	<b>11 913</b>	<b>18 900</b>	<b>25 200</b>	<b>4 682</b>	<b>3 773</b>	<b>7 624</b>	<b>5 616</b>	<b>7 889</b>	<b>635</b>	<b>1 497</b>	<b>1 469</b>	<b>867</b>	<b>1 704</b>	<b>1 550</b>
<b>8. SANTE-EDUCATION-SOCIALES</b>	<b>180 300</b>	<b>70 615</b>	<b>94 151</b>	<b>13 615</b>	<b>14 524</b>	<b>29 347</b>	<b>21 618</b>	<b>30 369</b>	<b>51 165</b>	<b>70 771</b>	<b>96 911</b>	<b>107 165</b>	<b>105 080</b>	<b>115 050</b>
81 Santé	133 638	55 500	73 998	10 700	10 700	21 622	15 929	22 375	21 827	42 290	58 761	71 597	62 382	<b>68 320</b>
82 Education - Sport - Arts - Culture	28 716	14 358	19 144	2 769	2 769	5 595	4 120	5 789	14 071	16 926	25 347	27 495	32 017	<b>33 026</b>
83 Affaires sociales	17 945	756	1 009	145	1 054	2 131	1 569	2 205	15 267	11 555	12 803	8 073	10 680	<b>10 798</b>
<b>9. ADMINISTRATION</b>	<b>108 176</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 800</b>	<b>2 827</b>	<b>4 182</b>	<b>6 824</b>						
<b>TOTAL (en milliers USD)</b>	<b>871 171</b>	<b>596 195</b>	<b>794 927</b>	<b>234 736</b>	<b>238 020</b>	<b>480 153</b>	<b>355 815</b>	<b>500 775</b>	<b>91 207</b>	<b>168 677</b>	<b>213 056</b>	<b>206 939</b>	<b>240 130</b>	<b>250 150</b>

**Tableau 3.21. : Évolution des Encours de la dette**  
*Source : Service de la dette, Trésor Public, MFB*

En milliards FCFA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dette Intérieure</b>	<b>128,84</b>	<b>144,82</b>	<b>146,82</b>	<b>153,59</b>	<b>165,22</b>	<b>263,97</b>	<b>268,35</b>	<b>266,41</b>	<b>112,46</b>	<b>147,7</b>	<b>129,14</b>	<b>189,57</b>	<b>279,75</b>	<b>368,45</b>
-Commerciales	128,84	144,82	146,82	153,59	165,22	263,97	268,35	266,41	112,46	147,7	129,14	189,57	279,75	368,45
-Sociales	36,1	40,5	41,1	43,0	46,3	73,9	75,1	74,6	31,5	41,4	36,2	53,1	78,3	103,2
-Financières	43,8	49,2	49,9	52,2	56,2	89,7	91,2	90,6	38,2	50,2	43,9	64,5	95,1	125,3
<b>Dette Extérieure</b>	<b>130,55</b>	<b>136,99</b>	<b>173,02</b>	<b>201,91</b>	<b>224,75</b>	<b>253,98</b>	<b>252,25</b>	<b>251,77</b>	<b>309,92</b>	<b>481,6</b>	<b>475,82</b>	<b>494,49</b>	<b>488,84</b>	<b>920,32</b>
-Dette Bilatérale	111,7	117,14	145,15	173,62	181,6	196,28	193,51	183,58	237,8	369,45	365,02	379,34	375,01	706,01
club de Paris	1,72	1,72	1,01	0,69	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,53	0,52	0,54	0,54	1,01
hors Club de Paris	109,98	115,42	144,14	172,93	181,23	195,93	193,27	183,58	237,5	368,99	364,57	378,87	374,54	705,13
-Dette Multilatérale	18,85	19,85	27,86	28,3	43,15	57,7	58,74	68,19	72,2	112,15	110,80	115,15	113,83	214,31
AID/BIRD	2,96	2,99	11,1	11,68	20,67	34,72	35,67	36,64	43,8	68,10	67,28	69,92	69,13	130,14
BAD/FAD	0	0	0,31	0,001	0,005	0,43	0,61	9,1	0,7	1,16	1,15	1,20	1,18	2,23
AUTRES	15,89	16,85	16,45	16,62	22,47	22,55	22,46	22,46	27,6	42,88	42,37	44,03	43,53	81,94

**Tableau 3.22. : Évolution des services de la dette extérieure**  
*Source : Service de la dette, Trésor Public, MFB*

En milliards FCFA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dette Intérieure</b>	<b>2,02</b>	<b>3,76</b>	<b>4,18</b>	<b>12,3</b>	<b>5,88</b>	<b>88,43</b>	<b>86, 50</b>	<b>21,9</b>	<b>26,2</b>	<b>14,79</b>	<b>14,83</b>	<b>21,3</b>	<b>15,97</b>	<b>20,761</b>
-Commerciales	1,59	2,29	3,28	3,41	4,34	16,17	14,2	8,7	10,4	5,9	5,9	8,5	6,3	8,2
-Sociales	0,42	1,47	0,9	8,89	1,54	72,26	72,3	13,2	15,8	8,9	8,9	12,8	9,6	12,5
<b>Dette Extérieure</b>	<b>15,3</b>	<b>10,26</b>	<b>10,52</b>	<b>13,3</b>	<b>9,02</b>	<b>10,31</b>	<b>11,96</b>	<b>38,4</b>	<b>16,8</b>	<b>15,66</b>	<b>8,46</b>	<b>8,8</b>	<b>17,22</b>	<b>22,386</b>
-Dette Bilatérale	5,28	5,47	6,26	12,84	8,53	9,17	10,79	5,49	2,4	2,2	1,2	1,3	2,5	3,2
club de Paris	0,3	0,3	0,38	6,61	0,36	0,36	0,36	0,36	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
hors Club de Paris	5,28	5,47	5,87	6,24	8,18	9,17	10,79	5,49	2,4	2,2	1,2	1,3	2,5	3,2
-Dette Multilatérale	10,02	4,79	4,26	0,46	0,48	1,14	1,16	0,96	0,4	0,4	0,2	0,2	0,4	0,6
AID/BIRD	6,22	0,05	0,24	0,27	0,27	0,45	0,47	0,51	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3
BAD/FAD	2,89	0	0	0,006	0,004	0,004	0,004	2,5	1,1	1,0	0,6	0,6	1,1	1,5
AUTRES	0,92	4,75	4,03	0,19	0,21	0,68	0,68	5,45	2,4	2,2	1,2	1,2	2,4	3,2

➤ **Évolution des prix**

**Tableau 3.23 : Évolution des indices des prix à la consommation par composante**  
**Source : DGEPD, MEPC**

	Alimentation	Habillement textiles	Produits manufacturés	Combustibles énergies	Services	Indice général
Coefficient	705	85	76	73	61	1000
Année						
2010	265,3	316,8	366,1	234,6	212,8	271,9
2011	267,9	318,1	373,8	251,8	202,9	275,1
2012	286,9	336,9	381,9	258,2	204,7	291,3
2013	292,0	333,9	393,6	260,6	204,6	302,9
2014	376,4	344,8	403,2	260,5	202,9	356,7
2015	386,6	362,8	384,5	264,7	201,1	361,7
2016	401,4	395,5	393,0	271,7	209,8	379,6
2017	419,0	411,0	421,2	279,2	207,4	395,3
2018	485,2	414,7	312,2	423,7	350,5	435,3
2019	485,7	440,1	329,2	341,0	244,7	447,3
2020	316,1	259,0	192,6	170,8	152,2	457,3
2021	106,0	102,6	103,8	105,4	101,0	105,2
2022	124,3	105,8	106,8	115,8	105,9	111,0
2023	114,5	111,5	107,6	117,1	115,1	114,9

**Tableau 3.24 : Évolution des prix moyens à l'exportation par produits**  
**Source : BEAC**

	Prix à l'exportation des diamants (milliers FCFA/carat)	Prix à l'exportation Or (milliers FCFA/kg)	Prix à l'exportation du coton (FCFA/kg)	Prix à l'exportation du café (FCFA/kg)	Prix à l'exportation des grumes (milliers FCFA/m <sup>3</sup> )	Prix à l'exportation des bois débités (milliers FCFA/m <sup>3</sup> )
2010	85,8	12 671,0	872,4	1643,1	147,8	213,0
2011	91,7	17 180,1	1651,4	1663,6	197,8	225,0
2012	93,2	17 662,9	838,6	666,9	197,7	227,1
2013	88,6	5 628,0	717,6	586,5	162,1	213,9
2014	89,9	12 307,2	659,3	615,8	149,6	225,2
2015	105,8	23 029,3	699,6	657,8	156,3	250,2
2016	106,0	17 225,1	700,0	660,0	174,7	222,5
2017	88,0	16 705,2	771,2	714,1	165,7	206,9
2018	97,8	19 870,4	237,3	416,6	198,0	224,5
2019	116,3	20 279,6	225,0	283,0	539,13	265,0
2020	1 32,3	21 712,8	473,3	212,0	662,27	304,1
2021	1 57,6	23 785,8	264,0	111,0	613,75	210,7
2022	2 03,2	23 533,3	853,0	678,0	366,45	289,0
2023	118,2	24 628,4	853,0	678,0	366,45	289,0

**Tableau 3.25. : Évolution des indices des prix à la consommation par ville *Source : ICASES***

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Ndélé	105,9	105,9	105,6	110,7	116,2	120,0	117,7	118,5	113,9	112,9	110,0	112,5	113,4	115,1	116,9	114,8	116,1	115,4	115,7	114,3	114,9	114,6	114,8	115,5
Berberati	105,5	107,6	109,6	111,2	115,6	116,1	114,6	114,3	111,2	110,7	111,7	110,3	113,6	117,1	115,1	115,6	118,7	115,7	115,5	115,9	113,5	118,8	112,5	114,9
Bossangoa	103,0	103,0	103,5	105,0	107,7	108,7	108,3	107,5	106,4	106,3	109,1	110,5	118,5	114,1	113,1	110,8	113,0	113,1	111,8	109,0	108,9	109,2	109,8	115,3
Bamabari	106,8	105,9	106,9	106,6	107,8	111,3	114,3	112,6	112,1	114,2	120,2	119,6	121,4	122,0	121,3	114,4	113,0	112,8	111,1	112,9	110,1	112,3	111,3	111,7
Bangassou	114,0	114,4	119,6	121,3	123,1	128,3	126,7	123,0	117,9	116,9	119,1	121,7	123,1	128,2	128,0	126,0	122,6	122,8	127,4	122,8	123,1	123,0	124,1	126,4
Bangui	102,7	108,3	110,0	124,5	110,7	108,6	109,8	109,9	110,0	110,9	111,0	110,9	113,1	114,5	112,8	112,6	113,8	113,5	113,6	111,6	111,9	113,9	113,4	114,1

**Tableau 3.26. : Évolution des indices des prix de l'alimentation par ville *Source : ICASES***

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Ndélé	102,6	102,4	100,6	108,2	119,0	127,3	122,5	123,9	120,0	117,5	111,5	117,6	116,6	120,9	124,9	118,7	120,7	119,5	118,9	116,7	117,6	119,9	118,6	121,5
Berberati	110,7	111,9	116,1	114,4	125,3	126,6	123,8	122,0	118,2	117,2	119,7	119,7	119,5	117,9	121,6	122,2	131,7	124,0	125,4	118,6	118,4	125,1	117,2	122,1
Bossangoa	100,6	100,6	101,0	104,0	107,0	106,1	106,0	104,9	105,8	105,3	107,8	110,6	131,6	121,2	119,0	114,0	117,1	115,9	119,9	109,5	109,7	111,6	111,3	123,5
Bamabari	108,3	104,3	105,9	105,9	108,7	111,7	119,3	115,6	114,2	116,3	130,7	128,7	116,5	119,7	119,0	121,4	115,7	115,2	114,2	115,9	114,2	114,9	115,5	116,1
Bangassou	112,0	111,5	120,4	122,6	127,6	135,8	131,5	125,9	113,3	110,1	107,5	111,1	115,1	127,0	125,8	120,0	119,8	117,3	125,7	117,6	111,2	113,1	111,0	113,5
Bangui	93,6	109,9	108,7	140,3	115,9	111,9	113,4	114,1	111,7	112,3	114,5	111,3	113,9	116,2	114,5	111,2	112,4	113,5	113,5	108,5	109,4	116,6	109,6	109,5

**Tableau 3.27. : Évolution taux d'inflation par ville *Source : ICASES***

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Ndélé	1,9	1,4	1,0	1,2	1,7	2,6	3,6	4,7	5,5	6,3	7,0	7,8	8,3	9,0	9,8	9,6	8,6	7,2	5,9	4,3	3,6	3,0	2,8	2,4
Berberati	2,0	2,0	2,7	3,5	3,8	4,5	5,4	6,7	7,3	7,9	7,5	7,7	8,2	8,5	8,3	7,9	7,3	6,4	5,5	4,5	4,0	4,0	3,7	3,6
Bossangoa	4,6	3,2	2,0	0,9	0,5	-0,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,2	-0,6	0,2	1,7	3,1	4,3	5,1	5,5	6,0	6,5	6,4	6,4	6,3	5,7	5,3
Bamabari	1,5	1,4	1,4	1,7	2,4	2,8	4,1	5,3	6,0	6,8	7,7	8,4	9,2	10,3	11,1	11,4	11,2	10,8	9,4	8,4	7,5	6,3	4,4	2,7
Bangassou	6,9	7,5	8,0	8,3	8,8	9,4	11,0	11,2	10,9	11,6	12,0	12,1	11,9	12,0	11,7	11,0	9,8	8,0	6,4	5,5	5,3	4,8	4,2	3,6
Bangui	4,6	4,4	4,3	5,2	4,7	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,5	4,9	5,8	6,1	5,9	3,5	3,6	3,9	3,8	3,5	3,3	3,0	2,6	2,3

**Tableau 3.28. . :** Les aides publiques au développement (APD) en bilatéral (en milliers USD)  
*Source : Auteurs*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ensemble</b>	<b>101 935</b>	<b>83 074</b>	<b>105 444</b>	<b>31 227</b>	<b>44 691</b>	<b>53 556</b>	<b>59 202</b>	<b>50 547</b>	<b>48 994</b>	<b>53 520</b>	<b>52 146</b>	<b>39 654</b>	<b>29 034</b>	<b>27 322</b>
France	40 774	33 230	42 178	12 491	17 876	21 423	23 681	20 219	21 423	23 681	20 219	8 491	2 491	4 491
Allemagne	6 116	4 984	6 327	1 874	2 681	3 213	3 552	3 033	2 681	1 681	1 213	1 552	1 033	1 033
Chine	28 542	23 261	29 524	8 743	12 514	14 996	16 577	14 153	12 514	14 996	16 577	14 153	11 729	9 305
Etats-Unis	4 077	3 323	4 218	1 249	1 788	2 142	2 368	2 022	2 145	2 380	2 025	2 145	2 365	2 025
Maroc	3 058	2 492	3 163	937	1 341	1 607	1 776	1 516	1 776	1 516	1 776	1 516	1 776	1 516
Italie	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011	1 285	1 314	1 840	1 110	1 285	1 150
Royaume-Uni	1 019	831	1 054	312	447	536	592	505	447	536	592	505	447	536
Japon	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011	2 039	1 661	2 109	2 039	1 661	2 109
Norvège	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527	1 561	2 235	2 678	2 960	3 678	2 961
Pays Bas	4 077	3 323	4 218	1 249	1 788	2 142	2 368	2 022	445	560	590	505	475	535
Suède	3 058	2 492	3 163	937	1 341	1 607	1 776	1 516	1 607	1 776	1 516	2 607	1 256	996
Canada	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011	1 071	1 184	1 011	2 071	838	665

**Tableau 3.29 :** Les aides publiques au développement (APD) en multilatéral (en milliers USD)  
 UEE = Union européenne, BM = Banque mondiale, IDA = Agence pour le développement international, BAD = Banque africaine pour le développement, FAD = Fond africain pour développement, FMI = Fond monétaire international, UNICEF = Fond des Nations-Unies pour l'éducation et l'enfance, UNFPA = Fond des Nations-Unies pour la population, FAO = Fonds des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, PAM = Produits d'aide alimentaire mondiale, HCR = Haut-commissariat pour les réfugiés, CEMAC = Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, WWF = World wildlife fund (Fonds Mondial pour la Nature), MINUSCA = Mission des Nations-Unies pour la stabilisation de la RCA  
 Source : Auteurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ensemble</b>	<b>257 384</b>	<b>209 765</b>	<b>269 258</b>	<b>97 583</b>	<b>141 213</b>	<b>167 826</b>	<b>187 424</b>	<b>158 195</b>	<b>114 534</b>	<b>139 701</b>	<b>168 110</b>	<b>147 940</b>	<b>120 452</b>	<b>107 512</b>
UE	81 548	66 459	84 355	24 981	27 932	33 473	29 601	25 273	17 372	1 315	18 250	839	436	545
BM/IDA	15 290	12 461	15 817	0	11 173	13 389	14 800	12 637	35 510	81 233	23 918	22 550	35 510	25 510
BAD/FAD	35 677	29 076	36 905	0	15 642	18 745	17 761	15 164	2 298	1 196	15 164	272	440	570
FMI	22 935	18 692	23 725	0	10 055	12 050	23 681	20 219			20 219	39 652	223	245
PNUD	7 645	6 231	7 908	2 342	3 352	4 017	4 440	3 791	875	2 424	3 791	3 791	3 791	3 895
UNICEF	15 290	12 461	15 817	4 684	6 704	8 033	8 880	7 582	1 929		14 197	7 582	7 582	8 075
UNFPA	7 645	6 231	7 908	2 342	3 352	4 017	4 440	3 791	1 593	224	13 732	3 791	3 791	5 793
OMS	2 548	2 077	2 636	781	1 117	1 339	1 480	1 264	4 379	0	0	1 264	1 348	1 475
Fonds Mondial	25 484	20 769	26 361	7 807	11 173	13 389	14 800	12 637	18 275	46 639	5 538	12 637	12 637	11 530
FAO	2 548	2 077	2 636	781	1 117	1 339	1 480	1 264	0	1 611	1 426	1 264	1 455	1 765
PAM	7 645	6 231	7 908	24 981	5 586	6 695	7 400	6 318				6 318	6 831	5 338
HCR	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527	28 491	3 091	22 554	3 257	2 527	2 527
CEMAC	22 935	18 692	23 725	7 026	10 055	12 050	13 320	11 373				10 370	11 220	10 750
WWF	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527				2 525	2 576	2 752
MINUSCA					2 670	1 800	3 900	1 500	3 734	1 968	2 993	1 500	1 760	1 500
OCHA			3 013	18 736	26 815	32 134	35 521	30 328	78	0	26 328	30 328	28 325	25 242

**Tableau 3.30. . :** Les aides publiques au développement des Organisation non gouvernementales (en milliers USD)  
*Source : Auteurs*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ensemble</b>	<b>7 282</b>	<b>5 933</b>	<b>7 532</b>	<b>46 840</b>	<b>67 037</b>	<b>80 333</b>	<b>88 801</b>	<b>75 820</b>	<b>67 037</b>	<b>80 333</b>	<b>88 612</b>	<b>75 818</b>	<b>65 451</b>	<b>64 343</b>
OCHA			3 013	18 736	26 815	32 134	35 521	30 328	26 815	32 134	36 752	30 328	24 810	26 815
OIM			753	4 684	6 704	8 033	8 880	7 582	6 704	8 033	8 580	7 582	6 704	6 704
MSF-France	1 966	1 602	527	3 279	4 693	5 623	6 216	5 307	4 693	5 623	6 215	5 307	4 693	4 693
MSF-Hollande	1 019	831	301	1 874	2 681	3 213	3 552	3 033	2 681	3 213	3 525	3 033	2 680	2 681
MSF-Espagne	947	771	226	1 405	2 011	2 410	2 664	2 275	2 011	2 410	2 665	2 275	2 010	2 011
Croix Rouge Centrafricaine	947	771	226	1 405	2 011	2 410	2 664	2 275	2 011	2 410	2 455	2 275	2 432	2 543
CICR	874	712	904	5 621	8 044	9 640	10 656	9 098	8 044	9 640	9 650	9 098	8 044	6 432
COOPI	582	475	603	3 747	5 363	6 427	7 104	6 066	5 363	6 427	7 140	6 066	5 363	5 300
OXFAM	437	356	452	2 810	4 022	4 820	5 328	4 549	4 022	4 820	5 380	4 549	4 022	2 234
ACTED	510	415	527	3 279	4 693	5 623	6 216	5 307	4 693	5 623	6 250	5 305	4 693	4 930

## 4. SOCIAL

### I-Indicateurs agroéconomiques

**Tableau 4.1 :** Contribution des activités agropastorales au revenu total des ménages (en %)  
Ce tableau illustre l'importance des cultures vivrières, de l'élevage au côté des cultures de rente et que ces dernières ne peuvent avoir de la plus-value que si et seulement si elles deviennent des opportunités d'emploi  
*Source : PNUD, Rapport provisoire ECVR, 2005*

Région administrative	Cultures de rente (1)	Cultures vivrières (2)	Chasse élevage (3)	% Revenus agricoles (1)+(2)+(3)	% Revenus non agricoles (total)	Revenus salariaux	Autres
1. Plateau	-0,10	26,50	16,70	43,10	18,50	19,30	19,20
2. Equateur	1,30	32,80	11,10	45,20	28,40	17,00	9,40
3. Yadé	1,10	45,90	13,20	60,20	26,20	7,90	5,70
4. Kaga	10,70	34,60	5,90	51,30	21,70	21,20	5,80
5. Fertit	0,70	25,30	9,60	35,60	18,60	47,70	0,10
6. Oubangui	7,00	36,00	13,70	56,60	31,40	8,00	4,00
<b>RCA Rurale</b>	<b>3,10</b>	<b>35,00</b>	<b>12,20</b>	<b>50,30</b>	<b>25,70</b>	<b>1,55</b>	<b>8,50</b>

### Éducation

**Tableau 4.2 :** Évolution de la population scolarisable  
*Source : ICASEES*

Années de projection	Pop 6-24		Pop 6-11		Pop 12-18		Pop 19-24	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2010	978 786	975 169	348 900	351 164	374 136	361 578	255 750	262 427
2011	990 137	985 356	345 509	352 756	382 882	373 170	261 746	259 430
2012	1 001 926	997 113	343 465	355 605	389 884	382 178	268 577	259 330
2013	1 014 230	1 011 218	343 094	359 558	394 833	388 448	276 303	263 212
2014	1 027 040	1 028 041	344 802	364 308	397 432	392 566	284 806	271 167
2015	1.040 253	1 047 105	349 555	369 873	396 913	395 130	293 785	282 102
2016	1 053 609	1 067 376	357 429	377 023	393 407	396 059	302 773	294 294
2017	1066785	1087363	365234	384085	390301	397520	311250	305758
2018	1 093 455	1 114 547	374 365	393 687	400 059	407 458	319 031	313 402
2019	1 120 791	1 142 411	383 724	403 529	410 060	417 644	327 007	321 237
2020	1 148 811	1 170 971	393 317	413 618	420 311	428 086	335 182	329 268
2021	1 177 531	1 200 245	403 150	423 958	430 819	438 788	343 562	337 500
2022	1 206 969	1 230 251	413 229	434 557	441 590	449 757	352 151	345 937
2023	1 237 144	1 261 008	423 559	445 421	452 630	461 001	360 955	354 586

**Tableau 4.3. : Évolution de la population non scolarisée**  
**Source : ICASEES et auteurs**

Années de projection	Pop 6-24		Pop 6-11		Pop 12-18		Pop 19-24	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2003	495 379	619 939	169 215	187 895	156 545	221 731	169 619	210 312
2004	508 333	633 390	173 739	194 263	160 326	219 695	174 269	219 432
2005	520 139	645 864	176 917	199 102	164 152	218 383	179 070	228 378
2006	531 486	656 889	179 172	202 267	168 358	218 916	183 956	235 707
2007	542 065	666 513	180 365	204 060	172 969	222 057	188 731	240 395
2008	551 732	675 147	180 440	205 121	177 955	228 036	193 337	241 990
2009	559 758	682 568	178 870	205 758	183 177	236 219	197 712	240 591
2010	566 313	688 496	175 881	205 658	188 401	245 481	202 031	237 356
2011	573 901	695 111	174 247	206 586	192 999	254 019	206 655	234 506
2012	582 285	703 317	173 628	208 281	196 768	260 859	211 889	234 177
2013	591 402	713 770	174 015	210 636	199 554	265 711	217 833	237 423
2014	600 968	726 624	175 396	213 430	201 156	268 806	224 417	244 388
2015	610 755	741 366	178 095	216 671	201 234	270 566	231 426	254 129
2016	620 282	756 932	181 946	220 682	199 830	271 143	238 505	265 107
2017	629228	771921	185747	224626	198278	271811	245204	275484
2018	644 959	791 219	190 391	230 242	203 235	278 606	251 334	282 371
2019	661 083	811 000	195 150	235 998	208 316	285 571	257 617	289 430
2020	677 610	831 274	200 029	241 898	213 524	292 711	264 058	296 666
2021	694 550	852 056	205 030	247 945	218 862	300 028	270 659	304 083
2022	711 914	873 358	210 156	254 144	224 333	307 529	277 426	311 685
2023	729 712	895 192	215 410	260 497	229 942	315 217	284 361	319 477

**Tableau 4.4. : Taux de scolarisation (TBS) au préscolaire et Fondamental 1**  
**Source : MIN EDDUCATION, ICASEES et Auteurs**

		2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
TBS Préscolaire	Garçon	3%	6%	8%	8%	5%	7%	8%	9%
	filles	3%	7%	8%	9%	5%	7%	9%	9%
	Total	3%	7%	8%	8%	5%	7%	9%	9%
TB admission au F1	Garçon	119%	155%	145%	146%	147%	146%	147%	145%
	filles	99%	131%	124%	122%	122%	124%	125%	123%
	Total	109%	143%	135%	134%	134%	135%	136%	135%
TBS au F1	Garçon	108%	124%	129%	136%	138%	135%	139%	138%
	filles	84%	96%	103%	108%	109%	106%	110%	108%
	Total	96%	110%	116%	122%	123%	121%	126%	125%
TNS au F1	Garçon	79%	94%	100%	100%	100%	97%	99%	100%
	filles	65%	74%	85%	90%	91%	90%	95%	96%
	Total	72%	84%	95%	96%	97%	94%	97%	99%
TACH au F1	Garçon	54%	58%	59%	63%	67%	64%	68%	67%
	filles	40%	40%	42%	47%	46%	48%	45%	48%
	Total	48%	49%	50%	55%	57%	52%	57%	59%

**Tableau 4.5. : Taux scolarisation en 1<sup>è</sup> année du Fondamental 2**  
**Source : MIN EDUCATION, ICASEES et Auteurs**

		2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
TB admission au F2	Garçon	22%	27%	32%	33%	32%	29%	30%	36%
	filles	15%	19%	22%	23%	22%	20%	21%	25%
	<b>Total</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>	<b>29%</b>	<b>29%</b>	<b>30%</b>	<b>27%</b>	<b>31%</b>	<b>32%</b>
TBS au F2	Garçon	22%	28%	33%	35%	36%	29%	32%	37%
	filles	15%	17%	20%	21%	22%	17%	19%	22%
	<b>Total</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>25%</b>	<b>28%</b>
TACH au F2 Cycle court	Garçon	13%	15%	17%	16%	13%	12%	15%	18%
	filles	8%	9%	10%	8%	8%	7%	9%	11%
	<b>Total</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>14%</b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>

**Tableau 4.6. : Répartition des établissements par statut et niveau d'enseignement**  
**Source : MIN EDUCATION, ICASEES et Auteurs**

		2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Préscolaire	Public	34	73	90	110	123	122	125	134
	Privé	89	168	196	212	217	221	229	234
	<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>241</b>	<b>286</b>	<b>322</b>	<b>340</b>	<b>343</b>	<b>354</b>	<b>368</b>
Fondamental 1	Public	1 876	2 287	2 451	2 639	2 645	2 650	2 680	2 698
	Privé	344	443	475	511	520	525	545	567
	<b>Total</b>	<b>2 220</b>	<b>2 730</b>	<b>2 926</b>	<b>3 150</b>	<b>3 165</b>	<b>3 175</b>	<b>3 225</b>	<b>3 265</b>
Fondamental 2 et Général	Public	81	89	94	100	105	108	112	129
	Privé	67	102	109	118	124	128	127	133
	<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>191</b>	<b>203</b>	<b>218</b>	<b>229</b>	<b>236</b>	<b>239</b>	<b>262</b>
Enseig technique	Public	6	7	7	9	12	13	15	16
	Privé	5	9	10	12	14	15	16	17
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>33</b>
Alphabétisation	Public	117	184	211	260	265	267	269	233
	Privé	112	154	137	91	121	123	125	127
	<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>338</b>	<b>348</b>	<b>351</b>	<b>386</b>	<b>390</b>	<b>394</b>	<b>360</b>
<b>Total général</b>		<b>2 491</b>	<b>3 162</b>	<b>3 415</b>	<b>3 690</b>	<b>3 734</b>	<b>3 754</b>	<b>3 818</b>	<b>3 895</b>

**Tableau 4.7. : Répartition des élèves par statut et niveau d'enseignement en 2015/2016**  
**Source : ICASEES**

		2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Préscolaire	Public	3 364	8 798	11 460	12 145	12 233	10 755	12 589	12 838
	Privé	7 219	18 347	22 713	24 852	25 217	20 452	25 543	25 723
	<b>Total</b>	<b>10 583</b>	<b>27 145</b>	<b>34 173</b>	<b>36 997</b>	<b>37 450</b>	<b>31 207</b>	<b>38 132</b>	<b>38 561</b>
Fondamental 1	Public	654 237	839 202	920 866	988 790	998 123	1 075 236	1 095 342	1 103 472
	Privé	119 502	155 727	166 358	179 587	181 230	187 542	192 341	194 432
	<b>Total</b>	<b>773 739</b>	<b>994 929</b>	<b>1 087 224</b>	<b>1 168 377</b>	<b>1 179 353</b>	<b>1 262 778</b>	<b>1 287 683</b>	<b>1 297 904</b>
Fondamental 2 et Général	Public	89 862	101 435	128 856	120 640	115 898	127 980	130 444	132 432
	Privé	23 496	31 285	36 430	44 648	30 756	45 231	45 987	46 089
	<b>Total</b>	<b>113 358</b>	<b>132 720</b>	<b>165 286</b>	<b>165 288</b>	<b>146 654</b>	<b>173 211</b>	<b>176 431</b>	<b>178 521</b>
Ens technique	Public	3 952	5 384	5 379	5 600	5 544	5 698	5 795	5 806
	Privé	906	1 180	1 051	903	873	978	987	993
	<b>Total</b>	<b>4 858</b>	<b>6 564</b>	<b>6 430</b>	<b>6 503</b>	<b>6 417</b>	<b>6 676</b>	<b>6 782</b>	<b>6 799</b>
Alphabétisation	Public	3 529	11 304	10 947	18 936	15 676	19 489	20 456	21 328
	Privé	507	5 301	7 328	5 805	4 378	7 940	8 673	8 832
	<b>Total</b>	<b>4 036</b>	<b>16 605</b>	<b>18 275</b>	<b>24 741</b>	<b>20 054</b>	<b>27 429</b>	<b>29 129</b>	<b>30 160</b>
<b>Total général</b>		<b>897 680</b>	<b>1 154 794</b>	<b>1 286 683</b>	<b>1 370 662</b>	<b>1 363 457</b>	<b>1 467 196</b>	<b>1 502 246</b>	<b>1 514 986</b>

**Tableau 4.8. : Répartition des écoles, élèves et enseignants par inspection académique en 2022/2023**  
 IAB = Inspection académique de Bangui, IAC = Inspection académique du Centre, IACE = Inspection académique du Centre-Est, IACS = Inspection académique du Centre-Sud, IAN = Inspection académique du Nord, IANE = Inspection académique du Nord-Est, IAO = Inspection académique de l'Ouest, IASE = Inspection académique du Sud-Est  
 Nbre = Nombre  
**Source : ICASEES**

	Nbre Ecoles	Elèves			Enseignants			Ratio élèves/enseignants	Salles de classe	
		Filles	Garçons	Total	Hommes	Femmes	Total		Total	Mauvais état
IAB	193	84 975	83 975	168 910	1 058	1 060	2 118	80	2 436	6,3%
IAC	198	39 811	48 200	88 011	839	91	930	95	760	25,2%
IACE	338	44 545	63 086	107 631	951	105	1 056	102	1 203	26,4%
IACS	549	101 049	120 201	221 250	1 839	534	2 373	93	2 480	10,5%
IAN	804	112 818	169 841	282 659	2 741	164	2 905	97	2 737	43,4%
IANE	124	122 495	15 977	28 472	301	15	316	90	351	35,0%
IAO	390	38 183	52 768	90 951	1 141	102	1 243	73	1 371	24,7%
IASE	554	78 691	101 802	180 493	1 553	322	1 875	96	2 095	20,2%
<b>Total Général</b>	<b>3 150</b>	<b>512 567</b>	<b>458 857</b>	<b>1 168 377</b>	<b>10 423</b>	<b>2 393</b>	<b>12 393</b>	<b>83</b>	<b>10 256</b>	<b>22,4%</b>

**Tableau 4.9. :** Évolution de l'effectif étudiants et des professeurs à l'Université de Bangui  
**Source :** ICASEES

	Effectif des étudiants	%	Effectif des professeurs	%
1985/1986	2628	100%	72	100%
1989/1990	3482	132,5%	121	123%
1994/1995	4592	174,7%	149	159%
1999/2000	6506	247,6%	192	205%
2004/2005	8809	335,2%	248	343%
2009/2010	10135	385,7%	321	420%
2015/2016	10668	405,9%	414	572%
2016/2017	12169	463,1%	459	634%
2017/2018	11887	452,3%	455	632%
2018/2019	11063	421,0%	465	646%
2019/2020	12224	465,1%	467	649%
2020/2021	13439	511,4%	468	650%
2021/2022	13847	526,9%	463	643%
2022/2023	14876	566,1%	465	646%

## Santé

**Tableau 4.10. :** Évolution de la mortalité  
 TBM = Taux brut de mortalité, TM Inf- juv = Taux de mortalité infanto-juvénile, TM Inf = Taux de mortalité infantile, TM Mat = Taux de mortalité maternelle  
**Source :** ICASEES

	1975	1988	1994/95	2000	2003	2006	2014	2018 /2019
TBM/1000	18	17	-	-	20	-	-	20,36
TM Inf-juv/1000	261	211	157	194	220	176	179	99
TM Inf/1000	185	132	97	131	132	106	116	65
TM Mat/100 000		683	596	948	1 355	1 102	880	

**Tableau 4.11. :** Évolution du Personnel de santé  
**Source :** ICASEES

	Médecins	Infirmiers diplômés d'État	Sages-femmes	Techniciens supérieurs de la santé
2010	220	317	240	218
2015	396	360	258	220
2016	403	358	243	209
2017	435	352	228	216
2018	280	249	221	120
2019	289	254	235	128
2020	298	254	252	136
2021	296	250	258	168
2022	292	249	262	174
2023	410	815	820	571

**Tableau 4.12. : Proportion par cas suspects de paludisme ayant bénéficiés d'un test de diagnostic, selon les RS en 2020**  
**Source : Ministère de la Santé (SNIS)**

Districts/régions sanitaires	Cas suspects		Cas testés		% cas testés <sup>3</sup>	
	< 5 ans	<sup>3</sup> 5 ans	< 5ans	<sup>3</sup> 5ans	5ans	5ans
Plateau (RS1)	199 288	165 725	178 679	150 028	89,66	75,28
Equateur (RS2)	179 074	157 942	154 137	131 795	86,07	73,6
Yadé (RS3)	321 646	303 498	290 113	268 506	90,2	83,48
Kagas (RS4)	165 660	154 851	147 934	135 708	89,3	81,92
Fertit (RS5)	73 965	95 235	66 516	84 661	89,93	114,46
Haut-Oubangui (RS6)	232 789	201 299	208 122	181 460	89,4	77,95
Bas-Oubangui (RS7)	202 536	276 650	175 091	246 364	86,45	121,64
<b>Total général</b>	<b>1 374 958</b>	<b>1 355 200</b>	<b>1 220 592</b>	<b>1 198 522</b>	<b>88,77</b>	<b>87,17</b>

**Tableau 4.13. : Principaux types de malnutrition, selon les Régions sanitaires en 2023**  
**Source : DG Santé**

Région Sanitaires	Malnutrition aigue modérée		Malnutrition aigue Sévère		Malnutrition aigue chronique		Fièvre hémorragique		Rougeole	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
RS1	7840	0	6049	8	707	0	0	0	3368	1
RS2	7467	4	3695	33	46	13	0	0	4485	17
RS3	11178	1	6992	13	57	0	0	0	7334	31
RS4	12348	0	5241	10	164	6	0	0	872	1
RS5	3467	0	1144	1	13	0	0	0	773	2
RS6	8227	0	5899	13	84	2	1	0	4608	10
RS7	2621	0	3285	0	12	0	0	0	7397	0
<b>Total général</b>	<b>53148</b>	<b>5</b>	<b>32305</b>	<b>78</b>	<b>1083</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>28837</b>	<b>62</b>

**Tableau 4.14. : Principales maladies à potentiel épidémiologique par type, selon sanitaires en 2023**  
**Source : DG Santé**

Districts/Régions Sanitaires	Population	Tests de paludisme positifs 5ans (pour 1000 habts) en 2021	Tests de paludisme positifs ☐ 5ans (pour 1000 habts) en 2023	Incidence paludisme confirmé 5 ans (pour 1000 habts) en 2021	Incidence paludisme confirmé 5 ans (pour 1000 habts) en 2023
RS1	931 107	145 420	115 895	174,08	138,73
RS2	1 078 718	121 169	92 819	125,20	95,91
RS3	1 231 109	223 177	180 962	202,05	163,83
RS4	791 717	108 414	91 647	152,63	129,02
RS5	283 920	48 014	54 580	188,49	214,26
RS6	722 316	141 450	108 752	218,27	167,81
RS7	1 052 211	127 118	181 553	134,65	192,32
<b>Total général</b>	<b>6 091 097</b>	<b>914 762</b>	<b>826 208</b>	<b>167,39</b>	<b>151,18</b>

**Tableau 4.15. :** Principales maladies à potentiel épidémiologique par type, selon les sanitaires en 2023 (suite)  
**Source :** DG Santé

Région Sanitaires	Coqueluche		Dys bacillaire		Grippe		IRA		Dranconculose	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
RS1	76	0	700	0	5054	0	20458	0	0	0
RS2	141	0	640	0	3422	2	13959	12	0	0
RS3	111	0	2854	0	7995	0	24990	4	0	0
RS4	9	0	2614	0	6196	0	36210	2	0	0
RS5	22	0	804	0	4200	0	14130	1	0	0
RS6	296	0	3723	0	6439	0	31476	1	0	0
RS7	0	0	1747	0	6014	0	25966	1	0	0
Total général	655	0	13082	0	39320	2	167189	21	0	0

**Tableau 4.16. :** Principales maladies à potentiel épidémiologique par type, selon les sanitaires en 2023 (suite)  
**Source :** DG Santé

Région Sanitaires	Fièvre Typhoïde		PFA		Diphthérie		Fièvre hémorragique		Rougeole	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
REGION1	9323	1	12	0	0	0	0	0	3368	1
REGION2	4398	9	58	1	3	0	0	0	4485	17
REGION3	2338	1	14	1	26	0	0	0	7334	31
REGION4	4121	3	26	0	0	0	0	0	872	1
REGION5	368	0	8	0	3	0	0	0	773	2
REGION6	2568	4	34	0	2	0	1	0	4608	10
REGION7	13309	0	20	0	3	0	0	0	7397	0
Total général	36425	18	172	2	37	0	1	0	28837	62

**Tableau 4.17: Répartition des structures sanitaires selon la fonctionnalité en 2023**  
*Source : Herams 2023*

Type de structure	Fonctionnelle	Partiellement fonctionnelle	Non fonctionnelle	Totalement détruit	Total général
Centre de Santé	459	30	13	23	525
Formation Sanitaire Satellite/Poste de Santé		531	29		560
Hôpital Central	5				5
Hôpital Régional	5				5
Hôpital Préfectoral/District	27			1	28
<b>Total général</b>	<b>596</b>	<b>561</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>1 123</b>

**Tableau 4.18: Répartition des structures sanitaires par secteur en 2023**  
*Source : ICASEES*

Type de structure	Confessionnel	Privé à but lucratif	Privé à but non lucratif	Public	Total général
Centre de Santé	28	49	23	224	324
Formation Sanitaire Satellite/Poste de Santé	9	18	10	397	434
Hôpital Central				5	5
Hôpital Régional				5	5
Hôpital Préfectoral/District			1	20	21
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>67</b>	<b>34</b>	<b>651</b>	<b>789</b>

**Tableau 4.19: Taux de Couverture (%) en PENTA 3 VPO3, VAR ET VAA selon les Régions Sanitaires en 2020**  
 CV VAA = Couverture Vaccinale du Vaccin Anti Amaril  
 CV VAR=Couverture Vaccinale de la Vaccination Anti-Rougeole  
 CV VAT2=Couverture Vaccinale Anti Tétanique  
*Source : ICASEES*

Districts/régions sanitaires	CV VAT2+	CV	CV VPO3	CV VAR	CV VAA
		Penta3			
RS1	84	96	86	105	103
RS2	87	64	62	65	67
RS3	102	78	75	78	77
RS4	108	80	70	86	81
RS5	108	101	93	116	117
RS6	86	63	61	65	62
RS7	82	93	80	85	75
<b>Total global</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>74</b>	<b>82</b>	<b>78</b>

**Tableau 4.20. : Taux de Couverture (%) en PENTA 3, VPO3, VAR ET VAA selon les Districts Sanitaires en 2023**  
**RS=Région Sanitaire**  
**Source : ICASEES**

Districts/régions sanitaires	CV VAT2+	CV	CV VPO3	CV VAR	CV VAA
		Penta3			
<b>RS1</b>	<b>84</b>	<b>96</b>	<b>86</b>	<b>105</b>	<b>103</b>
Begoua	66	110	107	108	108
Bimbo	94	122	95	148	141
Boda	111	91	71	106	106
Bossebele	76	68	68	70	70
Mbaiki	72	88	88	92	92
<b>RS2</b>	<b>87</b>	<b>64</b>	<b>62</b>	<b>65</b>	<b>67</b>
Baboua-Abba	57	85	85	82	82
Berberati	96	70	69	72	73
Bouar-Baoro	123	66	67	60	60
Carnot-Gadzi	139	65	64	69	69
Gamboula	29	42	33	59	58
Sangha-Mbaere	79	54	54	50	60
<b>RS3</b>	<b>102</b>	<b>78</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>77</b>
Batangafo	67	43	43	42	42
Bouca	100	79	79	82	82
Bocaranga-Koui	57	51	51	61	62
Bossangoa	197	86	80	89	78
Bozoum-Bossempt	58	83	83	88	85
Nanga-Boguila	108	69	66	67	66
Ngaoundaye	110	112	108	100	108
Paoua	116	99	93	94	91
<b>RS4</b>	<b>108</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>86</b>	<b>81</b>
Bambari	135	81	70	80	80
Kemo	110	80	70	66	67
Kouango-Grimari	43	59	49	92	75
Nana-Grebizi	143	98	90	105	102
<b>RS5</b>	<b>108</b>	<b>101</b>	<b>93</b>	<b>116</b>	<b>117</b>
Bamingui-Bangoran	116	105	82	135	135
Haute-Kotto	155	129	127	153	153
Vakaga	54	70	70	61	63
<b>RS6</b>	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>62</b>
Alindao-Mingala	92	69	69	80	80
Bangassou	139	84	78	81	73
Haut-Mbomou	43	35	31	38	36
Kembe-Satema	36	47	47	51	51
Mobaye-Zangba	69	59	60	72	66
Ouango-Gambo	135	82	78	66	66
<b>RS7</b>	<b>82</b>	<b>93</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>75</b>
Bangui 1	125	117	100	114	108
Bangui 2	53	65	55	53	46
Bangui 3	69	96	84	89	72
<b>National</b>	<b>657</b>	<b>575</b>	<b>527</b>	<b>600</b>	<b>582</b>

**Tableau 4.21 :** Couverture de services des maladies transmissibles  
R = Région  
Source : ICASEES

Services	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Site Sentinelle pour une alerte rapide (SMIR)	67,0	94,0	17,0	79,0	56,0	79,0	59,0	64,4
Diagnostic et traitement du paludisme	85,0	91,0	19,0	90,0	62,0	92,0	81,0	74,3
Diagnostic de la tuberculose	12,0	16,0	9,0	15,0	5,0	25,0	37,0	17,0
Traitement de la tuberculose	9,0	14,0	9,0	13,0	5,0	12,0	23,0	12,1
Diagnostic et traitement de la Trypanosomiase	0,0	1,0	2,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,3

**Tableau 4.22 :** Services cliniques généraux et soins essentiels de traumatologie en 2023  
Source : ICASEES

Service	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Consultations externes	97,0	98,0	99,0	97,0	100	97,0	92,0	97,1
Prise en charge des traumatismes	24,0	44,0	24,0	82,0	5,0	60,0	33,0	38,9
Réadaptation en cas de handicaps et de traumatisme	1,0	7,0	2,0	8,0	2,0	4,0	17,0	5,9
Interventions chirurgicales d'urgence et programmées	8,0	10,0	8,0	13,0	13,0	11,0	15,0	11,1
Capacité d'hospitalisation de courte durée (5 à 10 lits)	42,0	30,0	26,0	72,0	64,0	43,0	38,0	45,0
Services de laboratoire de base	60,0	50,0	21,0	31,0	15,0	44,0	71,0	41,7
Radiologie de base	3,0	4,0	2,0	5,0	0,0	1,0	10,0	4,8
Banque de sang	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,8
Pharmacie(ou dépôt vente) de médicaments essentiels	60,0	95,0	14,0	100	60,0	77,0	69,0	67,9
Référence des patients	22,0	23,0	14,0	26,0	31,0	47,0	20,0	26,1

**Tableau 4.23 :** Couverture IST et le VIH/sida  
Source : ICASEES

Service	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Prise en charge syndromique des IST	41	65	13	82	11	40	51	43.3
Précautions universelles	35	79	22	87	36	60	63	54.6
Accès gratuit aux préservatifs	22	41	9	87	40	13	33	35.0
Prophylaxie et traitement des infections opportunistes	12	39	9	18	7	28	40	21.9
Conseil et dépistage du VIH	23	23	15	28	7	33	71	28.6
Prévention de la transmission Parent-enfant du VIH (PTPE)	15	20	13	18	7	19	54	20.9
Traitement antirétroviral	9	15	8	18	7	12	32	14.4

**Tableau 4.24. :** Synthèse des éléments caractéristiques des formations géologiques en RCA  
L'étude<sup>13</sup> sur les eaux souterraines de la RCA retient quatre unités hydrogéologiques (en ce qui concerne l'exploitation et le potentiel des eaux souterraines : (i) les formations non carbonatées précambriennes, (ii) les formations carbonatées précambriennes, (iii) Formations gréseuses mésozoïques, et (iv) Formations sableuses et argileuses tertiaires et quaternaires.  
*Source : MDERH, DGH*

N°	Formation géologique	Superficie		pH moy	Fer moy mg/l	Manganèse moy mg/l	observations
		m <sup>2</sup>	%				
1	Non carbonatée	467 000	75	6,1	0,04	0,41	normale
2	Carbonatée	25 000	4	5,5	1,5	0,5	acceptable
3	mésozoïque	70 250	11	7,5	0,3	0,2	normale
4	Sédiment tertiaire	60 000	10	6,3	0,3	0,5	normale

### Statistiques du secteur hydraulique : Conditions de vie des populations

**Tableau 4.25. :** Taux d'inaccessibilité à l'eau potable et tendance OMD  
*Source : MDERH, DGH*

Années	Tendance OMD (%)	Populations privées d'eau potable (%)
1990	82	82
2000	65,6	61,2
2006	55,76	74
2008	52,48	65,3
2009	50,64	62,9
2010	49,2	45,9

**Tableau 4.26. :** Taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement  
*Source : Rapport National de Suivi des ODD 2023*

	Données de base en 2003	Objectif en 2015	Données récentes en 2012
Proportion de la population n'utilisant pas une source d'eau potable	74%	40%	45,90%
Proportion de la population n'utilisant pas de meilleurs services d'assainissement	69%	37%	77,70%

**Tableau 4.27. :** Alignement des cibles des ODD sur les priorités du RCAPCA 2017-2023  
*Source : Rapport National de Suivi des ODD 2023*

ODD	Cibles	Cibles prioritisées	%	ODD	Cibles	Cibles prioritisées	%
ODD1	7	2	28,6	ODD10	10	3	30
ODD2	8	1	12,5	ODD11	10	3	30
ODD3	13	4	30,8	ODD12	11	3	27,3
ODD4	10	2	20	ODD13	5	1	20
ODD5	9	2	22,2	ODD14	10	0	0
ODD6	8	2	25	ODD15	12	3	25
ODD7	5	1	20	ODD16	12	4	33,3
ODD8	11	3	27,3	ODD17	19	13	68,4
ODD9	9	3	33,3	<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>50</b>	<b>29,6</b>

<sup>13</sup> Les eaux souterraines de la RCA, Mr. PLESSINGUER, 1990.

**Tableau 4.28. . :** Couverture de service eau, assainissement et hygiène (EAH) et niveau de service et répartition zones urbaines/rurales en 2023  
*Source : MDERH, DGH*

Service	Proportion	
	zones urbaines	zones rurales
Approvisionnement de base en eau	54,74%	46,87%
Approvisionnement en eau géré en toute sécurité	1,58%	0,00%
Assainissement de base	43,61%	7,22%
Point fixe pour la défécation		65,79%
Assainissement géré en toute sécurité	33,70%	33,80%
Station de lavage des mains, savon et eau	75,00%	72,40%

**Tableau 4.29. :** Évolution du nombre d’abonnés et longueur de réseau d’eau potable à Bangui  
*Source : MDERH, DGH, SODECA*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnés Bangui	15 676	12 910	13 682	14 174	14 180	14 180	15 449
Longueur réseau (km)	402	393	396	396	396	396	397

**Tableau 4.30. . :** Évolution du nombre d’abonnés et de la longueur de réseau dans les centres secondaires en 2023  
*Source : MDERH, DGH, SODECA*

	Bouar	Berberati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Ndélé	Carnot
Abonnées villes secondaires	433	1283	534	166	154	196	310
Longueur de réseau (km)	41,13	37,6	35,8	20,4	40,1	7,8	45